31761
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/dpartementdesvos02schw

I

1557

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté du 5 avril 1913, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française, a chargé M. Léon Schwab, docteur en droit, de publier les *Documents sur la Vente des Biens nationaux dans le district de Remiremont.*

M. Camille Bloch, inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, membre de la Commission, a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

Se trouve à Paris

A LA LIBRAIRIE LEROUX

Rue Bonaparte, 28

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR
L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiés par le Ministère de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

DOCUMENTS RELATIFS

A

LA VENTE

DES

BIENS NATIONAUX

PUBLIÉS PAR

Léon SCHWAB

Docteur en Droit,
Membre du Comité départemental d'Histoire économique de la Révolution.

[t. 2]

DISTRICT DE REMIREMONT

ÉPINAL
IMPRIMERIE VOSGIENNE, 15, RUE DES MINIMES
1913

13 4 5 16
6 10 14

HD
649
V753
t.2

INTRODUCTION

I

LES SOURCES

Presque tous les documents se rapportant aux biens nationaux du district de Remiremont sont réunis aux Archives départementales des Vosges. Tout ce qui concerne les soumissions, les estimations et les ventes est complet, et se trouve classé dans la série Q. Par contre, tout ce qui concerne les inventaires, les déclarations du clergé et celles des municipalités, les états de consistance, est fort incomplet et offre des lacunes très considérables. Pour essayer de les combler, nous nous sommes servi tout particulièrement du versement, non classé, effectué en 1898 par l'administration de l'Enregistrement.

Nous avons fait également de nombreux emprunts à d'autres séries, notamment aux séries L (administration départementale de 1789 à l'an VIII), G (clergé séculier), H (clergé régulier), P (forêts).

Les archives d'un certain nombre de communes du district, particulièrement de Remiremont, de Dommartin et de Vagney, nous ont fourni un appoint très-précieux.

Nous n'avons rien trouvé d'utile aux Archives de Colmar (anciennes Archives du Haut-Rhin), où nous avons effectué quelques recherches au sujet des biens du Chapitre de Remiremont en Alsace, ni aux Archives de Saône-et-Loire ; nous remercions M. Lex, archiviste départemental, d'avoir bien voulu répondre au questionnaire que nous lui avions soumis, touchant les biens possédés en Bourgogne par le Chapitre de Remiremont.

Partout où l'état du classement l'a permis, nous donnons la série et la cote ; dans les autres cas, nous nous bornons à indiquer la source.

Notre travail est divisé en cinq parties : 1° les inventaires des biens ecclésiastiques en 1789 ; 2° les inventaires des biens nationaux par communes ; 3° les ventes d'immeubles ; 4° les ventes de meubles ; 5° les indemnités aux émigrés du district. Si les deux premières parties présentent des lacunes, on peut affirmer que les autres sont complètes.

Pour la facilité des recherches, nous n'avons établi qu'une seule numérotation, continuant de la dernière vente d'une commune à la première de la commune suivante. Deux tables, se référant à cette numérotation, donnent la liste alphabétique des propriétaires primitifs et celle des nouveaux acquéreurs.

M. André Philippe, archiviste départemental, a continué à nous ouvrir son dépôt avec une inlassable obligeance ; nous sommes heureux de le remercier à nouveau, ainsi que son auxiliaire, M. Mouillet, à la bonne volonté de qui on ne fait jamais appel en vain.

Nous remercions également M. Camille Bloch, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, de l'amicale bienveillance qu'il n'a cessé de nous témoigner pendant tout le cours de ce travail.

II

LE DISTRICT DE REMIREMONT

A la suite du décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi le 4 mars 1790, qui divisait la France en quatre-vingt-trois départements, les députés des Vosges avaient réparti en neuf districts les communes du nouveau département (1).

Une difficulté initiale se présente pour le district de Remire-

(1) Voir *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, Epinal, 1872, tome III, p. 330 et suiv.

mont : elle est relative au nombre et aux noms de ces communes.

En effet, les divers états de population qui se trouvent aux Archives départementales des Vosges sont loin de concorder entre eux, et le nombre des municipalités oscille entre vingt-six et quarante-trois.

Ce qui en complique encore la détermination, ce sont les divisions, aussi nombreuses qu'arbitraires, auxquelles donnèrent lieu les mairies, les arrentès, les sections de communes. Ainsi, la communauté des Arrentès-de-St-Joseph (la Forge) fut divisée en 1789 ; un certain nombre de ses habitants rentrèrent dans le Ban-de-St-Joseph (le Tholy), d'autres dans le Ban-de-Vagney et du Syndicat-de-St-Amé ; par contre, elle reçut les citoyens du Ban-de-Moulin qui était enclavé dans son territoire (1).

Le district de Remiremont, qui est devenu, sans aucune modification territoriale, l'arrondissement actuel, devait comprendre six cantons et vingt-six paroisses et vicariats, soit : 1° Remiremont, avec les communes de Saint-Etienne, Dommartin et Rupt ; 2° Cornimont, avec la Bresse, Saulxures et Ventron ; 3° Eloyes, avec Raon, St-Nabord, Tendon et Pouxeux ; 4° Plombières, avec le Val-d'Ajol, Ruaux et Bellefontaine ; 5° Vagney, avec Saint-Amé, le Tholy et Rochesson ; 6° le Thillot (2), comprenant les communes de Ramonchamp, le Ménil, Fresse, Saint-Maurice et Bussang.

Or ce nombre ne correspond nullement à celui qui ressort de l'état de population arrêté par le directoire de Remiremont le 23 décembre 1790 (3). Il y a bien les six cantons, mais il se trouve quarante et une municipalités, dont voici le détail :

(1) Arch. dép., pièce non classée, déclaration du conseil général de la commune des Arrentès-de-St-Joseph, du 23 septembre 1793. Voir Archives Nationales, Q1 1637, procès-verbal de visite et reconnaissance des bornes qui séparent le Ban-de-Moulin de celui de la Chambre-de-Moulin, et Q 1 1636, opérations concernant le Ban-de-Longchamp.

(2) Le Thillot n'était, à cette époque, qu'une section de la commune de Ramonchamp ; il ne fut érigé en commune que le 30 juin 1860, par un décret qui y transportait en même temps le chef-lieu du canton.

(3) Arch. dép. L 1 M.

ETAT DE POPULATION DU DISTRICT DE REMIREMONT AU 23 DÉCEMBRE 1790

CANTONS	COMMUNES	Habitants	TOTAL par CANTON	FEUX
Cornimont.	La Bresse.	2.007		460
	Cornimont	1.760		363
	Saulxures.	1.976		396
	Travexin	170		31
	Ventron.	1.077	6 990	199
Eloyes . . .	Arrentès-de-Chaumont . . .	350		34
	Arrentès-de-Moulin.	463		86
	Eloyes	600		106
	Faucompierre	176		37
	Jarménil	368		74
	Longuet.	408		71
	Pouxeux	942		188
	Ravon-aux-Bois	1.220		200
	Tendon	910	5.437(1)	160
Plombières. .	Bellefontaine	1.590		282
	Granges-de-Plombières. . .	758		125
	Hérival.	86		8
	Plombières	901		210
	Ruaux	787		135
	Val-d'Ajol.	4.869	8.991	752
Remiremont .	Dommartin	1.470		267
	Foresterie-du-Ban-de-Moulin.	2.080		325
	Mairie-de-Pont.	142		23
	Remiremont.	3.800		966
	Rupt.	3.463	10.955	539

(1) L'état porte, comme total de l'addition, 5,637, soit 200 habitants en trop pour le canton d'Eloyes

CANTONS	COMMUNES	Habitants	TOTAL par CANTON	FEUX
Le Thillot . .	Bussang	1.220		296
	Fresse	1.240		216
	Le Ménil	1.239		230
	Ramonchamp	2 396		403
	Saint-Maurice.	1.458	7.353	264
Vagney . . .	Arrentès-de-Cleurie	326		52
	Arrentès-de-St-Joseph . . .	165		33
	Arrentès-de-Vagney	357		61
	Ban-de-St-Joseph.	733		129
	Basse-sur-le-Rupt	715		122
	Gerbamont-le-Jol.	434		87
	Rochesson.	725		122
	Sapois	700		117
	(Celles) Saint-Amé	238		52
	Syndicat-de-Saint-Amé. . .	693		132
	Vagney.	2.191	7.277	410

Ce qui faisait, pour les six cantons du district, 41 communes, 47.203 habitants et 8.763 feux.

L'almanach civique du département des Vosges pour l'année 1791 (1) donne encore deux communes de plus, Saint-Etienne, comprise dans la Foresterie-du-Ban-de-Moulin, du canton de Remiremont, et la Mairie-de-Pont-à-Autrive (Saint-Amé), du canton de Vagney, ce qui en porte le nombre à quarante-trois.

Quel que soit d'ailleurs le nombre des municipalités, il paraissait beaucoup trop considérable aux administrations locales, et, dès le 28 octobre 1790, le directoire du district demandait à en réduire le nombre à vingt-six, en se fondant sur les motifs suivants (2) :

(1) *Almanach civique du département des Vosges pour l'année 1791, seconde de la liberté*, par C. Thiébaut, citoyen d'Epinal. A Epinal, de l'imprimerie d'Hoëner, imprimeur du département des Vosges.

(2) Arch. dép. L, district de Remiremont, délibérations du directoire.

« 1° Il y a, dans le district, vingt-six clochers, tant de cures que « d'annexes ou de succursales, il n'y aurait donc qu'une muni- « cipalité par chaque clocher, le lieu où les officiers munici- « paux et les notables tiendraient leurs assemblées serait tou- « jours fixé dans celui où se trouverait l'église paroissiale, ou « le plus à portée.

« 2° Les municipalités comprenant un plus grand nombre « d'habitants, le choix des officiers municipaux serait plus facile « et pourrait être meilleur.

« 3° Il y aurait moins de frais dans l'administration et moins « de difficultés entre les municipalités.

« 4° Chaque municipalité aurait son rôle de subvention, son « rôle de vingtièmes et autres impositions, la répartition en serait « plus simple et plus facile ; tandis que, dans l'état actuel, il y a « des municipalités qui ont cinq à six rôles séparés ; il y en a « même tels que les arrentés, les franches-gens, les foretaux (1), « et autres, appelés ci-devant privilégiés, qui, quoique répandus « dans le territoire de plusieurs paroisses, ont des rôles de « subvention à part et sont compris, pour les vingtièmes, avec les « habitants des municipalités des lieux de leur résidence, ce « qui fait une bigarrure qui multiplie les embarras à l'infini.

« 5° Enfin on doit prêter la plus sérieuse attention à donner « le moins de travail et d'embarras possible aux municipalités, « toutes sont très fatiguées et commencent à prendre beaucoup « de goût de leurs officiers, d'où il arrivera qu'il sera très diffi- « cile de trouver à la suite des habitants qui veuillent accepter « les offices, si on ne les soulage. Pour qu'une machine aille un « train bien réglé, il faut la simplifier ; plus elle est compliquée, « plus elle est sujette à se déranger, et moins elle va ».

Les vingt-six municipalités proposées par le directoire étaient : Remiremont, Rupt, Ramonchamp, Fresse, le Ménil, Saint-Maurice, Bussang, Dommartin, Saint-Etienne, Saint-Amé, Vagney, Rochesson, Saulxures, Cornimont, Ventron, la Bresse,

(1) Du Cange, *jus utendi foresta*, droit d'usuaire.

Tholy, Tendon, Pouxeux, Eloyes, Saint-Nabord, Ravon-aux-Bois, Bellefontaine, Ruaux, Plombières, Val-d'Ajol.

Cette nouvelle organisation ne devait nuire en rien aux droits des municipalités sur les bambois et autres propriétés qui leur étaient particulières, ni leur acquérir aucun droit sur les propriétés des paroisses et municipalités auxquelles elles seraient réunies.

Le 15 décembre suivant, le même sujet revient en discussion, à propos des décrets de l'Assemblée Nationale sur la contribution foncière, et de la pluralité des rôles dans certaines communautés. Des précisions sont à noter sur certains points de l'histoire administrative seigneuriale.

« Il y a des seigneuries comme celles de Pont, de la Foresterie-
« du-Ban-de-Vagney, etc., où les seigneurs n'avaient de juridic-
« tion que sur un certain nombre d'habitations, et n'en avaient
« pas sur le territoire ; leurs justiciables sont épars dans plu-
« sieurs paroisses, dans plusieurs municipalités ; cependant ils
« forment des municipalités distinctes et séparées des autres
« habitants des lieux, qui ont aussi leurs municipalités à part et
« leurs rôles d'impositions à part.

« Cette bigarrure vient de différentes juridictions qui exis-
« taient ci-devant.

« Les *Arrentès* étaient justiciables des juges royaux, jouissaient
« de l'exemption des ports d'offices et de la main-morte dans
« le ban, tel était leur privilège.

« Cependant ils habitaient des bans où le roi et le chapitre de
« Remiremont étaient seigneurs conjointement, ils étaient,
« et sont encore épars dans tous les bans ; pour quoi, en action
« réelle, ils étaient justiciables des juges communs du roi et du
« chapitre.

« Comme ils étaient épars parmi les autres habitants de ces
« bans communs, ils jouissaient des mêmes droits sur le terri-
« toire de la communauté où ils résidaient.

« C'est d'après ces différentes juridictions, tant pour conserver
« les privilèges dont ils jouissaient, que pour ne pas confondre

« les justiciables d'une juridiction avec ceux d'une autre, qu'ils « ont formé des corps de communautés séparées, quoiqu'habi- « tant le même territoire, et qu'ils ont eu des rôles d'impositions « séparément.

« C'est encore sur le pied de cet ancien régime que les muni- « cipalités de ce district sont formées aujourd'hui, comme elles « étaient avant le décret de l'Assemblée Nationale.

« Les Arrentès-du-Ban-de-Vagney forment une seule municipa- « lité et sont épars dans quatorze autres municipalités ; il en « est à peu près de même des Arrentès-de-Saulxures, de Saint- « Joseph, de Cleurie, de Chaumont, de la Municipalité-de-Pont, « etc., etc.. Et comme il n'y a plus aujourd'hui de distinction à « faire entre eux ni pour les juridictions, ni pour ces sortes de « privilèges qui sont abolis, les arrentès ne doivent plus avoir « de municipalités particulières, ni de rôles d'impositions, soit « foncières, soit personnelles ; ils doivent être compris dans les « municipalités des lieux où ils résident, et dans les rôles d'im- « positions de ces municipalités. Ce premier point est essentiel « pour faciliter la répartition des impositions et supprimer ces « restes de l'ancien régime qui ne peuvent qu'occasionner mille « difficultés. C'est le vœu des municipalités, qui en sentent elles- « mêmes la nécessité ».

Et le directoire en revient de nouveau, dans sa séance du lendemain, à la nécessité de réduire à vingt-six le nombre des municipalités « pour la formation des rôles d'impositions de « l'année 1791. Les municipalités des Arrentès, celles de la « Mairie-de-Pont et d'Autrive, de la Chambre-de-Moulin et de « la Seigneurie-de-Celles seront supprimées et les particu- « liers qui les composent seront compris, savoir : les *arrentès,* « dans les municipalités des lieux de leur résidence, et dans les « mêmes rôles d'impositions foncières et personnelles que les « autres habitants desdits lieux ; celles de la Chambre-de-Moulin « ne formeront qu'une municipalté avec les autres habitants de la « paroisse de Saint-Nabord ; que la municipalité de Celles sera « comprise dans la municipalité de Saint-Amé et de Saint-

« Etienne ; que la municipalité de la Mairie-de-Pont, de-Pont-et-
« Autrive sera refondue dans celle ci-après et de la manière
« qui suit : ceux qui résident sur la paroisse de Dommartin
« seront compris dans la municipalité de Dommartin, ceux qui
« résident à Saint-Amé feront partie de celle de Saint-Amé,
« et ceux qui résident dans la paroisse de Saint-Etienne feront
« partie de la municipalité de Saint-Etienne ».

Les citoyens demandaient eux-mêmes la réunion de ces poussières de communes en agglomérations plus importantes, témoin la délibération suivante du directoire du département (1), du 7 décembre 1791.

« Sur la délibération des habitants du village de Pont, ten-
« dant à être réunis avec la commune de Dommartin, de la
« Mairie-de-Pont-et-Autrive, pour ne former qu'une seule et
« même municipalité, vu les délibérations jointes et les avis du
« directoire du district de Remiremont qui estime qu'il y a lieu
« d'arrêter que dorénavant les habitants de la commune de Pont
« seraient réunis et feraient partie de la municipalité de Dom-
« martin, tant pour les impositions que pour la police, le direc-
« toire du département des Vosges, sur le rapport de Dieudonné
« Dubois, et ouï le procureur général syndic, considérant que
« les communes de Pont, de Dommartin, de la Mairie-de-Pont-et-
« Autrive sont d'accord sur les réunions proposées, arrête
« que les habitants de la commune de Pont seront réunis et
« feront partie de la commune de Dommartin, tant pour les
« impositions que pour la police, que les habitants de Xenne-
« vois et ceux d'Autrive, faisant partie de la Mairie-de-Pont-et-
« Autrive, seront aussi réunis et feront partie, les premiers,
« de la municipalité de la Forêterie-du-Ban-de-Moulin, et les
« seconds, de celle du Syndicat-de-Saint-Amé, sous la réserve
« respective des droits et usages dont chacune de ces commu-
« nautés pouvait jouir particulièrement, notamment de ceux
« dont les habitants de Dommartin, Lapoirie et Pont jouissaient
« séparément, et dont ils continueront à jouir,

(1) Arch. dép. L 1, directoire du département, délibérations sur pétitions.

« Arrête qu'au moyen des réunions ci-dessus il sera fait, par « le directoire du district, une répartition de la masse des impo- « sitions de la Mairie-de-Pont-et-Autrive entre les communes « de Dommartin, de la Forêterie-du-Ban-de-Moulin, du Syndicat- « de-Saint-Amé, proportionnellement aux cotes de ceux qui « entreront dans chacune des communautés, à l'effet de quoi le « corps législatif sera instruit de la réunion prononcée par le « présent arrêté ».

Nous pouvons fixer d'une façon certaine à trente-sept le nombre des municipalités qui ont existé dans le district de Remiremont. Si nous considérons l'état actuel de l'arrondissement, en 1913, nous trouvons quarante communes. Cinq de ces communes sont de création postérieure à la Révolution :

Ferdrupt,	distraite de	Rupt,	a été érigée en commune	le	19 décembre 1831.
Thiéfosse,	—	Vagney,	—	—	12 juin 1835.
Vecoux,	—	Dommartin,	—	—	10 février 1858.
Le Thillot,	—	Ramonchamp,	—	—	30 juin 1860.
Le Girmont,	—	Val-d'Ajol,	—	—	16 décembre 1869.

Par contre, deux communes ont été supprimées :

Hérival, réunie au Val-d'Ajol le 27 novembre 1832.
Travexin, réunie à Cornimont le 18 mai 1833.

Nous revenons donc bien au chiffre de trente-sept municipalités de 1791. Ce chiffre concorde d'ailleurs avec celui qui ressort des états de ventes des biens nationaux du district, des registres des délibérations du directoire de 1792, de 1793 et de l'administration centrale du département en l'an V.

Voici d'ailleurs le tableau de ces communes avec leur population :

CANTONS	COMMUNES	POPULATION en 1793	TOTAL DU CANTON en 1793	TOTAL DU CANTON en l'an V
Cornimont. .	La Bresse	2 210		
	Cornimont	1.769		
	Saulxures.	1.931		
	Travexin	181		
	Ventron.	1.019	7.110	7.265
Eloyes . . .	Eloyes	694		
	Faucompierre	167		
	Jarménil	208		
	Pouxeux	956		
	Raon.	1.200		
	Saint-Nabord	1.947		
	Tendon	937	6 109	6.205
Plombières .	Bellefontaine	1.753		
	Granges-de-Plombières . . .	760		
	Hérival.	83		
	Plombières	902		
	Ruaux	803		
	Val-d'Ajol.	4.743	9.044	9.386
Ramonchamp ou Le Thillot.	Bussang	1.429		
	Fresse	1.241		
	Le Ménil	1.231		
	Ramonchamp	2.173		
	Saint-Maurice	1.395	7.469	8.054
Remiremont	Dommartin	1.608		
	Remiremont.	3 401		
	Rupt	3.554		
	Saint-Etienne	1.127	9.690	9.977
Vagney . . .	Arrentès-de-Cleurie	390		
	Arrentès de-St-Joseph (La Forge).	229		
	Ban-de-St-Joseph (Le Tholy).	1.100		
	Basse-sur-le-Rupt	768		
	Celles (St-Amé	463		
	Gerbamont-le-Jol	510		
	Rochesson.	768		
	Sapois	804		
	Syndicat-de-St-Amé . . .	692		
	Vagney.	1.813	7.537	7.410
	Soit au total		46.959	48.297

Un certain nombre de communes du district changèrent de nom pendant la période révolutionnaire (1), et trois d'entre elles, *Cleurie*, *la Forge* et *le Tholy* ont conservé l'appellation qui leur avait été donnée à ce moment ; dans la liste que nous en donnons, le nom révolutionnaire est en caractères italiques.

Les Arrentès-de-St-Joseph,	*La Forge*, *Libre-Forge*, ou *Forge-Libre*.
Ban-de-St-Joseph,	*Le Tholy*.
Basse-sur-le-Rupt,	*Basse-de-la Montagne*, ou *Colline-sur-le-Rupt*.
Faucompierre,	*Librepierre*.
Granges-de-Plombières (?),	*Granges-des-Montagnes*.
Remiremont,	*Libremont*.
Saint-Amé,	*La Nol*, ou *La Nol-sur-Moselle*.
Saint-Etienne,	*Valmoselle*.
Saint-Maurice,	*Maurice*, ou *Mont-Maurice*.
Saint-Nabord,	*Roche-Libre*.
Syndicat-de-Saint-Amé,	*Sables-de-Cleurie*,

III

VALEUR DES BIENS NATIONAUX

On peut renouveler pour le district de Remiremont l'observation que nous avons déjà faite pour le district d'Epinal sur la difficulté de connaître la valeur totale soit de l'estimation, soit de l'adjudication des biens nationaux. Les nombreux états, d'ailleurs en général incomplets, dressés par les différents organes de l'administration, présentent entre eux de nombreux points de discordance, et ne sont que d'une clarté relative, comme en témoigne le « résultat de l'extrait et vérification des soumissions faites en « 1790 et 1791 au district de Remiremont », dressé par le bureau

(1) Voir André Philippe, *Noms révolutionnaires des communes des Vosges*, dans *La Révolution dans les Vosges*, 2e année, 1908-1909, p. 253 et suiv.

des domaines nationaux du directoire de Remiremont le 24 mars 1792 (1).

« Par les liasses des soumissions et par le registre sur « lequel elles sont transcrites, on voit qu'elles sont au nombre « de 320, pour les années 1790 et 1791.

« Par le détail fait ci-devant (2), il résulte qu'il y en a 33 qui « n'ont point eu d'effet, ce qui réduit le nombre de celles qui ont « produit des ventes à 287.

« Cependant il y a 307 procès-verbaux d'adjudications. Il « devient donc nécessaire de démontrer comment il peut se faire « que 287 soumissions ont produit 307 procès-verbaux de vente.

« Cela se justifie de la manière suivante, savoir : tous les « procès-verbaux sont numérotés, et dans la série des numéros et « des procès-verbaux on en a compris 10 de folles enchères, qui « sont la suite des soumissions qui ont provoqué les premières « ventes ; il faut donc les distraire, le nombre des procès-verbaux « se trouvera réduit à 297.

« Ces 297 procès-verbaux se trouvent produits par 287 sou- « missions, parce que plusieurs objets portés en une même sou- « mission ont occasionné plusieurs procès-verbaux de vente, « tels que : 1° La soumission n° 205, qui porte trois objets « qui ont été vendus séparément, voyez les procès-verbaux « n^os^ 166, 167, 168. — 2° La soumission n° 206 porte aussi trois « objets vendus de même séparément, voyez les procès-verbaux « n^os^ 163, 164 et 233. — 3° La soumission n° 280 a produit « deux procès-verbaux numérotés 268 et 269. — 4° La soumis- « sion n° 275 a aussi produit deux procès-verbaux numérotés « 242 et 247. — 5° Celle n° 276 a de même produit les procès- « verbaux n^os^ 245 et 246. — 6° Celle n° 184 produit les procès- « verbaux 137 et 234. — 7° Celle n° 49 produit les procès- « verbaux 20 et 202. — 8° Et enfin celle 81 bis produit les « procès-verbaux 57 et 156.

« Voilà donc 8 soumissions qui, au premier coup d'œil,

(1) Arch. dép. 8 Q 12.
(2) Il s'agit d'un état qui précède le rapport dont nous donnons la reproduction.

« devraient être considérées comme n'ayant produit chacune « qu'un procès-verbal ; cependant, elles en ont produit dix-huit, « c'est-à-dire dix de plus qu'on se serait imaginé.

« Par ce résultat, il est donc pleinement justifié que les 287 « soumissions ont produit 307 procès-verbaux d'adjudications ».

Prenons l'état des biens nationaux vendus dans le district pendant les premiers mois de 1791, d'après les extraits tirés des procès-verbaux de vente déposés au secrétariat du district de Remiremont (1) :

DATES	MONTANT DES ESTIMATIONS	MONTANT DES ADJUDICATIONS
Février 1791	88.718 l. 11 s. 4 d.	112.647 l. 9 s. 7 d.
Mars —	118 397 l. 1 s. 7 d.	188.403 l. 4 s.
Mai —	133.249 l. 18 s. 11 d.	284.455 l. 14 s. 1 d.
Juin —	35.278 l. 17 s. 7 d.	99.047 l. 12 s.

Pour les quatre mois relevés, on remarquera immédiatement des différences sensibles avec le tableau complet de l'année 1791. L'explication en est, d'ailleurs, dans les observations suivantes consignées dans la colonne réservée à cet effet.

Observations. — « Dix objets compris dans l'état ci-après ont « passé à la folle enchère.

« Le montant des premières ventes desdits dix objets n'y est « point compris ; mais bien celui des secondes ventes sur les « folles mises.

« Les premières ventes ont produit la somme de. . 98.379
« Les secondes ventes ont produit celle de . . . 83.674

« Différence. 14.705

« Cette différence n'est point comprise dans l'état ci-après ; « elle n'en doit pas moins rentrer dans la caisse de la nation ».

(1) Arch. dép. 8 Q 20.

« ÉTAT DES VENTES DE DOMAINES NATIONAUX FAITES DANS LE DISTRICT DE REMIREMONT DEPUIS LE 1er FÉVRIER 1791, ÉPOQUE OU ELLES ONT COMMENCÉ, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE, MÊME ANNÉE (1). »

MOIS ET DATES DES VENTES	MONTANT DES ESTIMATIONS	MONTANT DES VENTES
1 février . . .	11.459 l. 13 s. 8 d.	12 254 l. s. d.
7 — . . .	78.010 l. 2 s. 10 d.	100.368 l. 9 s. 7 d.
2 mars . . .	60.105 l. 15 s. 7 d.	93.707 l.
28 — . . .	27.168 l. 2 s. 10 d.	44.385 l. 4 s.
30 —	23.351 l. 17 s 7 d.	41.649 l.
4 mai	24.642 l. 17 s. 8 d.	45.207 l. 18 s.
11 —	68.482 l. 10 d.	120.394 l. 13 s. 6d .
14 —	22.033 l. 12 s. 10 d.	56.222 l.
1 juin	44 848 l. 13 s. 7 d.	82.827 l. 12 s.
6 juillet. . . .	56.865 l. 9 s. 8 d.	92.720 l.
21 —	Vente des matériaux du Saint-Mont sans rien prétendre au sol.	3.100 l.
26 août	7.130 l. 9 s. 3 d.	7.640 l.
28 septembre. .	40.707 l. 12 s. 11 d.	69.971 l. 18 s. 2 d.
16 novembre . .	74.117 l. 7 s. 7 d.	128.465 l.
9 décembre . .	29.030 l. 12 s. 10 d.	59.810 l.
29 — . .	20.930 l. 19 s. 2 d.	37.575 l.
Totaux . . .	588.885 l. 8 s. 10 d.	996.497 l. 15 s. 3 d.

« Vérifié et certifié par les administrateurs du district de Remi-
« remont le 13 juillet l'an 4 de la liberté.

J.-J. HUMBERT, NOEL, PERNOT, BARBILLAT ».

Même constatation en ce qui concerne les biens de seconde origine.

(1) Arch. dép. 8 Q 20.

ÉTAT DES IMMEUBLES DES ÉMIGRÉS VENDUS DANS LE DISTRICT DE REMIREMONT

d'après les états mensuels envoyés au procureur général syndic du département, en vertu de l'art. 38 de la loi du 3 juin 1793 (1).

DATES	NOMBRE de ventes	ESTIMATIONS	ADJUDICATIONS	DIFFÉRENCES entre l'estimation et l'adjudication
19 frimaire an II	6	23 047	48.775	25.728
21 nivôse —	6	30.000	72.450	42.450
1 floréal —	19	42.430	115.900	73.470
27 vendémiaire an III	44	48.212	160.035	111.823
11 pluviôse —	21	33.810	110.845	77.035
21 germinal —	37	30 640	200.340	149.700
	133	228.139	708.345	480.206

D'après l'état général des adjudications des domaines nationaux de seconde origine, le nombre des ventes est de 129, et le montant des adjudications advenant à l'Etat est de 549.116 fr. 42 (2). Faisons toutefois remarquer que la somme de 708.345 l. du tableau ci-dessus ne devait pas revenir en totalité à l'Etat; une partie assez considérable appartenait aux ayants-droit, propriétaires à différents titres de parts dans les biens vendus.

Nous avons relevé, d'après les brefs de vente, l'estimation de tous les biens nationaux adjugés dans l'étendue du district de Remiremont depuis la première vente, le 1er février 1791, jusqu'à la dernière, qui eut lieu le 9 mars 1808. Nous avons trouvé qu'il avait été mis en vente des biens estimés en totalité à 1.194.444 l., soit 997.195 l. de biens de première origine, et 197.249 l. de deuxième origine. Le tableau suivant en donne le détail par commune.

(1) Arch. dép. 8 Q 20.

(2) Arch dép., Versement de l'Enregistrement.

ÉTAT D'ESTIMATION, PAR COMMUNE, DES BIENS IMMOBILIERS VENDUS DANS LE DISTRICT DE REMIREMONT.

MUNICIPALITÉS	BIENS de 1re origine	BIENS de 2e origine	VALEUR totale
Remiremont	162.710	52 911	215.621
Basse-sur-le-Rupt	6.130	»	6 130
Bellefontaine	236	2 060	2.296
La Bresse	54.604	11.454	66.058
Bussang	10.320	»	10.320
Cornimont	8.244	»	8.244
Dommartin	107 142	11.121	118.263
Eloyes	25.069	»	25 069
Fresse	1.926	1.860	3 786
Gerbamont	»	840	840
Granges-de-Plombières	3.090	»	3.090
Hérival	47.631	»	47.631
Jarménil	»	6.833	6 833
Le Ménil	2.850	»	2.850
Plombières	28.242	»	28 242
Pouxeux	5.551	572	6.123
Ramonchamp	40.156	9.730	49.886
Raon-aux-Bois	3 918	»	3.918
Rochesson	1.738	14.800	16.538
Ruaux	6.592	»	6.592
Rupt	28.511	16.410	44.921
Saint-Amé	18.307	»	18.307
Saint-Etienne	182.560	14.351	196.911
Saint-Maurice	64 537	692	65.229
Saint-Nabord	77.407	21.660	99.067
Sapois	847	»	847
Saulxures	14.646	1.317	15.963
Syndicat-de-St-Amé	8.388	»	8.388
Tendon	8.131	11 748	19.879
Le Tholy	34.559	»	34.559
Vagney	28.448	16.930	45.378
Le Val-d'Ajol	13.797	»	13.797
Ventron	908	1.960	2.868
	997.195	197.249	1.194.444

Quatre communes du district ne possédèrent sur leur territoire aucun immeuble susceptible d'être vendu : Travexin contenait une partie de la forêt du Gêhan, inaliénable : Cleurie, Faucompierre et la Forge n'eurent aucun bien déclaré national.

En outre des biens immobiliers vendus, il y eut un certain nombre d'immeubles nationaux réservés pour des services publics. D'après le tableau des établissements nationaux de toutes natures, situés dans l'étendue du district de Remiremont, dressé par les administrateurs du directoire le 13 août 1793 (1), le district occupe la maison abbatiale, pour laquelle il n'existe aucun titre : le district se pourvoit pour être autorisé ; il estime qu'il n'est pas d'emplacement plus convenable, qu'il n'y a pas d'autre local, et il propose d'en payer la location à la Nation. Les administrateurs ajoutent cette observation, qui s'applique également à la municipalité et au greffe : « Il serait à désirer « que les corps constitués pussent être réunis dans ce local ; « on n'est pas autorisé pour en faire l'acquisition ; d'ailleurs il « n'y a aucune ressource pour en payer le prix que la voie d'im- « position, ce qui ne peut être proposé avec les circonstances « actuelles ».

La municipalité occupe la maison commune, ancien hôtel de ville, propriété de la ville ; le tribunal, le greffe et les archives, la maison abbatiale. Les prisons sont dans l'ancienne prison du Chapitre, et les administrateurs observent qu' « il serait à propos « de faire des réparations à ces prisons, non seulement pour les « rendre sûres, mais encore pour les agrandir ».

Il y a des hôpitaux de secours et de charité à Remiremont et à Plombières, sur des terrains provenant de fondations, et un collège à Remiremont, dans une maison appartenant à la ville.

Enfin il y avait les forêts, masse compacte fort importante dans le district, que la loi du 6-23 août 1790 avait exceptées de la vente. Sur le bruit qui s'était répandu que l'Assemblée législative projetait de soumettre les forêts au sort commun des biens nationaux et de les mettre en vente, le directoire du district de

(1) Arch. dép. 8 Q 20.

Remiremont s'émut et mit à l'ordre du jour de sa séance du 25 janvier 1792 « la question de savoir s'il est avantageux, ou « non, de vendre les forêts nationales ».

Voici la délibération qu'il prit à ce sujet (1) :

« Personne n'ignore que les forêts nationales sont une propriété « infiniment précieuse, et que l'intérêt public demande qu'elles « soient conservées avec le plus grand soin.

« Que quoique toutes les municipalités, les corps administra- « tifs, judiciaires et les gardes nationales soient chargés de « veiller à leur conservation, il s'y commet néanmoins des « dégradations considérables.

« Si, aujourd'hui qu'elles appartiennent à la Nation, qu'un « intérêt immédiat engage tous les bons citoyens à les ménager, « que la surveillance et la force de toutes les autorités n'en peu- « vent faire assez pour en empêcher la dégradation, à quoi « peut-on s'attendre si elles passent à des particuliers sans force, « et sans autorité pour la requérir.

« Les acquéreurs auraient des gardes ; ils feraient poursuivre « les délinquants. Mais que peuvent des gardes contre les bri- « gands attroupés et armés qui ravagent les forêts ? Ils n'osent « même se montrer. Quels risques ne courraient pas les pro- « priétaires eux-mêmes s'ils faisaient poursuivre rigoureusement « les rapports ? Quel intérêt prendrait le public à la conserva- « vation de ces forêts lorsqu'elles seraient devenues des pro- « priétés particulières? Non, jamais des particuliers ne pourraient « les conserver : il n'y a que la force des autorités constituées, « secondées au besoin par la garde et la gendarmerie nationales, « qui puisse arrêter leur dévastation.

« D'après cet aperçu, que chacun saisira aisément, que résul- « tera-t-il ? Qu'il y aura bien peu de curieux pour enchérir des « domaines si peu assurés ; que ces forêts se vendront à très « vil prix ; que les acquéreurs, ne pouvant les conserver, se « hâteront d'en vendre la superficie et de défricher les parties « susceptibles de culture, en sorte que, dans peu, la France se

(1) Arch. dép. L., district de Remiremont, délibérations du directoire.

« trouverait dépouillée de la meilleure partie de ses forêts, et « cette perte incalculable serait à jamais irréparable. Il est donc « sensible que cette vente ferait le plus grand tort à tout le « royaume, et que la proposition doit en être rejetée pour tou- « jours ».

D'après le compte-rendu de l'administration centrale du département des Vosges, au 1er floréal an V, les forêts situées sur son territoire étaient en totalité de 248.375 arpents, grande mesure forestière (c'est-à-dire arpents de France, de 51 ares 7 centiares), dont 128.400 appartenant aux communes; les forêts provenant de l'ancien domaine, du clergé et des émigrés étaient de 119.975 arpents. Le district de Remiremont en fournissait, pour sa part, 49.139 arpents, d'après l'état de contenance établi par le directoire, dans sa séance du 4 mars 1792 (1).

	ARPENTS
Forêts sur les municipalités de Saint-Maurice et Bussang.	23.000
Forêt du Géhan, entre le Ménil, Travexin, Saulxures et Létraye.	3.042
Forêts de Longegoutte et Creusegoutte, ban de Longchamp, entre les municipalités de Rupt, Dommartin, Vagney et Saulxures.	2.803
Forêt sur la municipalité de Cornimont.	4.500
Forêt de Fossard, entre les municipalités de Tendon, Eloyes, Saint-Etienne, Saint-Amé et les Arrentès-du-Ban-de-St-Joseph.	5.830
Forêt de Humont, sur les municipalités des Granges-de-Plombières, Ruaux, Bellefontaine et St-Nabord.	2.779
Forêt du Fain du Braye, municipalité de Bellefontaine.	316
Forêt de Rechentreux. — —	600
Forêt de Tillonhaye. — —	557
Forêt du Thiébemont, les Drailles et le Fays de la Maix, municipalité de Bellefontaine.	1.934
Forêt du St-Mont, municipalité de Saint-Etienne.	370

(1) Arch. dép. L. 20.

	ARPENTS
Forêt d'Hérival, municipalité d'Hérival.	3.244
Bois de l'Abbesse — de Saint-Amé	37
Bois de Ste-Sabine — de Saint-Etienne . . .	107
Bois de Ranfaing — de Saint-Nabord. . . .	20

Une partie de la forêt de Gérardmer était également située dans le district de Remiremont.

L'état des forêts nationales situées sur le ressort de la ci-devant maîtrise d'Epinal, fait et arrêté par les administrateurs forestiers provisoires d'Epinal, le 4 messidor an IV (1), donne un nombre d'arpents sensiblement égal, quoiqu'un peu supérieur, 49.636 arpents. En voici le détail :

DÉSIGNATION des communes	DÉNOMINATION des forêts	NOMS des anciens propriétaires	CONSISTANCE en arpents
Cornimont	Cornimont . .	La Nation.	3.500
Bussang et Saint-Maurice.	Bussang . . . et St-Maurice.	id.	23.120
Le Ménil et Létraye	Géhan	La Nation et le Chapitre	6.648
Bellefontaine . . .	Humont . . .	id.	3.185
— . . .	Rechentreux .	id. . . .	981
— . . .	les Drailles . .	id.	753
— . . .	Fays de la Maix	id.	167
— . . .	Thiébemont. .	id.	1.014
Plombières	Fain du Braye.	id.	556
Hérival.	Hérival. . . .	Chanoines d'Hérival .	3.244
Val-d'Ajol	Val-d'Ajol . .	Chapitre	92
Rupt.	Longegoutte. .	La Nation et le Chapitre	2.000
St-Etienne et Eloyes	le Fossard. . .	id.	4.000
St-Etienne	St-Mont . . .	Bénédictins du St-Mont	370
—	Bois-l'Abbesse.	Abbesse de Remiremont	6

(1) Arch. dép. 80 P 12 ter.

D'après la déclaration du directoire de Remiremont citée plus haut, le produit des forêts appartenant par indivis à la Nation et au Chapitre de Remiremont était le suivant :

Amendes et dommages-intérêts. . . .	10.720 l.
Droits d'usage	1.521 l. 18 s.
Ventes annuelles de coupes.	24.450 l.
Soit, au total.	36.691 l. 18 s.
Il y a lieu d'en déduire les gages des forestiers	750 l. 2 s.
Soit reste net.	35.941 l. 16 s.

Les biens nationaux du district sont fort inégalement répartis. Ils sont surtout groupés à Remiremont et dans les communes qui l'entourent, Dommartin, Saint-Etienne, Saint-Nabord. C'est le Chapitre de Remiremont qui est le gros propriétaire terrien, qui dispense la terre à quantité de fermiers.

Dans certaines communes, ces biens sont formés de masses assez compactes : ainsi, à Dommartin, les Bénédictins du Saint-Mont possédaient quatre fermes d'une certaine importance ; dans d'autres, au contraire, comme à Remiremont et à Saint-Etienne, il y a une grande division parcellaire. On peut en induire la même conclusion que nous avons déjà tirée pour le district d'Epinal, que la propriété rurale était extrêmement divisée à la Révolution.

IV

LES INVENTAIRES

La ville de Remiremont ne vivait que par le Chapitre ; celui-ci, se sentant soutenu par les administrateurs et par la population tout entière, ne remplit aucune des formalités demandées par la loi. Dès le 19 septembre 1789, il faisait la déclaration suivante (1) :

« Mesdames ont déclaré ne prendre aucune part aux difficul-

(1) Arch. comm. de Remiremont, BB 60, f° 35.

« tés survenues entre Messieurs les officiers municipaux de cette « ville et Messieurs du comité, mais, animées du bien public et « désirant vivement voir établir une parfaite harmonie, seul « moyen de concourir essentiellement au bien de tous en faisant « réserve de tous leurs droits, elles autorisent Messieurs les « officiers municipaux à se joindre à Messieurs du comité pour « opérer ensemble et de concert ce qui peut être utile au bien « général.

« Signé : FERRETTE, dame secrète, pour le Chapitre. »

De son côté, l'assemblée municipale prenait, le 20 novembre, une délibération en faveur du maintien du Chapitre, et l'adressait au Roi et à la Nation (1).

« Ce jourd'hui 20 novembre 1789, le comité assemblé extraor- « dinairement pour entendre le rapport des commissaires « chargés, le 12 de ce mois, de lui rendre compte de l'intérêt que « peut avoir la commune à la conservation de ce Chapitre ;

« Considérant que le projet seul d'abolir sa dîme a répandu « de tous côtés les plus vives et les plus justes alarmes ;

« Qu'une opération de cette nature tarirait en effet la source « des subsistances dans un département où le sol est ingrat, où « les espèces sont rares et les fortunes généralement précaires ;

« Que c'est la dîme du Chapitre qui procure à la montagne la « majeure partie des grains qui la nourrissent ;

« Que sans cette dîme elle serait obligée de s'approvisionner « au dehors d'un aliment si nécessaire ;

« Que les grains lui sont abandonnés à un prix modique par « le Chapitre ;

« Qu'ils lui sont même le plus souvent livrés à crédit :

(1) Arch. com. de Remiremont, BB 61, f° 35 et suiv.
Une *Pétition adressée au roi par la commune de Remiremont, pour le maintien du Chapitre ou abbaye des Dames et de ses dîmes*, ayant un certain nombre de points de concordance avec la délibération ci-dessous, datée du 10 novembre 1789, et provenant des archives de Vagney, a été publiée dans les *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, Epinal, 1876, tome IV, p. 245 et suiv. — Voir également : abbé Didelot, *Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution*. Nancy, 1887, p. 269 et suiv.

« Qu'aucun équivalent ne pourrait balancer pour elle ces « avantages :

« Qu'un remplacement quelconque n'y suppléerait jamais ;

« Que déjà dans la détresse à raison de cette première atteinte « portée à la propriété du Chapitre, elle ne verrait pas d'un œil « tranquille qu'on disposât ultérieurement des biens qu'il y « possède :

« Qu'une suppression, de quelque manière qu'on vint à y « procéder, ne pourrait qu'entraîner la ruine du pays ;

« Que c'est au Chapitre que Remiremont doit son origine, ses « accroissements, ses domaines :

« Que c'est à lui que le département entier doit les progrès « toujours plus sensibles de son agriculture et de son commerce :

« Que le Chapitre a attiré, qu'il peut seul retenir dans une « contrée pauvre et sous un climat glacé les négociants, les « ouvriers et les artisans de toutes espèces qui s'y trouvent ;

« Que seul il a les moyens de les mettre en activité ;

« Qu'il n'est point de seigneur haut-justicier moins onéreux « au département que le Chapitre ;

« Qu'il ne perçoit sur les habitants du chef-lieu aucune rede- « vance ;

« Qu'il n'a pas attendu le décret du 4 août pour renoncer au « seul droit utile qu'il y ait jamais eu ;

« Que librement et de lui-même il a fait à la commune le « sacrifice du copel :

« Que dans les temps de calamité surtout le département « éprouve combien son existence tient à celle du Chapitre « même ;

« Que c'est alors que le trésor du Chapitre, toujours ouvert « aux besoins des peuples, s'épuise pour leur soulagement ;

« Qu'alors rien ne lui coûte pour ranimer l'industrie ;

« Qu'il fait par d'utiles travaux, autant que par d'abondantes « largesses, prévenir les horreurs de la disette ;

« Qu'il vient encore de donner à tous les corps ecclésiastiques « ce bel exemple ;

« Que, dans la crise même qui lui est commune avec eux, loin « de délapider *(sic)*, il a bâti ;

« Que par ce moyen il a fait circuler dans l'espace de quatre « ou cinq mois près de 20.000 écus ;

« Que c'est par là même qu'ont été maintenus, dans les Vosges, « l'ordre et la tranquillité si cruellement troublés dans les pro- « vinces limitrophes ;

« Qu'il est dans le département peu de familles qui n'aient à la « conservation du Chapitre un intérêt personnel ;

« Qu'il n'est pas seulement un asile pour la noblesse ;

« Qu'un grand nombre de bénéfices et offices dont il a la nomi- « nation sont depuis longtemps le patrimoine du Tiers état ;

« Qu'à la vérité, c'est sur le Tiers lui-même que doit retomber « la perte dont le Chapitre est menacé relativement à ses justices ;

« Mais que les places à sa disposition n'en excéderont pas « moins celles auxquelles la naissance seule peut permettre « d'aspirer ;

« Mais que s'il faut qu'il soit privé de l'avantage de donner un « état au même nombre de citoyens, il est essentiel au moins « qu'on le laisse en situation d'opérer dans le pays le même bien, « d'y porter les mêmes secours ;

« Que par le titre de fondation même, le département a un « droit exclusif à la circulation des revenus du Chapitre ;

« Que les appliquer aux dépenses générales du culte dans le « royaume, ce serait frustrer les seuls véritables donataires de « l'effet indestructible de la volonté du donateur ;

« Qu'une association de caisse serait, pour le département en « particulier, des associations la plus inégale ;

« Que Remiremont verserait dans la caisse quatre fois plus « qu'Epinal ;

« Qu'il y verserait tout ce qu'il a, tandis que d'autres villes « voisines n'y verseraient rien du tout, parce qu'elles n'ont rien ;

« Qu'une telle association enlèverait au département tous les « moyens qu'il a eus jusqu'à présent pour acquitter les charges « publiques ;

« Qu'elle les augmenterait peut-être pour lui, au lieu de les « diminuer ;

« Que les pertes qu'éprouverait la Nation, soit de la vente, soit « sur la régie des biens ecclésiastiques, pourraient amener, pour « les dépenses du culte, la nécessité d'un supplément ;

« Que dans ce cas, pour une charge qui lui serait étrangère, « le département aurait à supporter sa part dans une contribu- « tion nouvelle ;

« Que la fraternité qu'on projette d'établir à cet égard entre « les provinces serait le vrai moyen d'anéantir la capitulation « des deux duchés ;

« Que sous aucun prétexte rien n'en peut être démembré « pour être uni à d'autres généralités ;

« Que les fondations des princes qui ont successivement gou- « verné la Lorraine doivent y être invariablement maintenues ;

« Que tel est le texte du traité de Vienne ;

« Que tous les départements doivent en conséquence conserver « les établissements ecclésiastiques que la piété éclairée des sou- « verains y a répandus avec tant de discernement ;

« Pressé par tant et de si puissants motifs d'élever la voix « lorsqu'il en est temps encore ;

« Bien convaincu que la suppression du Chapitre aurait pour la « commune les suites les plus funestes ;

« Qu'elle entraînerait la dégradation du culte dans le départe- « ment du royaume où il offre à la fois le plus de simplicité, de « majesté et de décence ; l'affaiblissement de l'esprit de religion, « vrai et unique conservateur des Etats ; la chute de la fortune « publique par le retranchement absolu des moyens qu'il a eus, « jusqu'ici, de la soutenir ; avec la chute d'un seul corps, celle de la « plupart des fortunes particulières ; par la diminution brusque et « excessive du numéraire, l'anéantissement du commerce ; par « une émigration générale et forcée, la ruine entière de la popu- « lation ;

« Ouï le ministère public,

« A arrêté unanimement de demander au Roi et à la Nation :

« 1° La conservation du Chapitre avec sa dime en nature « comme du passé ;

« 2° La conservation des Capucins, et de l'hôpital de cette « ville, comme doté par le Chapitre ;

« 3° Au cas qu'il ne serait pas possible de conserver les autres « établissements que le Chapitre a formés dans le département, « l'application de leurs fonds à l'éducation de la jeunesse dans le « département même.

« Fait en assemblée générale du comité et de Messieurs les « officiers municipaux réunis les an et jour avant dits ».

Suivent les signatures.

La municipalité revenait à la charge, le 22 avril 1790, en envoyant à l'Assemblée nationale une délibération et une remontrance pour la conservation du Chapitre (1) où, tout naturellement, les mêmes idées se retrouvent.

Enfin, par sa délibération du 3 juillet 1790, le directoire du district avait décidé qu'il serait « sursis quant à présent à statuer « sur les réquisitions [du procureur-syndic], en ce qui concerne « les inventaires du Chapitre de cette ville, et de tous autres « bénéfices et chapelles qui en dépendent dans la municipalité de « Remiremont (2) ».

Le peu d'empressement des administrateurs de Remiremont à se soumettre aux lois et à les faire exécuter appelait l'attention du comité d'aliénation des domaines nationaux, qui écrivit à ce sujet trois lettres aux administrateurs du département des Vosges (3).

Paris, le 22 août 1790.

Il vient, Messieurs, d'être mis, sous les yeux du comité de l'aliénation des domaines nationaux la copie d'une délibération prise dans l'assemblée du directoire du district de Remiremont, le 3 du mois dernier, sur le réquisitoire du procureur-syndic du district.

(1) Arch. com. de Remiremont. D f° 33 et suiv. Cette délibération a été publiée dans Didelot, *ouvr. cité*, p. 533 et suiv.

(2) Arch. dép. L, délibérations du directoire de Remiremont.

(3) Arch. dép. L, correspondance adressée à l'administration du département.

Cette délibération commet différentes municipalités pour faire les inventaires des bénéfices quelconques situés dans leur arrondissement, et surseoit jusqu'à présent à statuer sur les réquisitions en ce qui concerne les inventaires du Chapitre de Remiremont et dépendances dans l'étendue de la municipalité.

Le comité me charge de vous prier de témoigner à ce district sa surprise de le voir déroger aussi formellement aux décrets de l'Assemblée nationale, en se permettant de suspendre, sans autorisation, l'exécution d'un de ses décrets, et de le prévenir que, si le comité n'était persuadé que les réflexions que lui fera faire une nouvelle lecture du décret des 14 et 20 avril derniers le porteront à rectifier au plus tôt cet article de sa délibération, le comité croirait devoir en instruire l'Assemblée nationale et lui proposer de rendre un décret à ce sujet ; enfin que le comité espère qu'en lui envoyant l'exposé des motifs qui ont déterminé ce district à cette dérogation au décret, il lui annoncera qu'il s'occupe de l'entière exécution du décret des 14 et 30 avril derniers.

D'ailleurs, Messieurs, le comité attend de votre patriotisme et de votre zèle pour le bien public la surveillance la plus scrupuleuse relativement à l'exécution des décrets.

Paris 20 septembre 1790.

Le comité de l'aliénation, après avoir examiné la lettre et les pièces que lui a adressées, le 7 de ce mois, Monsieur le procureur-général-syndic, a lieu de se plaindre de la conduite de Messieurs du directoire du district de Remiremont. Le comité compte sur le zèle que vous avez témoigné pour l'intérêt public ; il espère que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour les rappeler à leurs devoirs ; il vous invite de leur ordonner de procéder sur le champ à l'inventaire des biens du Chapitre. Et dans le cas où ils s'y refuseraient, vous voudrez bien en donner avis, afin que l'Assemblée statue sur les moyens de remédier à leur retard volontaire. J'ai écrit par cet ordinaire à ces Messieurs dans le même sens ..

Paris 9 octobre 1790.

Il sera apporté la plus grande attention à l'erreur commise relativement à la communauté de Remiremont.

Le comité vous invite à vous servir du pouvoir qui vous est confié

pour faire punir ceux qui, par des écrits, assertions ou manœuvres, s'opposent à la marche que les décrets prescrivent pour la chose publique.

Le comité a reçu du district de Remiremont une réponse telle qu'il paraît qu'avec un seul secrétaire il pense qu'il sera plus de six mois à faire l'inventaire des biens du Chapitre de Remiremont. Le comité vous invite, Messieurs, à ordonner à ce district de prendre tous les auxiliaires nécessaires pour l'accélération la plus prompte de cet inventaire et estimation, de lui prescrire la marche, et enfin d'employer tout le pouvoir dont vous êtes revêtus pour faire exécuter les décrets avec célérité.

Faites commencer, Messieurs, les ventes dans tous vos districts à la fois par les soumissionnaires ; rien n'est plus pressé, le salut public le demande, et le comité l'attend du zèle qui vous anime.

Notons, en passant, que les officiers municipaux de Remiremont ne furent pas toujours aussi ardents à prendre la défense des membres des établissements supprimés, et, à propos de la confection de la liste des prêtres déportés ou émigrés, dans la séance du 15 germinal an IV (4 avril 1796), ils émirent des opinions diamétralement opposées à celles qu'ils avaient soutenues en 1789 et en 1790 :

« L'administration, considérant que les prêtres ont constam-
« ment travaillé à démoraliser les citoyens, irriter ou seconder
« leurs passions, attiser parmi eux des haines funestes, et
« former des partis dangereux ; que leurs criminels efforts ne
« tendent qu'à convertir en poison les lois les plus salutaires,
« qu'à fomenter des dissensions, qu'inspirer du mépris et de la
« résistance pour les lois, et à détourner du paiement des con-
« tributions ; qu'il est indispensable de faire la recherche de ces
« individus pour les saisir et leur faire subir la punition que
« les lois prononcent contre eux... (1) ».

Quoi qu'il en soit, sur les injonctions du comité de l'aliénation de l'Assemblée nationale et du directoire du département qui, le 24 septembre, avait envoyé une mise en demeure aux adminis-

(1) Arch. com. de Remiremont D, délibérations relatives à l'administration générale du canton, f° 38.

trateurs du directoire de Remiremont, ceux-ci se décidèrent pourtant à dresser un inventaire du mobilier, des titres et des papiers du Chapitre. Cet inventaire fort volumineux, où il n'est aucunement question des biens immobiliers du Chapitre, débute par la protestation que les dames remirent, le 29 septembre 1790, à deux heures de relevé, aux président et membres du directoire du district (1).

Que pour et au nom des Dames Abbesse, Dignitaires, Chanoinesses et Chapitre de Remiremont, elles déclarent que, quoiqu'elles ne regardent point leur Chapitre comme pouvant être frappé par les décrets rendus par l'Assemblée nationale, elles sont prêtes à nous ouvrir les portes de leurs trésor et archives, où sont renfermés les titres, papiers et mobilier de leur église, ce qu'elles ont fait à l'instant, sous les protestations suivantes :

Considérant qu'elles sont obligées de stipuler les intérêts du dit Chapitre et de veiller à la conservation de ses biens, que ce Chapitre, un des plus anciens du royaume, fut fondé en 620 par Saint-Romaric, fils de Romulphe, comte du palais, que ce saint fondateur donna au souverain la moitié des domaines de sa fondation pour les posséder dans son indivislon perpétuelle avec son église, lui conserver l'autre moitié, et la prendre sous sa sauvegarde et protection particulière, ce qui a été religieusement observé jusqu'à ce jourd'hui que la preuve de cette association primitive résulte des diplômes des empereurs, des bulles des papes des serments des ducs de Lorraine, des arrêts de leur conseil, des transactions intervenues entre eux et le Chapitre, des lettres-patentes des rois de France, des lettres patentes du duc Léopold, d'après l'examen le plus scrupuleux, enfin de la possession de près de douze siécles.

L'empereur Henry V, dans un diplôme donné à Worms le 8 des calendes de février 1113, s'explique en ces termes : « Notum esse « volumus omnibus Christi fidelibus, tam præsentibus quam futuris, « quod Deo devotus Romaricus, sicut ex scriptis antiquorum accepi- « mus, in loco qui mons Romarici appellatur monasterium in honorem « sancti Petri construxerit, congregationemque sanctimon[i]alium « sub sancta religione Deo militantium, ibidem congregavit,

(1) Arch. dép., versement de l'Enregistrement.

« prædictusque propriis scilicet (1) mansis mille et quadragentis (*sic*)
« unde sumptus necessarios habere possint, eumdem locum ad plenum
« dotaverit atque in regali manu tutandum commiserit, sic disponens
« ut rex medietatem supradictorum mansarum (*sic*) in proprios usus
« retineret et aliam ad usus ecclesiæ libere comessam (*sic*) custodiret ».

Ce diplôme est confirmé par une bulle du pape Calixte II, de l'année 1123.

L'empereur Conrard (*sic*), en 1141, rapporte dans un autre diplôme cette association primitive avec autant de clarté et de précision qu'elle est dans celui de Henry V, il y déclare que, si l'autorité royale doit protéger toutes les églises, cette faveur est singulièrement due à celles qui, par leur fondation, ont été confiées à la garde des puissances suprêmes : « specialius tueri consuevimus quas a suis conditoribus « regiæ potestatis tutelæ accipimus mancipatus (*sic*). »

Les ducs de Lorraine ayant succédé aux empereurs, ont tous reconnu la même association ; à leur entrée à Remiremont, ils prêtaient serment de prendre sous leur garde particulière le Chapitre, ses biens et droits ; les procès-verbaux dressés à ce sujet ès années 1392, 1465, 1474, 1513 et 1579, ainsi que nombre de transactions et d'arrêts de leur conseil, ne laissent là-dessus aucun doute.

En 1635, Louis XIII, qui possédait alors la Lorraine, donna à Paris des lettres-patentes dans lesquelles il dit que Saint-Romaric ayant considéré que la chose la plus importante à la vie humaine est l'éducation de la jeunesse en la piété et bonnes mœurs, et que les vues ne peuvent être mieux remplies que dans les sociétés établies à ce dessein, avait fondé en 1620 l'église de Remiremont, dépendante immédiatement du Saint-Siège, qu'il l'avait dotée de la moitié de ses biens, laissant l'autre moitié à l'empereur, pour l'obliger à conserver ladite fondation, dont l'objet est que les filles nobles soient consacrées au service de Dieu et entretenues avec la décence convenable à leur qualité, pendant le temps qu'elles veulent demeurer en ladite église ; que cet établissement a été tellement applaudi des princes chrétiens que plusieurs rois de France, entr'autres Clotaire et Louis III, y ont ajouté plusieurs libéralités, et que ce dernier y a bâti une magnifique église sous sa protection particulière, pour quoi il aurait déjà, par ses lettres du cachet du mois d'août précédent, ordonné au sieur de

(1) La copie porte : scilier.

Brozac, commandant à Nancy, de garantir, sous son autorité souveraine, le Chapitre de toute oppression ; mais voulant que le Chapitre ait un titre plus authentique de la révérence que le roi porte à cet ancien et pieux établissement, et voulant l'engager à continuer son zèle pour sa Majesté, ce prince prend la dite église sous sa sauvegarde spéciale, pour la maintenir et conserver, ainsi qu'il promet, en son état et en la jouissance de tous ses droits, juridictions et pouvoirs sur ses terres et seigneuries, droit de ressort, coutumes particulières, privilèges, franchises, libertés dont elle a joui, etc.

Louis XIV, confirmant par ses lettres-patentes, données à Paris au mois d'octobre 1662, l'association faite en 1266 par le Chapitre avec Hugues, duc de Bourgogne, rappelle la fondation de Saint-Romaric dans les mêmes termes que Louis XIII

En 1723, quelques ennemis du Chapitre voulurent lui contester cette association qu'il a toujours été très-jaloux de conserver dans toute sa pureté, pour écarter à cet égard jusqu'au moindre nuage ; il se pourvut par devers le duc Léopold pour le supplier de lui faire justice sur cet objet. Les titres furent produits, tout fut vu et examiné avec la plus scrupuleuse attention ; en conséquence, le 9 septembre de la dite année 1723, le duc donna au Chapitre des lettres-patentes, qui furent enregistrées en la cour souveraine et en la chambre des comptes le 18 du même mois, par lesquelles il déclare :

Qu'après avoir fait examiner par Messieurs les conseillers d'Etat Bourcier de Villers, Bourcier de Montureux, maître des requêtes, Mathieu de Moulon, procureur général de la cour souveraine, Lefebvre, procureur général de la chambre des comptes, la requête et les titres produits par le Chapitre, et après avoir pris sur ce leur avis, il maintient les dames abbesse, doyenne et chanoinesses, et Chapitre de Remiremont, les biens, terres et possessions de leur église sous sa sauvegarde et protection particulière et spéciale, pour jouir librement de tous les droits, franchises, immunités et juridictions qui leur appartiennent, conformément à leurs titres, ainsi qu'elles en jouissent d'ancienneté dans l'étendue de cinquante-deux bans et seigneuries ; ordonne que les terres et seigneuries qui appartiennent à son domaine par indivis avec le Chapitre ne pourront être aliénées à l'avenir, et qu'au cas que, par importunité ou autrement, quelques-uns de ses sujets obtiendraient de lui ou de ses successeurs quelques-unes des dites terres, il veut que ces aliénations, à quelque titre qu'elles

soient faites, soient regardées comme nulles et de nul effet ; qu'en ce qui touche les aliénations [qui] auront pu être faites en 1720, il veut que lesdites dames et leurs officiers aient la prééminence sur les aliénations, etc.

Une dernière preuve enfin, et qui confirme toutes les autres, résulte d'un fait, c'est que les cinquante-deux bans ou seigneuries qui composent la dot du Chapitre sont encore aujourd'hui communs et indivis entre sa Majesté et le Chapitre, comme dans l'origine, tant pour la juridiction que pour les forêts et tous les autres droits et émoluments de haute, moyenne et basse justice.

Les biens de sa dotation ne sont pas les seuls dont le Chapitre jouisse, il en est une partie qui viennent d'acquisitions faites par des abbesses et par des chanoinesses qui les ont réunis, ou à la masse commune, ou aux prébendes dont elles jouissent; d'autres encore viennent de donations faites par des particuliers, pour être participants à ses prières. Les titres qui sont dans ses archives et ses comptes en font foi ; la propriété des uns et des autres est donc très légitimement acquise. Il faudrait renoncer à tout principe de justice, et avouer qu'il n'y a plus rien de sacré entre les hommes, si le successeur de celui qui a reçu la donation d'une moitié de ses biens, à condition qu'il défendrait l'autre, pouvait non seulement abandonner la défense de cette autre moitié, mais encore s'en emparer et la détruire, ou souffrir qu'on s'en empare ou qu'on la détruise.

Qu'en vain le successeur de celui qui accepta la donation en 620 prétendait-il justifier son abandon ou son consentement en disant que c'est la Nation qui se déclare aujourd'hui propriétaire de ces biens, il est impossible de prétendre avec justice que la Nation ait jamais eu aucun droit de propriété sur le patrimoine d'un Chapitre qui n'a point été fondé par elle, qui l'a été avec des biens libres, presque tous situés dans une province étrangère, sur laquelle la France n'avait aucune prétention, et qui n'a passé sous sa domination qu'en vertu des traités qui garantissent la conservation de tous les établissements.

En conséquence, mesdites dames, conformément au serment qu'elles ont prêté de conserver et défendre, de tout leur pouvoir, les droits, possessions, privilèges, franchises, libertés et immunités du Chapitre, ont protesté, comme de fait elles protestent par ces présentes contre toute application que l'on prétendrait faire audit Chapitre des décrets de l'Assemblée nationale, notamment de celui du 2 novembre

1789, par lequel tous les biens ecclésiastiques ont été déclarés être à la Nation, et de tous autres décrets donnés ou à donner par suite, pour l'exécution d'icelui ci-dessus, protestant contre lesdits décrets en tant qu'on voudrait s'en servir, soit pour porter atteinte à l'existence ou à la constitution intérieure ou extérieure du Chapitre, soit pour le déposséder et disposer de la totalité ou de quelque portion ce puisse être des biens et droits quelconques qui lui sont assurés par des titres et par une possession qui remonte à la plus haute antiquité : déclarant qu'au cas où, contre toute attente, ledit Chapitre viendrait à éprouver quelques troubles ou vexations dans son régime, ses droits, sa propriété ou sa jouissance, lesdites dames abbesse, doyenne, dignitaires et Chapitre ne cesseront de faire auprès du souverain, expressément chargé de les défendre, les plus respectueuses et les plus pressantes réclamations, jusqu'à ce que pleine et entière justice leur ait été rendue, et que leur Chapitre, tant en chef qu'en membres, ait été réintégré dans son premier état et dans la plénitude de ses biens et droits, de tout quoi mes dites dames ont requis acte et signé.

(Ont signé 24 dames).

Messieurs Renauld et Bréhaviller, chanoines, se sont aussi présentés et, après nous avoir dit que, tant en leur nom qu'en celui des autres chanoines et ecclésiastiques composant le corps du clergé de l'insigne église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont, ils avaient arrêté entre eux de protester contre le présent inventaire, nous avons, sur leurs réquisitions, reçu leur protestation suivante, qui s'explique en ces termes :

Considérant que la propriété est un droit sacré et inviolable, que, dans les principes mêmes de la législature actuelle, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition encore d'une juste et préalable indemnité : que, d'un côté, aucun acte légal émané soit du chef, soit des représentants de la Nation n'a constaté jusqu'ici la nécessité de s'emparer des biens ecclésiastiques ; que cet acte du moins, s'il existe, ne leur a été ni signifié, ni présenté pour le vérifier par eux-mêmes, comme ils en ont le droit, et le consentir ; que depuis plus de dix-huit mois ils ont renoncé à toutes exemptions relatives aux charges publiques : qu'ils ont offert, payé même déjà en partie leur contribution à celles de l'Etat, proportionnelle, ainsi que celle des autres citoyens, à leurs facultés ; qu'ils ont de plus toujours été prêts, et le

sont encore à supporter leur part dans la contribution extraordinaire offerte au nom du clergé, et qui, à cette époque, a été jugée suffisante pour subvenir à ces mêmes besoins. Que, d'un autre côté, on n'a fait, jusqu'à ce moment, que poser les bases du traitement qui leur est destiné ; que, d'après ces bases, quelqu'assuré que l'on suppose le traitement dont il s'agit, il ne peut être la juste indemnité si solennellement prononcée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; que, préalablement à toute opération tendant à les dépouiller de leurs biens-fonds, il eut fallu leur faire, pour le reste de leurs jours, un traitement en argent égal au moins aux revenus dont ils jouissaient par le passé ; que ces revenus ne sont pas à eux seuls ; que les frais du culte acquittés, ils appartiennent d'abord à leurs créanciers, ensuite aux pauvres, et ne peuvent en aucun cas être convertis à aucun autre usage. Qu'il leur serait extrêmement douloureux de voir frustrer de leur unique gage des honnêtes gens qui ont contracté avec eux sous l'autorité, la sanction et la garantie de la loi ; qu'il ne leur serait pas moins de se sentir désormais à la charge du pauvre peuple, avec lequel ils se sont fait constamment un devoir de partager leur fortune. Pénétrés d'ailleurs de l'obligation étroite qu'ils ont contractée, en entrant dans leurs bénéfices, de les conserver, autant qu'il pourrait être en eux, dans toute leur intégrité, et voulant demeurer fidèles à ce premier serment, ont arrêté de nous déclarer que, s'ils n'ont moyen d'empêcher l'exécution des décrets qui mettent leurs biens à la disposition de la Nation, ils ne peuvent non plus y acquiescer. De tout quoi ils ont requis acte et signé.

Renauld, chanoine, écolâtre de Remiremont, Brehaviller.

Les inventaires se poursuivirent sans encombre ; dès qu'ils furent terminés, Mesdames les doyenne, dignitaires, chanoinesses et Chapitre de Remiremont adressèrent la protestation suivante à Messieurs les commissaires chargés de l'inventaire dudit Chapitre :

Messieurs,

Un esprit de paix ne nous a fait opposer à l'inventaire que vous venez de faire que l'exposition précise des titres sacrés qui assurent notre existence, et la protestation de ne jamais y renoncer. Personne mieux que vous ne peut connaître leur force, et vous savez comme

nous qu'aucune puissance temporelle ne peut légitimement, d'après notre constitution, nous détruire autrement que par la violation des engagements les plus saints. Le roi, dont nous respectons toujours la puissance, et à qui nos cœurs, comme ceux de tous les bons Français, ont voué la plus grande fidélité, est lié par tous les traités, comme par la cession de la moitié des biens de notre saint fondateur (biens dont il jouit par indivis avec nous), au maintien de notre existence.

La puissance spirituelle, comme la puissance civile, ont fixé irrévocablement notre état, et tant que la bonne foi et la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine subsisteront, nos propriétés, comme notre état, doivent être respectés.

Nous avons assisté à vos premières séances, par fidélité au dépôt qui nous a été confié, et nous n'avons cessé d'y assister que sur le refus que vous nous avez fait d'inscrire notre déclaration ; nous ne pouvons nous déclarer responsables du contenu de votre inventaire, quoique nous soyons persuadés de son exactitude et de votre bonne foi. Notre loyauté et l'honneur qui animera toujours nos actions ne doivent vous laisser aucune inquiétude. Nous ne pouvons, ni ne devons nous dessaisir des clefs qui renferment nos titres et notre mobilier sans un ordre exprès et signé du roi. Sa bonté et sa justice nous assurent également contre toute entreprise contraire à nos jouissances, droits et prérogatives, auxquelles nous ne renoncerons jamais.

Si l'on a besoin de la copie ou de quelque acte inventorié, les archives seront ouvertes et l'acte délivré sous un récépissé fait et signé collectivement par Mesdames les doyenne, dignitaires et Chapitre de Remiremont.

A Remiremont, le 23 novembre 1790.

Ont signé : Monspey, dame et doyenne de Remiremont, Wangen, faisant les fonctions de Madame la secrète, Müggenthal, Wœhlin, Schawemburg, Messey Bielle, de Rinck, de Jeandelis, Monspey d'Arma, de Schœnau, Wangen-Wangenbourg, Mostuejouls, de Montjoie d'Emericourt, de Schœnau de Saassen, Messey de Sandredrecourt, d'Hazéville, Mostuejouls, Montjoie d'Hirsingue, Montjoie de Froberg, dames de Remiremont.

Mais si le Chapitre, en ce qui concerne Remiremont, n'avait mis qu'une bonne volonté très-relative à obéir à la loi, il avait

essayé de s'y conformer dans une partie des nombreuses communes où il possédait des biens. L'officier principal du Chapitre, Noël, adressait, le 17 mars 1790, une lettre au maire de Bayon (1) :

« Monsieur le Maire,

« Le Chapitre de Remiremont désirerait pouvoir faire par lui-
« même les déclarations voulues par l'ordonnance de la Chambre
« des comptes du 12 février dernier, en donnant au greffe de
« votre municipalité la déclaration des propriétés foncières qu'il
« a sur votre ban, mais comme il faudrait se rendre sur les lieux
« pour le faire avec exactitude, et comme ses propriétés foncières
« sont répandues dans plus de cent municipalités, il ne lui [est]
« pas possible de satisfaire par lui-même à cette ordonnance
« dans le délai de treize jours fixé. C'est pourquoi il m'a chargé
« de prier votre municipalité de faire la déclaration des pro-
« priétés foncières qu'il a dans votre ban, ainsi qu'elle en est
« chargée par la même ordonnance, si les ecclésiastiques ne la
« font pas.

« Je vous prie donc de faire au plus tôt cette déclaration avec
« toute l'exactitude possible, en observant de distinguer ce qui
« est au Chapitre d'avec ce qui est à l'abbesse, ou à quelques
« chanoinesses, ou bénéficiers du même Chapitre.

« Cette déclaration ne peut servir que pour l'imposition
« aux vingtièmes dans votre ban, parce que le Chapitre étant
« imposé au rôle de la subvention à Remiremont, lieu de
« son domicile, ne doit pas l'être encore dans les autres com-
« munautés où elle (*sic*) a des biens ; elle ne se paye qu'au lieu où
« on réside.

« Les anciens maires et les fermiers que le Chapitre peut
« avoir sur les lieux vous donneront les renseignements dont
« vous pourrez avoir besoin.

(1) Arch. dép., versement de l'Enregistrement.

« J'ai l'honneur d'être, avec affection, Monsieur le maire,
« votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Noel, officier principal du Chapitre ».

Le maire de Bayon refusa de se charger de la déclaration, et il le fit, sur un ton assez sec : « Vous devez savoir que ce n'est pas « au maire, ni à la municipalité à faire la déclaration des dames du « Chapitre, par devant qui elle doit être faite, il ne manque que « votre déclaration qui reste à faire de toutes celles à faire ; « vous devez commettre quelqu'un à Bayon... C'est par le Cha- « pitre ou son régisseur qu'il faut qu'elle soit faite et affirmée ».

Les officiers municipaux de Hennecourt et de Bocquegney, sollicités par une circulaire identique, répondirent également par une lettre de refus, le 21 mars 1790. « Nous avons l'honneur de « vous dire, Monsieur, que nous ne pouvons, ne devons et ne « voulons faire nous-mêmes ces déclarations... Sans entrer dans « aucun détail des raisons pour lesquelles nous ne pouvons, ne « devons et ne voulons pas faire votre besogne, il suffit de vous « dire, Monsieur, que vous ne nous envoyez aucune déclaration « signée, et que nous ne pouvons faire le discernement des droits « respectifs de ce Chapitre ».

Les autres maires, sollicités, ne se refusèrent pas à accomplir ce que leur demandait la circulaire. Une longue feuille, de quatre pages grand format, contient, avec leurs signatures, les réponses des maires des communes de Saint-Nabord, Eloyes, Cheniménil, Laval, Grandvillers, Vaudicourt, Destord, Bayecourt et Domèvre-sur-Durbion, Gigney, Girancourt, Remoncourt, Valfroicourt, Escles, les Vallois, Charmes, Gripport, Chamagne, Tantimont, Xirocourt, Saint-Firmin, Diarville, Mazirot, Vomécourt, Florémont, Bouxurulles, Villers, Jorxey, Gugney-aux-Aulx, Derbamont, Gigney, Dompaire, Hagécourt, Blaye (Racécourt actuellement), Rabiémont (commune de Villers), Adompt, Ville-sur-Illon, Bazoilles, Domvalier, Baudricourt, Oëlleville, Totainville, Biécourt, Saint-Prancher, Aroffe, Rainville, Attignéville, Gemmaincourt (Gemmelaincourt), Domjulien, Dombrot-sur-Vair,

Haréville, Harol, plus deux communes non identifiées, et Mirecourt, où le maire n'a pas signé, soit cinquante-neuf municipalités où la lettre-circulaire fut adressée.

En fait, d'après les divers documents que nous avons retrouvés, il n'apparaît pas qu'aucun inventaire complet ait été dressé, et ce n'est que par le rapprochement des différents états que l'on peut se faire une idée de la fortune territoriale des établissements que supprimait l'Assemblée nationale.

V

LES SOUMISSIONS ET LES VENTES

La location des terres dépendant des prébendes canoniales, des chapelles et autres établissements supprimés de Remiremont avait été mise aux enchères le 28 février 1791 : les preneurs en furent des citoyens de la ville, assez fréquemment les possesseurs des terrains voisins. Les maisons canoniales furent également offertes dans les mêmes conditions, le 28 mars suivant. Le prix en fut dérisoire ; ainsi, la maison abbatiale se loua 120 livres, celle de Madame de Ferrette 48 livres, celle de Madame de Wœhlin 36 livres. Il est vrai que ce furent les dames mêmes qui occupaient ces maisons qui les firent prendre à bail pour leur compte.

A ce sujet, le procureur-syndic du district de Remiremont, Noël, écrivait, le 13 janvier 1792, au procureur-général-syndic : (1)

« J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal d'adjudica-
« tion à bail des maisons du Chapitre, comme vous l'avez
« demandé.

« Je n'ai point signé ce procès-verbal, j'étais à Epinal lorsqu'il
« a commencé ; MM. Gruyer et Berguam étaient occupés à une
« vente d'immeubles, pendant que M. Andreux, dans une
« chambre voisine, faisait l'adjudication à bail de ces maisons.

(1) Arch. dép., pièce non classée.

« Voyant les choses adjugées à un si vil prix, ils n'ont pas « voulu signer cette enchère.

« Je ne crois cependant pas qu'on puisse imputer à M. Andreux « ces prix si bas : les citoyens de cette ville, par considération, « ne voulaient point faire de mise, et il en a tiré ce qu'il a pu.

« Je n'ai pas cru devoir renouveler une enchère à bail pour « celles non amodiées, j'ai jugé qu'il valait mieux en laisser « jouir les dames qui les possèdent, parcequ'elles les entretien- « dront, et parcequ'on leur fera la retenue de leur loyer, à dire « d'experts, sur leur traitement, ce qui vaut beaucoup mieux « que de les laisser à bail à vil prix ».

Mais dès qu'il s'agit de propriété, dès qu'on met en vente les terres ou les maisons, la considération dont parle le procureur-syndic, dans sa lettre, n'est plus de mise. A toutes les époques, et sous l'empire de toutes les lois qui régirent l'adjudication des biens nationaux, il se présenta des soumissionnaires pour acquérir, et aucune parcelle ne dut être remise en vente plusieurs fois, faute d'amateurs.

Cependant, pour sept-cent-onze adjudications qui eurent lieu dans le district, le secrétaire de l'administration Jean-Baptiste Barbillat se porta soumissionnaire cent soixante-et-une fois. Il soumissionna dix-sept biens de la vente du 1er juin 1791, onze de la vente du 9 décembre ; le 27 ventôse an II, il soumissionna tous les biens de la fabrique de La Bresse, et le 28 nivôse an III, il fit dix soumissions. Comme il ne se rendit acquéreur que d'un très-petit nombre de lots, et parfois même alors qu'il n'était pas soumissionnaire, et comme on le trouve fort peu souvent parmi les enchérisseurs, on a tout lieu de penser qu'il n'a soumissionné que lorsque personne ne se présentait à son bureau, afin d'engager par cela même les amateurs à enchérir le jour de la vente.

Pourtant, les soumissionnaires devenus acquéreurs sont au nombre de quatre-vingt-treize.

Le décret du 12 prairial an III (31 mai 1795), beaucoup trop avantageux pour les acquéreurs, provoqua une véritable ruée. Le

registre ouvert au directoire du district de Remiremont le 20 prairial, en exécution de l'article 1er de la loi précitée (1), est littéralement pris d'assaut ; la première soumission, visant les biens de l'émigré Vincent Flageolet de Vagney, réunit soixante-dix-huit concurrents, après Jean-Nicolas Mougel, négociant à Vagney, qui, le premier, a apposé sa signature. Et le nombre ne cesse d'augmenter. La ferme de Rhumont, provenant de l'hôpital de Remiremont, qui fait l'objet de la quatrième soumission, est convoitée par cent-soixante-seize amateurs. Le registre est un document parlant qui démontre l'impatience des candidats acquéreurs ; l'écriture est heurtée dès la dixième ou onzième signature, les doigts tachés d'encre ont laissé leurs traces, et on se figure la lutte sauvage qui s'est produite entre tous ceux qui voulaient approcher du bienheureux registre, dont ci-contre fac-simile.

Le directoire dut intervenir et rétablir l'ordre par cet arrêté : « Et à l'instant le directoire, considérant les différents inconvé-« nients qui résultent de la confusion qui existe et pour signer, « et dans les signatures ; que cette confusion ne permet pas de « procéder suivant le vœu de la loi ; considérant aussi que les « mutilations et lacérations faites au présent registre annoncent « une confusion intolérable :

« Ouï le procureur-syndic ;

« arrête que, pour les soumissions à recevoir ainsi que pour « celles faites récemment pour la ferme de Rhumont, les sou-« missions seront reçues au nom du premier citoyen qui se pré-« sentera, et que la concurrence, s'il s'y en trouve, sera établie « sur-le-champ sur le présent registre par la nomenclature des « noms des soumissionnaires concurrents, que cette nomencla-« ture sera arrêtée par le directoire ».

Et pendant trois jours, on continua de s'inscrire sur le registre ; la dernière soumission, visant 20 jours de terres provenant de l'hôpital de Remiremont, réunit trois-cent-quarante-quatre concurrents à la suite de Claude Dieudonné, cultivateur à Pont,

(1) Arch. dép. 3 Q 19.

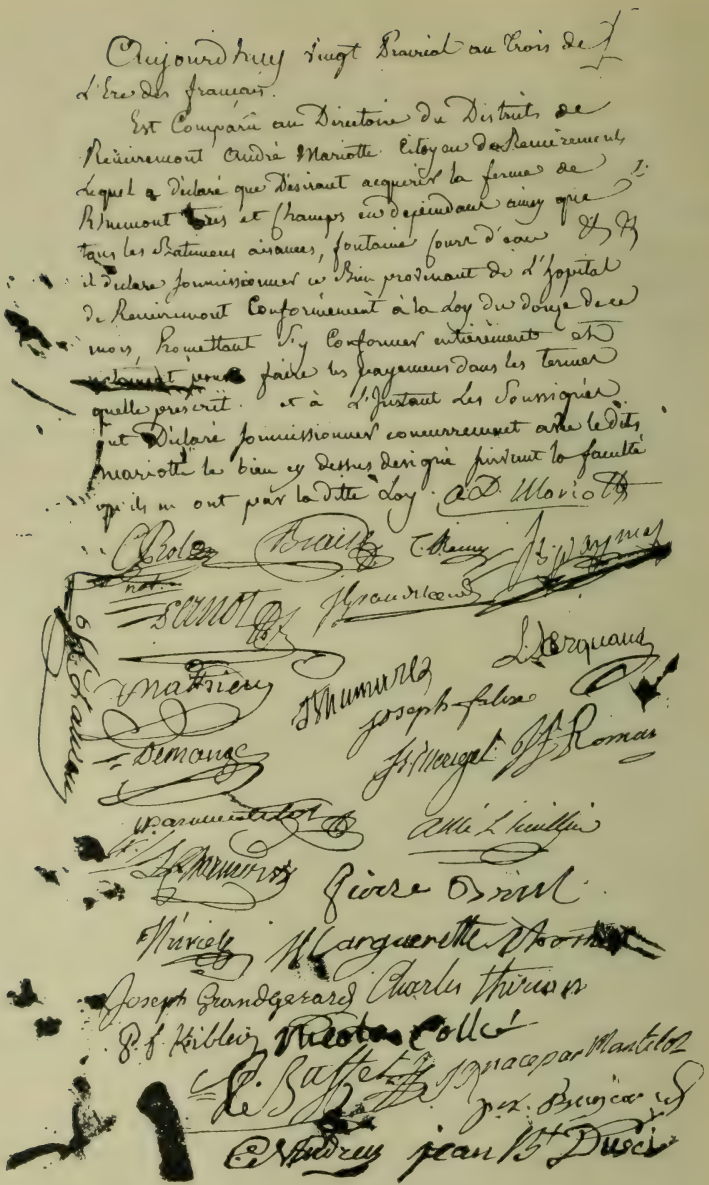

Les Soumissions de la ferme de Rhumont.

(Arch. dép. 3 Q 19).

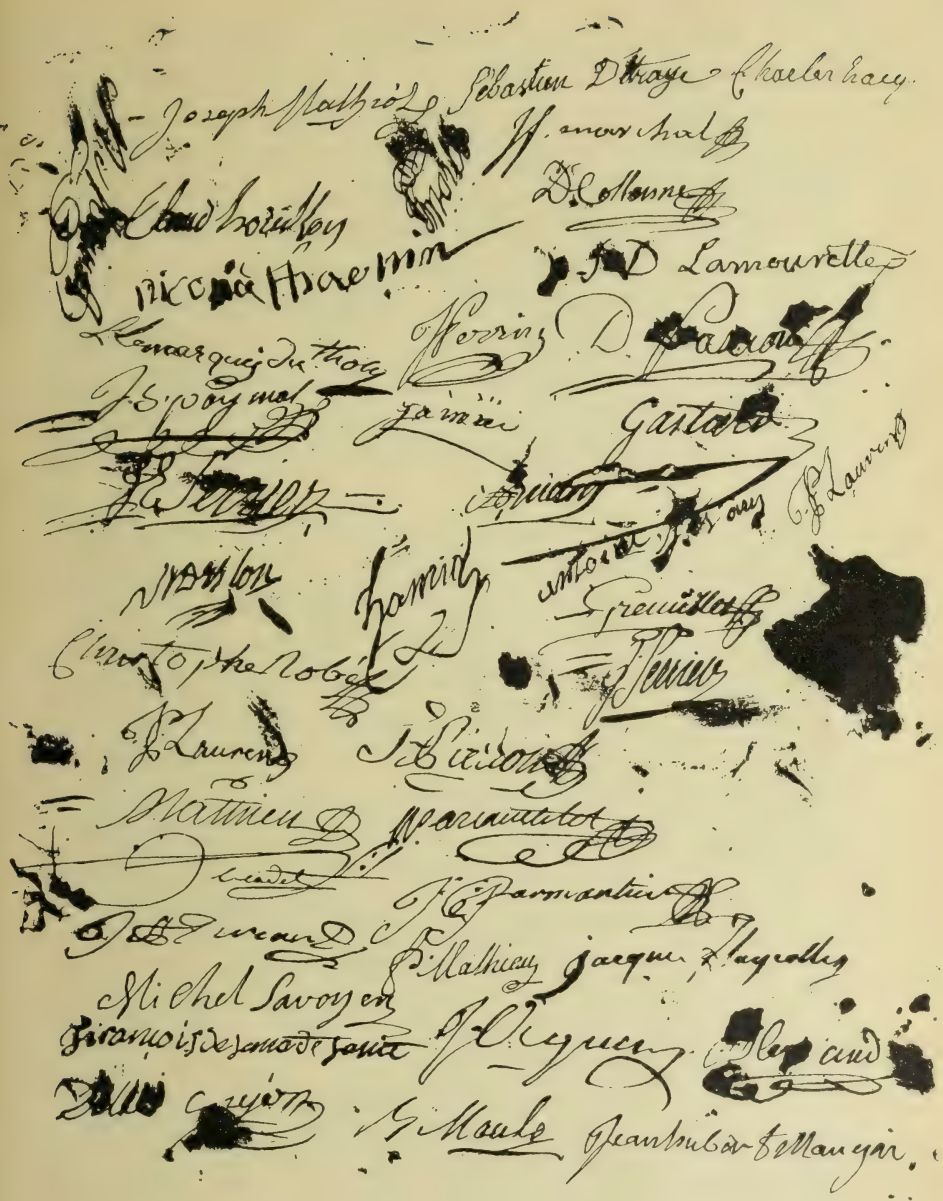

commune de Dommartin, qui était locataire de ces biens, par bail du 22 octobre 1790. Heureusement, un décret du 19 prairial, en annulant le décret du 12, vint calmer cette fièvre d'achat.

Parmi les nombreuses soumissions faites, une est intéressante, celle du sieur François Litaize, de Nancy (1) (soumission n° 12 du 8 juillet 1790), offrant d'acquérir les bains de Plombières, « tant ceux qui sont au milieu du bourg que celui dit des Dames, « séparés par le ruisseau, sous les conditions suivantes :

« 1° De faire baigner tous les pauvres qui sont admis à l'hô- « pital de Plombières, fondé par feu le roi de Pologne, et tous « autres qui y sont admis par des fondations particulières, et de « leur faire administrer gratis ce qui sera ordonné par le « médecin.

« 2° De faire baigner des militaires au nombre de cent, chaque « saison composée de vingt jours, à renouveler huit fois chaque « année, à raison de dix sols pour chaque militaire par saison ; « lesquels militaires seront reçus dans la maison des Capucins, « qui sera abandonnée à cet effet, et le jardin servira d'une pro- « menade.

« 3° De faire les embellissements et commodités convenables « pour les baigneurs des deux sexes.

« 4° De n'exiger, pour la douche, que quatre sols pour chaque « quart d'heure de ceux qui, n'étant point reçus comme pauvres, « justifieront n'avoir pas plus de cent livres de revenu, et des « personnes aisées dix sols pour chaque quart d'heure ».

Il offrait en outre une somme de 60,000 livres.

Cette soumission n'eut pas de suite pratique, et les bains de Plombières se vendirent un prix dérisoire.

La loi du 17 mars 1790, qui décrétait la mise en vente des biens nationaux, ordonnait que 400 millions de ces biens seraient aliénés aux municipalités du royaume, avec obligation pour celles-ci de les mettre en vente. D'après un état dressé par le directoire du département, le 16 novembre 1791 (2), aucune

(1) Arch. dép. 8 Q 12.
(2) Arch. dép. 8 Q 3

commune n'avait soumissionné de biens, dans le district de Remiremont.

La ville de Remiremont voulut réparer cette omission un peu plus tard et prit à ce sujet la délibération suivante : (1)

« Ce jourd'hui 14 janvier 1792 a comparu le procureur de la « commune, lequel a remontré que les finances municipales sont « dans le plus grand délabrement, à raison de la suppression des « octrois, qui en faisaient la principale richesse, des dettes qui « les grèvent, et des charges nouvelles auxquelles elles doivent « subvenir. La première législation a offert aux municipalités « une faculté précieuse, en se portant pour soumissionnaires des « biens nationaux situés sur toute l'étendue du district où elles « se trouvent situées.

« Malheureusement celle de cette ville a négligé d'en profiter « jusqu'à cette époque. La majeure partie de ceux de ce district, « il est vrai, est aliénée ; mais il paraît utile au remontrant de se « pourvoir pour ce qui en reste. Le terme de la faculté dont « s'agit est expiré, mais les raisons ci-dessus rappelées, militant « en faveur de cette municipalité, pourront le faire proroger à « son profit.

« A ces causes, requiert la convocation du conseil général de « la commune pour être délibéré conformément aux présentes « réquisitions.

« Ce même jour, le conseil général de la commune assemblé, ayant « pris communication du réquisitoire d'autre part, avons délibéré « que rien n'était plus utile que l'acquisition des domaines « nationaux, non seulement dans ce district, mais encore dans « celui de Belfort, où les ventes n'ont point encore pris une si « grande faveur, le procureur de la commune serait invité à faire « toutes diligences, tant pour faire autoriser le conseil général « du département que pour présenter l'état de tous les biens à « acquérir, sauf ensuite, et avant de prendre un arrêté ultérieur,

(1) Arch. com. de Remiremont, D, délibérations du 6 février 1791 au 10 février 1792, f° 127.

« à représenter les estimations de tous les objets pour être agréées « en conseil général ».

Dans sa séance du 3 février suivant, le conseil dresse la liste des soumissions qu'il se propose de faire.

Municipalité de	Remiremont,	bien estimés,	5.378 l. 5 s.
—	Foresterie-du-Ban-de-Moulin,	d°	22.404 l. 18 s. 6 d.
—	Saint-Nabord,	d°	27.666 l. 9 s.
—	Ramonchamp,	biens non estimés,	»»
—	Tendon,	d°	»»
—	Raon-aux-Bois,	biens estimés,	1.581 l.
—	Hérival,	d°	330 l.
—	Pont,	d°	421 l. 6 s.
—	Saint-Amé,	d°	337 l. 19 s.
—	Dommartin,	d°	26.194 l. 12 s.
—	Vagney,	d°	5.182 l. 8 s. 10 d.
—	Saint-Maurice,	d°	206 l. 12 s. 4 d.
—	Cornimont,	d°	1.440 l.
—	La Bresse,	d°	11.353 l. 4 s.

Chaumes diverses à estimer (la Jumenterie, le Neuf-Bois, le ballon de Lorraine, le Rouge-Gazon, le Drumont).

Les enchères furent souvent fort âprement disputées ; nous avons relevé les ventes ayant donné lieu à plus de cinquante enchères, et nous en avons trouvé cent-cinquante-quatre dans ce cas. Le 19 frimaire an II, le jardin de l'abbesse du Chapitre ne fut adjugé qu'après cent-six enchères, et la ferme de Joseph Thiériet qu'après cent-quinze ; le 21 nivôse, la maison de l'émigré Pellier donna lieu à cent-vingt-huit mises ; la vente 181, du 26 septembre 1792, de champs situés sur le territoire de la Bresse, donna lieu à quinze feux et à cent-quarante enchères, le premier feu ayant provoqué quarante mises ; la vente 689, à Vagney, le 11 pluviôse an III, provoqua deux-cents enchères.

A l'origine des ventes, les amateurs ne se présentèrent qu'en nombre fort restreint. Craignaient-ils l'abrogation des lois révolutionnaires, une possession précaire des biens qu'ils auraient acquis : étaient-ils retenus par des scrupules ? Quoi qu'il en soit, les premières adjudications, pour la plupart des communes, dépassèrent à peine les estimations. A Remiremont, les deux ventes de février 1791, estimées 7.156 l., furent adjugées 7,710 l. ;

à Dommartin, estimation 5.920 l., vente 6.465 l. ; à Ramonchamp, 15.701 l. et 15.754 l., à Saulxures, 2.177 l. et 2.836 l. Il y eut pourtant quelques exceptions, notamment à Saint-Etienne, où, sur une estimation de 17.595 l., on adjugea 20.175 l. Le seul résultat brillant fut au Tholy, où les deux ventes effectuées le 7 février produisirent 40.475 l. sur une estimation de 24.648 l.

Mais dès que l'élan est donné, les hésitations cessent ; on s'aperçoit qu'il y a de bonnes occasions à saisir, et chacun s'efforce d'en profiter. L'assignat a pourtant encore toute sa valeur et nul ne peut prévoir à quelle dépréciation il tombera. Quatre-vingt-dix huit ventes sont effectuées, en 1791, à Remiremont, pour un prix total de 176.632 l., sur une estimation de 91.449 l. ; il y a surtout à noter les seize ventes du 16 novembre, et les treize ventes du 9 décembre, des maisons canoniales, qui produisirent 78.000 l., alors qu'elles étaient évaluées 37.000 l., et que l'assignat perdait seulement sept à huit pour cent de sa valeur.

Les ventes de 1792 doublent également le prix d'estimation : les sept ventes de 1793, estimées 11.757 l., font 26.710 l., pour une valeur moyenne de 60 livres écus pour 100 livres assignats.

Si nous examinons les communes ayant eu le plus de biens vendus, nous arrivons à des résultats identiques. Quarante-trois ventes de 1791, à Saint-Etienne, évaluées 88.460 l., donnent 147.312 l. ; quinze, de 1792, évaluées 44.600 l., donnent 76.950 l. ; dix, du 16 octobre 1793, s'adjugent 34.755 l., sur une estimation de 7.490 l., soit plus du double, l'assignat ayant perdu près de la moitié de sa valeur.

A Dommartin, les vingt-quatre ventes de 1791 montèrent à 141.847 l., sur une estimation de 77.200 l. ; les huit de 1792 montèrent à 25.915 l., sur une estimation de 17.329 l.

A Saulxures, tous les biens nationalisés, au nombre de quatorze lots, furent vendus, en 1791, au prix de 25.280 l., sur une estimation de 10.953 l., l'assignat n'ayant alors qu'une perte moyenne de trois à quatre pour cent.

Les ventes totales du district, pendant le premier semestre de 1791, réalisèrent le chiffre de 595.510 l. ; la valeur moyenne de l'assignat de cent livres, pendant cette période, ayant été de 97 livres 12 sols, le chiffre d'adjudication se trouve réduit à 581.218 l., pour une estimation de 356.828 l., soit un bénéfice de 224.390 l.

Le résultat du second semestre fut de 394.007 l., pour une valeur de l'assignat de 94 livres 7 sols, soit net 371.746 l., pour une estimation de 226.781 l., soit un bénéfice de 144.965 l.

Pour les six mois de 1792, avril à septembre, où des adjudications eurent lieu, le résultat brut fut de 315.736 l., et net de 271.533 l., pour une valeur de l'assignat de 86 livres, et sur une estimation de 157.232 l. ; le bénéfice ressort donc à 114.300 l.

En 1793, des ventes eurent lieu pendant sept mois, d'avril à octobre, sur une valeur moyenne de l'assignat de 58 livres 14 sols ; le produit brut de 96.788 l. se réduit en conséquence à 56.815 l., soit un bénéfice de 26.180 l., sur une estimation de 30.635 l.

Enfin les ventes de 1794 et des trois premiers mois de 1795 ressortent à 167.240 l., réduites, pour une valeur de l'assignat de 36 livres, à 60,206 l., soit un bénéfice de 32.522 l., sur une estimation de 27.684 l.

L'avilissement des prix ne commença guère que lorsqu'on mit en vente les biens des émigrés, qui donnèrent lieu à des pertes sensibles. L'assignat, à ce moment, était déprécié de la moitié de sa valeur, et sa dépréciation s'accentuait de plus en plus avec une extrême rapidité. La loi physique de l'accélération de la chute des corps semble devoir être également une loi économique dans les périodes de crise.

Les quatre ventes du 19 frimaire an II, à Remiremont, ne sont adjugées que 28.500 l., soit à la valeur de l'estimation de 13.247 l., au cours de l'assignat de 48 livres.

Les quatre ventes du 11 pluviôse an III font 49.525 l., sur une estimation de 19.250 l., ce qui, au cours de 25 livres, donne à peine 12.380 l., soit deux tiers de la valeur. A la vente suivante, le 21 germinal an III, le prix réel ne dépasse guère la

moitié du prix d'estimation, quoique, nominalement, il l'ait quadruplé.

Les vingt-sept ventes du même jour, de biens situés à Jarménil, adjugées 38.787 l., et sextuplant presque le prix d'évaluation de 6,833 l., n'arrivent même pas à en produire les quatre cinquièmes. Par contre, les dix-sept ventes du 27 vendémiaire an III, à Tendon, donnent 46.893 l. sur une estimation de 11.748 l., ce qui, au cours de 35 livres de l'assignat, fait 16.260 l., résultat relativement satisfaisant.

La règle générale, pour les ventes, édictée par le décret du 14 mai 1790, prescrivant de partager les biens ruraux en petits lots, subit d'assez nombreuses exceptions. La première vente, à Remiremont, est celle de la métairie d'Olichamp, comprenant 55 jours de prés et de terres labourables ; à la Bresse, le 6 juillet 1791, on vend, en un seul lot, cinq chaumes, d'une contenance de 416 arpents ; à Dommartin, les importantes métairies, appartenant au Chapitre de Remiremont ou au Prieuré du Saint-Mont, se vendent sans être morcelées ; même constatation pour les cinq métairies du Prieuré, à Hérival, pour les métairies de Saint-Etienne, de Saint-Nabord et du Tholy. Il semble bien qu'on a vendu les immeubles nationaux tels qu'ils se sont trouvés au moment où ils revenaient à la Nation. Mais grâce à la dissémination des biens ruraux, à leur division parcellaire, le décret du 14 mai se trouvait observé dans sa lettre, sinon dans son esprit.

VI

LES PAIEMENTS

D'après l'état général des adjudications de domaines nationaux, pour l'année 1791, arrêté le 1er germinal an VIII, les biens, adjugés pour une somme globale de 980.931 francs, 56 centimes, avaient été payés 1.120.009 francs, 14 centimes, et il ne restait dû que 384 fr. 99, sur la vente n° 695, du Val-d'Ajol.

Les ventes de 1792, d'après l'état arrêté le 21 messidor an VIII,

produisirent, à l'adjudication, 306.361 francs, et donnèrent, au paiement, 334.873 francs, 96 centimes, sur lesquels il était dû 137 francs 75 centimes, valeur réduite en numéraire, provenant d'intérêts et d'une annuité de la vente n° 569, de Saint-Nabord.

Les ventes de 1793, de l'an II et de l'an III, d'après l'état arrêté le 7 vendémiaire an IX, produisirent à l'adjudication 271.659 francs, et au paiement 281.286 francs, 37centimes, sur lesquels il restait dû 106 francs, 32 centimes, pour une vente dont la déchéance fut d'ailleurs prononcée.

Les ventes de seconde origine, du 19 frimaire an II, au 21 germinal an III, au nombre de 129, furent adjugées 513.116 francs, 42 centimes, et payées 580.095 francs, 51 centimes. D'après l'état arrêté le 10 nivôse an IX, il restait dû 7.800 francs sur les ventes n^os^ 408, 409, 410 et 411, dont les déchéances furent prononcées, et 1.440 francs sur la vente n° 689, sur laquelle un arrêté du département, du 7 messidor an V, avait fait cesser tout recouvrement.

Nous résumons dans un tableau le résultat des paiements effectués jusqu'à la fin de l'an III.

NATURE DES BIENS	MONTANT des adjudications	MONTANT des paiements	SOLDE débiteur
Biens de 1re origine de 1791.	980.931 56	1.120.009 »	384,99
Biens de 1re origine de 1792.	306.361 »	334.873,96	137,75
Biens de 1re origine de 1793, an II et an III	271.659 »	281.286,37	106,32
Biens de 2e origine an II et an III.	513.116,42	580.095,51	9.240 »
	2.072.067,98 (1)	2.316.264,84	9.869,06

(1) Ce chiffre ne correspond pas à celui du tableau dressé *infra*, qui est établi d'après les brefs de vente, et où le montant des adjudications ressort à 2 094.412 l. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il y a fréquemment manque de concordance entre les actes de vente et les états dressés par l'administration des Domaines.

Cette somme globale de 2.316.264 francs n'est pas entrée telle quelle dans les coffres de l'Etat.

Pour se rendre compte du résultat financier de ce formidable transfert de propriété, on ne peut se contenter de comparer les prix de vente avec les prix d'estimation, en tenant compte de la dépréciation de l'assignat au jour de l'adjudication. Etant donné le fait que les paiements sont échelonnés, on arriverait, en procédant ainsi, à des résultats qui n'auraient aucun rapport avec la réalité. Il faut savoir comment les biens achetés ont été payés.

Il n'est pas suffisant non plus de rapprocher les paiements successifs, réduits en valeur réelle au jour même où ils sont effectués, des prix d'adjudication, également réduits en valeur réelle. Les prix d'adjudication n'offrent en effet aucun élément certain ; ils sont sujets à de telles fluctuations suivant les circonstances, la saturation, le cours des assignats, les événements politiques, etc., qu'une pareille base d'appréciation n'offre aucune stabilité, ni aucune certitude.

Nous avons usé d'une autre méthode, et nous avons rapproché l'ensemble des paiements successifs, naturellement réduits en valeur métallique, d'après le tableau de la dépréciation du papier-monnaie, des prix d'estimation des biens, c'est-à-dire de leur valeur en 1790.

Ce prix d'estimation s'est obtenu en multipliant par 22 le revenu net fixé d'après les baux existants ; à défaut de baux, l'estimation était faite à dire d'experts.

Pour le plus grand nombre des biens vendus, il y avait des baux ayant date certaine longtemps avant la loi qui les avait nationalisés. Tous ces baux relatent non seulement le prix principal de location, mais encore les recettes accessoires, pots-de-vin, paiements en nature, etc. Ils offrent donc toutes les garanties d'authenticité et de véracité.

Là où il n'y avait pas de baux, les estimations des experts nous ont paru avoir été soigneusement faites et adéquates à la valeur réelle des biens.

Nous sommes entré dans le détail des paiements successifs

effectués par les acheteurs et nous avons étudié, dans toutes les communes du district, les ventes effectuées depuis l'origine jusqu'à la fin de l'an III. A partir de l'an IV, il ne reste plus grand'chose à vendre, et les paiements sont d'ailleurs en rapport réel avec le prix d'adjudication. Nous avons examiné toutes les ventes de première origine, et la presque totalité de celles de seconde origine, sauf une à Gerbamont, d'un bien appartenant seulement pour moitié à l'émigré Briot, treize à Rupt et neuf à Saulxures, ventes annulées postérieurement pour non-paiement, ou dont la quote-part revenant à l'Etat est minime, ou enfin dont les décomptes font défaut.

Nous avons réduit tous les paiements successifs en assignats à leur valeur métallique d'après le tableau de dépréciation du papier-monnaie établi, le 10 thermidor an V, par l'administration centrale du département des Vosges, en exécution de la loi du 5 messidor précédent. Nous donnons comme exemple la vente 1,du 1er février 1791, la métairie d'Olichamp, appartenant au Chapitre de Remiremont, la vente 243, du 1er floréal an II, la ferme de Rochaumois, à l'émigré Thiériet, et la vente 538, du 28 mars 1791, la ferme de Lorette, au Chapitre.

VENTE 1, DU 1er FÉVRIER 1791

PRIX		PAIEMENTS SUCCESSIFS		VALEUR réelle
d'estimation	de vente			
5.937 l. 13 s.	6.500 l.	2 février 1791.	780	772,20
»	»	6 mars 1792.	766,43	674,45
»	»	2 décembre 1792.	695,13	556
»	»	7 juillet 1793.	619	359
»	»	22 décembre 1793.	2.400	1.152
»	»	11 octobre 1794.	940.06	329
»	»	12 novembre 1794.	1.004,17	321,30
			7.204,79	4.163,95

VENTE 243, DU 1er FLORÉAL AN II

PRIX d'estimation	PRIX de vente	PAIEMENTS SUCCESSIFS		VALEUR réelle
10 500 l.	40.300 l.	1 prairial an II.	4.300	1.806
»	»	13 floréal an III.	5.810	639,10
»	»	5 thermidor an III.	31.067	1.864
			41.177	4.309.10

VENTE 538, DU 28 MARS 1791

7.110 l. 13 s.	12 500 l.	19 juillet 1791	1.500	1.425,
»	»	24 avril 1792	1.470,13	1.293,70
»	»	28 mars 1793	1.420,83	1.008,75
»	»	15 octobre 1793	2.080,85	1.082,05
»	»	10 germinal an II	1.084,73	475,50
»	»	10 floréal an III	2.693,40	296,25
»	»	11 messidor an III	2.133,33	128
»	»	11 thermidor an III	1.908,	104,40
			14.291,27	5.813,65

Si nous examinons le détail des ventes, une première constatation s'impose, la confirmation éclatante de la loi de Gresham : « Dans tout pays où deux monnaies légales sont en circulation, « la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne ».

Dans toute la période qui nous occupe, la monnaie métallique se terra, au sens strict du mot, et tous les paiements de biens nationaux se firent en monnaie de papier déprécié. Nous n'avons pas trouvé trace, jusqu'à l'an IV, d'un paiement fait autrement qu'en assignats.

Prenons les chiffres des cent-soixante-sept ventes des biens, tant de première que de seconde origine, effectuées à Remiremont entre le 1er février 1791 et le 21 germinal an III ; nous obtenons les résultats consignés dans ce tableau :

	VENTES	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication	PRIX réellement payé	RAPPORT DU PRIX payé au prix d'estimation
Première origine	1791. . . . . 98 ventes.	91.448 l. 11 s.	176.631 l. 17 s.	84.281 l.	92 pour cent
	1792 . . . . 41 —	38.443 l. 16 s.	76.585 l.	27.625 l. 9 s.	71,8 —
	1793. . . . . 7 —	11.736 l. 16 s.	26.710 l.	6.720 l.	57 —
	an II et an III. 3 ventes.	3.350 l. 10 s.	13.300 l.	1.293 l. 14 s.	38,5 —
	Total : 149 ventes.	145.001 l. 13 s.	293.226 l. 17 s.	119 920 l. 3 s.	82 pour cent
2e origine	an II. . . . . 8 ventes.	52.911 l. 3 s.	144.120 l. 10 s.	8.785 l. 1 s.	16,6 pour cent
	an III . . . . 10 —				
	Total général des 167 ventes.	197.912 l. 16 s.	437.347 l. 7 s.	128.705 l 4 s.	65 pour cent

Les biens nationaux, estimés 197.900 livres, en chiffres ronds, furent réellement payés 128.705 l., soit soixante-cinq pour cent de leur valeur ; c'est un chiffre bien supérieur à celui que nous avions trouvé précédemment pour les biens nationaux de la ville d'Epinal.

Les ventes de 1791, qui constituent une masse considérable des biens aliénés, donnèrent un résultat fort satisfaisant, quatre-vingt-douze pour cent de l'estimation. Les huit ventes du 30 mars, sur une estimation de 6.952 livres, produisirent réellement, au paiement, 9.664 l. La vente 4, un pré, estimé 677 livres, fut adjugé 2.175 l. et payée 864 l. ; la vente 8 comprenait une maison et un pré, estimés 4.164 livres et adjugés 8.675 l. ; ils furent payés 7.193 l. 18 s., les acquéreurs, deux hommes de loi de Remiremont, s'étaient libérés le 25 juin 1793, au moment où l'assignat ne perdait encore que quarante pour cent de sa valeur. L'ensemble des dix-huit ventes du 4 mai produisit 9.247 livres pour une estimation de 11.588 l. ; là encore les ventes 14, 15, 16, 17, 25 donnèrent une plus-value sur l'estimation.

Les cinq ventes du 14 mai produisirent 3.156 livres pour une estimation de 3.968 l. ; la vente 32 fut payée 537 l., soit 36 l. de plus que l'estimation. Sur les huit ventes du 1er juin, la vente 41, estimée 1.350 livres, et adjugée 4,525 l., après dix feux et cent-quatre-vingt-cinq enchères, fut réellement payée 1.786 l, ; pourtant une partie n'en fut acquittée que tardivement, 441 livres furent versées le 23 messidor an III, ce qui ne faisait que 26 livres 8 sols ; et le solde, soit 2.509 l., fut versé le 22 ventôse an IV, ce qui ne produisit, au cours du jour de l'assignat, que 12 l. 10 s. ; cent livres en assignats ne représentaient plus en effet que dix sols valeur métallique.

Sans vouloir entrer davantage dans le détail des ventes de 1791, constatons que les dix ventes du 28 septembre produisirent 10.608 livres sur une estimation de 8.514 l., et les seize du 16 novembre, 20.196 livres sur une estimation de 20.122 l. Le résultat le plus brillant fut la vente 72, la maison canoniale de Gremillet, estimée 1,000 livres, adjugée 3.475 et payée 2.592 l.,

le dernier versement ayant eu lieu le 25 mai 1792, au moment où l'assignat n'était déprécié que de quatorze pour cent.

En 1792, nous trouvons encore des plus-values sérieuses dans les ventes du 13 juin, où on adjugea des maisons canoniales ; la vente 107, sur une mise à prix de 1.690 livres, monta à 5.100 l. ; l'adjudicataire, Ch. Delorme, se libéra totalement en opérant, le 24 juin 1793, son dernier versement de 4.278 l., qui produisit 2.567 l., l'assignat de cent livres valant à ce moment soixante livres écus. Il en fut de même, mais dans une proportion moindre, dans les ventes 110, 113, 114 et 124, celle-ci du 20 juin. Quant à la vente 130, de la même date, qui donna une légère différence en faveur du paiement, ce fut une des rares où il y eut un versement en *numéraire* de 175 l., à une date postérieure à l'an IV.

Plus-value également dans la vente 142, du 31 mai 1793, 143 et 144 du 16 octobre, et 155, du 12 thermidor an II.

Quant aux biens d'émigrés, dont dix-huit ventes eurent lieu entre le 19 frimaire an II et le 21 germinal an III, le résultat en fut désastreux ; les enchères furent pourtant assez vivement poussées pour quelques-uns ; la vente 147 atteignit 7.650 livres sur une estimation de 2.500 l., après cent-six enchères ; la vente 150 donna lieu à cent-quinze enchères et la vente 153 à cent-vingt-huit enchères. Néanmoins, sur une estimation totale de 52.911 livres, ils ne furent vendus que 144.120 l., et payés 8.785 l., soit pas tout à fait dix-sept pour cent du prix d'estimation. La vente la plus mauvaise fut la vente 165, d'une maison, estimée 16.000 livres, adjugée 34.100 l. et payée 801 l., soit cinq pour cent de sa valeur.

A la Bresse, le 6 juillet 1791, les cinq chaumes de la vente 179, du 6 juillet 1791, furent vendues 40.000 livres, après cent-dix enchères, sur une estimation de 24.390 livres, et payées 25.540 l. ; le plus gros paiement, 13.768 l., avait été effectué le 31 décembre 1793, l'assignat valant quarante-huit livres, et le solde acquitté le 11 frimaire an III ; la vente 180 produisit à peu près le prix d'estimation. L'ensemble des paiements ressortit à environ quatre-vingt-trois pour cent du prix d'estimation.

Les six ventes de Cornimont, estimées 6.096 livres, furent adjugées 17.060 l. et payées 6.834 l., soit un rapport de cent-douze pour cent; la vente 206, du moulin de Cornimont, adjugée 2.400 livres, fut liquidée avant la fin de 1793, et donna une plus-value de 600 livres; une partie de la chaume du Grand-Ventron (vente 209 du 28 nivôse an III), sur une estimation de 528 livres, fut adjugée 8.100 l., après cent-soixante-quatre enchères, et payée 1.035 l.; le règlement en fut terminé le 18 prairial an III, alors que l'assignat de cent livres valait huit livres écus.

Dommartin avait, sur son territoire, des biens fort importants, appartenant, pour la plus grande part, au Chapitre de Remiremont et au Prieuré du Saint-Mont. Les ventes y furent très-poussées et donnèrent de fort bons résultats. La grosse métairie de Xonviller, (vente 225), estimée 12.389 livres, fut adjugée 30.000 l. et payée 18.965 l.; il y eut pourtant quatorze versements successifs, dont le dernier eut lieu le 12 thermidor an III; mais des acomptes très-importants, dépassant 15.000 livres, avaient été donnés dans le courant de l'année 1793, où l'assignat de cent livres avait oscillé entre soixante-quinze et quarante-huit livres écus. La seule vente de bien d'émigrés, la ferme de Rochaumois, estimée 10,500 livres, fut adjugée 40.300 l., après cent-trois enchères (vente 243, du 1^er^ floréal an II); malgré cette plus-value considérable, et quoique le règlement en ait été fait rapidement et liquidé le 5 thermidor an III, elle ne produisit que 4.310 livres.

Une remarque assez curieuse est à faire dans les ventes d'Eloyes : dans le cours de l'année 1791, des biens, estimés 16.069 livres, furent adjugés, sans grande lutte, 21.766 l., et payés 9.909 l.; par contre, les biens de la fabrique, estimés seulement 5.412 livres, mais partagés en trente-six lots, furent extrêmement poussés et adjugés douze fois le prix d'estimation, soit 64.525 l.; la vente, il est vrai, avait lieu le 25 ventôse an III, et, à ce moment, l'assignat de cent livres valait dix-huit livres écus. Ainsi un pré (vente 260), estimé 118 l. 16 s., fut adjugé 3.125 l., après soixante-cinq enchères, et payé 197 l.; un champ

estimé 132 livres, fut adjugé 2.575 l., soit près de vingt fois au-dessus du prix d'estimation ; il fut payé 247 l. Le résultat total, comme paiement, donna plus de quatre-vingt-six pour cent du prix d'estimation.

A Hérival, la métairie de la Croisette, avec 93 jours de terres, estimée 5.632 livres, adjugée 10.450 l., après cent-quinze enchères (vente 304), fut payée environ 8,000 l. ; le dernier versement fut opéré le 13 floréal an II, au cours de l'assignat de quarante-deux livres. La vente 308, le 28 nivôse an III, de la maison conventuelle, sur une estimation de 1.200 l., atteignit 16.500 l. ; payée presque immédiatement, elle produisit 1.260 livres.

A Jarménil, il n'y eut que les ventes des biens de l'émigré Lecoanet, estimés 6.833 l. ; quoiqu'ils eussent été extrêmement poussés au feu des enchères, et aient sextuplé leur valeur, ils ne produisirent que 1.760 l., soit vingt-cinq pour cent du prix d'estimation ; beaucoup de paiements en effet n'eurent lieu qu'en l'an IV, où l'assignat valait à peine un pour cent de sa valeur nominale.

L'unique vente du Ménil, le moulin de Demrupt, vendu 5.375 l., après soixante-dix-neuf enchères, sur une estimation de 1.500 l., fut payé complètement dans l'espace d'un an, et donna réellement 3.843 l., soit plus de deux fois et demie sa valeur.

Il y avait, à Plombières, des biens dont la vente paraissait devoir être fort rémunératrice, les Bains des Dames, appartenant au Chapitre de Remiremont. Ils avaient été estimés 16,400 livres et il y avait même eu, le 8 juillet 1790, une offre bien supérieure, dont nous avons parlé plus haut. Mis en vente le 6 juillet 1791, ils furent adjugés à Nicolas Monin, de Remiremont, après vingt feux et cent-cinq enchères, moyennant 28.000 l. Le conseil général de la commune de Plombières s'était porté soumissionnaire et avait enchéri sans pouvoir obtenir l'adjudication. Aussi, lorsque Monin, n'ayant pas effectué les paiements exigibles, fut déclaré déchu, le conseil de la commune s'en rendit acquéreur, moyennant 25,100 livres, lors de la revente à la folle enchère du 16 novembre 1791. Cette vente ayant été annulée

par arrêté de l'administration centrale du 7 germinal an III, l'adjudicataire primitif reprit son enchère et en effectua les paiements en assignats les 1er floréal et 18 messidor an III, soit une somme totale, y compris les intérêts, de 33.076 l. 15 s. qui se trouva réduite à 3.112 l. 4 s., par suite de la dépréciation du papier-monnaie.

La maison des Capucins, vendue aussi à la folle enchère, à la suite de la déchéance de l'acquéreur primitif, ne produisit que la moitié de la valeur de l'estimation. En résumé, les biens de Plombières ne rapportèrent que le tiers de leur valeur.

Si, à Ramonchamp, les ventes de 1792 et 1793 donnèrent une plus-value, et si les biens de première origine produisirent en totalité soixante pour cent de leur valeur, les biens des émigrés Deslon et Boileau, estimés 9.730 livres et vendus 22.755 l., donnèrent à peine quatorze pour cent. Deux étangs, vendus à la folle enchère le 11 germinal an III, estimés 600 livres, furent vendus péniblement 800 l,, le cours de l'assignat étant à ce moment de quatorze livres écus pour cent livres papier, ce qui mettait le prix de l'adjudication à 112 l. ; et encore ne furent-ils réellement payés que 54 livres 10 sols, le réglement n'ayant été terminé qu'en thermidor, au cours de 5 livres 10 sols.

Comme tous les moulins, le moulin de Saulx, à Rupt, se vendit 9.475 l., après vingt-cinq feux et quatre-vingt-dix-neuf enchères, sur une estimation de 3,000 l, : réglée en l'an II et en l'an III, cette vente produisit 3.817 l. Chose assez curieuse, dans cette commune, les ventes de 1792 eurent un rendement de quatre-vingt-quatre pour cent, bien supérieur à celui des ventes de 1791, qui ne fut que de soixante-trois pour cent de la valeur.

Saint-Etienne est la commune qui, après Remiremont, possédait le plus de biens nationaux ; ils se vendirent, en général, fort bien ; même les onze ventes du 11 mai 1791 donnèrent une plus-value ; sur une estimation de 35.096 l., ils furent payés 36.018 l. La ferme de la Piotte (vente 446), adjugée 13.250 l., après cent enchères, sur une estimation de 6.534 l., fut

payée 11.950 l. ; le dernier versement était fait le 1er août 1792. Plus-value également pour les cinq ventes du 6 juillet 1791, qui produisirent 5.422 l. pour une estimation de 4.963 l. L'ensemble de 1791 donna quatre-vingt-un pour cent, celui de 1792, soixante-dix-sept pour cent du prix d'estimation. Quoique les biens de seconde origine n'eussent donné que 2.736 l., pour une estimation de 12.286 l., la totalité des ventes, pour la commune entière, ressort à soixante-et-onze pour cent.

La vente 526 de Saint-Maurice, adjugée, le 10 avril 1793, après cent-quinze enchères, 7.575 l., sur une estimation de 2.173 l., fut payé en deux termes, dont le dernier le 1er floréal an II; le résultat fut de 3.702 l. 10 s. Toutes les ventes de Saint-Maurice donnèrent des résultats satisfaisants, mais les morceaux les plus importants, les Hautes-Chaumes dépendant de cette commune, ne furent vendus qu'en l'an IV.

Les six ventes du 14 mai 1791, dans l'importante commune de Saint-Nabord, donnèrent, comme pour d'autres communes, à la même date, des plus-values; sur une estimation de 3.243 l., elles produisirent 3.979 l. Mais le résultat le plus brillant fut la vente d'un champ de 16 jours 1/2 (vente 573), le 20 juin 1792, qui, adjugé 8.275 l., sur une estimation de 3.702 l. 12 s., fut réellement payé 7.858 l, 9 s., le règlement en ayant été terminé le 1er novembre 1792, l'assignat n'étant encore déprécié que de quinze pour cent. Les biens de seconde origine, vendus en l'an II et en l'an III, pour une valeur de 21.660 l., ne donnèrent que le maigre résultat réel de 4.887 l., soit un peu plus de vingt-deux pour cent. L'ensemble des biens de Saint-Nabord produisit néanmoins soixante-cinq pour cent de sa valeur d'estimation.

Encore même constatation que précédemment, à Saulxures; les trois ventes du 14 mai 1791 furent adjugées 15.312 l., soit plus du quadruple du prix de leur estimation, qui était de 3.812 l.; elles furent payées 8.195 l. C'est le moulin de Bâmont (vente 610) qui donna le plus brillant résultat : adjugé 4.200 l. après quatre-vingt-huit enchères, sur une estimation de 1.000 l., il était totalement payé le 11 août 1793 et rapportait

3.169 l. L'ensemble des biens de première origine, vendus en 1791, donna cent vingt-sept pour cent de leur valeur. Nous avons laissé de côté, pour cette commune, les biens des émigrés Maurice, dont une part seulement, et extrêmement minime, revenait à l'Etat.

Nous trouvons, à Tendon, une nouvelle confirmation du fait que les biens d'émigrés, offerts au moment où il y avait une sorte de saturation, ont donné des résultats désastreux. Les biens de l'émigré Voyaux, estimés 11.748 l., quoiqu'adjugés le quadruple de leur valeur, 46.893 l., (l'assignat perdait alors soixante-cinq pour cent), ne furent payés que 3.283 l., soit à peine vingt-huit pour cent de leur valeur. Même constatation à Vagney, où les biens d'émigrés ne se payèrent que dix-sept pour cent de leur valeur. Un gagnage (vente 691) de 6.000 l., vendu 26.000 l., ne produisit que 816 l., le paiement du 4 ventôse an IV, de 20.337 l., ne donna effectivement que 101 l. 14 s., l'assignat de cent livres valait en ce moment dix sols en numéraire !

Par contre, les biens de première origine continuent à se vendre d'une façon rémunératrice ; la ferme de la Neuvelotte, au Tholy, adjugée 37.300 l., sur une estimation de 22.340 l., quoique payée en huit acomptes, dont le dernier fut versé le 4 messidor an II, produisit pourtant 25.026 l.

Les résultats du Val-d'Ajol furent également très-brillants, surtout, comme dans d'autres communes, ceux du 14 mai 1791, où des biens estimés 857 l. furent payés réellement 1195 l. Quant aux ventes du 7 février, qui donnèrent également une plus-value, elle est surtout due à la vente 695, où un solde de 416 livres 7 sols fut réglé en numéraire en l'an VI. C'est un des très-rares exemples que nous ayions trouvés de paiements en numéraire.

Nous consignons les résultats des ventes comprises entre le 1er février 1791 et le 11 germinal an III dans un tableau, un graphique et des diagrammes (1).

(1) Nous remercions M. A. Philippe de l'amicale collaboration qu'il nous a prêtée pour l'établissement du graphique et des diagrammes.

BIENS NATIONAUX DU DISTRICT DE REMIREMONT

VENDUS DE 1791 A L'AN III

COMMUNES	PRIX D'ESTIMATION	PRIX DE VENTE	PRIX RÉEL PAYÉ	RAPPORT DU PRIX PAYÉ au prix d'estimation
Remiremont	197.912	437.347	128.705	65 %
Basse-sur-le-Rupt	6.130	12.615	5.258	85 8 %
Bellefontaine	2.296	12.505	630	27,4 %
La Bresse	50.474	113.465	41.732	83 %
Bussang	4.448	7.358	2.147	48 %
Cornimont	6.096	17.060	6.834	*112* %
Dommartin	115 198	208.272	88.059	76,4 %
Eloyes	21.481	86.291	14.589	68 %
Fresse	2.490	3.440	999	40 %
Granges-de-Plombières	3.090	4.150	1.532	49,5 %
Hérival	47.448	83.510	32.714	69 %
Jarménil	6.833	38.787	1.760	25,7 %
Le Ménil	1 500	5.375	3 843	*256* %
Plombières	24.786	39.150	8.272	33,3 %
Pouxeux	563	1 975	701	*124* %
Ramonchamp	43.576	74.599	21.763	50 %
Raon-aux-Bois	858	2 400	469	55 %
Rochesson	15.100	41.535	3.429	22,7 %
Rupt (1)	25.030	42 929	16 996	68 %
Saint Amé	15.197	32.480	12 741	84 %
Saint-Etienne	163.302	347.654	116 394	71 %
Saint-Maurice	7 447	15.450	7 940	*106,6* %
Saint-Nabord	97 224	204.730	63.473	65 %
Sapois	847	1.685	546	64,5 %
Saulxures (2)	10.953	25 280	13 958	*127,4* %
Le Syndicat	6.804	11.483	4.332	63 6 %
Tendon	14.990	60.968	6.828	45,5 %
Le Tholy	24.648	40.475	26 363	*107* %
Vagney (3)	40.858	102 390	20.406	50 %
Val-d'Ajol (4)	8.839	19.034	8 192	92,6 %
Total	966.618	2.094.412	661.605	68,4 %

(1) Sauf les ventes de biens d'émigrés n°s 409 à 421, pour un certain nombre desquelles l'acheteur fut frappé de déchéance.

(2) Sauf les ventes de biens d'émigrés, n°s 615 à 623, où la part revenant à la Nation n'est que de deux vingt-et unièmes.

(3) Sauf la vente n° 689, dont le décompte n'est pas complet.

(4) Sauf la vente n° 705 dont le décompte manque.

Biens nationaux du district de Remiremont vendus de 1791 à l'an III.

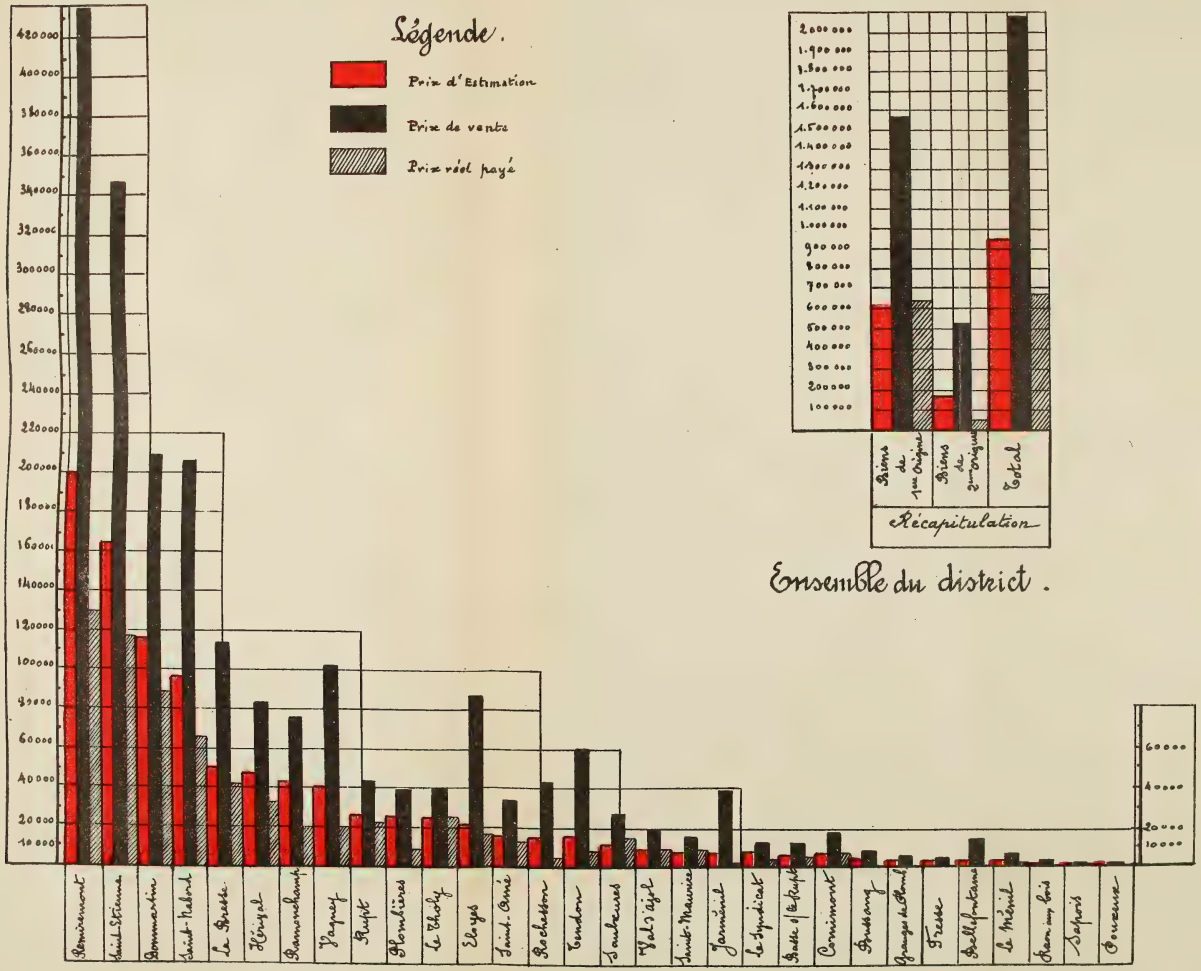

Ensemble du district.

Tableau par Communes.

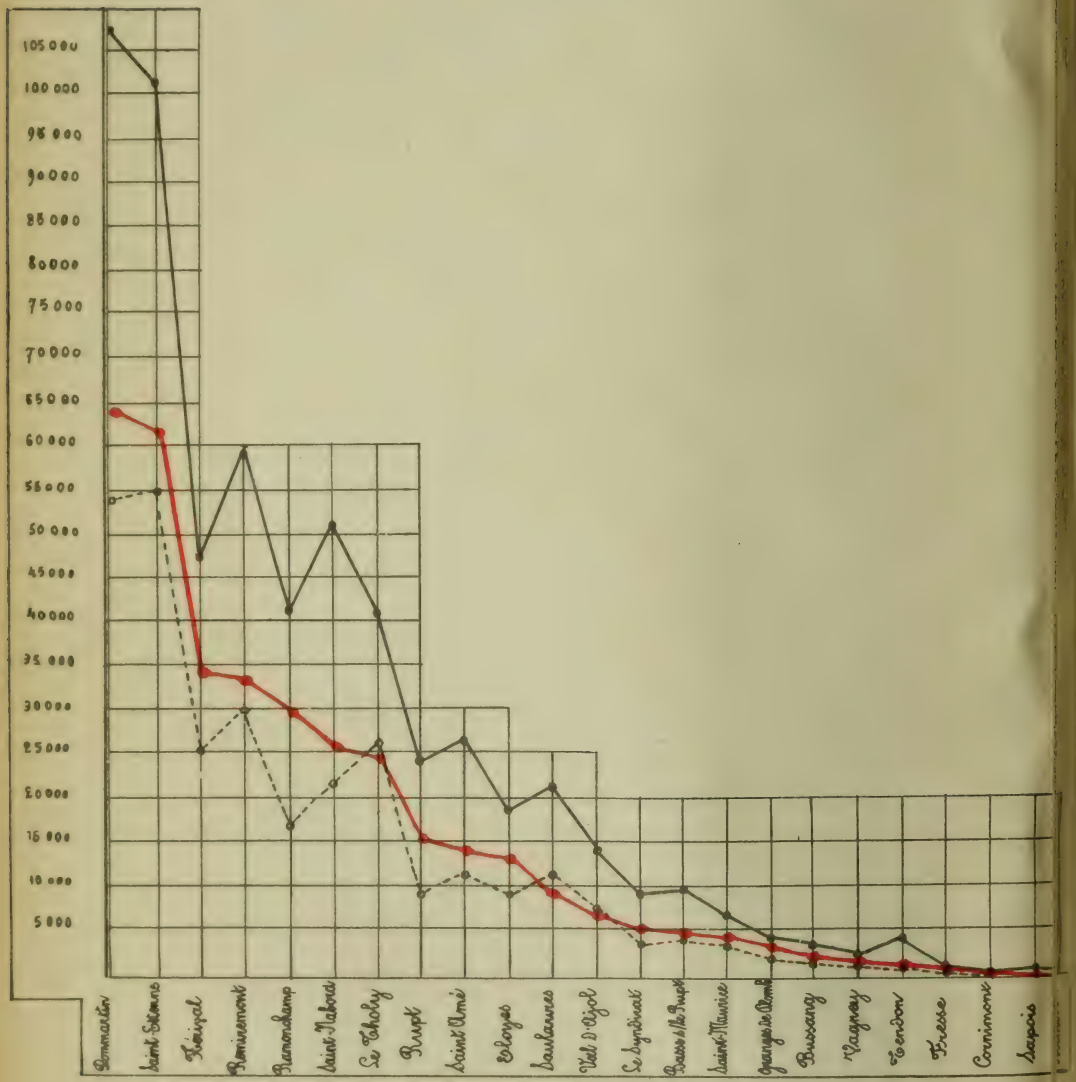

A Ventes de première origine de février à juin 1791.

TABLEAU A

BIENS DE PREMIÈRE ORIGINE VENDUS DE FÉVRIER A JUIN 1791

(Valeur moyenne de l'assignat de 100 livres : 97 livres 12 sols)

COMMUNES	NOMBRE de ventes	ESTIMATION	VENTE	PAIEMENT
Dommartin	15	63.347	107 532	54 367
Saint-Etienne	23	61 844	101 112	54.997
Hérival	5	34 104	47 210	24.400
Remiremont	41	33.778	59.147	30.312
Ramonchamp	10	29 851	40.606	16.674
Saint-Nabord	14	25 379	51.340	21.963
Le Tholy	2	24.648	40.475	26.363
Rupt	5	15.205	24.420	8.971
Saint-Amé	5	13.700	27.070	12.034
Eloyes	6	13.512	18.501	8.871
Saulxures	11	8.439	21 544	11.804
Val-d'Ajol	11	7.303	13.919	7.481
Le Syndicat	7	5.190	8 335	3.609
Basse-sur-le-Rupt	4	4.930	9 765	4.208
Saint-Maurice	4	4.729	6.825	3.850
Granges-de-Plombières	1	3.090	4.150	1.532
Bussang	4	2.702	3 319	1 455
Vagney	3	1 621	2 765	1.131
Tendon	1	1 296	3 850	1.150
Fresse	1	990	1 480	880
Cornimont	1	474	555	428
Sapois	1	396	1.085	379
Rochesson	1	300	505	323
	176	356.828	595.510	297.182

TABLEAU B

BIENS DE PREMIÈRE ORIGINE VENDUS DE JUILLET A DÉCEMBRE 1791

(Valeur moyenne de l'assignat de 100 livres : 94 livres 7 sols)

COMMUNES	NOMBRE de ventes	ESTIMATION	VENTE	PAIEMENT
Remiremont	57	57 670	117.485	53.969
Saint-Etienne	20	26.616	46 200	17.129
Plombières	4	24.786	39.150	8.272
La Bresse	1	24.390	40 000	25 540
Dommartin	9	23.852	34.315	17.154
Vagney	6	21.398	38 730	15.418
Saint-Nabord	9	20.893	34.495	11 819
Hérival	1	11.814	19.300	6.762
Rupt	2	3.953	4.949	3.101
Cornimont	1	3.168	4 125	2 454
Saulxures	3	2.514	3.735	2.154
Eloyes	2	2.182	2 335	747
Basse-sur-le-Rupt	1	1.200	2.850	1.050
Tendon	1	690	2.325	1 476
Pouxeux	1	563	1.975	701
Val-d'Ajol	1	563	815	298
Saint-Maurice	1	375	660	215
Le Syndicat	2	244	363	149
	122	226.781	394 007	168.408

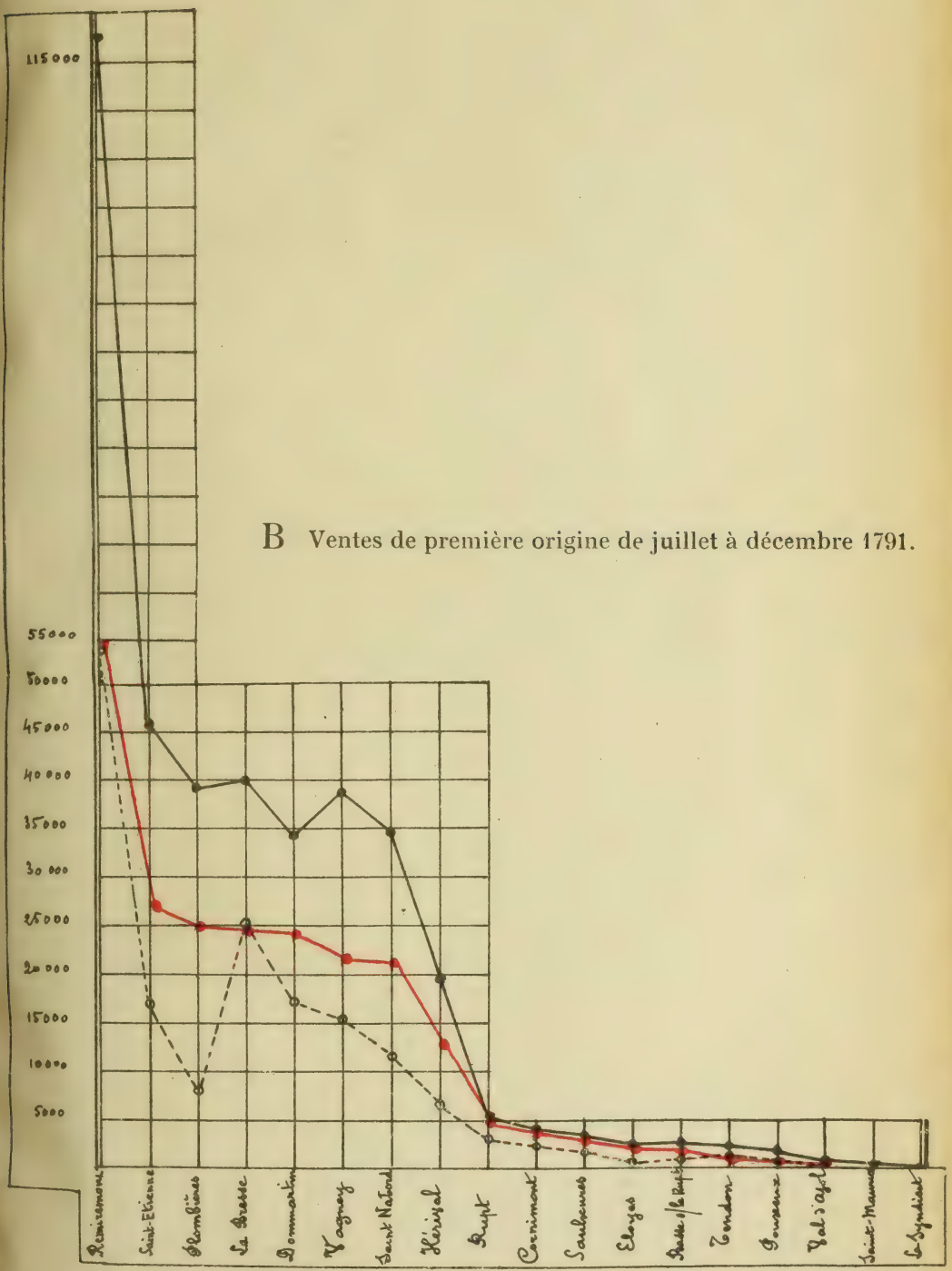

B Ventes de première origine de juillet à décembre 1791.

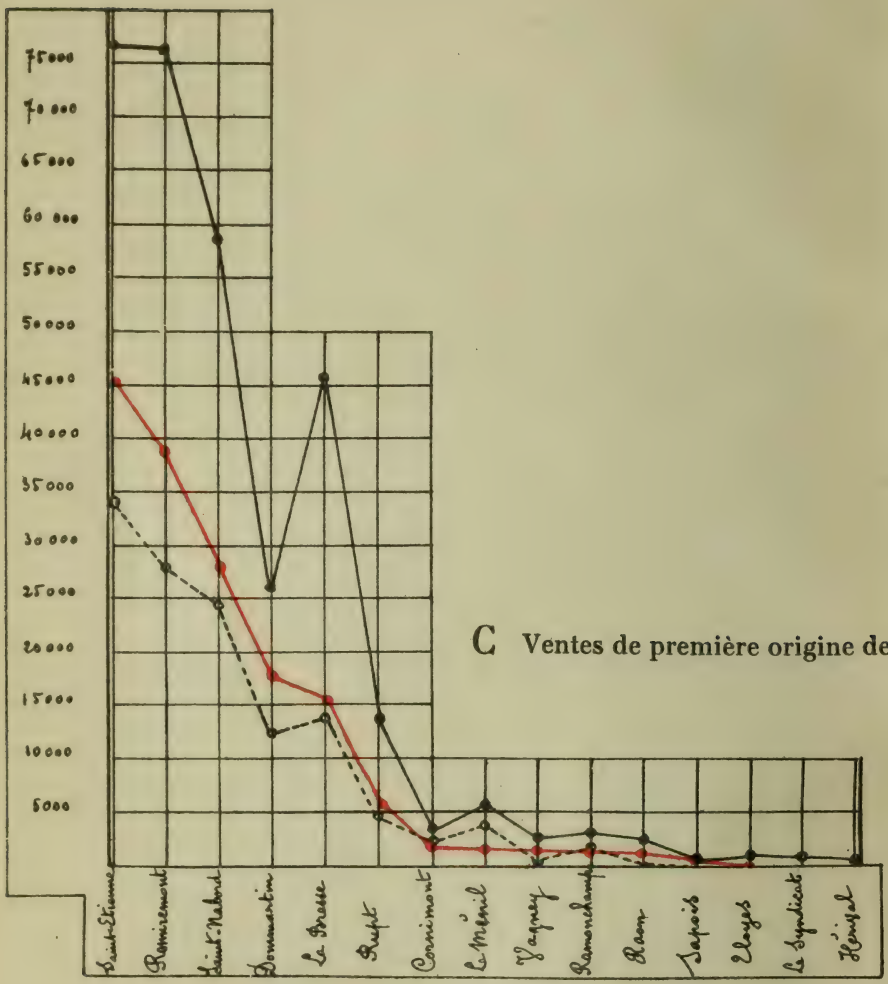

C Ventes de première origine de 1792.

TABLEAU C

BIENS DE PREMIÈRE ORIGINE VENDUS D'AVRIL A SEPTEMBRE 1792

(Valeur moyenne de l'assignat de 100 livres : 86 livres)

COMMUNES	NOMBRE de ventes	ESTIMATION	VENTE	PAIEMENT
Saint-Etienne	15	44.598	76.951	34.388
Remiremont	41	38 446	76.585	27.625
Saint-Nabord . . .	23	27.498	58.395	24.247
Dommartin	8	17.329	25.915	12.217
La Bresse	2	15.409	45 275	13.735
Rupt	2	5.847	13.500	4.916
Cornimont	2	1.582	2.980	2 275
Le Ménil.	1	1 500	5.375	3.843
Vagney	5	1.409	2 525	988
Ramonchamp . . .	2	1.262	2.995	1.781
Raon-aux-Bois	1	858	2.400	469
Sapois	1	451	600	168
Eloyes.	1	375	930	291
Le Syndicat	1	338	810	242
Hérival	1	330	500	291
	106	157.232	315.736	127.476

TABLEAU D

BIENS DE PREMIÈRE ORIGINE VENDUS D'AVRIL A OCTOBRE 1793

(Valeur moyenne de l'assignat de 100 livres : 58 livres 14 sols)

COMMUNES	NOMBRE de ventes	ESTIMATION	VENTE	PAIEMENT
Remiremont	7	11.757	26 710	6.720
Saint-Etienne	10	7.490	34.755	4.582
Saint-Maurice	1	2.173	7.575	3.703
Bussang	2	1.746	4 040	691
Saint-Nabord	2	1 508	2.675	433
Saint-Amé	2	1.497	3 440	707
Tendon	1	1.346	7.700	919
Le Syndicat	1	1.032	1.975	331
Ramonchamp	3	833	2.093	1 028
Val-d'Ajol	1	673	1 200	204
Cornimont	1	344	1.300	642
Bellefontaine	1	236	1.355	232
	34	30 635	96.788	20 192

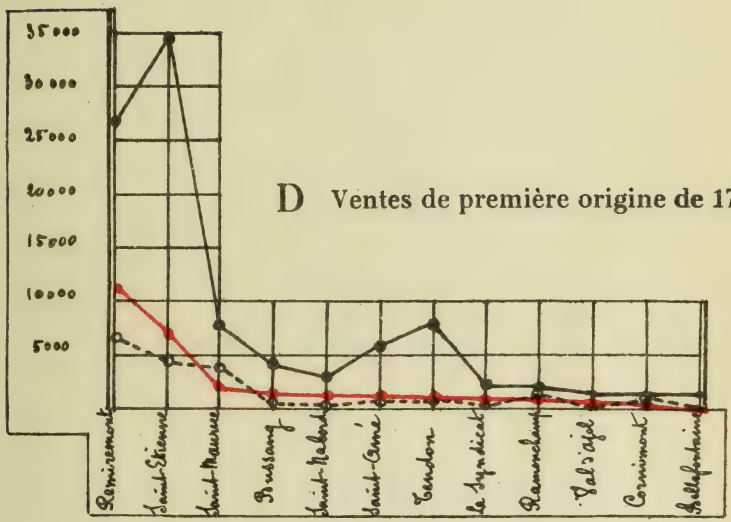

D Ventes de première origine de 1793.

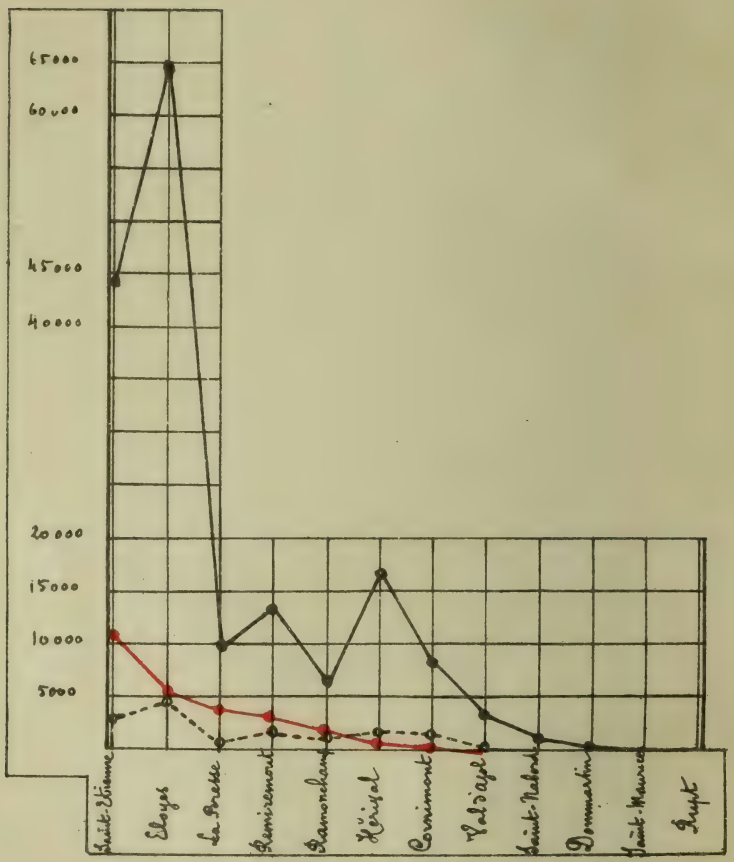

Ventes de première origine de 1794 à 1795.

TABLEAU E

BIENS DE PREMIÈRE ORIGINE VENDUS EN 1794 ET PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1795

(Valeur moyenne de l'assignat de 100 livres : 36 livres)

COMMUNES	NOMBRE de ventes	ESTIMATION	VENTE	PAIEMENT
Saint-Etienne	9	10.668	44.140	2.562
Eloyes.	36	5.412	64.525	4.680
La Bresse	10	3.675	9.590	643
Remiremont	3	3.350	13.300	1 294
Ramonchamp	2	1.900	6.150	947
Hérival	1	1.200	16.500	1.261
Cornimont.	1	528	8.100	1.035
Val-d'Ajol	1	300	3.100	209
Saint-Nabord	1	286	1 175	124
Dommartin	1	170	210	12
Saint-Maurice	1	170	390	172
Rupt	1	25	60	8
	67	27.684	167.240	12 947

TABLEAU F

BIENS DE DEUXIÈME ORIGINE VENDUS DU 19 FRIMAIRE AN II AU 21 GERMINAL AN III

(Valeur moyenne de l'assignat de 100 livres : 34 livres)

COMMUNES	NOMBRE de ventes	ESTIMATION	VENTE	PAIEMENT
Remiremont	18	52 911	144.120	8.735
Saint-Nabord	8	21.660	56.650	4.887
Vagney	12	16.430	38.470	2.870
Rochesson	4	14 800	41.150	3.106
Saint-Etienne	5	12.286	44.496	2.736
Tendon	17	11.748	41.893	3 283
Dommartin	1	10.500	40 300	4.309
Ramonchamp	10	9.730	22.755	1.333
La Bresse	2	7.000	18.600	1.814
Jarménil	27	6.833	38.787	1.760
Bellefontaine	2	2 060	11.150	398
Fresse	1	1.500	1 960	119
	107	167.458	525.131	55 400

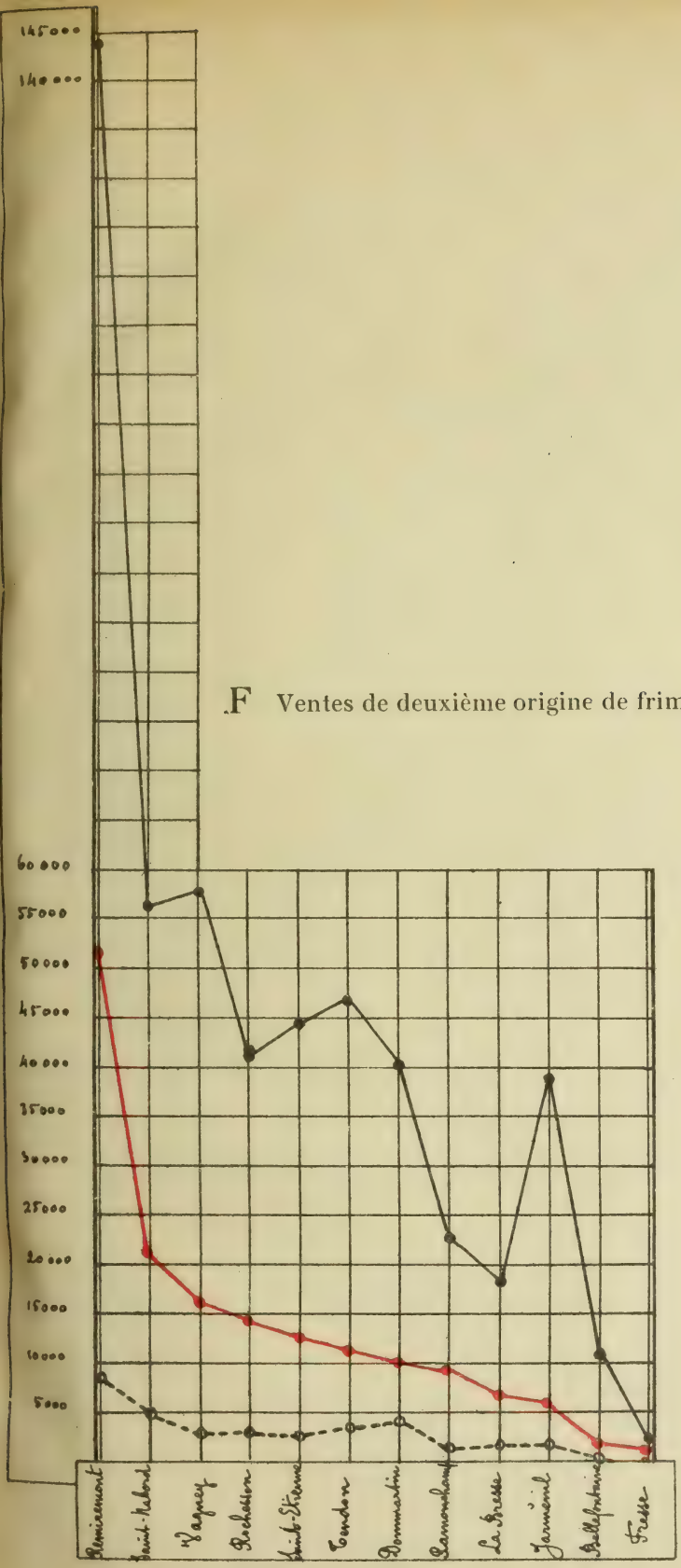

F Ventes de deuxième origine de frimaire an II à germinal an III

La principale cause du brillant résultat final de l'adjudication des biens, c'est qu'ils furent payés fort rapidement, sans que les acquéreurs aient attendu les échéances des annuités qu'ils avaient souscrites. Le réglement final a lieu assez rarement en l'an IV ; de forts acomptes sont versés en 1791 et 1792, alors que l'assignat a encore sa valeur presque complète, une grande partie des ventes, et les plus importantes, ayant été effectuées en 1791 et en 1792.

C'est pour une raison identique que les biens d'émigrés eurent un résultat si désastreux. Comme ils furent vendus à un moment où l'assignat était déprécié, et où la saturation était complète, après le morcellement des biens de première origine, il n'en revint à l'Etat qu'une valeur infime, bien que le prix d'estimation eût été triplé ou quadruplé. Prenons Tendon, par exemple, où, le 27 vendémiaire an III, on vendait les biens des émigrés Raulin et Voyaux. Sur une estimation de 11.748 livres, ils furent adjugés 46.893 livres. A ce moment, l'assignat de 100 livres valait encore 35 livres écus, ce qui mettait les biens à la valeur réelle de 16.412 livres ; or, dix mois plus tard, en messidor ou thermidor, beaucoup d'acquéreurs se libérèrent au cours de 6 livres ; plus de la moitié, mieux avisés, ne se libérèrent même qu'en vendémiaire an IV, au cours de 2 livres environ.

Fort heureusement, les biens d'émigrés n'ont tenu qu'une place assez restreinte dans le district de Remiremont ; ils ne faisaient qu'environ dix-sept pour cent de la valeur totale.

En résumé, les paiements se firent bien et relativement vite, le nombre des déchéances fut infime, et comme les cultivateurs sont en grand nombre parmi les acheteurs, on arrive à la même constatation que nous avons déjà faite pour le district d'Epinal : c'est que l'épargne paysanne et bourgeoise était considérable au moment de la Révolution.

VII

LES ACHETEURS

Le nombre des acheteurs est considérable : trois-cent-soixante-et-un citoyens, dont deux ou trois femmes, habitant tous le district, à très-peu d'exceptions près, se rendirent acquéreurs, pour la totalité, ou pour partie seulement, des sept-cent-onze lots mis en vente. Un des buts que visait la Révolution était donc atteint, puisque la propriété de main-morte passait, morcelée, à de nombreux propriétaires, dont les deux tiers n'avaient acheté qu'un seul lot, et souvent encore en association avec un parent ou un voisin.

Il n'y eut que fort peu de gros acheteurs ; Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, obtint, au feu des enchères, 59 lots ; Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, 55 ; les trois Serrier, entrepreneurs de bâtiments à Remiremont, respectivement 38, 29 et 10 lots ; Claude Guérin, de Remiremont, 32, et Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne, 21.

Tous les autres biens offerts se répartissent en de nombreuses mains, comme le montre le détail des achats. Nous trouvons

239	acquéreurs	avec	1	adjudication.
53	—	—	2	—
21	—	—	3	—
10	—	—	4	—
6	—	—	5	—
5	—	—	6	—
1	—	—	7	—
3	—	—	8	—
3	—	—	9	—
1	—	—	10	—

2	acquéreurs	avec	11	adjudications.
2	—	—	13	—
2	—	—	14	—
1	—	—	15	—
3	—	—	16	—
1	—	—	17	—
1	—	—	18	—
1	—	—	19	—
1	—	—	21	—
1	—	—	29	—
1	—	—	32	—
1	—	—	38	—
1	—	—	55	—
1	—	—	59	—

Si on ne découvre pas, dans ce district, la trace des bandes noires dont on a tant parlé pour certains départements, on y rencontre pourtant des spéculateurs, si on peut appeler de ce nom des gens dont le rôle modeste paraît s'être borné à servir d'intermédiaires ou de représentants aux véritables acquéreurs. C'est le nom de Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, qui se rencontre le plus fréquemment dans ces tractations, et encore la fréquence n'est que relative, puisqu'il ne recède que dix-huit des ventes qui lui ont été adjugées. Mais on le retrouve souvent parmi les enchérisseurs.

Un fait qui est surtout à retenir, c'est l'ardeur des enchères, c'est l'âpreté des futurs propriétaires à se rendre acquéreurs. Dans les premières ventes, il y a de la timidité ; on ne sait ce qui se passera, on paraît craindre les évictions futures ; mais ces hésitations disparaissent rapidement, et dès la vente 8, du 30 mars 1791, les mises sont activement poussées. Cent-cinquante-quatre ventes donnèrent lieu à plus de cinquante enchères. Cette ardeur était suffisante pour écarter les spéculateurs.

La vente a un caractère local nettement accentué ; ce sont les gens du village même ou d'un village voisin qui achètent presque toujours les biens situés sur leur territoire ; les locataires ou les

fermiers sont souvent soumissionnaires ou enchérisseurs, et, dans dix-huit cas, ils deviennent propriétaires des terres ou des maisons qu'ils détenaient par baux.

Il n'y a pas trace, dans ce district, de syndicats d'acquéreurs ; les associations de fait qu'on peut constater ne se continuent pas au delà de l'opération pour laquelle elles avaient été constituées. Pas trace non plus d'associations créées par tous les habitants d'une commune, ou par une partie d'entre eux, dans le but d'acheter les terres mises en vente et de se les partager, associations interdites et considérées comme frauduleuses par la loi du 24 avril 1793. Pas trace enfin d'accaparements par les Juifs ; un seul Juif, Samuel Grombach, négociant à Remiremont, est acquéreur, pour une somme totale de 6.430 francs, le 11 brumaire an XI, de trois lots fortement disputés, puisque l'un ne fut adjugé qu'après soixante-six, et un autre qu'après soixante-dix-sept enchères.

Deux municipalités seulement achetèrent des biens. La Bresse acquit trois chaumes situées sur son territoire, Welch-Rothenbach, Champis et le Haut-Rouen, pour la somme de 16.575 livres, sur une estimation de 5.055 livres 11 sols, et qu'elle paya réellement 3.730 livres 12 sols. La ville de Remiremont acheta la maison et la remise de la douane, Grande-Rue, l'église et la chapelle dites de Saint-Nicolas, et la maison de la salle capitulaire du Chapitre, pour une somme globale de 2.085 livres, sur une estimation de 1.950 livres.

Parmi les acheteurs on trouve cinq prêtres : Pierre Jacquot, curé de Dommartin, achète, le 13 juin 1792, deux champs de un jour, provenant du Prieuré du Saint-Mont ; Joseph Laurent, curé de Ramonchamp, achète, le 11 mai 1791, moyennant 8.850 livres, un pré, provenant de sa cure ; Anselme Maxel, vicaire de Saulxures, achète avec son frère, le 14 mai 1791, la moitié d'une accrue provenant du Chapitre de Remiremont, indivise avec sa mère ; son curé, Jean-Nicolas Olry, se rend acquéreur, le 28 mars et le 6 juillet 1791, de deux lots de terres provenant de sa cure ; enfin Dominique Thiébault, curé de Rupt, achète, le 2 mai 1792,

de concert avec quatre associés, des prés et des champs provenant de sa cure.

Contrairement à ce qui se passa à Epinal, aucune des dames du Chapitre de Remiremont ne racheta sa maison canoniale.

Les professions des 361 acquéreurs se répartissent ainsi ;

Municipalités	2
Prêtres	5
Fonctionnaires, hommes de loi, professeurs, médecins.	40
Meuniers	7
Entrepreneurs de travaux, artisans	33
Marchands, aubergistes	36
Cultivateurs	81
Professions non déterminées.	157

Il est vraisemblable qu'il s'agit presque toujours, dans ce dernier cas, de cultivateurs, car la plus grande partie des brefs de vente où la profession de l'acheteur n'est pas indiquée concernent des villageois. On peut donc estimer que les habitants des campagnes sont pour plus des trois quarts dans le nombre des acquéreurs, et que la terre est revenue presque intégralement à ceux qui la cultivaient. Quant aux immeubles urbains, assez nombreux à Remiremont, ils ont été achetés par les habitants de la ville, fonctionnaires, hommes de loi, artisans.

Une dernière constatation s'impose, elle infirme l'opinion préconçue que l'on pouvait professer concernant l'instruction du peuple avant la Révolution, et elle vient à l'appui de l'observation que nous avons déjà faite à ce sujet pour le district d'Epinal. Les acheteurs ont tiré profit des leçons qu'ils ont reçues à l'école, et tous l'avaient fréquentée, car tous ont signé lisiblement leur nom sur les actes de vente, et pour la plupart l'écriture paraît être celle de gens ayant l'habitude d'écrire. Seul, Thomas André, cultivateur, adjudicataire d'un étang au Val-d'Ajol, a déclaré ne pas savoir écrire, et a remplacé sa signature par une croix.

VIII

MONNAIES ET MESURES EN USAGE DANS LE DISTRICT DE REMIREMONT

Si les monnaies en usage dans le district sont les mêmes que celles dont on se servait dans toute la Lorraine, il y a quelques différences avec les mesures usitées généralement, telles que nous les avons publiées précédemment (1).

L'état des mesures est donné dans la délibération suivante du directoire du district de Remiremont, en date du 28 août 1791 (2).

« Poids

« La livre est de 16 onces, poids de marc.

« L'once se divise en 8 gros, le gros en 3 deniers, et le « denier en 24 grains.

« Mesures linéaires

« La mesure linéaire est l'aune ; les marchands se servent de « l'aune de Paris. Sur les foires et marchés, pour les toiles et « marchandises qui se fabriquent dans le pays, on se sert de « l'aune, particulièrement en usage dans le district, laquelle a « 2 pieds 1 pouce 2 lignes du pied du roi.

« Mesures de superficie

« Le pied en usage dans ce district est le pied de Lorraine, « qui se divise en 10 pouces, le pouce en 10 lignes et la ligne en « 10 points. Il revient à 10 pouces 6 lignes 9 points du pied du « roi.

« La toise de Lorraine est de 10 pieds de Lorraine. Elle « revient à 8 pieds 9 pouces 7 lignes 6 points du pied du roi.

« L'arpent, le jour, la fauchée ont tous la même mesure ; elle « est de 250 toises, mesure de Lorraine, c'est-à-dire 10 pieds de « largeur sur 25 de longueur.

(1) Léon Schwab, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district d'Epinal*, Epinal 1911. in-8°, p. 342 et suiv.

(2) Arch. dép. L, district de Remiremont, délibérations du directoire.

« Mesures de capacité

« Pour la livraison des grains et grenailles, c'est le résal, qui se « divise en 8 quartes, la quarte en 8 foureaux. On envoie un « étalon de cette quarte.

« Mesures de capacité pour les liquides

« La mesure ordinaire s'appelle pièce.

« La pièce contient 4 mesures. La mesure est la même que « celle de Nancy, Elle se divise à Nancy en 18 pots ; et dans le « district de Remiremont, elle ne se divise qu'en 16 pots.

« Le directoire du district de Remiremont atteste que les « mesures ci-dessus détaillées sont celles en usage dans toute « l'étendue du même district. »

De cette délibération, et de divers renseignements recueillis, on peut établir un tableau à peu près complet des mesures usitées au moment de la Révolution.

MONNAIES

La livre de France, ou livre tournois..... vaut 0 franc 987
Le sou de France, ou sol ..... — 0 — 0494
Le denier de France..... — 0 — 0041

La livre est divisée on 20 sous et le sou en 12 deniers.

La livre de Lorraine vaut 15 sols 6 deniers de France ou 0 franc 765
Le sou de Lorraine vaut 9 deniers, 3 de France .. ou 0 — 038
Le denier de Lorraine ou gros ..... vaut 0 — 0031

La livre est divisée en 20 sous et le sou en 12 deniers ou gros.

Le franc de Lorraine ou franc barrois..... vaut 0 franc 322
Le gros de Lorraine..... ... — 0 — 0268

Le franc est divisé en 12 gros.

Le franc de Lorraine équivaut à 8 sols 6 deniers de Lorraine.
— — — à 6 sols 8 deniers de France.

Le louis d'or vaut 24 livres de France ou 31 livres de Lorraine.

MESURES LINÉAIRES

L'aune de Paris..... vaut 1 mètre 188
L'aune de Lorraine..... — 0 — 639

L'aune de Remiremont ..... vaut 0 mètre 68128
L'aune d'Épinal ..... — 0 — 658
La toise de France ..... — 1 — 949
La toise de Lorraine..... vaut 2 mètres 859
La perche ..... — 7 — 146
Le pied de France ..... — 0 — 32489
Le pouce de France..... — 0 — 027
La ligne de France..... — 0 — 00225
Le point de France..... — 0 — 00019

La toise de France contient 6 pieds, le pied contient 12 pouces, le pouce contient 12 lignes et la ligne contient 12 points.

La toise de Lorraine contient 10 pieds, le pied 10 pouces et le pouce 10 lignes.

Le mètre équivaut à 3 pieds 11 lignes de France.

MESURES AGRAIRES

L'arpent de France ..... vaut 51 ares 07 m²
L'arpent de Lorraine, ou jour,
ou fauchée..... — 20 — 44 m²
L'ommée..... — 2 — 04 m²
La verge, ou toise carrée..... — 0 — 8 m² 175
Le pied carré..... — 0 — 0 m² 8 dm² 17 cm²

L'arpent de Lorraine s'appelait *jour* s'il s'agissait de champs ou de vignes, et *fauchée* s'il s'agissait de prés.

Il se subdivise en 10 ommées, l'ommée en 25 verges et la verge en 10 pieds.

La quarte vaut le quart du jour, ou 5 ares 11 m²

MESURES DES LIQUIDES

La pièce, contenant 4 mesures..... vaut 176 litres 28
La mesure, contenant 16 pots ..... — 44 — 07
Le pot, contenant 2 pintes ..... — 2 — 75
La pinte..... — 1 — 31 (1)

La mesure de Lorraine contenait 18 pots, et le pot 2 pintes.

(1) D'après M. Louis Godot, *Les Halles de Remiremont*, Saint-Dié 1912, In-8°.

MESURES DES GRAINS

Le résal de Remiremont mesuré *ras*... vaut 1 hectolitre 138
— — — *comble* — 1 — 67

Le résal contient 8 quartes, et la quarte 8 foureaux.

Le blé, le seigle et les pois se mesurent *ras* à l'étrille ronde ; l'orge, l'avoine et les graines à huile se mesurent au *comble*.

POIDS

Une livre vaut 489 grammes 5 et contient 2 marcs.
Un marc vaut 244 grammes 75 et contient 8 onces
Une once vaut 30 grammes 59 et contient 8 gros.
Un gros vaut 3 grammes 824 et contient 72 grains.
Un grain vaut 0 grammes 053.
Cent livres forment le quintal et dix quintaux le mille.

CHAPITRE PREMIER

INVENTAIRES DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

EN 1789

Au moment de la Révolution, il existait, dans le district de Remiremont, cinq établissements religieux : l'Insigne Chapitre Saint-Pierre, les Bénédictins du Saint-Mont, les Capucins de Remiremont, les Capucins de Plombières, et les Chanoines réguliers d'Hérival.

La loi du 13-18 novembre 1789 avait prescrit aux anciens propriétaires de faire la déclaration de leurs biens, de leurs revenus et de leurs charges. Se sont-ils conformés aux prescriptions légales et ont-ils fait les déclarations demandées ? Il y a tout lieu de le supposer, car nous avons retrouvé une note relatant que les déclarations concernant le chapitre de Remiremont ont été envoyées à l'Assemblée nationale, en exécution des lettres-patentes du roi du 18 novembre 1789.

Nous n'avons pu retrouver que des déclarations partielles, des estimations fragmentaires. Nous avons rapproché les différents états établis tant par les bénéficiaires que par les corps administratifs du district, pour tenter d'avoir une idée de la fortune des établissements supprimés. La difficulté a été particulièrement grande pour le Chapitre de Remiremont, dont les biens étaient situés dans un grand nombre de communes.

I. — INSIGNE CHAPITRE SAINT-PIERRE DE REMIREMONT

« Rien n'est plus grand dans l'Europe que l'établissement du « Chapitre de Remiremont. » Telle est la phrase par laquelle débute l'état de l'insigne église Saint-Pierre, dressé en 1745 (1).

Au moment où il allait être dissous, d'après le *Catalogue de Mesdames de Remiremont*, du 16 novembre 1790, le Chapitre comprenait 32 dames et 21 nièces (2), soit :

S. A. S. la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, dame nièce de Mme de Messey de Bielle	Abbesse.
Marie-Louise-Catherine de Monspey (3)	Doyenne.
Anne-Eve de Ferrette.....	Secrète.
Henriette de Montjoye.....	Sonrière.
Charlotte de Wangen.....	Grande aumônière.
Madelaine de Lentilhac de Gimel.....	—
Françoise de Zurheim	Boursière des grains.
Louise-Lothaire de Raigecourt.....	Boursière d'argent.
Béatrice de Messey de Bielle.....	Censière.
Françoise-Charlotte de la Tour-en-Voivre	—
Angélique de Messey.....	Trésorière lettriére.
Marie de la Tour Jeandelis.....	Dame de la Fabrique.
Claudine de Rinck	Dame du Sceau, dame lieutenante.
Antoinette de Muggenthal.....	Chanoinesse.
Catherine de Lentilhac de Gimel.....	—
Thérèse de Berg de Hohenzollern.....	—
Anselmine de Vœhlin	—

(1) Arch. dép. G 915.

(2) Arch. dép. G additions. — D'après M. Félix de Salles *Chapitres nobles de Lorraine*, Paris 1888, la liste officielle du Chapitre, en 1789, comprenait 54 dames, dignitaires et chanoinesses; d'après la déclaration du fondé de pouvoir de Madame de Ferrette, il n'y aurait eu que 52 dames.

(3) Elue doyenne le 18 janvier 1790, en remplacement de Madame Célestine-Hyacinthe de Briey, morte le 15 octobre 1789 (Arch. dép. G 1268).

Joséphine Duc de Jodoch..... Chanoinesse.
Marguerite de Messey de Vingles..... —
Thérèse de Schawembourg..... —
Anne-Charlotte de Raigecourt de Gournay..... —
Reine-Pauline de Monspey d'Arma.... —
Françoise-Balbine de Schœnau..... —
Marie-Louise-Charlotte de Wangen-Wangenbourg..... —
Marguerite de Mostuejouls ..... —
Ludevine-Henriette de Reinach... ... —
Mélanie-Eugénie de Montjoye d'Emericourt .... —
Marie-Anne-Henriette de Schœnau de Saazen..... —
Pétronille de Messey de Sendrecourt.. —
Claire de la Tour d'Hazéville ..... —
Catherine-Charlotte-Alexandrine de Saint-Mauris..... —
Emile-Joséphine de Montjoye d'Hirsingue ..... —
Marie-Anne de Stadion ..... —

Auguste-Antoinette d'Andlau de Sandroville, dame nièce de Madame Anne de Ferrette.

Christine Zoé de Montjoye de Froberg, dame nièce de Madame Henriette de Montjoye.

Marie-Maurice de Freyberg, dame nièce de Madame Antoinette de Muggenthal.

Louise-Christine de Wangen de Géroldseck, dame nièce de Madame Charlotte de Wangen-Wangenbourg.

Charlotte-Marie-Anne de la Leyen, dame nièce de Madame de Lentilhac de Gimel.

Alexandrine-Victoire-Françoise de Crécy, dame nièce de Madame de Lentilhac de Gimel.

Angélique de la Rüe, dame nièce de Madame Madelaine de Lentilhac.

Marie-Joséphine-Antoinette de Gain, dame nièce de Madame Madelaine de Lentilhac.

Maurice-Raymonde de Freyberg de Hyrbel, dame nièce de Madame Anselmine de Vœhlin.

Hélène de Bauffremont, dame nièce de Madame Joséphine de Jodoch.

Marie-Louise-Charlotte de Mostuejouls de Saint-Georges, dame nièce de Madame Joséphine de Jodoch.

Marie-Pauline-Sophie d'Albert, dame nièce de Madame Thérèse de Schawembourg.

Charlotte-Mélanie-Athenaïs de Saint-Mauris, dame nièce de Madame Charlotte de la Tour.

Marie-Thérèse de Raigecourt d'Everlange, dame nièce de Madame Louise de Raigecourt.

Marie-Joseph-Jeanne de Lasteyrie, dame nièce de Madame de Monspey d'Arma.

Caroline-Annette de Lasteyrie du Saillant, dame nièce de Madame de Monspey d'Arma.

Cunégonde-Walburge de Metternich, dame nièce de Madame Balbine de Schœnau.

Xavière-Conradine-Eléonore d'Andlau, dame nièce de Madame Claudine de Rinck.

Marie-Constance-Adelaïde de Mostuéjouls de Verseil, dame nièce de Madame Marguerite de Mostuéjouls.

Marie-Anne-Michel de Reinach de Stainbron, dame nièce de Madame Henriette de Reinach.

Le Chapitre comprenait, en outre, dix chanoines, Antoine Pellier, François Valdenaire, Joseph Levrier, François Gremillet, Charles Coster, Nicolas Janny, Jean-François Thiébaut, receveur des grandes aumônes, Jean-Baptiste Ménestrel, Bréhaviller et Renauld, écolâtre. Il y avait de plus un certain nombre de fonctionnaires laïques, chargés des divers services.

L'hôpital de Remiremont, dépendant du Chapitre, avait pour directeur Andreu.

Tous les revenus du Chapitre étaient divisés en 144 prébendes, d'un rapport inégal, et réparties entre les chanoinesses et les officiers en groupes de deux, trois, quatre, appelés *compagnies*. Ces compagnies étaient au nombre de neuf, portant le nom du ban le plus important compris dans le ressort de chacune, au moins à l'origine, c'est-à-dire en 1321. D'après l'état des prébendes pour l'année 1703 (1), ces neuf compagnies étaient : Bruyères, Diarville, Jorxey, Mirecourt, Oëlleville, Remiremont, Remoncourt, Tantimont, Vittel. Chacune de ces compagnies comprenait seize prébendes.

L'abbesse (2) possédait 4 prébendes dans chaque compagnie, soit au total . . . . . 36 prébendes

Les chanoinesses	possédaient .	79	—	
La sonrière	— .	1	—	
La trésorière lettrière	— .	1	—	1/2
La dame du Deus	— .	1	—	
La boursière des grains	— .	2	—	
Le grand sonrier	— .	2	—	
Les 10 chanoines	— .	13	—	1/2
L'écolâtre	— .	1	—	
Le prieur du Saint-Mont	— .	1	—	
Le chapelain abbatial	— .	1	—	1/2
Les 3 sacristains	— .	2	—	1/2
Le maître de l'œuvre	— .	»	—	1/2
L'enfermière	— .	»	—	1/2
Les 12 coquerelles	— .	1	—	

En 1790, chacune des dames percevait soit deux, soit trois prébendes, sauf Madame de Montjoye d'Emericourt qui n'en avait

(1) Arch. dép. H 48.

(2) Voir A. Bergerot, *L'Organisation et le régime intérieur du Chapitre de Remiremont du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle, dans Annales de l'Est*, années 1899, 1900, 1901, 1902 et 1903. La répartition des prébendes donnée par M. Bergerot est celle de 1727.

qu'une, et Mesdames Angélique de Messey, Louise de Raigecourt, et de Monspey d'Arma, qui en avaient chacune quatre.

Outre les compagnies de prébendes, il y avait quantité d'autres perceptions, les produits des dîmes, des grueries, des biens attribués à telle ou telle dame, etc. Tous ces biens étaient affermés, et, dès la Révolution, les fermages ne rentrèrent que fort difficilement, comme le montre une lettre intéressante du curé de Diarville, adressée, le 22 décembre 1789, à l'officier du Chapitre, Noël (1).

« Puisqu'il a plu, dit-il, à nos Seigneurs de l'Assemblée de créer « un nouvel ordre de choses, il en résulte que le Chapitre n'a pas « pu percevoir les avoines que vous avez eu la bonté de me céder « dans le bail passé avec vous, Monsieur : il y a même beaucoup « de débiteurs de quartiers qui voudraient s'affranchir de leurs « obligations. Le cri général est : *montrez-moi vos titres.* En « conséquence, votre maire demande que vous l'autorisiez à pour- « suivre ces effrontés récalcitrants, ce que sûrement vous ne man- « querez pas de faire, et on leur montrera des titres, quand ils « auront été bien sanglés, si on le juge à propos. Vous me per- « mettrez sans doute, Monsieur, de prendre, sur ce que votre « maire rend tous les ans au Chapitre entre les mains de Mon- « sieur Thiébaut, ce que j'ai avancé pour le crépissage de la nef « de notre église.

« Je prendrai la liberté de vous rappeler ces trois vers de « Virgile, qui s'appliquent fort bien au temps, et ce, pour vous « distraire un moment :

« O Lycida ! vivi pervenimus advena nostri,
« Quod nunquam veriti sumus, ut possessor agelli
« Diceret : haec mea sunt ; veteres migrate coloni (2).

« Si nos Dames savaient le latin, avec quelle ardeur elles « chanteraient le psaume 67..., et le 2e,...

« J'ai l'honneur d'être etc...

« P.-S. — Vous savez sans doute que la rue Basse de Mirecourt

(1) Arch. dép., pièce non classée.
(2) Virgile, *Bucoliques*. Eglogue IX.

« a mis ma tête à prix pour avoir été, dit-elle, accapareur de « blé pour le Chapitre. Si la populace de Paris a rencontré aussi « juste que celle de Mirecourt, voilà bien des innocents marty- « risés. »

A. — *Prébendes.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement)

Les bénéficiaires, ou leurs fondés de pouvoir, déposèrent, les 23 octobre 1790, et jours suivants, au directoire du district de Remiremont, les déclarations exigées par la loi. Elles débutent presque uniformément par une des deux formules suivantes :

« Conformément à la proclamation du roi, du 24 août 1790, « pour la constitution civile et la fixation du traitement du « clergé, et sans que le présent état puisse être regardé comme « un acquiescement à ladite constitution ecclésiastique, sur « laquelle, en ce qui concerne notamment la puissance spirituelle, « je dois attendre le jugement de l'Eglise, je déclare à Messieurs « du directoire du district que je possède, à Remiremont, dans « l'insigne église collégiale et séculière de Saint-Pierre, immé- « diatement soumise au Saint-Siège, à titre de bénéfice perpé- « tuel, trois prébendes auxquelles sont annexés les objets sui- « vants.... » (Déclaration de M^me^ de Wangen, grande aumônière).

« Conformément à la proclamation du roi, du 24 août 1790, « sur la constitution civile du clergé, je déclare, en ma qualité « d'officier receveur de Madame de Ferrette, dame et secrète de « de l'insigne église et Chapitre de Remiremont, pour la conser- « vation de ses droits, et sans y préjudicier, attendu son absence, « que madite dame, etc... »

Elles se terminent également presque toutes par cette note :

« J'observe que j'ai à reclamer beaucoup d'arrérages corres- « pondant aux années avant la présente, et je réclame lesdits « arrérages avec d'autant plus de confiance qu'ils me sont légiti- « mement dus, et conformément à la déclaration présentée et

« déposée au directoire par M. l'abbé Thiébaut, pour et au nom « du Chapitre, d'autant que j'ai acquitté le tiers de ma contri- « bution patriotique, ainsi que, pour 1789 et les années précé- « dentes, les charges de mes prébendes. »

(Déclaration de Mme de Wangen).

Une prébende de valeur moyenne (prébende de Mme de Montjoye d'Emericourt) comprenait, au 23 octobre 1790 :

Une maison canoniale.		
Produits de différents dîmages.		
Froment 32 résaux.		
Seigle 24 — 7 quartes.		
Avoine 19 — 5 —		
Dîmes et francs vins amodiés.	115 l.	11 s. 1 d.
Distributions en argent et en denrées.	696 l.	15 s.
Bois de l'affouage de Humont.		
6 cordes estimées 16 livres la corde.	96 l.	
Droit de présence aux assemblées capitulaires.	9 l.	
Compte de la prébende de Deus.	24 l.	
Ponctuations (1).	77 l.	4 s.
Par la suppression du don gratuit.	95 l.	
Par la suppression de la bourse d'argent.	45 l.	
Par la suppression des charges communes.	47 l.	14 s. 6 d.

En prenant comme base le prix des grains calculé sur les quatorze années qui ont précédé 1791, déduction faite des deux années les plus fortes et des deux années les plus faibles (2), on obtient, pour prix du résal de froment, 15 l. 13 s. 8 d. ; pour le résal de seigle, 10 l. 16 s. 2 d. ; pour le résal d'avoine, 5 l. 14 s. 11 d. On trouve de la sorte une somme d'environ

(1) Les ponctuations se portaient, année courante, à 4.025 l. 16 s. 1 d., dont chaque chanoinesse tirait un cinquante-deuxième, soit 77 l. 4 s. Elles ne se percevaient qu'après 20 ans de réception au Chapitre, et constituaient des revenus personnels auxquels donnait droit l'assistance aux offices.

(2) Arch. dép. 10 Q 11, extrait des registres des hallages de Remiremont.

885 livres pour le produit des différents dîmages. Le produit brut d'une prébende ressortirait donc à 2.100 livres environ, plus, presque toujours, la jouissance d'une maison canoniale.

Les recettes suivantes : l'affouage de Humont, estimé 96 livres, le droit de présence aux assemblées de 9 livres, la partie de la prébende de Deus de 24 livres, les ponctuations de 77 livres 4 sols, les 2 livres de cire, soit un total approximatif de 210 livres, ne se percevaient qu'une seule fois, lorsqu'une dame possédait deux ou plusieurs prébendes.

Outre les revenus qui leur advenaient en vertu de leur titre de chanoinesses et des fonctions qu'elles remplissaient au Chapitre, la plupart des dames possédaient des biens particuliers, en adjonction à leurs prébendes. Pour avoir un état aussi complet que possible des revenus du Chapitre, il est donc nécessaire de relever tous les biens appartenant à chacune des dames.

Louise de Bourbon-Condé, abbesse

Nous n'avons trouvé aucune trace de déclaration la concernant. Elue abbesse le 22 août 1786, âgée de 24 ans, et dame nièce de Madame de Messey de Bielle, elle n'était donc pas apprébendée en tant que chanoinesse. Elle avait droit à trente-six prébendes, en tant qu'abbesse. Elle avait de plus :

Un quart de la recette de la grande prévôté, évaluée à 3.093 l. 9 s. 7 d., soit, pour l'abbesse....	773 l. 7 s.
Un quart de la recette des grandes aumônes, évaluée, déduction faite des charges, à	4.982 l. 6 s. 1 d.
Un quart de la gruerie d'Arches, évalué.	2.890 l.
Un quart — de Bruyères, — .	4.571 l.
Un quart — de Darney, — .	2.006 l.
Un quart — de Mortagne, — .	6.510 l.
Un quart — de Marloux, — .	?

En résumé, l'abbesse devait percevoir le quart des revenus du Chapitre.

MARIE-LOUISE DE MONSPEY, DOYENNE.

En qualité de chanoinesse.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Trois champs, loués..... 18 l.

En qualité de doyenne.

Jardin près de Maxonrupt, loué..... 15 l. 10 s.
Champ à la Paltrée — ..... 27 l. 2 s. 6 d.
Prés à Saint-Nabord, — ..... 11 l. 12 s. 6 d.
Les deux tiers des dîmes de Totainville affermées..... 910 l.
Les deux tiers des dîmes de Lenoncourt affermées 2.500 l., dont 25 louis reviennent au trésor..... 1.725 l.
Distribution des comptes de la sonrerie et de la chancellerie..... 70 l.
Francs vins des baux de Marloux, double part aux distributions de cette ferme.
Réunion éventuelle du prieuré d'Aubiey.

ANNE DE FERRETTE, SECRÈTE.

En qualité de chanoinesse.

Deux prébendes d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.....
Jardin sur les Rangs, de 2 ommées, loué. 3 l.
Droit de présence comme dignitaire aux assemblées capitulaires (au lieu de 9 livres). 30 l.

En qualité de secrète :

Deux tiers des grosses et menues dîmes de Bazoilles, le Ménil et dépendances, affermées..... 2.280 l.
Deux tiers des grosses dîmes d'Aroffe.... 1.625 l. 16 s. 1 d.

Trescens (1) de Remoncourt, consistant en deux prébendes dans les grosses dîmes, en deux tiers des menues, et en terres et prés situés sur le finage de Remoncourt, amodié.....	1.238 l.	14 s.	2 d.
Gagnage sur les bans et finages de Xirocourt, Vaudigny et Marainville, moitié des dîmes d'un canton de terre au-dessus de Xirocourt, laissé pour le canon annuel de 15 résaux 1/2 de froment ..			
Dû annuellement par les dames censières du Chapitre 1 résal de froment.....			
Dû annuellement par le directeur de l'hôpital de Remiremont 1 résal 1/2 de froment et 1 résal 1/2 d'avoine.....			
Dû annuellement par le prieuré d'Hérival une livre de cire assignée sur le prieuré d'Aubiey			
Terres et prés, bans de Sommerviller, Crévic et Dombasle, loués.....	48 l.		
Redevance due par l'abbesse de l'Etanche.	2 l.	6 s.	7 d.
Rachats de droits seigneuriaux divers....	163 l.	16 s.	2 d.
Plusieurs pièces de pré à Autrive, louées	77 l.	8 s.	4 d.
La recette des grande et petite chancelleries doit annuellement.....	3 l.	12 s.	9 d.
Trois pièces de vigne sur le territoire de Toul louées.....	77 l.	8 s.	4 d.
Pré finage de Bult et paixonnage dans le bois de Sainte-Hélène sous le canon annuel de 20 livres de lin.....			

(1) Trescens signifie cens, loyer, d'après le glossaire du droit français de Dupin et Laboulaye, *Institutes coutumières de Loysel*, Paris 1846; le trescensier était un fermier. D'après Bergerot, *ouvr. cité*, les trescens étaient des lots de terres à dîmes réservées, ou des fermes et gagnages amodiés par le Chapitre, moyennant une redevance annuelle en nature. Le trescens est un simple accensement fait par l'abbesse et le Chapitre. Voir : *Inventaire manuscrit des titres de l'insigne église de Remiremont*, tome IV, p. 371 et suiv., et tome IX, p. 61 et suiv., Arch. dép. G 855 et 859.

Trois petites pièces de terre au Longuet louées	13 l. 18 s. 8 d.
Jardin à Remiremont loué	18 l.
Cens sur une maison près la Madeleine	2 l. 6 s. 5 d.
Terres à Steinbach, en Alsace, avec cens en vin et argent du produit de	160 l.
Cens en vin, appelés vin du Calice, dus annuellement par la Commanderie de St-Jean de Colmar, amodiés	120 l.
Deux prébendes 1/2 dans la gruerie de Marloux	120 l.
Diverses rentes constituées sur des particuliers, ensemble	162 l. 10 s. 10 d.
A déduire les charges, qui sont :	
Gages du marguillier de l'église	1.234 l. 14 s. 2 d.
Au boulanger de l'église pour pain bénit et hosties, plus un résal de froment	27 l. 17 s. 5 d.
A la dame doyenne, six chapons, estimés.	4 l. 12 s. 11 d.
Vin de la sacristie (pour 11 à 12 mesures).	164 l.
Bougies du chœur et faux frais	24 l.
Appointements de son officier	240 l.

DE MONTJOYE, SONRIÈRE.

En qualité de chanoinesse :

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.	
Maison canoniale	
Maison rue des Prêtres	
Pré auprès des Capucins loué	18 l.
Jardin sous le Tertre —	7 l. 14 s. 10 d.
Jardin proche la tour carrée —	3 l. 17 s. 5 d.
Jardin à la Paltrée —	3 l. 9 s. 7 d.
Jardin sur Maxonrupt exploité par elle-même	
Champs et terres à Saint-Nabord loués	225 l. 5 s. 10 d.

Pré au-dessus de Ranfaing loué.....	16 l. 9 s. 10 d.
Cens sur maison à Maxonrupt et sur la cure.....	40 l. 16 s. 8 d.
Moitié de la seigneurie de Chamagne et deux tiers des dîmes (conjointement avec Madame de Muggenthal) amodiés.....	387 l. 1 s. 11 d.

En qualité de sonrière :

Produits de différents dîmages.	
Froment..... 31 résaux	
Seigle..... 26 — 4 quartes	
Avoine..... 13 — 6 —	
Dîmes et francs vins.....	109 l. 15 s.
Distributions en argent et en denrées....	696 l. 15 s.
Redevances sur les petites chancelleries..	1 l. 6 s. 3 d.
Cens sur un jardin au Tertre.....	6 l.
Droits seigneuriaux, rentes foncières et dîmes sur Aydoilles, Belmont, Brouvelieures, Deycimont, Dompierre, Grandvillers, Gugnécourt, Méménil, Mortagne, Sainte-Hélène, Saint-Amé, Sercœur, Bains, Corbenay, Raon-aux-Bois, Gugney-aux-Aulx, Val-d'Ajol, Gorhey, Adoncourt, Gripport, Madone et Lamerey, Socourt, Oëlleville, Juvaincourt..	4.390 l. 3 s. 8 d.

CHARLOTTE DE WANGEN, GRANDE AUMONIÈRE. (1)

En qualité de chanoinesse :

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.	
Deux maisons canoniales.	
Jardin, sur les Rangs, d'un revenu estimé	15 l.

(1) « L'office des grandes aumônières consiste à veiller à ce que les dons faits à « l'église soient mis en constitutions et à rentes par le receveur des grandes « aumônes. » (Arch. dép. G. 915).

Cens sur un terrain enclos dans le grand jardin de l'abbesse ..... 12 l.
Champ à Saint-Etienne ..... loué 18 l.

En qualité de grande aumônière :

Produits de différents dîmages :
Froment ..... 6 résaux 4 quartes
Seigle ..... 2 — 4 —
Produits en deniers de la recette des grandes aumônes ..... 309 l. 13 s. 6 d.

MADELAINE DE LENTILHAC DE GIMEL, GRANDE AUMONIÈRE.

En qualité de chanoinesse :

Trois prébendes d'un produit égal aux autres.
Pré à Saint-Nabord ..... loué 127 l. 14 s. 9 d.
Champ à — ..... — 7 l. 15 s.
Moulin de Pont, à Dommartin .. ... — 139 l. 7 s.
Pré à Remiremont ..... — 2 l. 6 s. 5 d.
Cens à — ..... — 1 l. 12 s. 5 d.

En qualité de grande aumônière :

Produits de différénts dîmages :
Froment ..... 2 résaux 4 quartes.
Seigle ..... 2 — 4 —
Produits en deniers de la recette des grandes aumônes ..... 302 l. 13 s. 6 d.
Pré à Remiremont ..... 19 l. 7 s.

FRANÇOISE DE ZURHEIM, BOURSIÈRE DES GRAINS.

En qualité de chanoinesse :

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Maison proche la porte du bedeau et jardin de 1 ommée ..... loués 155 l.

Pré, proche les Capucins, du rapport d'un millier de fourrage.
Jardin accensé..... 6 l.
Cire, deux livres.
Prés, terres et maison, à Saint-Etienne, loués 363 l.
Maison de campagne et jardin, de 1 jour, à Saint-Etienne.
Un cinquième de la ferme de Quincey et Frotey, indivise, pour les quatre autres cinquièmes, avec la recette des grandes aumônes ..... loué 141 l. 17 s. 9 d.

En qualité de boursière des grains :

Recettes en argent..... 96 l.

Louise de Raigecourt, boursière d'argent.

En qualité de chanoinessse :

Quatre prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Cinq petits jardins, dont quatre loués.... 24 l.

En qualité de boursière d'argent :

Recettes en argent..... 300 l.

Béatrice de Messey de Bielle, censière.

En qualité de chanoinesse :

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Deux maisons canoniales.
Jardin à Remiremont ..... loué 6 l.
Jardin à Saint-Nabord ..... — 9 l.

En qualité de dame censière :

Produit de dîmages.
Froment 18 résaux, 1 quarte.
Dîmes et francs vins laissés à bail ..... 635 l. 12 s. 9 d.

FRANÇOISE DE LA TOUR-EN-VOIVRE, CENSIÉRE.

En qualité de chanoinesse :

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Trois jardins et un pré.

En qualité de dame censière :

Produit de dîmages :
Froment..... 18 résaux 1 quarte.
Dîmes et francs vins laissés à bail..... 635 l. 12 s. 9 d.

ANGÉLIQUE DE MESSEY, TRÉSORIÈRE LETTRIÈRE.

En qualité de chanoinesse :

Quatre prébendes, d'un produit égal aux autres.
Deux maisons canoniales.
Pré, au bas de Maxonrupt,..... loué 53 l. 19 s. 11 d.
Trois jardins..... — 24 l.
Champ à Saint-Etienne..... — 33 l. 5 s. 9 d.
Prés et cens à Saint-Nabord, d'un produit de 276 l. 3 s. 9 d.
Bois de 20 arpents, sur le finage de Moulin.

En qualité de trésorière lettrière :

Produits de différents dîmages équivalant à une prébende et demie :
Froment..... 46 résaux 7 quartes.
Seigle ..... 39 —
Avoine ..... 23 — 1 —
Dîmes et francs vins laissés à bail..... 187 l. 6 s. 11 d.

DE LA TOUR JEANDELIS, DAME DE LA FABRIQUE. (1)

En qualité de chanoinesse :

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Pré au Rupt du Fouchant..... loué 30 l.

(1) « La dame de la fabrique a soin de l'entretien de l'église ; les marchés de réfec-« tion se font de sa part et à son nom. Elle ordonnance les mandats au receveur « de la fabrique et passe les amodiations des moulins. » (Arch. dép. G 915).

Jardin sous les Tertres..... loué 3 l.
Jardin sur le ban de Moulin..... — 6 l.
Jardin ..... — 12 l.

En qualité de dame de la fabrique :

Produits de différents dîmages.
Seigle ..... 5 résaux.

CLAUDINE DE RINCK, DAME DU SCEAU.

En qualité de chanoinesse :

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale avec jardin.
Champ à Saint-Nabord..... ..... loué 7 l.
Cire, 2 livres.

DE MUGGENTHAL, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres,
Maison canoniale.
Moitié de la seigneurie de Chamagne et deux tiers des dîmes (conjointement avec Madame de Montjoye), amodiés..... 387 l. 1 s.
Jardin, rue des Prêtres..... loué 9 l.
Jardin, à Remiremont... ..... — 16 l.
Jardin, à Saint-Nabord..... — 15 l.

CATHERINE DE LENTILHAC DE GIMEL, CHANOINESSE.

Trois prébendes d'un produit égal aux autres.
Un pré à Saint-Nabord..... loué 165 l.
Moulin de Pont..... — 180 l.
Redevance sur les moulins de Remiremont de 2 résaux et demi de froment et autant de seigle, évaluée..... 70 l.

Pré à Saint-Etienne..... loué 25 l.
Jardin à Remiremont..... ..... — 3 l.
Jardin à Saint-Nabord..... — 10 l.

DE BERG DE HOHENZOLLERN, CHANOINESSE.

Sa déclaration manque aux archives départementales. Cela résulte de la note suivante signée par elle-même le 24 octobre 1790 : « J'ai déjà ci-devant donné la déclaration de mes pré-« bendes, ainsi que la petite maison et le jardin y joignant, « situés sur la municipalité de Saint-Nabord. On peut y avoir « recours.

« J'ai omis de déclarer que j'ai bâti en entier ma maison que « j'occupe, ainsi que la remise qui dépend également de ladite « maison, laquelle m'a coûté de bâtir 65 louis d'or. Je n'ai d'ail-« leurs aucun bien-fonds. »

Elles possédait :

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Une maison canoniale.
Une remise, rue des Prêtres.
Un jardin avec petit bâtiment, à Saint-Nabord, d'un revenu évalué .... 23 l. 5 s.

DE VŒHLIN, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale, avec jardin, remise, écurie, rue des Prêtres.
Jardin potager, sur le chemin de Plombières
Jardin loué..... ..... 6 l.
Cire, 2 livres.
Jardin à Saint-Nabord.

DUC DE JODOCH, CHANOINESSE.

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Deux maisons canoniales.

Petite maison, rue des Chaseaux.
Trois jardins, loués..... 34 l. 16 s.
Trois cinquièmes des dîmes de Seppois Haut et Bas, Bizet, Largitzen et Laufendorff, en Haute-Alsace, amodiées pour le tout 3.100 livres, soit ..... 1.860 l.

DE MESSEY DE VINGLES, CHANOINESSE.

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Deux jardins. au-dessus de la rue de la Courtine, loués..... 12 l.
Terrain sur le Tertre, loué..... 7 l. 10 s.

THÉRÈSE DE SCHAWEMBOURG, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Champ et pré à Remiremont loués..... 38 l.
Portion dans les dîmes de Dompaire (conjointement avec Madame de Saint-Mauris) 1.518 l.
Cens dans la paroisse d'Hagnéville..... 52 l.

DE RAIGECOURT-GOURNAY, CHANOINESSE.

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale avec jardin.
Deux petits jardins loués..... 9 l.

DE MONSPEY D'ARMA, CHANOINESSE.

Quatre prébendes, d'un produit égal aux autres.
Métairie à Olichamp louée..... 273 l.
Trois prés et un jardin loués..... 74 l.
Cens de..... 7 l. 10 s.

Balbine de Schœnau, chanoinesse.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Présence au chœur en qualite de *chantre*. 480 l.
Prébende de Deus, comme chanoinesse et comme *chantre*..... 78 l. 19 s. 3 d.
Ferme à Saint-Nabord, d'un revenu de... 480 l.
Jardin, rue des Prêtres — ..... 72 l.

Marie-Louise de Wangen-Wangenburg, chanoinesse.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Chasal avec matériaux, pour reconstruction d'une maison canoniale.
Quatre jardins loués..... 45 l.
Cens ..... 13 l. 10 s.
Cire, 2 livres.

Marguerite de Mostuéjouls, chanoinesse.

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Pré, indivis avec Madame de Montjoye, loué, pour la moitié ..... 18 l.

Henriette de Reinach, chanoinesse.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Champs et prés, indivis avec Madame de Montjoye d'Emericourt, loués, pour la part de Madame de Reinach..... 248 l. 4 s.

de Montjoye d'Emericourt, chanoinesse.

Une prébende, d'un produit égal aux autres.
Champs et prés, indivis avec Madame de

Reinach, loués, pour la part de Madame de Montjoye..... 248 l. 4 s.

DE SCHŒNAU DE SAAZEN, CHANOINESSE.

Trois prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison, près la ville, et jardin, d'un revenu évalué ..... 48 l.
Trois petits jardins, d'un revenu évalué.. 15 l.

PÉTRONILLE DE MESSEY DE SENDRECOURT, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Deux cinquièmes des dîmes de Seppois Haut et Bas, Bizet, Largitzen et Laufendorf, en Haute-Alsace, amodiées, pour le tout, 3.100 livres, soit..... 1.240 l.

CLAIRE DE LA TOUR D'HAZÉVILLE, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Jardin, à Maxonrupt, loué..... 9 l.
Ponctuations, perception comme *chantre*.. 400 l.

CHARLOTTE DE SAINT-MAURIS, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Droit de présence au chœur ..... 240 l.
Ferme à Saint-Nabord, d'un revenu estimé 480 l.
Plusieurs terrains dans le voisinage de Remiremont, loués..... 215 l. 3 s,
Portion dans les dîmes de Dompaire, louée 1.518 l.
Cens dans la paroisse d'Hagnéville..... 52 l. 10 s.

DE MONTJOYE D'HIRSINGUE, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Trois jardins loués..... 22 l.
Cens sur une maison à Remiremont..... 5 l.

DE STADION, CHANOINESSE.

Deux prébendes, d'un produit égal aux autres.
Maison canoniale.
Jardin loué..... 9 l.
Cens sur une maison à Remiremont..... 5 l.

MANSE CANONIALE DES CHANOINES.

Les dix chanoines du chapitre percevaient 13 prébendes et demie. En outre, il résulte du dépouillement des comptes de la manse canoniale, rendu pour une année, commencée à la Madeleine de 1789, et finie à pareil jour de 1790, qu'il lui était dû, pour cens et par contrats de constitutions, 7.709 l. 15 s. 2 d.

Un état en forme d'inventaire, dressé par Maurice Blaise, membre du directoire du district de Remiremont, le 25 juin 1793, établit le montant en capitaux des constitutions de rentes à 5.787 l. 14 s. 11 d.

B. — *Grande Prévôté.*

(Arch. dép. versement de l'Enregistrement, d'après un état sans date, vraisemblablement du commencement de l'année 1790.)

Le grand prévôt exerçait la juridiction sur un certain nombre de bans ; il avait également dans ses attributions l'inspection des poids et mesures, la taxation des denrées, la répression des fraudes.

La recette de la grande prévôté consistait en droits seigneuriaux, dont voici le tableau :

Ban d'Arches, comprenant les paroisses d'Arches, Eloyes et Pouxeux, seigneurie commune entre le roi et le Chapitre, cens divers, redevances pour rachat de droits de main-morte, de nouvel entrant, redevance de 10 francs par chaque cabaretier, et de 5 francs par chaque vendant vin, amodiation des eaux et rivières du ban (1.600 l. au profit du Domaine et du Chapitre, chacun par moitié), etc.,	1.078 l. 14 s.
Ban de Vagney, comprenant les paroisses de Vagney, Saulxures, Saint-Amé, seigneurie commune entre le roi et le Chapitre, redevances et cens divers (eaux et rivières amodiées moyennant 865 l.)	1.147 l. 5 s. 7 d.
Ban de Gérardmer, paroisse de Gérardmer, cens divers et redevances (eaux et rivières amodiées moyennant 46 l., 10 s.)	399 l. 4 s. 6 d.
Ban de Cornimont, paroisse de Cornimont, cens et redevances diverses	28 l. 3 s.
Ban de Moulin, paroisses de Saint-Nabord et de Saint-Etienne, cens et redevances diverses	351 l. 6 s. 7 d.
Ban de Plombières, paroisse de Plombières, cens et redevances diverses	137 l. 17 s. 7 d.
Ban de Longchamp, paroisses de Rupt et de Dommartin, cens et redevances diverses	412 l. 10 s. 5 d.
Ban de Ramonchamp, paroisses de Ramonchamp et de Saint-Maurice, cens et redevances diverses	216 l. 14 s. 2 d.
Ban de Bellefontaine, paroisse de Bellefontaine, cens et redevances diverses	
A reporter	3.771 l. 15 s. 10 d.

Report.....	3.771 l. 15 s. 10 d.
(eaux et rivières amodiées 41 livres par moitié au profit du Domaine et du Chapitre).....	128 l. 8 s. 6 d.
Prévôté de Bruyères, paroisses de Bruyères, Champ, Docelles et Saint-Jean-du-Marché, redevances et cens divers (eaux et rivières amodiées 217 livres 15 sols), greffe de la juridiction commune de Bruyères, appartenant par moitié au Domaine (amodié 100 livres pour la part du Chapitre)....	544 l. 15 s. 8 d.
Doyenné de Corcieux, paroisse de Corcieux, les droits seigneuriaux appartiennent par moitié au Chapitre, ils sont laissés à bail emphytéotique et produisent.....	80 l.
Doyenné de Bains, paroisse de Bains, les droits seigneuriaux dus suivant le compte de 1789 ont produit.....	113 l. 15 s.
Mairie de Dounoux et Uriménil, paroisse d'Uriménil, redevances et cens divers (l'accensement d'un cours d'eau produit annuellement 3 livres 17 sols 6 deniers)	110 l. 8 s. 11 d.
Prévôté de Dompaire, paroisse de Dompaire, la moitié des accensements des bois de Renauvoid, appartenant au Chapitre, suivant le dernier compte, produisent.	13 l. 14 s.
Cens en cire se percevant sur plusieurs communautés et affectés sur différents héritages.....	57 l. 5 s.
Cens en chapons affectés sur différents héritages.....	2 l.
Nouveaux cens recouvrés en l'année du dernier compte.....	31 l. 11 s. 5 d.
La recette totale est de.....	4.853 l. 14 s. 4 d.

Il y a à en déduire les charges se montant à 1.760 l. 4 s. 9 d.
En prenant une année commune sur trois les principales charges sont :
Les appointements du lieutenant Saint-Pierre, 300 l. ; de l'officier du parquet, 100 l. ; de l'officier comptable, 150 l. 17 s. 6 d. ; le don gratuit, 227 l. 8 s. 6 d. ; frais de procédure criminelle, 310 l. ; aux cavaliers de maréchaussée pour conduite des prisonniers, 24 l.
Il reste à distribuer..... 3.093 l. 9 s. 7 d.
Pour un quart à l'abbesse, pour trois quarts aux chanoinesses et autres prébendés de l'église.

Observation : « Mais depuis le décret de l'Assemblée nationale « du 4 août dernier, chacun refuse d'acquitter les droits seigneu- « riaux portés au présent compte, en sorte qu'on doit regarder « cette recette comme nulle pour l'avenir. »

C. — *Chancellerie et Sonrerie.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement)

La déclaration fait remarquer que, sous le nom de *Chancelleries du Chapitre*, on rendait annuellement un compte dont le produit se montait, déduction faite des charges, à 1.300 livres, ou environ, au cours de Lorraine, ce qui faisait, au cours de France, 1.006 l. 9 s.; que ce compte comprenait les tailles, main-morte, et autres petits droits seigneuriaux dus dans les bans de Girancourt, Harol, Valfroicourt, Vittel, Remoncourt, Bazoilles, Hagécourt, Ahéville, Chauffecourt et Bettoncourt, Vomécourt, Crévic, Tantimont, Avillers, Tatignécourt, Bayecourt, Vaudicourt, Bouxiéres, Derbamont, Hennecourt, Bocquegney, Uxegney, Escles, les Vallois, Gemmelaincourt, Totainville, Biécourt, Saint-Prancher, Oëlleville,

Juvaincourt, Essegney, Madonne, Gripport et Socourt, Attigné-ville et Diarville, Saint-Firmin, Parey-Saint-Césaire.

Mais depuis le décret du 4 août, qui détruit le régime féodal, tous les habitants de ces différents bans refusent de les acquitter, sauf à en recouvrer ce qu'il sera possible, lorsque l'Assemblée nationale se sera expliquée plus amplement sur la nature des droits qu'elle entend supprimer sans indemnité, et sur ceux qu'elle entend devoir être payés tant et si longtemps qu'on n'en aura pas fait les rachats.

Les comptes rendus au Chapitre sous le nom du *grand sonrier* comprennent, en recettes, les objets ci-après :

Trente-neuf livres provenant des cinq cents francs dus sur les domaines d'Arches par transactions de 1579 et 1596	39 l.
Quarante-six sous neuf deniers dus par la ville de Remiremont.....	2 l. 6 s. 9 d.
Les fromages des chaumes (1) sont amodiés pour.....	77 l. 10 s.
Le pré de Chauvageot doit la redevance d'une voiture de foin évaluée.....	12 l. 17 s.
	131 l. 13 s. 9 d.

Le surplus de la recette de ce compte consiste dans une prébende et demie, qui sera rapportée en gros avec les dîmes, et dans les muids de vin dus par les maires, mais qu'ils n'acquittent plus depuis le décret de l'Assemblée nationale du 4 août dernier.

D'après un autre tableau des droits et revenus dépendant de la recette du grand sonrier de l'église et Chapitre de Remiremont, selon le compte du 3 juillet 1789 et les précédents, la recette totale serait de 533 l. 6 s. 7 d., non compris deux prébendes. Il y a notamment en plus une redevance d'un muid de vin, dont le prix est fixé, due par chaque nouveau maire, créé pour la première

(1) La moitié des fromages que les fermiers des chaumes font la veille de la Saint-Jean, réservée au Chapitre par la transaction de 1579, est amodiée à Jean-François Cadet, de Remiremont, pour 77 l. 10 s.

fois, d'un certain nombre de bans ; le produit en est de 297 l. 15 s.

Le produit total des droits seigneuriaux étant de.....	533 l. 6 s. 7 d.
Les charges étant de	583 l. 10 s. 9 d.
La dépense excéderait la recette de.....	50 l. 4 s. 2 d.

D. — *Grandes Aumônes.*

(Arch. dép. G 2.210, G additions, et versement de l'Enregistrement).

La grande aumône était la donation faite *in extremis*, par une personne quelconque, à un établissement religieux, dans le but de s'attirer par cette œuvre pie la miséricorde divine.

D'après l'état dressé en forme d'inventaire par Jean-Joseph Fleurot, membre du directoire du district de Remiremont, le 20 septembre 1792, les constitutions de rentes des grandes aumônes se montaient, en capitaux, à 33.513 l. 16 s. 7 d.

L'état des recettes de l'office de dame aumônière, établi par Fleurot, le 16 février 1792, se décomposait comme suit :

Constitutions de rentes, 2.624 l. 9 s. 1 d. en capitaux, produisant en rentes	131 l. 4 s. 6 d.
Un champ à la Madeleine, de 13 jours 9 ommées, un champ sous le Tertre, un champ dit le Rond Champ, loués, les trois	170 l. 16 s.
Les ensenges (1) produisent : en argent,	997 l. 7 s.
froment, 51 résaux 4 quartes, faisant	772 l. 10 s.
Soit un total, pour les revenus annuels de l'aumônerie, de	2.071 l. 17 s. 6 d.

(1) Les ensenges étaient des biens donnés à l'office des grandes aumônes. Du Cange en donne la définition suivante : « Ensenium : manus, donum, oblatio « (présent, don, offrande). » Les ensenges étaient amodiés moyennant un canon annuel. Voir : *Inventaire manuscrit des titres de l'insigne église de Remiremont*, tome IV, p. 247 et suiv., Arch. dép. G 855.

D'après le compte présenté en audition au Chapitre, le 16 mai 1791, par Jean-François Thiébaut, prêtre chanoine et receveur des grandes aumônes (1), les recettes sont les suivantes :

Recettes en deniers des cens, aumônes anciennes (2), constitutions, donations	2.266 l.	4 s.	1 d.
Recettes des amodiations. (3)			
Grange de Sainte-Sabine	600 l.		
Maison de Rochesson	744 l.		
Grange de Quessonviller	1.000 l.		
Terrain à Plombières	155 l.		
Seigneurie Saint-Pierre à Cheniménil	107 l.	15 s.	
Droits, cens et rentes à Destord	57 l.		
Maison seigneuriale de Maroncourt	744 l.		
Maison seigneuriale de Derbamont	620 l.		
Dîmes et droits de Vitzenheim et Meyenheim	1.555 l.	3 s.	4 d.
Vignes et terres de Quincey et Frotey	826 l.	13 s.	4 d.
Seigneuries de Breurey, Fleurey et Baulay	510 l.	4 s.	2 d.
Ecclésiaux (4) de Saulxures	7 l.	10 s.	
Pré dit le grand Breuil	600 l.		
Pré dit le petit Breuil	207 l.	15 s.	

(1) Arch. dép. G 2210.

(2) L'aumône de Jean, comte de Bourgogne, sur les salines de Salins en Bourgogne, est du mois de janvier 1255.

(3) Le compte des recettes des amodiations a été présenté aux directoires du département et du district de Remiremont.

(4) Du Cange définit les ecclésiaux : « Ecclesiales, ecclesiae servitio addicti, « vel qui ab Ecclesia sub annuo censu tenent. » Les ecclésiaux auraient été primitivement des tenanciers de biens ecclésiastiques, jouissant des droits de seigneurie, et ne devant de redevances qu'au Chapitre exclusivement. En 1414, le receveur du domaine avait déchargé les ecclésiaux des différents bans de diverses obligations, moyennant une redevance. Voir : *Inventaire manuscrit des titres de l'insigne église de Remiremont*, tome IX, p. 193, Arch. dép. G 859. Il n'y avait d'ecclésiaux qu'à Saint-Étienne, Longchamp (Rupt), Saulxures et le Val-d'Ajol.

Plus tard, les ecclésiaux paraissent avoir perdu certains de leurs caractères ; le Chapitre de Remiremont aurait abandonné une partie de leurs redevances, de façon à constituer à certaines cures un revenu comparable au bouverot. C'est le cas pour Rupt, le ban de Longchamp et Saulxures. Voir Arch. dép. G 2125, 2126 et 2127. Les revenus des ecclésiaux appartenaient alors pour deux tiers aux grandes aumônes du Chapitre, et pour un tiers au curé du lieu.

Pré dit les Lits d'eaux	248 l.		
Pré de la Jonchée	465 l.		
Le clos Saint-Pierre	190 l.		
Morte de Seulx	157 l.	10 s.	
Breuil de Pont	280 l.		
Breuil de Rupt	69 l.	15 s.	
— de Grand Rupt	162 l.	15 s.	
— de Ramonchamp	372 l.		
— de Vagney	139 l.	10 s.	
— de Domèvre-sur-Durbion	124 l.		
— d'Escles	310 l.		
Accrues de dessus la chute de Chenau	93 l.		
— de dessous —	135 l.		
— du Saulcy	40 l.	13 s.	9 d.
— du ban de Moulin	701 l.	12 s.	6 d.
— — de Longchamp et Franould	279 l.		
— de La Poirie et Vecoux	197 l.	12 s.	6 d.
— du ban de Longchamp	380 l.	16 s.	4 d.
— — —	209 l.	5 s.	
— du Ropau	151 l.	2 s.	6 d.
— du ban d'Arches	46 l.	10 s.	
— — de Vagney	1.949 l.	1 s.	3 d.
Champs Maillots à Saint-Etienne	31 l.		
Deux tiers des grosses et menues dîmes de Dombrot ci-devant Bouzey	1.162 l.	10 s.	
Deux tiers dans les dîmes en vin de Mirecourt			
Deux tiers dans les menues dîmes du finage de Mirecourt	116 l.	5 s.	
Moitié des grosses et menues dîmes et terres de Saint-Ouen et la Vacheresse	1.522 l.	17 s.	6 d.
Un quart dans les dîmes de Viviers et Offroicourt	450 l.		

Amodiation de la ferme de Crévic. .	3.150 l.		
Part dans les dîmes de Bayon	825 l.	8 s.	8 d.
Deux tiers des grandes dîmes de Biécourt	1.870 l.		
Grange des chancelleries de Biécourt	341 l.		
Deux tiers des menues dîmes de Bains	620 l.		
Moitié dans deux prés, à Gigney, en totalité de 4 fauchées 2 ommées 15 verges	23 l.	5 s.	
Deux tiers du trescens des Vallois....	42 l.		
Partie des dîmes de Charmes, Florémont, Rugney et Essegney	2.411 l.	12 s.	6 d.
Un tiers des moulins banaux du Thillot	425 l.		
Moulin de Bayecourt.....	100 l.		
— de Vittel.....	234 l.		
Recettes en deniers provenant des chaumes	130 l.	6 s.	9 d.
Moitié de la forêt de Renauvoid.....	2.591 l.	11 s.	3 d.
Moitié dans partie de la forêt de Destord	1.361 l.	2 s.	
Un sixième des dîmes d'Attignéville ..	45 l.		
Un tiers des menues dîmes de Champ..	2.100 l.		
Accensement de dîmes à Mersuay.....	243 l.	16 s.	11 d.
Pré de la Maix.....	38 l.	15 s.	
Trois quarts sur partie des dîmes de Remiremont	672 l.	18 s.	9 d.
Droits sur prés à Mersuay.....	11 l.	12 s.	6 d.
— forêts et prés à Breurey....	167 l.	18 s.	4 d.
Produit du jardin Baugru à Remiremont	4 l.		
Pré des Saules.....	15 l.	10 s.	
Sur la ferme de Meyenheim	96 l.	17 s.	6 d.
Le total des recettes des deniers et des amodiations est de (1).....	39.056 l.	3 s.	11 d.

(1) Le compte indique que les recettes sont au cours de Lorraine ; c'est certainement une erreur de plume; le tout est au cours de France, comme le démontre la comparaison avec l'état suivant du quart avenant à l'abbaye

Un état du quart avenant à l'abbaye dans le produit de la recette des grandes aumônes pour une année commune à la Madeleine 1789, et finie à pareil jour 1790 (1), donne des chiffres différents.

Cens de Remiremont	26 l. 2 s. 11 d.
Ecclésiaux de Saulxures, laissés au curé pour un canon de	10 l.
Breuil de Rupt, appelé Buzinpré, laissé à Laurent Thiébaut pour un canon de	93 l.
Accrues de dessus la chute de Chenau, ban de Moulin, amodiées à Dominique Arnould pour	124 l.
Accrues de dessous la chute de Chenau, amodiées à Etienne et Claire Serrier	180 l.
Accrue du Saulcy, amodiée à Richard, de Pont	54 l. 5 s.
Accrues du ban du Moulin, amodiées	935 l. 10 s.
Accrues du ban de Longchamp et Franould, amodiées, pour la moitié	372 l.
Accrues de la Poirie et Vecoux, amodiées	263 l. 10 s.
— du ban de Longchamp, amodiées, pour la moitié	507 l. 15 s.
Accrue du Ropeau, amodiées	201 l. 10 s.
Accrues de Ramonchamp, amodiées, pour la moitié	279 l.
Accrues du ban d'Arches, amodiées, pour la moitié	62 l.
Accrues du ban de Vagney, amodiées	2.598 l. 14 s.
Dîmes de Dombrot, amodiées	1.550 l.
— en vin de Mirecourt sujettes à l'abonnement	1.410 l. 3 s.
Deux tiers dans les mêmes dîmes au ban et finage de Mirecourt (autres	

(1) Arch. dép., versement de l'Enregistrement.

que celles de raisin), à Vroville et dépendances, y compris la dîme du raisin et celle de charnage dans les susdites dîmeries, amodiées	155 l.
Dîmes d'Attignéville, amodiées	1.925 l.
— de Saint-Ouen, amodiées	2.030 l. 10 s.
Trescens de Gigney, laissé au curé pour	31 l.
— des Valois, amodié.....	56 l.
— de Charmes, amodié.....	3.215 l. 10 s.
Moulin de Vittel, amodié.....	312 l.
Chaumes, pour lesquels le Domaine paye annuellement	173 l. 15 s.
Moitié de la forêt de Renauvoid a produit, en vente de coupes.....	3.458 l. 15 s.
Sixième des grosses et menues dîmes d'Attignéville, amodié.....	60 l.
Dîmes de Remiremont ont produit, pour la part des aumônes.....	890 l. 5 s.

Le quart revenant à l'abbaye, déduction faite des reprises, est de 4.982 l. 6 s. 11 d.

E. — *Secrétairerie et Sacristie.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

La secrète était chargée de l'entretien et de la décoration de l'église.

D'après un état en forme d'inventaire dressé par Jean-Joseph Fleurot, membre du directoire du district, le 26 octobre 1792, les recettes de la secrétairerie étaient :

Seigneuries, dîmes et biens affermés..	5.688 l. 1 s. 11 d.
Bail des eaux et rivières de la seigneurie de Pont	31 l.
Constitutions de rentes (en capitaux) .	3.716 l. 13 s. 4 d.

D'après un état dressé par le même, le 23 octobre 1792, les recettes de la sacristie étaient :

Deux tiers des grosses dîmes de Champ..	3.847 l. 14 s. 10 d.
Deux tiers du canon du gagnage de Laval (l'autre tiers au curé de Champ).	583 l. 7 s. 4 d.
Constitutions de rentes.....	2.322 l. 11 s. 6 d.

D'après une autre déclaration, la ferme de Laval n'aurait rapporté que 567 l., les rentes des constitutions 116 l. 2 s., soit un revenu total de 4.531 l. 4 s. 1 d., dont il y aurait à déduire, pour charges et dépenses diverses, 968 l. 19 s. 2 d.

« Outre ces charges et dépenses annuelles, la sacristie sup-
« porte sa quote-part des dépenses à faire pour la reconstruction
« et réparation de l'église de Champ, de la Chapelle, de Laval,
« l'entretien de la sacristie de l'église du Chapitre et la fourniture
« de tous les ornements, linges, vases sacrés, ce qui absorbe
« ordinairement ses revenus »

Les trois sacristains avaient droit à deux prébendes et demie ; ils avaient de plus, en adjonction :

Champs, à Béchamp, loués.....	234 l.
Champ, à Remiremont, —	20 l.
Jardin, à — —	7 l. 15 s.
Champ, à la Madeleine, —	36 l.
Cens dû par Madame de Schœnau sur sa ferme de Saint-Nabord.....	4 l. 5 s. 6 d.
Cens dû par le receveur des grandes aumônes.....	11 l.
Sur leur manse, les sacristains paient :	
Aux sonneurs.....	62 l.
Au bedeau.....	1 l. 11 s.
Le don gratuit	157 l. 8 s.

(Le tout au cours de Lorraine).

F. — *Fabrique.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Etat dressé le 20 octobre 1792 par Jean-Joseph Fleurot, membre du directoire du district, avec la participation de Michel Gruyer, vice-procureur-syndic.

Moulins appartenant par moitié au Domaine et au Chapitre.
(Part de l'amodiation avenant au Chapitre).

Moulin de Planois, loué à Serrier, de Remiremont	78 l. 19 s. 4 d.
Moulin d'Eloyes, loué à Guyot, d'Eloyes	220 l. 12 s. 10 d.
Moulin de Vagney, loué à Amé Tissier, de Remiremont	708 l. 7 s. 9 d.
Moulin de Demrupt, loué à Laheurte, du Ménil	300 l.
Moulin d'Archettes, loué à Gérard, du Ménil	105 l. 7 d.
Moulin de Géroménil, loué à Garde, du Ménil	673 l. 11 s.
Moulin de Bâmont, loué à Boileau, du Thillot	313 l. 11 s.
Moulins de Franould, Bussang et Saint-Maurice, loués à Leroux, du Thillot.	596 l. 18 s.
Moulins de Saulx et l'Etat, loués à Mandelaire, de Létraye	851 l. 12 s. 3 d.
Moulins de Cornimont, loués à Leduc, de l'Etat	354 l.
Moulin de Vecoux, loué à Tissier, de Remiremont	315 l. 1 s. 11 d.
Produit annuel des moulins	4.517 l. 14 s. 8 d.

Moulins sur lesquels il est perçu des cens en nature et en argent. (Part avenant au Chapitre).

Moulins d'Arches, loués à veuve Olry, d'Arches	96 l. 15 s. 6 d.
Moulin de Cleurie, loué à Ory, de Cleurie	33 l. 15 s.
Moulin de Rupt, loué à Marie-Anne Montémont, de Rupt	120 l.
Moulin des Graviers, loué à Laheurte, des Graviers	54 l. 19 s. 4 d.
Moulins de Lépange et Maxonchamp, loués à Aubert	135 l.
Rachat de banalités des habitants de Contrexard, Pubas et Thiéfosse, moitié avenant au Chapitre estimée	25 l. 4 s. 1 d.

Immeubles.

Remise à Remiremont, louée à Madame de Ferrette, secrète	24 l.
Terre à Remiremont, louée à Jean Serrier	60 l.
Trois quarts d'un pré, dit des Usages, loués à Hiezély	32 l. 10 s. 3 d.

Rentes constituées.

Produit des constitutions par contrats. (D'après un état dressé par le directoire du district, le 1er prairial an III, le capital des constitutions des rentes serait de 23.364 l. 10 s. 4 d.)	773 l. 4 d.

Cens en argent.

Sur une maison et un jardin à Remiremont	20 l. 12 s. 2 d.

Cens en grains.

Accensement du moulin de la Suche.....					4 quartes de seigle.
Les habitants de Bellefontaine doivent.....	4	résaux	4	—	—
Les habitants de Seux et Méhachamp doivent.....	1	—	4	—	—
Le maire et les habitants du ban de Vaudicourt doivent	5	—			—

Les recettes de la fabrique sont, au total, de 5.893 l. 11 s. 4 d. et 11 résaux 4 quartes de seigle.

G. — *Ponctuations.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

« Lesdits revenus pour être distribués au chœur et aux dames « nièces, provenant des donations faites par différentes dames pour « engager leurs successeresses (*sic* !) et nièces au culte divin. »

D'après un état certifié par Thouvenel, receveur des ponctuations, du 10 janvier 1790, la recette générale est de 5.865 l. 13 s., et la dépense générale de 5.523 l. 18 s.

Les rentes dues à la recette des ponctuations sont de 554 l.

D'après l'état dressé par Joseph Fleurot, membre du directoire du district, le 17 octobre 1792, les constitutions de rentes seraient, en capitaux, de 112.822 l. 1 s.

H. — *Trésor.*

(Arch. dép. sans date. versement de l'Enregistrement).

« Ce qui compose la recette du trésor consiste dans le quart du « reliquat des comptes de la gruerie d'Epinal, de celle de Saint-Dié, « ci-devant Bruyères, et de celle de Darney, ci-devant Dompaire.

« Il consiste dans les reliquats des comptes de la bourse des « grains, de la bourse de la sacristie, de la fabrique et de Marloux.

« Tous les reliquats font, année commune, la somme d'envi- « ron 24.000 livres, qui est versée au trésor.

« L'argent ainsi versé au trésor n'est employé qu'aux recons- « tructions et réparations des églises paroissiales des lieux où le « Chapitre est décimateur, aux reconstructions et réparations « des moulins qui lui sont communs avec le Domaine, et à la « fourniture des ornements et autres choses nécessaires pour le « service divin dans l'église de Mesdames, ainsi que la fourni- « ture des calices et des ornements des églises où elles sont « décimatrices et qui n'ont pas de fabriques suffisantes, en sorte « qu'il ne s'en distribue pas un denier aux dames chanoinesses, « ni à qui que ce soit, et que, sans la plus grande économie, cette « bourse du trésor ne suffirait pas pour fournir à toutes les « dépenses dont elle est chargée, ce qui est déjà arrivé plusieurs « fois, et ce qui arrive encore dans le moment présent, le Chapitre « ayant à payer la reconstruction neuve de l'église paroissiale de « Florémont, l'agrandissement de celle de Viviers-les-Offroicourt, « et enfin la tour de sa propre église que l'on rebâtit, et à la recons- « truction de laquelle on travaille depuis près d'un an. Ces trois « objets seuls lui coûteront plus de 100.000 livres, et il n'a dans « son trésor que... (1).

« Encore n'y aurait-il absolument rien sans les secours que « le roi a bien voulu lui accorder d'une somme de 144.000 livres « pour réparer son église incendiée il y a quelques années par le « feu du ciel ; sur laquelle somme de 144.000 livres il est encore « dû au Chapitre 36.000 livres, sans lesquelles il lui faudra bien « des années pour pouvoir achever la rebâtisse de cette tour.

« De ce qui vient d'être observé, il résulte que le trésor est « nul, puisqu'il est bien insuffisant pour acquitter les dépenses « dont il est actuellement chargé. »

(1) Le chiffre est resté en blanc dans la note reproduite.

I. — *Bourse des Grains.*

(Arch. dép. G 1462).

Compte de la bourse des grains rendu pour une année écoulée au 22 juillet 1787.

Deux prébendes faisant recette de :

60 résaux 4 quartes de froment,
49 — 3 — de seigle,
30 — 6 — d'avoine.

Le tout absorbé par les dépenses.

Recettes en deniers :

Grains vendus	1.581 l. 3 s. 9 d.
Dîmes en argent	241 l. 5 s. 10 d.
Soit, au total	1.822 l. 9 s. 7 d.

Le reliquat du présent compte, remis au trésor, est de 1.505 l. 9. s. 4 d.

J. — *Bourse d'argent.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Déclaration des revenus rapportés en recettes dans le compte dit de la bourse d'argent.

Dîmes de Haraucourt et Buissoncourt	2.640 l. 1 s. 11 d.
Dîmes d'Ugny	719 l. 19 s. 11 d.
— de Neuville	719 l. 19 s. 11 d.
Cens sur une grange de Neuville	2 l. 6 s. 5 d.
Recette totale	4.082 l. 8 s. 2 d.

« Tout ce qui entre dans cette bourse est employé aux frais « que le Chapitre est dans le cas de supporter ; à payer la portion

« congrue du vicaire de Buissoncourt; à des récompenses et « aumônes, frais de voyage des officiers du Chapitre; il ne s'est « distribué absolument rien aux dames chanoinesses ; on rap- « portera cette dépense en gros à la fin de l'état général des « revenus du Chapitre. »

K. — *Etat des dimeries de l'insigne Chapitre de Remiremont, pendant le régalement de 1787.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Dimes perçues dans les paroisses de Tantimont, Mirecourt, Oëlleville, Xiraucourt, Saint-Firmin, Jorxey, Saint-Menge et Gemmelaincourt, Gripport et Socourt, Rainville, Valfroicourt, Haréville, Domvallier, Bouxières et Derbamont, Rabiémont, Bayecourt, Hennecourt, Uxegney et Uriménil, Escles et Lerrain, Saulxures, Rupt, Dommartin et Remiremont, Ramonchamp, Aydoilles, Arches, Saint-Etienne, Corcieux et Gerbépal, Cheniménil, Remoncourt, Diarville, Mazirot, Blaye, Vomécourt, Florémont, Adompt, Saint-Prancher, Damas, Dommartin-les-Ville, les Vallois, Domjulien, Hagécourt, Gigney, Gugney-aux-Aulx, Harol, Girancourt, Vagney, Bellefontaine, Bruyères, Saint-Amé, Grandvillers, Eloyes, Archettes, Saint-Nabord, Hadol, Vittel, Bains, Val-d'Ajol, Baudricourt.

Menues dimes perçues dans les paroisses de Saint-Firmin, Vomécourt, Blaye, Ville, Xiraucourt, Thuillières, Jorxey, Rupt, Ramonchamp, le Pré de Girancourt.

3.351 résaux.....	froment à 13 l. le résal				43.563 l.
2.875 — 1 quarte	seigle à	9 l.	—		26.735 l.
1.484 —	avoine à	4 l.	—		5.936 l.
	argent,				12.338 l.
	francs vins,				896 l. 17 s. 10 d.
Soit, au total.....					89.468 l. 17 s. 10 d.

L. — *Coquerelles et Enfermière.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Les coquerelles étaient douze pauvres filles ou veuves, attachées au service du Chapitre, et qui remplissaient auprès des chanoinesses les fonctions de garde-malades. L'enfermière (infirmière) était la supérieure des coquerelles.

a. — Coquerelles.

Elles jouissent d'une prébende, qui se divise entre elles, et leur donne 31 résaux 6 quartes et demie de froment.

Madame l'aumônière distribue, en outre, auxdites coquerelles 6 résaux de froment :

Par le livret que donnent les notaires du Chapitre : 28 résaux de seigle ; 14 résaux 4 quartes d'avoine.

Madame l'abbesse leur donne à chacune :

1 miche de pain de 12 livres à Pâques,
12 — du même poids à la Translation des corps saints, (1)
12 miches de pain du même poids à la Saint-Amé,
12 — — à la Toussaint,
12 — — à la Saint-Romary,
6 — — pendant le Carême,
16 livres de sel,
30 pintes de vin,
3 — d'huile,
1 quarte 1/2 de pois.

Elles ont, à la mort d'une dame abbesse 36 l.
— — chanoinesse 12 l. 16 s. 3 d.
— — coquerelle 6 l. 13 s.

Il leur est dû 5 repas par année.
— 130 harengs.

Elles recevaient, pour dîmes amodiées. 100 l. 8 s. 10 d.
— pour reliquat de compte 645 l. 8 s. 1 d.

(1) Anniversaire de la translation, en 911, des corps de saint Amé, de saint Romaric et de saint Adelphe dans la nouvelle église de Remiremont.

b. — Enfermière.

Déclaration du 26 octobre 1790, au directoire du district, de la dame Royer, enfermière.

A cet office sont attachés les objets suivants :

Une maison place de la Courtine, entre celle de l'organiste du Chapitre et celle du marguillier.

Un champ sur la grande route qui conduit à la Madeleine, loué..... 6 l.

Dans les différents dîmages, une portion de gros fruits qui consiste en une demi-prébende, et qui rapporte :

16 résaux de froment.)
12 — 7 quartes de seigle ..} amodiés.. 55 l. 7 s.
8 — 7 — 1/2 d'avoine ...)

Pour francs vins annuels..... 2 l. 10 s.

De l'aumônière, un demi-résal de froment.

De la censière, 2 quartes de seigle.

Dans les distributions de denrées..... ... 19 l.

Dans les distributions en argent provenant des comptes et revenus communs..... 230 l.

Totalité de la dîme de lin sur le finage de Remiremont, évaluée..... .. 30 l.

« Lors du décès de chaque dame du Chapitre, à Remiremont, les habits et hardes dans lesquels elle a décédé, même ceux qu'elle avait sur son corps lorsqu'elle est tombée malade, m'adviennent en qualité d'enfermière. »

M. — *Ecolâtre.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

L'écolâtre devait surveiller et diriger les écoles de la ville, et examiner les maîtres qui se présentaient.

Ses revenus étaient :

Une prébende, d'un revenu égal aux autres.

Un jardin avec loge.

Au moment de la suppression du Chapitre, le chanoine Renauld était écolâtre.

N. — *Forêts.*

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Les forêts appartenant pour partie, en général pour moitié, au Chapitre, formaient une masse fort considérable. Elles dépendaient anciennement, pour l'administration, des cinq grueries d'Arches, Bruyères, Dompaire, Mortagne (département des Vosges), et Marloux (département de Saône-et-Loire).

a. — Gruerie d'Arches.

Les forêts dépendant de la gruerie commune d'Arches, indivises pour moitié entre le Chapitre de Remiremont et le Domaine, sont au nombre de vingt et unes, situées sur les bans de Tendon, Saint-Joseph, Moulin, Arches, Bellefontaine, Plombières, Vagney, Ramonchamp et Cornimont. Leur consistance est de 30.875 arpents, non compris la forêt de Vassongoutte, sur le territoire de Cornimont, non arpentée.

Les produits de cette gruerie, pour l'année 1789, ont été, au cours de Lorraine, de 20.405 l. 3 s. 4 d.

En prenant le produit moyen des trois dernières années, déduction faite des dépenses, le produit net est de 14.937 l. 15 s., au cours de Lorraine, soit 11.562 l., au cours de France.

b. Gruerie de Bruyères.

Les forêts en dépendant, indivises entre le Chapitre de Remiremont et le Domaine, sont : la forêt de Champ, sur les paroisses de Belmont, Biffontaine et Corcieux ; de la Bouire, de Spiémont, du Spoix, de Firbacôte, du grand Liézey et de la Moulure, paroisse de Champdray ; de Maripré, des Huttes et du Charbon,

du Haut-Rein, des Crostés et de l'Erre d'Oiseau, des Reins-de-Vologne et de l'Empoirie, paroisse de Granges; Rougimont, Launard et Hedinstaye, paroisse de Gérardmer. Elles contiennent 23.200 arpents.

Le produit d'une année commune, prise sur les trois années 1785, 1786 et 1787, est de 24.379 l. 7 s. 11 d. Distraction faite du quart pour reconstructions et réparations des églises et des usines, qui sont à la charge du Chapitre, il reste net la somme de 18.284 l. 10 s. 11 d.

Le quart de cette somme est remise à Madame l'abbesse, les trois autres quarts sont distribués aux dames et autres prébendés.

c. — Gruerie de Dompaire.

(dont le siège est à Darney).

Dans les ban et paroisse d'Uxegney, il y a une forêt de 8,300 arpents; les communautés usagères y ont droit d'affouage sur 1.240 arpents.

Dans les ban et paroisse de Harol et Charmois, il y a 7.424 arpents.

Dans les ban et paroisse d'Escles et de Lerrain, il y a 8.840 arpents 2 ommées.

Toutes ces forêts, formant un ensemble de 24.564 arpents, appartiennent pour moitié au Chapitre de Remiremont, contre le Domaine pour l'autre moitié dans les bans d'Uxegney et d'Escles, pour un quart dans le ban de Harol, et les seigneurs comtes de Fontenoy pour l'autre quart.

Les produits, d'après le compte rendu au Chapitre le 31 août 1788, sont de 13. 939 l. 10 s. 9 d.

Le quart, soit 3.454 l. 13 s. 1 d., en est distrait pour les dépenses diverses à la charge du Chapitre ; du restant, il y a un quart pour l'abbesse, et trois quarts pour les prébendés.

Le produit net de cette gruerie, déduction faite du quart en réserve pour dépenses, est de 10.358 l. 10 s. 9 d., au cours de Lorraine, soit 8.024 l. 10 s. 6 d., au cours de France.

d. — Gruerie de Mortagne.

Elle comprend la forêt de Mortagne, de 14.000 arpents, indivise entre le Chapitre de Remiremont, pour moitié, Messieurs de Ludre et de Lassalle chacun pour un quart.

Le compte de cette gruerie, pour les parts et portions avenant au Chapitre, sont :

Cens sur 360 jours de terrains à Champ, canons de 9 scieries, paroisse de Champ, ventes particulières et amendes, faisant ensemble . . . . . 30.334 l. 6 s. 11 d.

Une année commune, d'après les recettes des comptes de 1785, 1786 et 1787, fait . . . . . 27.991 l. 14 s. 7 d.

La dépense est de . . . . . 1.949 l. 12 s. 8 d.

La recette nette, année commune, est de. 26.042 l. 1 s. 11 d.

e. — Gruerie de Marloux.

(Département de Saône-et-Loire).

Les biens de Marloux comprenaient une ferme et une forêt, indivises entre le Chapitre et le Domaine. Les états de consistance manquent aux Archives départementales des Vosges aussi bien qu'à celles de Saône-et-Loire (1).

D'après un état (2) présenté en audition au Chapitre, en 1791, par Jean-François Thiébaut, prêtre, chanoine et receveur des grandes aumônes, les revenus, tant de la ferme que de la vente des bois de Marloux, pour les six derniers mois de 1785, et les années entières de 1786, 1787 et 1788, se portent à la somme de 31.766 l. 13 s. 6 d.

Pour les années entières 1785, 1786 et 1787, la location de la

(1) D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de Monsieur Lex, archiviste départemental de Saône-et-Loire, voici les biens, dépendant du Chapitre de Remiremont, qui furent mis en vente, (affiche Bb) : 1° art. 8, environ 9 journaux de terre, finage de Touches (aujourd'hui Bourgneuf-Val-d'Or), estimés 2.340 l., adjugés, le 8 mai 1791, 4 700 l. ; — 2° art. 69, les fonds connus sous le nom de l'hôpital de Marloux, finage de Mellecey, estimés 17.988 l., adjugés, le 12 mai 1791, 30.400 l.

(2) Arch. dép. G 2231 ; le quantième et le mois sont restés en blanc.

ferme et la vente des bois ont produit 32.260 l. Les dépenses auraient été de 32.745 l. 16 s. 3 d., excédant la recette de de 485 l. 16 s. 3 d.

II. — BÉNÉDICTINS DU SAINT-MONT

(Arch. dép. 9 Q 5, et versement de l'Enregistrement)

L'état de la maison du Saint-Mont est décrit dans l'inventaire fait, le 10 mai 1790, par Noël et Bourgau, officiers municipaux de Remiremont délégués à cet effet.

« Cette maison est en assez bon état, n'y ayant aucun vilain « fondoir à réparer. Elle est située au sommet d'une montagne « très escarpée et d'un très difficile accès, qui a neuf cents pieds « de hauteur perpendiculaire, toute environnée de forêts, essences « de sapins mêlées de quelques... hêtres, chênes et bois blancs. « Que cette situation les éloignant de tout secours, ils [les Béné- « dictins] ont été exposés, et le sont encore, au ravage des « brigands, qui les ont assaillis différentes fois, ce qui les a « obligés de tenir pendant plus de six semaines, dans leur « monastère, pendant l'été dernier, vingt-cinq à trente hommes « pour les mettre à couvert des malheurs dont ils étaient « menacés, ce qui leur a coûté considérablement.....

« Nous avons remarqué que la maison est composée de huit « chambres de religieux, de trois chambres d'hôtes, cinq pour « les domestiques, un réfectoire, une salle à manger, une cui- « sine et une salle en haut pour la bibliothèque, et que ladite « maison ne peut contenir commodément que huit religieux. »

Or le nombre en était, à ce moment, de dix :

Nicolle, Léopold, prieur,	âgé de	44 ans.
Guériot, Nicolas, sous-prieur,	—	40 —
Moureaux, Etienne,	—	32 —
Collot, Jean-François, procureur	—	43 —
Rey, Jean-Baptiste,	—	38 —

Huevert, François,	—	34 ans.
Jacquot Pierre, curé de Dommartin,	—	56 —
Maxel, Anselme, vicaire de —	—	40 —
Schwartz, Barthélémy,	—	37 —
Pierre, Jean-Baptiste (en démence),	—	37 —

D'après l'état dressé par le directoire du département (1), le 17 janvier 1791, on trouve de plus Brunet, Jean-Baptiste, âgé de 51 ans; par contre, Jacquot, curé de Dommartin, n'y figure plus.

La maison était entourée de la forêt du Saint-Mont, de 200 arpents, lui appartenant; elle avait de plus la petite forêt de la Grande Goutte, de 30 arpents, et des terres considérables, situées notamment à Dommartin, Saint-Etienne et Vagney.

D'après l'inventaire dressé par Noël et Bourgau, ses recettes annuelles se décomposaient comme suit :

Canons d'immeubles, dîmes et prébende.	10.538 l. 10 s. 8 d.
Cens	358 l. 10 s.
Biens exploités par les Bénédictins, d'un revenu évalué	724 l.
Rentes constituées	776 l. 10 s. 4 d.
Soit au total	12.397 l. 11 s.
Le montant des dépenses est évalué à . .	5.343 l. 9 s. 8 d.
La recette nette se trouve réduite à. . .	7.054 l. 1 s. 4 d.

D'après l'état dressé par Fleurot, le 10 février 1792, le montant des constitutions de rentes, en capitaux, aurait été de 12.369 l. 5 s. 4 d.

III. — CAPUCINS DE REMIREMONT.

(Arch. dép. 9 Q 5).

Ils ne possédaient que le couvent et le jardin y attenant. La description en est donnée dans l'inventaire dressé, le 12 août

(1) Arch. dép. L, directoire du département, délibérations et décisions sur les traitements ecclésiastiques.

1790, par Bourgau, délégué à cet effet par le directoire du district.

« La maison conventuelle est située dans la rue dite des « Capucins, au levant; consiste en trois ailes. Dans l'une est « l'église, dans la seconde sont les chambres des religieux, dans « la troisième les chambres d'hôtes et l'infirmerie, ainsi que la « bibliothèque. Au milieu de ces ailes est un parterre; au « devant, est joint à ladite maison un jardin potager entouré « de murs; au septentrion, un autre jardin de fleurs; au midi, « un verger; le tout de la consistance de 4 arpents, mesure de « Paris, 3 ommées 20 verges.

« Il est encore une autre petite maison, séparée de celle-ci par « un mur, dans laquelle résident les sœurs économes des pères « capucins, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, de gre- « niers au-dessus, et de deux petites cours, de la consistance de « 29 verges...

« La maison des Capucins, suivant la déclaration des reli- « gieux et les actes à ce sujet, a été fondée en 1610 par Madame « Catherine de Lorraine, abbesse du Chapitre de cette ville. « Composée en ce moment de neuf religieux, dont six prêtres et « trois frères, les bienfaits du Chapitre et les aumônes des « citoyens de la ville et des campagnes voisines les font subsister.

« Cette maison et les bâtiments qui en dépendent sont bien « entretenus et en état, sans aucune réparation de vilains « fondoirs, que 47 toises de longueur sur 9 pieds de hauteur de « murs de clôture à faire, outre les réparations ordinaires.

« Les religieux nous ont déclaré n'avoir aucune dette mobi- « lière ni immobilière.

« Cette maison est vaste et saine, a dix-neuf chambres propres « à être occupées, cinq autres chambres d'infirmerie, et une « autre où est placée la bibliothèque, une boulangerie, une « chambre destinée au travail des ouvriers occupés pour le « service de la maison, et une autre destinée pour travailler en « menuiserie, lesquelles peuvent servir de logements. Il y a des « greniers vastes, des caves, bûcheries, fontaines propriétaires,

« cours et toutes les commodités nécessaires à un vaste édifice « et à une maison semblable, dont l'emplacement, jardin et « verger sont d'un même conteste et du même niveau.

« Cette maison peut contenir seize religieux, qui peuvent y « être logés selon leur état. »

Au 12 août 1790, elle renfermait seulement huit capucins :

Courti, Claude-François,	père capucin,	âgé de	51 ans.
Cherrière,	—	—	49 —
de la Ruelle, Dominique,	—	—	63 —
Renard, Nicolas,	—	—	68 —
Furdin, Louis,	—	—	52 —
Douaillon, Jean-Baptiste,	frère lai,	—	46 —
Jeannin, Pierre,	—	—	42 —
Ferry, Gérard,	—	—	23 —

CAPUCINS DE PLOMBIÈRES

(Arch. dép. 9 Q 5).

Ils ne possédaient d'autre bien que le couvent et le jardin attenant d'environ un arpent et demi.

Le couvent avait été fondé par lettres-patentes du duc Charles de Lorraine, en date du 8 mars 1651, portant permission aux Capucins de la province de Lorraine de bâtir à Plombières, en la maison à eux donnée par Jean Duchêne, une résidence ou hospice, pour la réception et logement des malades de leur ordre qui auraient besoin des eaux ou bains dudit lieu, à condition de n'être à charge de la communauté ou habitants dudit Plombières, et de ne les empêcher ni directement, ni indirectement, à la réception et logement des autres étrangers malades pendant le temps propre à prendre lesdites eaux et bains, sans préjudice aussi des droits du sieur prieur d'Hérival, comme curé primitif dudit lieu (1).

(1) Inventaire dressé, le 12 juillet 1790, par Alexis Parisot, officier municipal du bourg de Plombières, d'après un extrait des minutes du greffe de la municipalité de Plombières.

L'état du couvent, le 18 février 1791, est donné dans l'inventaire dressé ce même jour par Berguam, administrateur du directoire du district de Remiremont, désigné à cet effet.

« Nous, commissaire susdit, après avoir fait la visite de la « maison des Capucins de Plombières, nous avons reconnu que « cette maison n'est pas suffisante pour contenir seulement dix « religieux, qu'elle exige quelques réparations ; mais qu'elle est « celle de tout le bourg qui est le plus à proximité des bains, « ce qui la rend bien plus susceptible d'être vendue ; que le jardin « qui y est attenant est un fort beau jardin en amphithéâtre et « en terrasses, et qu'il peut être de la contenance d'environ un « arpent et demi de terre ; que d'ailleurs il y a en ce même jardin « une fontaine d'eau savoureuse qui en fait l'agrément, et de « laquelle on peut tirer avantage. »

L'effectif des Capucins était, à ce moment, de cinq personnes :

Haussonville, Jean-Nicolas,	père capucin,	âgé de	42 ans.
Gouvernel, Jean-François,	—	—	56 —
Dauert, Clément,	—	—	63 —
Husson, Jean-François,	—	—	30 —
Bildé, Pierre,	frère lai,	—	43 —

V. — CHANOINES RÉGULIERS D'HÉRIVAL

(Arch. dép. H 73, 9 Q 4, L, et versement de l'Enregistrement).

« L'établissement d'Hérival remonte jusqu'à Engibald, qui en « fut le premier religieux. Le Chapitre de l'insigne église de « Remiremont, vers l'an 1074, fonda le prieuré en lui donnant « le territoire communément appelé le ban des Moines.

« En 1474, le 8 octobre, Madame Jeanne d'Anglure, abbesse « de Remiremont, y ajouta le bois, la place, ban et lieu qu'on « dit du Villerin. Les seigneurs de Fougerolles lui ont aussi « donné plusieurs biens, entr'autres un bois dit aujourd'hui le « bois de la Raine. Tous les territoires ont fait, de temps

« immémorial, ban et communauté à part, à l'exception du bois de « la Racine, qui est du ban du Val-d'Ajol. L'incendie des archives, « arrivé en 1617, suivant l'histoire du pays, nous prive de bien « des connaissances qui nous auraient beaucoup servi lorsque « notre congrégation prit possession d'Hérival, en 1747. » (1)

Au moment où il allait disparaître, l'établissement d'Hérival avait un prieur commendataire, Bourdon, vicaire général de Mâcon, dont le traitement à forfait était de 7.000 livres. Au 17 janvier 1791, l'effectif des chanoines réguliers du prieuré était de six personnes : (2)

Demange, Simon, prieur (3)	âgé de 33 ans
Collignon, Jean, sous-prieur,	— 57 —
Dufour, Richard, procureur	— 37 —
Devaux, Claude, chanoine,	— 73 —
Logerie, Pierre, —	— 69 —
Blanchot, Claude, —	— 30 —

L'état de la maison et du prieuré, en 1790, est donné dans l'inventaire dressé, le 12 mai 1790, par Rol et Courtois, officiers municipaux de Remiremont, commissaires nommés à cet effet.

« La maison conventuelle est placée au milieu des bois, dans « un fond, ban d'Hérival, entre le Val-d'Ajol et Remiremont, et « est composée de seize chambres au premier étage, six autres « appartements au rez-de-chaussée, dont deux chambres d'hôtes, « dix chambres à loger les chanoines, une dépense, une lin- « gerie, une meunerie, un réfectoire d'hiver et un d'été, une « boulangerie, une cuisine et les autres chambres pour décharge « et loger les domestiques, une cour, des bûcheries, halliers et « jardins, aisances et dépendances ; est joint à ladite maison « un moulin à deux tournants, dont un est sans fonctions, « l'autre ne sert que pour moudre les menus grains de la « maison, une forge.

(1) Arch. dép. H 73.

(2) Arch. dép. L, directoire du département, délibérations et décisions sur les traitements ecclésiastiques, séance du 17 janvier 1791.

(3) Nommé en remplacement de Lacretelle, Louis, appelé à la cure du Val-d'Ajol en août 1790.

« Une maison, dite prieurale, est occupée par les domestiques. « Une autre maison, au devant de la précédente, où sont logés « une partie des domestiques et les bestiaux. » (1)

Les recettes en canons d'immeubles, dîmes, et revenus provenant des vignes, prés, champs, étangs et scieries exploités par lesdits chanoines réguliers, exploitation des forêts et vente des bois, chablis et bois de corde sont :

Ferme de Blonfaing, avec ses charges	374 l.
— des Moinots, avec charges au compte du fermier	135 l.
Plombières	137 l.
Dîmes de Bouligney	560 l.
Ferme du prieuré d'Aubiey, avec charges au compte du fermier	2.177 l.
Ferme d'Hérival	157 l.
Seconde ferme d'Hérival	90 l.
Ferme de la Croisette, avec charges au compte du fermier	252 l.
Ferme de la Vigotte, avec charges au compte du fermier	500 l.
Ferme du Breuil, avec charges au compte du fermier	300 l.
Ferme de Saint-Loup et Corbenay	206 l.
— de Villerin, avec charges au compte du fermier	308 l.
Exploitation des vignes de Breurey, année commune	162 l.
Vignes de Bettegney-Saint-Brice, Ménil-et-Evaux	297 l.
Scieries d'Hérival, du Villerin, du Breuil, année commune de dix ans	8.141 l.
Rapport des prés	480 l.
— champs	150 l.
— étangs	100 l.

(1) Arch. dép. 9 Q 4.

Exploitation des forêts..... .. 1.720 l. 1 s. 8 d
Recette de cens en argent et en nature 62 l. 4 s. 3 d.
— des redevances par transaction..... 403 l. 1 s. 9 d.
Perceptions sur les usagers ..... 329 l. 6 s. 3 d.
Rentes constituées (9.500 l. 17 s. 1 d. en capitaux) .... 481 l. 18 s. 2 d.

D'après cet inventaire, le total des recettes de toute nature ressortirait à . ..... 17.508 l. 12 s. 1 d.
Les dépenses globales étaient de ..... 16.261 l. 18 s. 11 d.
Les principales dépenses étaient : le don gratuit de.. 1.200 l.
Le traitement à forfait du sieur Bourdon, prieur titulaire ..... 7.000 l.
La pension de deux chanoines de l'ancien institut.. 980 l.
Les aumônes annuelles ..... 100 l.
L'excédent de la recette sur la dépense n'aurait été que de .... 1.246 l. 13 s. 2 d.

Les possessions territoriales assez considérables du prieuré d'Hérival sont détaillées dans l'état général des biens, cens et revenus pour l'année 1789 (1) ; le tout est en monnaie au cours de Lorraine.

Ban d'Hérival

Le ban d'Hérival se divise en cinq granges qui sont celles d'Hérival, du Breuil, de la Croisette, du Villerin et de la Vigotte.

GRANGE D'HÉRIVAL

Prés, 82 fauchées,
Paquis, 10 jours,
Terres arables, 23 — 10 ommées, 4 verges.
Pavillon à côté de la grange, avec pré et jardin.
Pré, dit le frère Nicolas, de 2 fauchées, 9 ommées, 18 verges.
Forge au-dessus du quartier prieural, avec jardin.
Champ de 2 ommées, 10 verges.
Pré, dit la Folie, de 2 fauchées 1 — 3 —

(1) Arch. dép. H 73.

Une partie de prés est louée 291 l. 18 s. 4 d.; le restant des prés d'Hérival rapporte annuellement de quoi fournir à l'entretien de vingt bêtes rouges, d'un cheval et de ceux des étrangers.

Les champs ont produit :

en seigle, 2 résaux. 4 imaux,
en sarrasin, 3 —
en avoine, 4 — 2 —
en pommes de terre 60 —

Il y a, aux environs du prieuré, plusieurs petits étangs qui lui appartiennent et des réservoirs.

GRANGE DU BREUIL

Terres arables, 27 jours 9 ommées 3 verges.
Prés, 49 fauchées 9 — 20 —
Petite maison.
Pré et jardin, 5 — 4 —
Le tout loué 317 l. 15 s.

GRANGE DE LA CROISETTE

Terres arables, 54 jours.
Prés, 39 fauchées 13 verges.
Loués 279 l., plus une voiture de paille.

GRANGE DU VILLERIN

Terres arables, 46 jours.
Prés, 58 fauchées 4 ommées 22 verges.
Paquis, 10 jours.
Loués 387 l. 10 s., plus une voiture de paille de seigle et 4 quartes de sarrasin.

GRANGE DE LA VIGOTTE

Terres arables, 107 jours 4 ommées 9 verges.
Rapailles, 7 — 6 — 10 —
Louées 516 l. 13 s. 4 d., plus 2 voitures de paille de seigle, 12 imaux de sarrasin, 2 résaux de pommes de terre.

Granges hors du ban d'Hérival

BLONFAING

Terres arables, 63 jours 3 ommées 20 verges.

Prés, 64 fauchées 7 ommées 4 verges.

Loués 387 l., 10 s., plus une voiture de paille de seigle et 4 imaux de sarrasin.

LES MOINOTS

Terres arables, 2 jours 4 ommées 2 verges.

Prés, 20 fauchées 2 ommées 17 verges.

Loués 129 l. 3 s. 4 d., plus 1 résal de pommes de terre.

FORÊT D'HÉRIVAL

De 3.244 arpents (dont 1.100 arpents ont été distraits pour usages à plusieurs communautés, par arrêt du Conseil du 23 janvier 1742).

CENS

Dus par les communautés usagères dans les forêts, Lapoirie, Pont, Vecoux, Maxonchamp, Franoux, granges de Reveillon et de la Madeleine, 37 résaux 3 imaux de seigle ; par le Val-d'Ajol, 26 résaux de seigle et 27 résaux d'avoine.

PLOMBIÈRES

Terres arables de 16 jours 7 ommées 5 verges.

Prés de 17 fauchées 6 ommées 4 verges, loués 164 l. 10 d.

Terres de 9 jours, louées 12 l. 18 s. 4 d.

BOULIGNEY-EN-COMTÉ

Moitié des dîmes affermée 723 l. 6 s. 8 d.

BREUREY-EN-COMTÉ

Vigne de 3 jours 4 ommées 14 verges, sous le canon de moitié du vin (ce qui a produit cette année 44 mesures).

SAINT-LOUP-EN-COMTÉ

Chapelle, maison et jardin.

Prés de 10 fauchées 8 ommées 23 verges.
Terres de 15 jours 4 — 3 —
Cens de Corbenay, le tout affermé 266 l. 1 s. 8 d.

Aubiey

Ferme de terres arables de 400 jours, et prés de 80 fauchées, affermée 1.550 l.

Bois d'Aubiey

616 arpents 1/2, la coupe des bois est affermée 930 l.

Bettegney-Saint-Brice et Ménil-et-Evaux

Vigne de 7 jours avec maison.
Meix et jardin de 4 ommées 12 verges.
Pré de 1 fauchée.
Produit de la vigne, la dernière récolte, 128 mesures.

Bonneval

Oratoire et biens en dépendant.
Terres arables, 84 jours 4 ommées 6 verges.
Prés, 27 fauchées 5 ommées 9 verges.
Jardin, 1 jour 1 ommée 8 verges.
1 meix, 4 petits jardins et 1 arpent de bois.
Gerbe dans la dîme de Saint-Baslemont.
Cens de 6 boisseaux de froment sur certaines terres de Vittel.
Le tout affermé 400 l.

RENTES CONSTITUÉES DIVERSES, 622 l. 10 s. 4 d.

CENS EN DIVERS LIEUX, 24 l. 16 s.

Récapitulation

Recettes en argent.... ..... 6.603 l. 3 s. 10 d.
Recettes des denrées :

Seigle,	69	résaux,	5	imaux 1/2.
Sarrasin,	2	—	7	—
Avoine,	31	—	2	—

Pommes de terre, 63 résaux.
Vin, 172 mesures.
Paille, 5 voitures.
Chapons, 4 pièces.
Cire, 1 livre.

Compte général des recettes et dépenses pour l'année 1790, approuvé par le directoire du district de Remiremont, le 30 juillet 1791.

Recettes	13.587 l. 15 s. 3 d.
Dépenses	12.781 l. 16 s. 10 d.
Il s'ensuit que la recette excède la dépense de	805 l. 18 s. 5 d.

VI. — CLOCHES.

(Arch. dép. 9 Q 8 et 9 Q 11).

A. — *Etat des cloches, déclarées par les municipalités.*

Bellefontaine. (Déclaration du 17 novembre 1793).
3 cloches pesant ensemble 6.300 livres.

La Bresse. (Déclaration du 10 ventôse an III).
5 cloches pesant ensemble 7.000 livres.

Bussang. (Déclaration des 11 frimaire an II et 11 ventôse an III).
3 cloches pesant ensemble 3.050 livres.

Cornimont. (Déclaration du 20 brumaire an II).
3 cloches pesant ensemble 2.700 livres.

Dommartin. (Déclaration du 11 novembre 1793).
5 cloches pesant ensemble 4.800 livres.

Eloyes. (Déclaration du 28 germinal an II).
3 cloches pesant ensemble 4,500 livres.

Fresse. (Déclaration du 9 ventôse an III).
3 cloches pesant ensemble 2.400 livres.

Le Ménil. (Déclaration du 27 novembre 1793).
3 cloches pesant ensemble 2.500 livres.

Plombières et Granges-de-Plombières. (Déclaration du 19 brumaire an II).

3 cloches pesant ensemble 3.800 livres.

Pouxeux. (Déclaration du 27 vendémiaire an II).

2 cloches pesant ensemble 2.700 livres.

Ramonchamp.

6 cloches pesant ensemble 6.800 livres, dont 1 de 80 livres dans la chapelle de Létraye, et 1 de 120 livres dans la chapelle du Thillot.

Raon-aux-Bois.

3 cloches pesant ensemble 4.200 livres.

Remiremont. (Déclaration du 25 frimaire an II).

3 cloches pesant ensemble 9.800 livres, provenant du clocher de l'ancienne église paroissiale.

Rochesson. (Déclaration du 19 frimaire an II).

3 cloches pesant ensemble 1.790 livres, dont 1 de 400 livres à la maison commune.

Ruaux. (Déclaration du 11 novembre 1793).

3 cloches pesant ensemble 2.950 livres, dont 1 de 200 livres dans une chapelle.

Rupt. (Déclaration du 29 brumaire an II).

4 cloches pesant ensemble 6.900 livres.

Saint-Amé. (Déclaration du 10 novembre 1793).

3 cloches pesant ensemble 5.300 livres.

Saint-Etienne. (Déclaration du 9 ventôse an II).

3 cloches pesant ensemble 3.200 livres.

Saint-Maurice.

2 cloches pesant ensemble 1.516 livres.

Saint-Nabord. (Déclaration du 11 frimaire an II).

2 cloches pesant ensemble 3.100 livres.

Saulxures. (Déclaration du 21 brumaire an II).

4 cloches pesant ensemble 6.200 livres.

Tendon. (Déclaration du 27 décembre 1792).

3 cloches, dont 2 pesant 1.300 livres, et 1 sans poids indiqué.

Le Tholy. (Déclaration du 23 brumaire an II).

4 cloches pesant ensemble 5.619 livres.

Vagney. (Déclaration du 20 frimaire an II).

5 cloches de l'église pesant ensemble 10.100 livres.

3 cloches de la chapelle de Thiéfosse pesant ensemble 600 livres.

1 cloche de la chapelle du Jol pesant 100 livres.

1 cloche du presbytère pesant 30 livres.

le Val-d'Ajol. (Déclaration du 21 brumaire an II).

4 cloches pesant ensemble 7.200 livres.

Ventron. (Déclaration du 22 brumaire an II).

3 cloches pesant ensemble 1.600 livres.

B. — *Etat présenté au directoire du district, le 21 mars 1792, des cloches des établissements supprimés.*

chapitre de Remiremont. 1 cloche, du poids de 4.020 livres, porte pour inscription : Anne-Charlotte de Lorraine.

1 cloche, du poids de 3.200 livres, porte pour inscription : Christine de Saxe.

1 cloche, du poids de 2.115 livres, porte pour inscription : Hyacinthe-Céleste de Briey.

1 cloche, du poids de 1.579 livres, porte pour inscription : Marguerite de Lenoncourt.

Cette dernière cloche avait été échangée avec la commune de Ruaux, le 14 novembre 1791.

chapelle de Saint-Nicolas. 3 cloches pesant ensemble 604 livres.

capucins de Remiremont. 1 cloche pesant 333 livres.

capucins de Plombières. 1 cloche pesant 233 livres.

bénédictins du Saint-Mont. 4 cloches pesant ensemble 1.069 livres.

Le poids total des cloches des établissements supprimés, envoyées à la monnaie de Strasbourg, est de 23,744 marcs, soit 11.872 livres.

C. — *Transport des cloches.*

Le transport des cloches de Remiremont à Strasbourg avait été adjugé aux enchères, le 15 mars 1792, par le directoire du district, à Jean-Dominique Alexandre et Joseph Serrier, à raison de 3 livres 5 sols le quintal. Le 28 mars, ceux-ci refusèrent d'exécuter leur marché; parceque le département ne voulait pas les payer en numéraire. Le transport en fut fait par Jean Barbier, voiturier à Epinal, en vertu d'une délibération du directoire du 2 avril 1792. (1)

« Le directoire du district, en suite du certificat délivré par « le secrétaire du département des Vosges, en date du premier « de ce mois, par lequel il conste que le nommé Jean Barbier, « voiturier à Epinal, a traité avec l'administration du même « département pour faire la conduite de Remiremont à Stras- « bourg des cloches et vieux cuivre de ce district, a arrêté qu'il « serait remis au sieur Barbier.... » quatre cloches faisant ensemble 4.109 livres, comprenant la cloche Christine de Saxe, du Chapitre, la cloche des Capucins de Plombières et deux cloches du Saint-Mont.

Le 25 avril, on lui remit la cloche Anne-Charlotte de Lorraine, de 4.020 livres, du Chapitre; le 30 mai, on lui remit huit cloches, d'un poids total de 4.064 livres, comprenant notamment la cloche Hyacinthe de Briey, du Chapitre, les trois cloches de la chapelle Saint-Nicolas, et les deux dernières cloches du Saint-Mont.

Enfin il fit un voyage, le 17 juin, avec la cloche des Capucins de Remiremont et 685 livres de cuivre jaune, provenant des églises supprimées.

Le poids total envoyé à ce jour, y compris le cuivre, fut de 13.211 livres.

Un certain nombre de cloches furent postérieurement envoyées à Metz.

(1) Arch. dép. L, district de Remiremont, délibérations du directoire.

CHAPITRE II

INVENTAIRES DES BIENS NATIONAUX PAR COMMMUNES

Remiremont

LIBREMONT (1)

3.800 habitants en 1790. — 10.991 habitants en 1911.

Superficie : 1.695 hectares.

I

I. — CHAPELLES ET FONDATIONS PIEUSES

(Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Chapelle de la Bresche, ou de *Notre-Dame des Suffrages,* dite *de la Courtine.*

(D'après l'état dressé par Fleurot, membre du directoire du district, le 14 février 1792, et la déclaration de Jacquot, prêtre, du 23 octobre 1790).

Constitutions de rentes en capitaux 5.482 l. 13 s.

Chapelle de la Courtine et maison avoisinant.

Six pièces de terres, territoires de Remiremont et de la Chambre de Moulin.

(1) Nous indiquons, pour chaque commune, les différents noms qu'elle a portés, ceux des principales communautés qui l'ont formée, lorsque le cas se présente, et son nom révolutionnaire, si elle en a eu un. — Les superficies sont tirées de la « Situation financière des communes de France et d'Algérie en 1911 » publiée par le ministère de l'Intérieur.

Chapelle Saint-Charles.

Maison, dite la maison Saint-Charles, destinée au logement du chapelain, avec jardin dépendant, à Maxonrupt.

Demi-prébende donnant annuellement 1.214 l.

Canons en argent et recettes diverses 231 l.

Chapelle Saint-Michel, autrement dite *de Dieu sur l'âne.*

(Le curé de Remiremont titulaire).

(Déclaration du 20 thermidor an III).

Maison, rue de l'église Notre-Dame	louée	72 l.
Champ, route de Moulin	—	10 l. 16 s. 9 d.
Pré, sur le Tertre	—	15 l. 9 s. 8 d.
Champ, derrrière la glacière	—	15 l. 9 s. 8 d.
— à la Paltrée	—	19 l. 4 s.
Cens divers	—	7 l. 7 s. 6 d.
Contrats de constitutions		811 l. 16 s.
Dîmes de Viviers-les-Offroicourt	—	96 l.
Dîmes de Bettegney-Saint-Brice	—	24 l.

Chapelle Saint-Lambert.

(D'après la déclaration de Jacquot, prêtre, du 23 octobre 1790).

Jardin, au-dessus de la Courtine.

Deux pièces de terre, territoire de Saint-Etienne.

Chapelle Saint-Remy.

(L'abbé Xattaud, prêtre résidant à Colroy, titulaire).

(Déclaration du 22 octobre 1790).

Jardin, sur les Rangs	de 1 quarte.	
Jardin, —	de 1 —	1/2.
Champ, à la Meix	de 1 —	1/2.
Champ, à Béchamp	de 2 —	

Confréries.

Constitutions de rentes, (états dressés les 20 octobre et 3 novembre 1790, 29 octobre 1792, 19 octobre 1793).

Confrérie des Morts	21.290 l. 11 s. 2 d.
— de Notre-Dame	3.571 l. 2 s. 3 d.
— du Rosaire	2.460 l. 12 s.
— du Sacré-Cœur	845 l. 19 s. 3 d.
— de Saint-Crépin	116 l. 2 s. 4 d.
— de Saint-Eloi	371 l. 4 s. 10 d.
— du Saint-Esprit	403 l. 2 s. 6 d.
— de Saint-Honoré	455 l. 9 s. 5 d.
— de Saint-Jean-Baptiste	452 l. 10 s. 7 d.
— de Saint-Joseph	783 l. 18 s. 10 d.
— de Saint-Nicolas	1.134 l. 12 s. 6 d.
— du Très-Saint-Sacrement	6.480 l. 19 s.
— de Saint-Sébastien	1.188 l. 11 s. 11 d.
— de Sainte-Anne	1.993 l. 17 s, 2 d.
— de Sainte-Catherine	403 l. 2 s. 3 d.
— de Sainte-Croix	403 l. 15 s. 8 d.
— de Sainte-Ursule	414 l. 14 s. 3 d.

Confrérie Saint-Nicolas.

Chapelle particulière près l'église collégiale.

Cens et intérêts divers sur 56 débiteurs, se portant, avec les constitutions et promesses, à 8.828 l. 9 s. 9 d.

Congrégation des filles, de l'église de Remiremont.

(Compte rendu le 14 janvier 1792).

Constitutions de rentes, en capitaux 1.410 l. 9 d.

Cure de Remiremont.

Maison curiale et jardin attenant.

Rentes constituées, au cours de Lorraine, 107 l. 2 s. 7 d.

Fabrique de l'église de Remiremont.

(D'après le compte de la fabrique, du 1er septembre 1791, et l'état dressé par le directoire, le 1er prairial an III).

Jardin, sur la Chambre de Moulin, de 2 ommées 10 verges, loué 7 l. 6 s. 11 d,

Constitutions de rentes, en capitaux 23.364 l. 10 s. 4 d.

II. — Clergé séculier et régulier.

Chapitre de Remiremont.

(Déclaration du 20 octobre 1790, du receveur général de l'abbaye de Remiremont, de tous les biens-fonds et droits qu'il administre dans l'étendue du territoire de la ville)

Palais abbatial.

Jardin, dit le Grand Pré.

Deux prés.

Tous les droits féodaux ou seigneuriaux, fixes et casuels, rentes, redevances et prestations, dus à la dite abbaye, ont été toujours indivis avec l'insigne Chapitre. En voici le détail approximatif, au cours de Lorraine :

Droit de vin ban	6 l.	5 s.	
Redevance annuelle du maire	5 l.	5 s.	
Redevance du grand échevin		3 s.	2 d.
Le quart dans le droit de corterie	171 l.	8 s.	6 d.
Préciput sur ce droit		8 s.	6 d.
La moitié dans le droit de jauge	108 l.	10 s.	
La moitié des épaves et confiscations	8 l.	10 s.	
Le tiers dans les amendes de police	45 l.		
Le sixième dans les amendes de cabaret	7 l.	10 s.	
Le tiers dans les amendes de gruerie	51 l.		
Le sixième dans les dommages et intérêts	25 l.	10 s.	
Le quart dans le droit des entrées de ville	75 l.		
La moitié du tiers-denier	80 l.		

(Déclaration du 21 octobre 1790, de Thiébaut, chanoine receveur des revenus dépendant de la recette des grandes aumônes, situés à Remiremont, au cours de Lorraine).

Clos Saint-Pierre, près des Capucins,	loué	190 l.
Pré de la Maix, de 12 fauchées	—	38 l. 15 s.

Maison de la douane, servant au copel

Le Chapitre perçoit annuellement, sur le magasin à sel de cette ville, un muid de sel, pesant 704 livres.

Le petit jardin Baugru	loué	4 l.
Les dîmes de Remiremont, amodiées		813 l. 15 s.
Une voiture de foin de préciput sur le Praillon, laissée annuellement pour		19 l. 7 s. 6 d.
Constitutions		205 l. 14 s. 1 d.
Cens sur des prébendes		12 l. 19 s. 3 d.
— maisons et jardins		25 l. 9 s. 11 d.

(Déclaration du 21 octobre 1790, du chanoine receveur, des cens, rentes, redevances et amodiations appartenant à la recette commune de Messieurs les chanoines, et qu'ils perçoivent dans l'étendue du territoire de la municipalité de Remiremont, au cours de France).

De la recette des grandes aumônes	39 l. 16 s. 3 d.
De la sacristie, provenant des revenus de la chapelle de la Madeleine de Laval	34 l. 16 s. 6 d.
Des grandes aumônes et des ponctuations, pour messes	18 l. 3 s. 10 d.
Cens divers	161 l. 1 s.

Sept maisons canoniales, rue des Prêtres.

Déclaration du 22 octobre 1790, de Renauld, chanoine, écolâtre.

Petit jardin

Maison et jardin de la chapelle de Saint-Jean-Xouard, loués 156 l. 8 s. 6 d.

Divers cens, dus pour constitutions remontant au XIV^e^ siècle.

Bénédictins du Saint-Mont.

Maison, rue des Prêtres, avec jardin attenant

Cens de 10 l. 5 s. 8 d.

Bureau des pauvres de Remiremont.

(Etat dressé par le directoire du district, le 27 messidor an III).

Constitutions de rentes, en capitaux 56.758 l. 8 s. 9 d.

II

BIENS DES ÉMIGRÉS.

(Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

Ch. Coster, chanoine de Remiremont :

Maison sur les Rangs, avec jardin de 1 jour 2 ommées.

Charles Lhuillier, homme de loi à Remiremont, tant pour lui que pour sa sœur, *Madeleine Lhuillier :*

Deux septièmes dans une maison et dans un jardin de 3 ommées 6 verges.

Deux septièmes dans un jardin sur les Fossés, de 1 ommée, 14 verges.

Antoine Pellier, chanoine de Remiremont :

Un quart dans la maison où il résidait et jardin de 1 ommée 11 verges.

Un quart dans une maison sur les Rangs et jardin de 14 verges.

Un huitième dans maison et jardin (même maison que les frères Thiériet ci-dessous).

François Remy, curé de Remiremont :

Un sixième dans une maison, rue de la Xavée.

Un tiers dans un jardin, ès Viaux.

Ch. Gabriel Thiériet, lieutenant des Maréchaux de France, à Mirecourt :

Un huitième dans maison et jardin, comme ci-dessous.

Un quart dans une ferme, id.

Joseph-Sébastien Thiériet, homme de loi à Remiremont :

Maison et jardin de 8 ommées 11 verges, valeur présumée 3.600 l.

Un huitième dans une maison et jardin, de 1 ommée 7 verges, valeur présumée 1.250 l.

Un quart dans une ferme, maison et terres de 39 jours 4 ommées 10 verges.

Maison, Grande-Rue, et jardin joignant de 2 ommées 11 verges.

Maison de campagne, ès Viaux, avec prés et jardins de 7 jours 2 ommées 7 verges.

Basse-sur-le-Rupt.

Basse-sur-la-Montagne, Colline-sur-le-Rupt.

715 habitants en 1790. — 982 habitants en 1911.
Superficie : 1.373 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 18 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Chapitre de Remiremont :

Deux prés, loués 192 l.
Moulin, indivis avec le Domaine, loué 252 l.

Cure de Vagney :

Pré, loué 38 l. 15 s.

Bellefontaine.

1.590 habitants en 1790. — 1.584 habitants en 1911.
Superficie : 3.911 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 31 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; celle du curé, du 17 janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 2 et 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép., 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Cure de Bellefontaine :

Jardin dépendant de son bénéfice.
Le tiers des grosses dîmes du ban, rapportage sur le ban et les bans voisins, et les menues dîmes, le tout amodié 2.208 l.

II.

Biens des Emigrés.

Sébastien Thiériet, avocat à Remiremont :

Terre de 20 arpents, d'une valeur présumée 960 l.
Pré de 4 ommées, — 120 l.
Bois de 20 arpents, — 2.400 l.
Moulin, — 4.800 l.

La Bresse.

2.007 habitants en 1790. — 5.653 habitants en 1911.
Superficie : 5.799 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 5 novembre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 2 et 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27).

I.

Domaine :

La Chaume des Champis, de 80 jours, amodiée		423 l.
— de Schmargult,	—	696 l.
— du haut et du bas Chitelet	—	648 l.
— de Furchemuts	—	432 l.
— de Breitouzen	—	432 l.
Cens divers		228 l.

Biens ecclésiastiques :

Dîmes amodiées	626 l. 2 s.

Cure de La Bresse :

« Quant aux biens possédés par le curé, la municipalité « entend que ce ne sont point des biens ecclésiastiques, n'ayant « été assignés par la communauté que pour l'entretien de leur « curé, qui n'avait dans les temps aucune dîme ; que son bouve- « rot ne peut être regardé que pour biens communaux, et non « biens ecclésiastiques.

« La fabrique jouit aussi de différentes pièces de terre, sans « aucun titre originaire que la tradition d'avoir été léguées par « des personnes pieuses ».

Fabrique de la Bresse :

Champs et prés de 10 jours 8 ommées 18 verges.

II.

Biens des Émigrés :

Etienne Briot, domestique :

Prés, d'une valeur présumée 144 l.

Raulin, chanoine à Saint-Dié :

Maison, terres et prés, d'une valeur présumée 2.880 l.

Jean-Nicolas Voyaux, prêtre :

Maison, d'une valeur présumée 800 l.
Terres et prés, — 1.850 l.

Bussang.

1.220 habitants en 1790. — 2.898 habitants en 1911.
Superficie : 2.763 hectares.

(D'après la déclaration du curé, de janvier 1792. Arch. dép. 10 Q 10; la délibération du directoire du district, du 4 mars 1792, Arch. dép. L, et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch dép. 8 Q 27).

I.

Fabrique de l'église de Bussang :

Pré, à la Mitruche, de 2 jours 4 ommées 7 verges.
Un ancien cimetière, redemandé par les habitants pour la sépulture des morts, à cause de l'insuffisance de celui actuel.

Domaine :

Chaume du Drumont.
Moulin, indivis avec le Chapitre de Remiremont.

II.

Biens des Émigrés :

Jean-Thomas Remy, à Bussang :

Un dixième dans une maison, valeur présumée 40 l.
Un sixième dans deux prés, — 480 l.

Cleurie.

Arrentès-de-Cleurie.

326 habitants en 1790. - 457 habitants en 1911.

Superficie : 1.106 hectares.

Il n'y a, sur le territoire de cette localité, ni biens de *première origine,* ni biens d'*émigrés*.

Cornimont.

1.760 habitants en 1790. — 5.607 habitants en 1911 (y compris Travexin).

Superficie : 4.023 hectares (y compris Travexin).

(D'après les déclarations de la municipalité, du 31 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement, et du 22 novembre 1792, Arch. dép. 10 Q 3 et 8 Q 28, et la déclaration du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10).

Domaine :

Chaume, dite la Vieille Montagne, de 30 jours, louée 10 louis.
Petite pièce de la chaume dite du Grand-Ventron, louée 4 —
Une autre petite chaume, dite Peterhutte, de 16 jours, louée, au cours de Lorraine 46 l. 10 s.
Plusieurs ruisseaux, loués, au cours de Lorraine 19 l. 7 s. 6 d.
Forêt de Cornimont, dite la Haute Forêt.

Chapitre de Remiremont :

Moitié du moulin de Cornimont, loué, pour la part du Chapitre, au cours de Lorraine 354 l.
Rente, au cours de Lorraine 29 l. 19 s.
Les deux tiers de la dîme, estimés, — 240 l.

Cure de Saulxures :

Plusieurs prés, loués, au cours de Lorraine 50 l. 8 s.
Deux cinquièmes dans trois petits étangs, loués, pour la part du curé, au cours de Lorraine 4 l. 3 s.
Le tiers de la dîme, — 120 l.

Fabrique de Cornimont :

Trois prés, ensemble de 2 ommées 8 verges.
Divers contrats de constitution d'un revenu annuel, au cours de Lorraine, de 725 l. 15 s. 9 d.

Dommartin.

Pont-a-Autrive, Mairie de Pont.

(y compris Vecoux, distraite et érigée en commune le 10 février 1858).

1.632 habitants en 1790. — 2.211 habitants en 1911.

Superficie : 3.499 hectares.

(D'après les déclarations de la municipalité, du 22 mars 1790, Arch. comm. de Dommartin N 5 ; et du 10 novembre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; celles des possesseurs de biens ecclésiastiques, Arch. dép. 10 Q 10 et Arch. comm. de Dommartin ; et d'après les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Chapitre de Remiremont :

Pré, dit le Breuil, de 30 fauchées, affermé 216 l. 15 s. 6 d.
Accrues, indivises avec Deguerre, de Remiremont, et Richard, de Pont affermées 52 l. 10 s.
Pré, dit de la Meix, de 16 fauchéees, — 252 l.
Pré, dit de la Morte, de 1 fauchée 5 ommées — 30 l.
Ferme de Xonviller, — 774 l. 4 s.
Accrues de Vecoux et Lapoirie — 504 l.
— de Morteau — 72 l.
Moulin de Franould, moitié au Domaine — 309 l. 15 s.
— de Vecoux, — — 619 l. 10 s.
— de Pont, attaché aux prébendes de Mme de Gimel, affermé 144 l.

Chanoines du Chapitre :

Champs, affermés 6 l. 9 d.
Terres indivises pour moitié avec le chapelain de l'Annonciation, affermées 114 l. 3 s. 9 d.
(le chapelain retire, pour sa part, 113 l. 16 s. 3 d.)

Secrète du Chapitre :

Prés affermés 77 l.
En qualité de seigneur de la haute, moyenne et basse justice de Pont 36 l.

Bénédictins du Saint-Mont :

Prés de Reherrey, de 17 fauchées 7 ommées 9 verges, affermés 192 l. et 6 livres de beurre.
Terre de 2 jours, affermée 15 l. 9 s. 9 d.
Ferme de Dommartin, de 135 jours 6 ommées 15 verges, affermée 908 l. 5 s.
Ferme du Haut-du-Chanet, de 79 jours 4 ommées 12 verges, affermée 308 l. 10 s.
Ferme de Rosselpré, de 124 jours 1 ommée, affermée 268 l. 1 s. 4 d.
Ferme des Granges-Louis, de 92 jours, affermée 200 l. 10 s.
Terres de 64 jours, affermées 723 l. 13 s.
9 étangs et prés, de 14 fauchées, affermés 68 l.
Bois de la Grande Goutte, de 28 arpents, d'un revenu de 48 l.
Menue dîme au village de Pont, et reportage en gros grains, indivise avec le curé de Saint-Etienne, la partie appartenant aux Bénédictins laissée à Claude Dieudonné, sous le canon de 186 l.

Chanoines réguliers d'Hérival :

Ferme, dite le Moineau, affermée 135 l.

Hôpital de Remiremont :

Terres et prés de 30 jours, laissés à bail à Pierre Mathieu sous le canon annuel de 25 résaux de seigle et de 30 bottes de paille.

II.

Biens des Émigrés :

Laurent Colin, tailleur à Remiremont :

Un douzième dans 11 jours 6 ommées 17 verges de terres.

Ambroise Gérard, professeur à Saint-Dié :

Un neuvième dans les trois quarts, et, dans une autre partie, un neuvième dans la moitié de terres et prés de 43 jours 10 verges, d'une valeur de 7.060 l.

Ch.-Gabriel Thiériet, à Mirecourt :

Terres de 29 jours 3 ommées 16 verges, d'une valeur de 11.664 l.

Eloyes.

600 habitants en 1790. — 2.995 habitants en 1911.

Superficie : 1.251 hectares.

(D'après les déclarations des titulaires, Arch. dép. 10 Q 5 et 10 Q 10 ; et l'état dressé par le directoire du district, Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Fabrique d'Eloyes :

Vingt-huit pièces de champs, de 15 jours 3 ommées 17 verges.
Six — de prés, de 10 — 9 — 18 —
Constitutions de rentes, en capitaux 1.524 l. 10 s. 7 d.

Confrérie du Saint-Sacrement :

Deux champs, ensemble de 3 quartes de semailles.
Constitutions de rentes, en capitaux 1.819 l. 4 s. 10 d.

Chapelle Saint-Joseph (dont le titulaire est de Rozières, prêtre à Epinal).

Trois maisons, champs et prés, amodiés 561 l.
28 livres de beurre, estimées 14 l.

Cure d'Eloyes :

(Déclaration des revenus de sa cure par le curé Pierre, du 27 janvier 1791).

Dîmes du finage d'Eloyes, amodiées 639 l.
— de Pouxeux et Jarménil, novales d'Archettes, amodiées 1.560 l.
Quatre prés et deux champs, dépendant du bouverot, amodiés 91 l. 6 s. 6 d.
Un pré et trois champs exploités par lui-même.

D'après un état postérieur, du 10 mars 1791, il estime le produit de sa cure, pour 1790, à 2.241 l.

Domaine et Chapitre de Remiremont :

Moulin indivis.

Faucompierre.

176 habitants en 1790. — 149 habitants en 1911.

Superficie : 245 hectares.

(D'après l'état de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Pas de biens *de première origine* sur le territoire de la municipalité.

II.

Biens des Émigrés :

Humbert de Girecourt, seigneur de Faucompierre, à Nancy. (1)

Forêt de Lancerf, accensée pour 99 ans, d'un revenu de 1.300 l.
Moulin — de 154 l. 17 s.

(1) Ces biens ne se trouvent ni dans les états de vente, ni dans l'état des forêts inaliénables.

La Forge.

Les Arrentés-de-Saint-Joseph, Libre-Forge, Forge-Libre.

165 habitants en 1790. — 356 habitants en 1911.
Superficie : 472 hectares.

Il n'y a, sur le territoire de cette localité, ni biens de *première origine*, ni biens d'*émigrés*.

Fresse.

1.240 habitants en 1790. 2.178 en 1911.
Superficie : 1.846 hectares.

(D'après la déclaration du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; celle de la municipalité, du 28 janvier 1793, Arch. dép. 10 Q 5 ; et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Fabrique de l'église de Fresse :

Deux champs de 6 ommées 5 verges.

Confrérie des Morts :

Moitié d'un pré, en totalité de 1 jour 4 ommées 4 verges.

II.

Biens des Émigrés :

Jean Boileau, chapelain de Létraye :

Terres et prés, de 6 ommées 7 verges, valeur présumée 380 l.

Gerbamont.

le jol.

434 habitants en 1790. — 308 en 1911.
Superficie : 969 hectares.

(D'après le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Pas de biens de *première origine* sur le territoire de la municipalité.

II.

Biens des Émigrés :

Etienne Briot domestique à Remiremont :

Moitié d'un pré de 2 fauchées 3/4, estimée 200 l.

Granges-de-Plombières.

758 habitants en 1790 — 1.258 habitants en 1911.
Superficie : 1.730 hectares.

(D'après l'état adressé au directoire du district par le secrétaire de la municipalité, le 23 décembre 1790, Arch dép., versement de l'Enregistrement).

Chanoines réguliers d'Hérival :

Prés et champs de 43 jours 2 ommées 3 verges, loués 137 l.

Hérival.

86 habitants en 1790. — Réunie à la commune du Val-d'Ajol le 27 novembre 1832.

(D'après l'état général des biens et revenus pour l'année 1789. Arch. dép. H 73; et le compte rendu de l'administration centrale du département, Arch. dép. L 20).

Chanoines réguliers d'Hérival :

Maison conventuelle.
Ferme d'Hérival, moulin, étangs et terres de 115 jours.
Ferme du Breuil, avec terres de 82 jours.
Ferme de la Croisette, avec terres de 93 jours.
Ferme de Villerin, avec terres de 114 jours.
Ferme de la Vigotte, avec terres de 115 jours.
Forêt d'Hérival, de 3.244 arpents.

Jarménil.

368 habitants en 1790. — 467 habitants en 1911.
Superficie : 509 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 27 juin 1792, Arch. dép. 8 Q 28).

I.

Pas de biens de *première origine* sur le territoire de la municipalité.

II.

Biens des Émigrés :

Joseph Lecouvet, curé de Remeréville :

Maison, indivise avec Florent Grandclaudon.
Terres et prés de 25 jours 6 ommées 2 verges.

Le Ménil.

1.239 habitants en 1790. — 1.326 habitants en 1911.
Superficie : 2.041 hectares.

(D'après la déclaration du curé, de janvier 1792 Arch. dép. 10 Q 10 ; l'état dressé par le directoire du district, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Chapitre de Remiremont et Domaine :

Moulin de Demrupt.

II.

Biens des Émigrés :

Corizot, avocat à Vézelise :

Maison et jardin, de valeur présumée		608 l.
Terre de 1 jour,	—	60 l.
Prés de 28 fauchées,	—	4.800 l.
Grange,	—	120 l.

Plombières.

901 habitants en 1790. — 1.960 habitants en 1911.
Superficie : 52 hectares.

(D'après la déclaration des officiers municipaux, du 25 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; et la déclaration du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 et 8 Q 28).

Chapitre de Remiremont :

Bains des Dames et maison.
Terrain où sont construites quatre petites boutiques de bois.

Capucins de Plombières :

Maison construite sur un terrain de 256 toises.
Deux jardins potagers de 1 arpent.

Cure de Plombières :

Champ et verger de 5 arpents 14 verges.
Jardins potagers de 9 ommées 17 —
Deux bâtiments avec cour.
Deux prés de 7 arpents 3 ommées.
Un pré de 4 —
Engrangement, loué 3 louis d'or.

Pouxeux.

942 habitants en 1790. — 1.743 habitants en 1911.
Superficie ; 1.438 hectares.

(D'après les déclarations de la municipalité, du 24 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement, et des 28 juin et 5 novembre 1792, Arch. dép. 10 Q 9 et 8 Q 28).

I.

Hôpital d'Arches :

(Le chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, titulaire).

Trois prés, loués 42 livres.

Fabrique de Pouxeux (Confrérie du Rosaire) :

Champs de 10 jours 7 verges.

Prés de 1 fauchée 7 ommées 17 verges.

(L'état des biens de la fabrique n'a pas été fourni, Arch dép. 10 Q 10).

II.

Biens des Émigrés :

Joseph Lecoanet, curé de Remeréville :

Quatre champs, de la contenance de 11 quartes de semailles.

Ramonchamp.

(Y compris le Thillot, distrait et érigé en commune le 30 juin 1860).

2.396 habitants en 1790 — 5.737 habitants en 1911.
Superficie : 3.057 hectares.

(D'après les déclarations de la municipalité, du 7 novembre 1791 et du 5 novembre 1792 ; du curé, du 15 mars 1791 et de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Cure de Ramonchamp :

Trois champs, ensemble de 4 quartes de semailles (à la confrérie Saint-Remy).

Deux champs, ensemble de 3 quartes de semailles (à la confrérie Saint-Joseph).

Deux champs, ensemble de 5 quartes de semailles.

Deux prés, ensemble de 5 fauchées 2 ommées.

Deux étangs, — de 2 ommées 13 verges.

Cens et prestations diverses 1.796 l. 17 s. 6 d.

Chapelle de Létraye :

Prés de 15 fauchées 2 ommées, affermés 273 l.

Champ

Chapitre de Remiremont :

La déclaration fait défaut.

II.

Biens des Émigrés :

Jean-Nicolas-Joseph Boileau, chapelain de Létraye :

Pâtures de 21 verges.
Six étangs.

Ch.-Georges-Calixte Deslon, capitaine de hussards au régiment de Lauzun, à Verdun :

Maison, estimée 800 l.
Jardins, prés, terres et étangs de 8 jours 1 ommée, estimés 2.230 l.

Raon-aux-Bois.

1.220 habitants en 1790. — 1.170 habitants en 1911.
Superficie : 2.405 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 23 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement; et celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép 10 Q 10).

Cure de Raon :

Maison et verger de 2 jours.
Prés de 7 fauchées 1 ommée 5 verges.
Champs de 4 jours 5 ommées.

Rochesson.

725 habitants en 1790. — 1.109 habitants en 1911.
Superficie : 2.149 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 24 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement; celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10; et l'état de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27).

I.

Vicariat de Rochesson :

Pré, cultivé par le vicaire, d'un revenu de 24 livres.

II.

Biens des Émigrés :

Nicolas Aubry, curé de Raon :

Maison et ferme de 8 jours 3 ommées.

Ch.-Gabriel Thiériet, homme de loi à Mirecourt :

Maison et pré de 10 fauchées 4 ommées.

Ruaux.

787 habitants en 1790. — 901 habitants en 1911.

Superficie : 924 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 31 octobre 1790 et du 6 février 1792, et du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 et 10 Q 11, et versement de l'Enregistrement).

Fabrique de Ruaux :

Champs de 7 jours 9 ommées 5 verges.
Prés de 17 fauchées 6 — 13 —

Rupt.

(Y compris Ferdrupt, distrait et érigé en commune le 19 décembre 1831).

3.463 habitants en 1790. — 5.902 habitants en 1911.

Superficie : 6.015 hectares.

(D'après la déclaration du chapelain de Létraye, du 19 mars 1790, Arch. dép. 10 Q 11 ; celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Chapitre de Remiremont :

La déclaration fait défaut.

Chapelle de Létraye :

Ferme à Xoarupt, affermée à Parmentier 384 l.
Ferme -- à Claude 384 l.

Fabrique de Rupt :

Champ de la Rappe, avec grange.
Champ de 4 quartes, à Mairville.

II.

Biens des Émigrés :

Eloy Bocquel, prêtre à Rambervillers :

Pré de 6 fauchées 2 ommées 19 verges.

Prix Creusat, curé du Valtin :

Prés et champs de 8 jours 4 ommées 9 verges.

Ch.-Gabriel Thiériet, à Mirecourt :

Champ de 1 jour 5 ommées.

Saint-Amé.

Celles.

238 habitants en 1790. — 1.178 habitants en 1911.
Superficie : 807 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 7 novembre 1790; et l'état dressé par le directoire du district, le 2 floréal an III, Arch. dép., versement de l Enregistrement).

Chapitre de Remiremont :

Château de Celles, et terres en dépendant, laissés à bail pour une somme annuelle de 403 livres, au cours de Lorraine.
Le bois l'Abbesse, de 37 arpents.

Moitié d'une accrue.
Moulin de Cleurie.

Cure de Saint-Amé :

Deux prés de 4 jours.

Fabrique de Saint-Amé :

Quatre champs et un pré, loués 54 l. 15 s. 5 d.

(Sept confréries possédaient des constitutions de rente, d'une valeur totale, en capitaux, de 5.960 l. 5 s. 6 d).

Saint-Etienne.

Foresterie du Ban-de-Moulin, Valmoselle.

2.080 habitants en 1790. — 3.793 habitants en 1911,
Superficie : 3.387 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 2 novembre 1792, Arch. dép. 10 Q 12 ; celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Chapitre de Remiremont :

La déclaration des biens très-nombreux que le Chapitre possédait sur le territoire de cette commune fait défaut.

Fabrique de Saint-Etienne :

Trois champs de 1 jour 6 ommées 5 verges.
Un champ de 3 quartes de semailles.
Potager de 15 verges.

II.

Biens des Émigrés :

Nicolas Aubry, curé à Raon-aux-Bois :

Champs et prés de 15 jours 6 ommées 7 verges.

Ch.-François-Romary Blaise, abbé à Remiremont :

Champs et prés de 8 jours 2 ommées 5 verges, d'une valeur présumée de 2.280 l.

Ch.-Joseph Lhuillier, lieutenant particulier à Remiremont.

Prés de 6 jours 3 ommées 15 verges, d'une valeur présumée de 2.400 l.

Nicolas Remy, curé de Remiremont :

Terres de 22 jours 4 ommées 2 verges, d'une valeur présumée de 3.100 l.

Saint-Maurice.

MAURICE, MONT-MAURICE.

1.458 habitants en 1790. — 3.080 habitants en 1911.
Superficie : 3.700 hectares.

(D'après la délibération du directoire du district, du 4 mars 1792, Arch dép. L ; la déclaration du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et celle de la municipalité, Arch. dép. 10 Q 12).

Domaine :

Chaume du Ballon Lorrain, de 25 arpents, d'un revenu estimé 100 l.
Chaume des Neufs-Bois, de 130 — — 950 l.
Chaume du Rouge-Gazon, — 800 l.
Chaume de la Jumenterie, de 180 — — 700 l.

Fabrique de l'église de Saint-Maurice :

Huit pièces de prés, de 12 fauchées 15 verges.

Un pré, de 4 fauchées 3 ommées 3 verges, indivis par moitié avec le curé.

Un pré, de 2 fauchées 2 ommées 2 verges, indivis, pour un tiers à la fabrique et deux tiers au curé.

Un pré, de 1 jour 6 ommées 16 verges (à la confrérie de la Sainte Vierge).

Cure de Saint-Maurice :

Deux prés, de 1 fauchée 6 ommées 16 verges.

Saint-Nabord.

Arrentès-de-Chaumont, Arrentès-de-Moulin, Longuet, Chambre-de-Moulin, Ban-de-Moulin, Roche-Libre.

1.221 habitants en 1790. — 1.873 habitants en 1911.

Superficie : 3.823 hectares.

(D'après les déclarations de la municipalité, Arch. dép. 10 Q 12 et versement de l'Enregistrement ; celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Chapitre de Remiremont :

Une ferme, dite à Saint-Amé,	louée	576 l.
Une ferme, dite à Lorette,	—	240 l.
Un pré, dit à la Jonchée,	—	360 l.
Quatre prés,	—	144 l.
Deux champs,	—	41 l.
Quatre jardins,	—	63 l.
Un petit meix,	—	9 l.
Pré et terres (aux chanoines),	—	532 l.
Champs (aux sacristains),	—	213 l. 12 s. 9 d.

Deux maisons et verger, de 3 jours 3 ommées 23 verges (à Madame de Ferrette, secrète), d'une valeur présumée de 4.782 l.

Chapelle Saint-Michel :

Champ et pré, loués 40 l.

Confrérie des Morts de Remiremont :

Deux champs, de 6 jours 1 ommée 13 verges, loués 22 l.

Chapelle de la Courtine :

Un champ, loué 15 l.

Cure de Saint-Nabord :

Bois de 20 jours.
Deux prés, loués 27 l.
Meix et fourrière de 1 jour.
Champ de 4 jours.

Cure de Saint-Etienne :

Maison curiale et jardin attenant, de 5 ommées.
Quatre prés.
Terres de 38 jours 7 ommées.

Bénédictins du Saint-Mont :

Champ, au Caron, de 3 ommées 18 verges.

Chanoines réguliers d'Hérival :

Maison avec terres, à Blonfaing, loués 300 l.
Prés de 64 fauchées 7 ommées 4 verges.
Champs de 63 jours 3 — 20 —

II.

Biens des Émigrés :

Alexis Georges, domestique :

Un septième dans des immeubles, valeur présumée 360 l.

Charles Lhuillier, lieutenant particulier à Remiremont :

Deux maisons, avec jardins de 8 jours 8 ommées 22 verges, valeur présumée 5.772 l.
Champs et prés, de 12 jours 1 ommée 20 verges, valeur présumée 2.146 l.

Pierre Mougin, domestique de M^me^ de Montjoye, à Remiremont :

Moitié de terres et prés, en totalité de 22 jours 7 ommées.

Joseph-Sébastien Thiériet, avocat à Remiremont :

Prés et champs de 19 jours 4 ommées 12 verges, valeur présumée 6.346 l.

Sapois.

700 habitants en 1790, — 698 habitants en 1911.
Superficie : 1.691 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité de Sapois, d'octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Domaine et Chapitre de Remiremont :

Forêt de Housseramont.

Cure de Vagney :

Prés, loués 36 l.

Saulxures.

1.976 habitants en 1790. — 4.103 habitants en 1911.
Superficie : 3.166 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 7 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27).

I.

Chapitre de Remiremont :

Moitié dans deux moulins, indivis avec le Domaine, estimée 1.260 l.

Deux tiers dans sept petits prés, indivis avec le curé, estimés 348 l.

Terres et prés de 17 jours, estimés 2.448 l.

Cure de Saulxures :

Prés et terres, estimés 12.168 l.

II.

Biens des Émigrés :

Vincent-Théodore Maurice, prêtre à Corcieux :

Terres et prés, d'une valeur présumée de 504 l.

Le Syndicat.

Le Syndicat-de-Saint-Amé, Sables-de-Cleurie.

693 habitants en 1790. — 1.462 habitants en 1911.
Superficie : 1.823 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 29 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Chapitre de Remiremont :

La moitié de dix prés, et l'accrue du Voibeuré, loués 1.073 l. 3 s. 11 d.

Chapelle Sainte-Catherine de Remiremont :

Pré, finage de Peccavillers, loué 92 l. 18 s.

Bénédictins du Saint-Mont :

Un quart de champ, finage du Chanois, loué 12 l.

Cure de Vagney :

Petit pré, finage de Bémont, loué 4 l. 4 s. 4 d.

Tendon.

910 habitants en 1790. — 721 habitants en 1911.
Superficie : 2.185 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 19 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Cure de Tendon :

Maison et pré de 23 fauchées.

II.

Biens des Émigrés :

Raulin, chanoine à Saint-Dié :

Maison, d'une valeur présumée de 480 l.

Terres et prés de 51 jours 2 ommées 16 verges, d'une valeur présumée de 2.400 l.

Jean-Nicolas Voyaux, prêtre :

Maison, d'une valeur présumée de 800 l.
Jardin, terres et prés de 22 jours 1 ommée 2 verges, d'une valeur présumée de 1.830 l.

Le Tholy.

Saint-Joseph, Ban-de-Saint-Joseph.

733 habitants en 1790, — 1.337 habitants en 1911.
Superficie : 2.303 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 27 septembre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Cure du Tholy :

Maison presbytérale, avec terres de 13 jours 6 ommées.
Grange de la Neuvelotte, avec 3 maisons et terres de 154 jours 5 ommées.

Dames religieuses de la Congrégation d'Epinal :

Métairie, avec jardin et prés de 37 jours.

Travexin.

86 habitants en 1790. — Réuni à la commune de Cornimont le 18 mai 1833.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 7 octobre 1791, Arch. dép., versement de l'Enregistrement).

Domaine et Chapitre de Remiremont :

Partie de la forêt du Géhan, de 300 arpents.

Vagney.

2.191 habitants en 1790. — 2.656 habitants en 1911.
Superficie : 3.226 hectares.

(D'après la déclaration de la municipalité, du 12 décembre 1790 (1), Arch. communales de Vagney N 5, et Arch. dép., versement de l'Enregistrement : celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27).

I.

Bénédictins du Saint-Mont :

Ferme, dite à Leymont, de 85 jours de terre et 25 arpents de broussailles, louée 552 l.
plus 30 livres de beurre à 8 s. 6 d., soit 12 l. 15 s.
Prés et terres de 13 jours 6 ommées 13 verges, loués 164 l. 2 s.
plus 20 livres de chanvre à 14 s., soit 14 l.
Cens divers 21 l. 17 s. 6 d.

Cure de Vagney :

Prés de 5 jours, loués 82 l. 14 s. 1 d.
Terres arables, — 79 l. 4 s.
Cens divers 6 l.
Jardin potager de 2 jours, attenant à la cure.

Chapitre de Remiremont :

Plusieurs accrues, louées, au cours de Lorraine 1.794 l. 19 s, 6 d.
Cens divers en argent, — 194 l. 2 s. 6 d.
Cens divers en nature.

Chapitre de Remiremont et Domaine :

Moulin de Vagney et dépendances, loué, au cours de Lorraine, 800 l. (appartenant, pour les 7/8, moitié au Chapitre et moitié au Domaine).
Rachat de banalités, au cours de Lorraine 15 l. 14 s. 3 d.
Forêts, dont on ignore la contenance.

(1) La mention suivante, qui pourrait s'appliquer à toutes les communes, figure sur la déclaration de la municipalite de Vagney :
« A l'honneur d'observer que ce travail a été lanterné jusqu'à présent pour lui « avoir paru difficile, faute de connaitre la contenance et consistance de la plus « grande partie de ces biens, ni sous quelle classe ils doivent être rangés.....
« Observant que tous ces biens en général sont loués à haut prix : que si les « denrées diminuaient de prix, le louage de ces biens diminuerait à proportion.
« Observant aussi qu'il n'est pas parlé des forêts, dont on ne sait pas la conte- « nance. »

Fabrique de Vagney :

Champ de 8 quartes, loué, au cours de Lorraine 38 l. 6 s. 6 d.
Cens et rentes, — de France 527 l. 18 s. 10 d.

II.

Biens des Emigrés :

Nicolas Aubry, curé de Raon-aux-Bois :
Part dans une maison et prés joignant.

Etienne Briot, domestique à Remiremont :
Maison, jardin et prés.

Vincent Flageolet, domestique à Nancy :
Prés et champs.

Jean-Nicolas Hocquaux, curé de Coussey :
Terres labourables et prés.

Jean-Nicolas Humbert, domestique :
Un cinquième dans champs et prés.

Renauld, chanoine à Remiremont :
Maison, terres et prés.

Jean Jacquot, domestique à Ydre (Loire-Inférieure) :
Terres labourables.

Sébastien Thiériet, homme de loi à Remiremont :
Maison, pré joignant et bois.

Val-d'Ajol.

4 869 habitants en 1790, y compris le Girmont, distrait et érigé en commune le 16 décembre 1869. — 8.152 habitants en 1911, y compris Hérival, réuni au Val-d'Ajol le 27 novembre 1832, et le Girmont.

Superficie : 8.958 hectares.
(y compris Hérival et le Girmont).

(D'après la déclaration de la municipalité, du 17 octobre 1790, Arch. dép., versement de l'Enregistrement ; celle du curé, de janvier 1792, Arch. dép. 10 Q 10 ; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Cure du Val-d'Ajol :

Presbytère et jardin potager de 2 jours 1 ommée 12 verges.
Vivier, avec jardin de 1 ommée.
Champ de 1 arpent.
Quatre prés, provenant par transaction de la maison d'Hérival, pour l'entretien du vicaire.
Champs de 12 jours.
Moitié dans un étang, et deux tiers dans un autre, lesquels peuvent comporter 500 carpes.

Prieuré d'Hérival :

Six étangs, d'un revenu de	168 l.
Cens divers	219 l. 19 s.

Cure de Plombières :

Deux prés, d'un rapport de 5 à 6 milliers de foin.

Chapitre de Remiremont :

Bois de 2.007 arpents (la communauté prétend que le Chapitre n'a droit qu'à 248 arpents).

Cens et redevances diverses :

20 résaux d'avoine à la chapelle Saint-Charles.
40 pintes de beurre fondu, la pinte du poids de 4 livres non fondu.
200 œufs.
Une redevance, à la charge du doyen, de 4 s. 3 d., et 8 poules en nature.
1 pièce et 1/2 de verjus à l'abbesse et à la sonrière.
1 poule par chaque habitant du Val-d'Ajol.
10 mesures de vin par la communauté du Val.

Tailles diverses, dites à volonté	107 l. 2 s. 8 d.
Chapons ecclésiaux	18 l. 15 s.
L'échevin du maire doit	1 l. 11 s. 8 d.
Pour la partie de la rivière banale	1 l. 14 s. 3 d.

II.

Biens des Émigrés :

Antoine-Edmond Pellier, chanoine à Remiremont :
Pré de 4 fauchées (qui fait le quart d'un pré indivis avec ses cohéritiers), d'une valeur présumée de 960 l.

Ventron.

1.077 habitants en 1790. — 1.380 habitants en 1911.
Superficie : 2.449 hectares.

(D'après la déclaration du curé, de janvier 1792, Arch dép. 8 Q 10; et les états de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 27 et 8 Q 28).

I.

Fabrique de Ventron :

Deux prés.

II.

Biens des Émigrés :

Georges-Calixte Deslon, officier de hussards à Verdun :
Maison et pré, estimés 2.880 l.

Vincent-Théodore Maurice, vicaire à Corcieux :
Prés à la Malcôte, estimés 1.327 l. 4 s.

Joseph-Demange Valdenaire, à Ventron :
Un pré.

CHAPITRE III

LES VENTES D'IMMEUBLES

ABRÉVIATIONS

Est. :	Estimation.	*Soum.* :	Soumissionnaire.
Ferm. :	Fermier.	*Ench.* :	Enchérisseur.
Loc. :	Locataire.	*Adj.* :	Adjugé.

REMIREMONT

(Arch. dép. 5 Q 109, 5 Q 110, 6 Q 2, 6 Q 3, 6 Q 4).

1er février 1791.

1. Métairie d'Olichamp, terres labourables de 25 jours, prés de 30 jours, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 5.957 l. 13 s. 8 d. — *Ferm.* Chaput. — *Soum.* Claude Tisserant, laboureur à Remiremont. — *Ench.* Rouillon, Veuve Jean Couval, de Remiremont. — *Adj.* 6.500 l. à Veuve Jean Couval, cultivatrice à Remiremont.

Paiements :

2 février 1791	*assignats* 780	*valeur* 772.20
6 mars 1792	— 766.43	— 674.45
2 décembre 1792	— 695.13	— 556
7 juillet 1793	— 619	— 359
22 décembre 1793	— 2.400	— 1.152
11 octobre 1794	— 940.06	— 329
12 novembre 1794	— 1.004.17	— 321.30
	7.204.79	4.163.95

7 février 1791.

2. Jardin potager de 5 ommées et champ de 1 jour 1/4, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.198 l. 9 s. — *Soum.* François Morel, de Remiremont. — *Ench.* François Grace, de Remiremont. — *Adj.* 1.210 l. 9 s. à François Grace, tisserand, et Jean-Jacques Pierre, cultivateur à Remiremont.

Paiements :

21 février 1791	*assignats*	145.27	*valeur*	143.80
4 février 1792	—	78.88	—	69.45
23 mars 1792	—	63.50	—	58.90
7 février 1793	—	76.84	—	57.65
7 avril 1793	—	61.66	—	42
7 septembre 1793	—	507.35	—	243.60
7 mars 1794	—	59.43	—	26.15
7 ventôse an III	—	57.45	—	10.30
16 frimaire an IV	—	328.77	—	3.30
		1.379.15		655.15

30 mars 1791.

3. Jardin au canton du jardin Baugru, à la Chapelle de la Courtine. — *Est.* 103 l. 8 s. — *Soum.* Ch. Jeanclaude, charpentier à Remiremont. — *Ench.* Dominique Chaufournier, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 240 l. à Jean Thiriet, de Remiremont, représenté par Monin.

Paiements :

25 mai 1791	*assignats*	29.08	*valeur*	28.15
21 avril 1792	—	222.43	—	195.75
		251.51		223.90

4. Pré à la Mouline, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 677 l. 12 s. — *Soum.* Jean Gaudenot, de Remiremont. — *Ench.* Dominique Colin, Gaudenot, Bagré, Monin, Moineau, Perrin, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 2.175 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur et officier municipal à Remiremont.

Paiements :

1er avril 1791	*assignats*	261	*valeur*	255.20
26 mars 1792	—	255.20	—	225
10 avril 1793	—	247.25	—	169
10 germinal an II	—	239.25	—	103.65
10 germinal an III	—	231.28	—	34.70
8 thermidor an III	—	1.297.27	—	76.80
		2.531.25		864.35

5. Jardin potager avec petite maison, au bout de la rue de la Courtine, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* Ch. JEAN-CLAUDE, charpentier à Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, DENY, ALEXANDRE, THOMAS, CHAUFOURNIER, de Remiremont. — *Adj.* 485 l. à Nicolas CHAUFOURNIER, charpentier à Remiremont.

Paiements :

7 mai 1791	*assignats*	58.20	*valeur*	56.30
20 mai 1792	—	57.16	—	49.20
14 juin 1793	—	55.70	—	33.40
30 mai 1794	—	53.80	—	22.55
10 germinal an III	—	93.21	—	14
30 germinal an III	—	37.38	—	5.45
10 frimaire an IV	—	212.48	—	3.25
		567.93		184.15

6. Jardin sur Maxonrupt, à la CHAPELLE SAINT-CHARLES. — *Est.* 938 l. — *Soum.* Joseph SERRIER, entrepreneur de bâtiments à Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, RIESSE, MONIN, DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 1.650 l. à Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont, représenté par MONIN.

Paiements :

20 messidor an II	*assignats*	829.29	*valeur*	331.70
20 prairial an III	—	176.90	—	14.15
20 messidor an III	—	981.11	—	58.85
		1.987.30		404.70

7. Jardin, au-dessus de la Courtine, de 1 ommée 21 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de

Remiremont. — *Ench.* Claude DAVAL, Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 226 l. à Ch. Romaric DEMANGE, de Remiremont.

Paiements :

8 juillet 1791	*assignats*	27.12	*valeur*	25.75
14 août 1792	—	26.63	—	22.60
12 thermidor an II	—	52.67	—	21
10 floréal an III	—	24.13	—	3.15
2 germinal an IV	—	139.25	—	7
		269.80		79.50

8. Maison, rue des Prêtres, au PRIEURÉ DU SAINT-MONT. — *Est.* 3.600 l., — et pré, dit pré Saint-Jean, au CHAPITRE. — *Est.* 564 l. 13 s. — *Soum.* Claude DELORME, homme de loi à Remiremont. — *Ench.* MARCHAL, PARMENTELOT, ANDRÉ, BAGRÉ, ALEXANDRE, RICHARD, DELORME, GAUDENOT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 8.675 l. à DELORME aîné, homme de loi à Remiremont, qui rétrocède le pré pour 1.272 l. à Romaric-François RICHARD, notaire à Remiremont. (Adjudication après 15 feux et 71 enchères.)

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	152.64	*valeur*	148
31 mai 1791	—	1.500	—	1.455
26 janvier 1792	—	136.82	—	121.90
26 avril 1792	—	1.041.55	—	916.50
15 mai 1792	—	1.030.33	—	885.50
6 octobre 1792	—	1.600	—	1.305
5 avril 1793	—	796.86	—	542
25 juin 1793	—	3.033.33	—	1.820
		9.291.53		7.193.90

9. Champ, à côté de la Meix, de 7 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Soum.* Jacques THOMAS, ébéniste à Remiremont. — *Ench.* MOINEAU, THOMAS, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 450 l. à Jacques THOMAS, ébéniste à Remiremont.

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	54	*valeur*	52.40
24 mai 1792	—	60.10	—	51.70
2 octobre 1793	—	45	—	23.40
20 mai 1794	—	49.85	—	21
12 messidor an III	—	315.56	—	19
		524.51		167.50

10. Jardin sur Maxonrupt, au CHAPITRE. — *Est.* 344 l. 6 s. — *Soum.* Victor ANDRÉ, serrurier à Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, SAUERT, ARNOULD, GUÉRIN, ANDRÉ, DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 730 l. à Jean-François DELORME, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

11 mai 1791	*asssignats*	90	*valeur*	87.30
21 juin 1792	—	85.97	—	74
9 avril 1793	—	148	—	100.65
10 juin 1793	—	473.06	—	284
		797.03		545.95

4 mai 1791.

11. Jardin potager, au-dessus du faubourg de Plombières, de 8 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 94 l. 2 s. — *Soum.* Dominique THOUVENIN, de Remiremont. — *Adj.* 170 l. à Dominique THOUVENIN, de Remiremont.

Paiements :

2 mai 1791	*assignats*	20.48	*valeur*	19.85
4 mai 1792	—	30.08	—	25.85
19 mai 1793	—	8.68	—	6.25
16 prairial an II	—	18.77	—	7.50
1er messidor an III	—	117.98	—	7.05
		195.99		66.50

12. Jardin, au canton des jardins Baugru, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Célestin BERTRAND, de Remiremont. — *Ench.* PHILIPPE, de Remiremont. — *Adj.* 172 l. à Célestin BERTRAND, de Remiremont, cessionnaire de PHILIPPE.

Paiements :

23 mai 1791	*assignats*	20.63	*valeur*	20
22 juillet 1792	—	20.33	—	17.45
4 mai 1793	—	19.55	—	12.65
15 floréal an II	—	18.94	—	8
15 floréal an III	—	18.28	—	2
17 thermidor an III	—	102.27	—	5.60
	—	200		65.70

13. Jardin, au canton des jardins Baugru, à la CHAPELLE DE SAINT-REMY. — *Est.* 222 l. 14 s. — *Soum.* Antoine MILLER, de Remiremont. — *Ench.* EHRINGER, PHILIPPE, MARTELOT, RIESSE, de Remiremont. — *Adj.* 530 l. à Jean-Thiébaut EHRINGER, brasseur à Remiremont, cessionnaire de RIESSE.

Paiements :

24 mai 1791	*assignats*	63.60	*valeur*	61.70
1er juillet 1792	—	62.34	—	53.60
14 mai 1793	—	60.33	—	39.20
17 thermidor an II	—	59.03	—	22.40
26 thermidor an III	—	370.87	—	20.75
		616.17		197.65

14. Un petit jardin, sur les Rangs, et un champ, à Béchamp, de 2 quartes, à la CHAPELLE DE SAINT-REMY.— *Est.* 281 l. 15 s. — *Soum.* Thiébaut EHRINGER, de Remiremont. — *Ench.* COMBES, COLIN, TRABERT, EHRINGER, MONIN, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 479 l. à Thiébaut EHRINGER, brasseur à Remiremont.

Paiements :

24 mai 1791	*assignats*	57.48	*valeur*	55.80
1er juin 1792	—	56.68	—	48.80
14 mai 1793	—	54.49	—	35.40
1er messidor an II	—	369.23	—	147.70
		537.88		287.70

15. Jardin, à Maxonrupt, de la doyenne, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Ferm.* Sébastien MOUGIN, menuisier à Remiremont.

— *Soum.* Nicolas Duseux, maréchal-ferrant à Remiremont. — *Ench.* Richard, Guérin, Alexandre, Duseux, de Remiremont. — *Adj.* 590 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont, cessionnaire de son Fils. (Adjudication après 6 feux et 58 enchères.)

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	70.80	*valeur*	68.65
23 février 1792	—	64.11	—	56.40
8 avril 1792	—	477.41	—	324.65
		612.32		449.70

16. Jardin, avec petite maison, de la doyenne, au Chapitre. — *Est.* 790 l. 10 s. — *Soum.* André Philippe, négociant à Remiremont. — *Ench.* Durand, Delorme, Bagré, Marchal, de Remiremont. — *Adj.* 2.875 l. à Claude-Nicolas Marchal, homme de loi à Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 55 enchères.)

Paiements :

12 septembre 1791	*assignats*	350	*valeur*	332.50
4 juin 1792	—	350	—	301
16 pluviôse an II	—	326,26	—	150
15 thermidor an III	—	629.13	—	34.50
2 vendémiaire an IV	—	1.745.77	—	48
		3.401.16		866

17. Jardin, au Chapitre. — *Est.* 672 l. 2 s. — *Ferm.* Joseph Thiriet, négociant à Remiremont. — *Soum.* Thiriet, de Remiremont. — *Ench.* Perrin, Thiriet, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.525 l. à Nicolas Perrin, de Remiremont, représenté par Perrin.

Paiements :

11 août 1791	*assignats*	185.10	*valeur*	175.75
18 juin 1792	—	179.22	—	154
19 juillet 1793	—	175.14	—	101.55
4 octobre 1793	—	1.141.63	—	593.60
		1.681.09		1.024.90

18. Pré, à côté du jardin Baugru, au CHAPITRE. — *Est.* 338 l. 8 s. — *Soum.* Joseph THIRIET, de Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, THIRIET, MONIN, de Remiremont. — *Adj.* 500 l. à Joseph THIRIET, négociant à Remiremont, cessionnaire de MONIN.

Paiements :

28 mai 1791	*assignats*	60	*valeur*	54.20
24 mai 1792	—	58.78	—	51.55
4 mai 1793	—	56.83	—	36.90
26 pluviôse an III	—	387.15	—	63.45
		562.76		206.10

19. Terres et prés, dits le jardin Baugru, au CHAPITRE. — *Est.* 2.250 l. 6 s. — *Ferm.* Michel DUSEUX. — *Soum.* Nicolas ROGUIER, de Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, THIRIET, GUÉRIN, MONIN, de Remiremont. — *Adj.* 5.150 l. à Joseph THIRIET, négociant à Remiremont, cessionnaire de MONIN.

Paiements :

17 juin 1791	*assignats*	620	*valeur*	601.40
29 décembre 1792	—	623.72	—	499
4 juillet 1793	—	590	—	342.20
4 mai 1794	—	566.25	—	237.80
15 floréal an III	—	547.38	—	60.20
1er prairial an III	—	1.513.15	—	136
10 thermidor an III	—	1.214.83	—	72.15
		5.675.33		1.948.75

20. Pré, AUX GRANDES AUMONES DU CHAPITRE. — *Est.* 2.816 l. — *Ferm.* Ch. HAQUIN. — *Soum.* Victor MARIOTTE, aubergiste à Remiremont. — *Ench.* VARLET, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne, MONIN, MOINEAU, de Remiremont. — *Adj.* 3.350 l. à Ch. DELORME, homme de loi à Remiremont, cessionnaire de MONIN.

Paiements :

13 mai 1791	*assignals*	402	*valeur*	389.95
3 mai 1792	—	393.07	—	339
19 juin 1793	—	383.16	—	169.30
16 brumaire an III	—	377.56	—	133.10
20 messidor an III	—	359.48	—	21.60
28 vendémiaire an IV	—	2.010	—	45.20
		3.925.27		1.098.15

21. Deux prés, au Chapitre. — *Est.* 2.066 l. 18 s. — *Soum.* Joseph Thiriet, négociant à Remiremont. — *Ench.* Varlet, Durand, Thiriat, Riesse, Alexandre, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 4.425 l. à Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

10 août 1791	*assignals*	537.08	*valeur*	510.20
4 mai 1792	—	550	—	473
9 mai 1793	—	471	—	306.15
15 floréal an II	—	486.75	—	204.50
4 messidor an III	—	3.085.	—	185.10
		5.129.83		1.678.95

22. Petit jardin, au-dessus de la Courtine, au Chapitre. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Dominique Colin, officier municipal à Remiremont. — *Ench.* Demange, Dany, Colin, de Remiremont. — *Adj.* 195 l. à Dominique Colin, de Remiremont.

Paiements :

26 mai 1791	*assignals*	23.40	*valeur*	22.70
30 mai 1792	—	22.93	—	19.70
4 mai 1793	—	22.17	—	14.40
15 floréal an II	—	21.45	—	9
15 floréal an III	—	20.73	—	2.25
6 thermidor an III	—	115.68	—	6.90
		226.36		74.95

23. Jardin, sur les Rangs, du chanoine Renauld, au Chapitre. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Ferm.* Etienne Tissier. — *Soum.* Jean Rennepont, de Remiremont. — *Ench.* Rennepont. — *Adj.* 150 l. à Jean Rennepont, de Remiremont.

Paiements :

24 août 1791	*assignats*	18.23	*valeur*	17.35
17 octobre 1792	—	18	—	15.30
4 juin 1793	—	17.12	—	10.25
18 messidor an II	—	115.65	—	46.25
		169		89.15

24. Jardin inculte, près du cimetière, au CHAPITRE. — *Est.* 74 l. 16 s. — *Soum.* Nicolas MAZURIER, de Remiremont. — *Adj.* 74 l. 16 s. à Nicolas MAZURIER, de Remiremont.

Paiements :

1er août 1791	*assignats*	9.11	*valeur*	8.65
9 mai 1792	—	8.88	—	7.75
24 mai 1793	—	63.53	—	41.25
		81.52		57.65

25. Jardin, au CHAPITRE. — *Est.* 344 l. 6 s. — *Soum.* SAUERT, de Remiremont. — *Ench.* RIESSE, SAUERT, MOINEAU, BAGRÉ, MONIN de Remiremont. — *Adj.* 755 l. à Antoine SAUERT, de Remiremont, cessionnaire de BAGRÉ. (Adjudication après 5 feux et 71 enchères.)

Paiements :

16 août 1791	*assignats*	91.70	*valeur*	87.15
14 mai 1792	—	88.66	—	75.25
16 mai 1793	—	86	—	55.90
4 octobre 1793	—	565.20	—	197.75
		831.56		416.05

26. Terre, à la Paltrée, au CHAPITRE. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Ferm.* DANIS. — *Soum.* Nicolas DANIS, de Remiremont. — *Ench.* ROGUIER, DUSEUX, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne, PARMENTELOT, DANIS, de Remiremont. — *Adj.* 397 l. à Ignace PARMENTELOT, entrepreneur, et Victor DANIS, fontainier, à Remiremont.

Paiements :

25 mai 1791	*assignats*	50	*valeur*	48.50
24 mai 1792	—	46.37	—	39.90
24 mai 1793	—	44.93	—	29.20
16 prairial an II	—	43.56	—	16.15
1er messidor an III	—	42.11	—	2.50
28 messidor an III	—	233.65	—	14
		460.62		150.25

27. Jardin, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 344 l. 6 s. — *Soum.* André TRABERT, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, MOINEAU, PARMENTELOT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 850 l. à Ch. DELORME, homme de loi à Remiremont, représenté par PARMENTELOT. (Adjudication après 7 feux et 74 enchères.)

Paiements :

13 mai 1791	*assignats*	102	*valeur*	98.95
3 mai 1792	—	99.73	—	85.70
19 juin 1793	—	97.22	—	58.30
14 brumaire an III	—	95.84	—	30.90
20 messidor an III	—	91.21	—	5.45
28 vendémiaire an IV	—	510	—	11.50
		996		290.80

28. Jardin, au CHAPITRE. — *Est.* 338 l. 8 s. — *Soum.* Ch. ROGUIER, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, GÉVINGER, ROGUIER, de Remiremont. — *Adj.* 655 l. à Ch. ROGUIER, de Remiremont.

Paiements :

24 août 1791	*assignats*	79	*valeur*	75.05
12 septembre 1792	—	76.10	—	64.65
4 juillet 1793	—	74.50	—	43
15 floréal an II	—	71.50	—	29.80
15 germinal an III	—	454.63	—	65.70
		755.73		278.20

14 mai 1791.

29. Trois jardins, au-dessus de la Courtine, dépendant des prébendes de Mesdames de Gournay, de Messey, et de Bergh, au CHAPITRE. — *Est.* 724 l. 10 s. — *Soum.* François THOMAS, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, DEMANGE, MOUGEL, ANDRÉ, VUILLAUME, de Remiremont. — *Adj.* 1.080 l. à Jean-Baptiste VUILLAUME, dit La Frize, menuisier, François THOMAS et Claude MOUGEL, peintre, à Remiremont.

Paiements :

16 août 1791	*assignats*	131.60	*valeur*	125
24 mai 1792	—	126.75	—	109
29 juillet 1793	—	123.95	—	71.90
29 thermidor an II	—	120.21	—	48.10
15 vendémiaire an III	—	332.05	—	116.20
4 frimaire an IV	—	220.06	—	2.70
23 frimaire an IV	—	221.25	—	2.70
		1.275.87		475.60

30. Petit jardin, derrière la Courtine, dépendant de la prébende de Madame de Gimel, au CHAPITRE. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Soum.* Ignace PARMENTELOT, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 150 l. à François THOMAS, Claude MOUGEL et Jean-Baptiste VUILLAUME, de Remiremont, cessionnaires de DELORME.

Paiements :

16 août 1791	*assignats*	18.40	*valeur*	17.50
24 mai 1792	—	23.63	—	20.30
29 juillet 1793	—	10.93	—	6.30
27 thermidor an II	—	16.71	—	6.30
15 messidor an III	—	104.63	—	6.30
		174.30		56.70

31. Deux jardins, vis-à-vis l'église, dépendant des prébendes des chanoines Coster et Valdenaire, au CHAPITRE. — *Est.* 1.129 l. 6 s. — *Soum.* Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, VUILLAUME, BRIOT, de Remiremont. — *Adj.* 2.300 l. à Antoine SAUERT, de Remiremont, représenté par DELORME.

Paiements :

16 août 1791	*assignats*	279	*valeur*	265
14 mai 1792	—	271.33	—	233.30
14 mai 1793	—	259.88	—	169
25 floréal an II	—	253	—	106.25
25 floréal an III	—	244.57	—	24.45
2 thermidor an III	—	1.361.90	—	81.70
		2.669.68		879.70

32. Deux jardins, sur les Rangs, au CHAPITRE. — *Est.* 501 l. 12 s. — *Soum.* Alexis POURPRE, négociant à Remiremont. — *Ench.* DELORME, ANDRÉ, POURPRE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 700 l. à Alexis POURPRE, négociant à Remiremont.

Paiements :

3 juin 1791	*assignats*	84	*valeur*	81.50
24 mai 1792	—	82.21	—	70.70
16 mai 1793	—	592.91	—	385.40
		759.12		537.60

33. Maison, Grande Rue, à la CHAPELLE SAINT-JEAN-XOUARD, de Remiremont. — *Est.* 1.500 l. — *Loc.* Nicolas TISSIER. — *Soum.* Victor LAURENT, boulanger à Remiremont. — *Ench.* DELORME, RIESSE, ANDRÉ, ALEXANDRE, de Remiremont. — *Adj.* 2.025 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

29 juin 1791	*assignats*	408.38	*valeur*	85
12 juin 1792	—	284.30	—	254.50
11 juillet 1793	—	1.494.28	—	867
		2.186.96		1.206.50

1er juin 1791.

34. Jardin, la Paltrée, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Ferm.* Jean COLIN, tisserand. — *Soum.* Nicolas TISSIER, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, RIESSE, de Remiremont. — *Adj.* 255 l. à François-Marcel RIESSE, de Remiremont.

Paiements :

18 avril 1791	*assignats*	30.85	*valeur*	30
15 juin 1792	—	30	—	25.80
1er août 1793	—	29.20	—	16.35
13 prairial an III	—	206.23	—	16.50
		296.28		88.65

35. Pré, sous les Rangs du Tertre, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Ferm.* Etienne TISSIER, charpentier. — *Soum.* TISSIER, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, PARMENTELOT, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 305 l. à Jean-Baptiste EHRINGER, brasseur à Remiremont, représenté par PARMENTELOT.

Paiements :

1er août 1791	*assignats*	36.83	*valeur*	35
1er juin 1792	—	35.80	—	30.80
6 juin 1793	—	34.70	—	20.80
2 thermidor an II	—	236.23	—	94.50
		343.56		181.10

36. Pré, dit le pré Paré, au CHAPITRE. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Ferm.* Nicolas THOUVENIN, jardinier. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 335 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

12 octobre 1791	*assignats*	40.85	*valeur*	38.80
20 juin 1792	—	45.82	—	38.75
1er septembre 1793	—	31.70	—	16.45
20 prairial an II	—	157.88	—	63.10
		276.25		157.10

37. Pré, dit le Pré Paré, au CHAPITRE. — *Est.* 564 l. 13 s. — *Ferm.* Etienne DANY, voiturier. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, BOITARD, de Remiremont. — *Adj.* 390 l. à Sylvain BOITARD, de Remiremont.

Paiements :

4 juin 1791	*assignats*	70.80	*valeur*	68.70
20 juin 1792	—	69.36	—	59.60
1er septembre 1793	—	62.83	—	32.65
22 prairial an II	—	349.76	—	140
		552.75		300.95

38. Pré, au Chapitre. — *Est.* 564 l. 13 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Rennepont, de Remiremont. — *Adj.* 595 l. à Jean Rennepont, de Remiremont.

Paiements :

12 octobre 1791	*assignats*	79.98	*valeur*	76
7 octobre 1792	—	71.13	—	60.45
1er juillet 1793	—	67.97	—	39.45
14 thermidor an II	—	66	—	25.10
18 messidor an III	—	414.25	—	24.90
		699.33		225.90

39. Terre, à la Paltrée, au Chapitre. — *Est.* 338 l. 16 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, Demange, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 445 l. à Claude Delorme, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

3 juillet 1791	*assignats*	60	*valeur*	52
14 septembre 1792	—	378.08	—	321.35
		438.08		373.35

40. Terre, à la Paltrée, à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 677 l. 12 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, de Remiremont, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 687 l. 12 s. à Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne.

Paiements :

31 octobre 1791	*assignats*	83.38	*valeur*	79.20
28 septembre 1792	—	82.01	—	69.70
1er octobre 1793	—	79.61	—	41.40
27 floréal an II	—	528.93	—	222.40
		773.93		412.70

41. Maison et verger, aux Sœurs des Capucins, de Remiremont. — *Est.* 1.350 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de

Remiremont. — *Ench.* Alexandre, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 4.525 l. à Jean-Baptiste Gremillet, greffier de paix à Remiremont, représenté par Delorme. (Adjudication après 10 feux et 85 enchères.)

Paiements :

8 octobre 1791	*assignats*	919.13	*valeur*	873.15
15 juin 1792	—	483.30	—	419.60
15 juillet 1793	—	470.46	—	272.90
13 messidor an II	—	454.38	—	181.65
23 messidor an III	—	440.85	—	26.40
22 ventôse an IV	—	2.508.83	—	12.50
		5.276.95		1.786.20

6 juillet 1791.

42. Jardin, rue des Prêtres, au Chapitre. — *Est.* 564 l. 13 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Roussel, Rol, Barbillat, Robé, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 1.305 l. à Jean-Claude Cherrier, maître d'école à Remiremont, cessionnaire de Monin. (Adjudication après 14 feux et 97 enchères.)

Paiements :

19 octobre 1791	*assignats*	158.06	*valeur*	149.10
10 juillet 1792	—	170	—	146.20
16 avril 1793	—	119.93	—	81.50
17 nivôse an II	—	205	—	96.35
6 vendémiaire an III	—	53.62	—	19.30
16 messidor an III	—	786.43	—	47.15
		1.493.04	—	539.60

43. Jardin, au Point-du-Jour, jardin, à la Paltrée, champ, à la Paltrée, au Chapitre. — *Est.* 505 l. 7 s. — *Soum.* Ch. Jean-Claude, charpentier à Remiremont. — *Ench.* Dany, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 515 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

3 août 1791	*assignats*	61.80	*valeur*	58.70
6 juillet 1792	—	70	—	60.40
6 juillet 1793	—	115.66	—	67
6 juillet 1794	—	15	—	6
2 prairial an III	—	313.13	—	28.15
		575.59		220.25

44. Deux jardins, au CHAPITRE. — *Est.* 557 l. 8 s. — *Soum.* André TRABERT, de Remiremont. — *Ench.* MOINEAU, MATHIEU, TRABERT, de Remiremont. — *Adj.* 615 l. à André TRABERT, et Charles MOINEAU, meunier, à Remiremont.

Paiements :

22 juillet 1791	*assignats*	73.80	*valeur*	70.10
21 juillet 1792	—	72.21	—	62.15
6 juillet 1793	—	69.91	—	40.50
16 décembre 1793	—	235.63	—	113.10
20 juillet 1794	—	231.48	—	92.55
		683.03		378.40

45. Trois jardins, au CHAPITRE. — *Est.* 452 l. — *Soum.* Jean-Baptiste VUILLAUME, de Remiremont. — *Ench.* DEMANGE, VUILLAUME, PERNOT, MOUGEL, SERRIER, RIESSE, MONIN, ROBINOT, de Remiremont. — *Adj.* 750 l. à Charles PERNOT et Nicolas MAZURIER, de Remiremont.

Paiements :

5 octobre 1791	*assignats*	90,95	*valeur*	86.40
24 août 1792	—	25.33	—	21.50
11 novembre 1792	—	65.06	—	55.50
6 août 1793	—	62.21	—	34.80
24 novembre 1793	—	23.56	—	11.30
6 juillet 1794	—	59.95	—	24
16 brumaire an III	—	22.90	—	7.30
17 floréal an III	—	57.95	—	6.40
8 thermidor an III	—	456.40	—	27.30
		864.31		274.50

46. Maison de Madame de Jodoch, place des Dames, au CHAPITRE. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Jérôme BEXON, commissaire du roi près le tribunal du district. — *Ench.* MATHIEU, MONIN, BEXON, de Remiremont. — *Adj.* 2.250 l. à Scipion-Jérôme BEXON, commissaire du roi à Remiremont, cessionnaire de MONIN.

Paiements :

27 septembre 1791	*assignats*	450	*valeur*	423
10 juillet 1792	—	243.98	—	209.80
10 thermidor an II	—	470.73	—	188.20
8 thermidor an III	—	1.353.73	—	81.20
		2.518.44		902.20

47. Jardin, dit le grand jardin, de 2 jours 5 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 2.000 l. — *Ferm.* Jean GODÉ. — *Soum.* TRABERT, de Remiremont. — *Ench.* MATHIEU, BARBILLAT, TRABERT, ROBÉ, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.910 l. à Christophe ROBÉ, de Remiremont, représenté par MINETTE. (Adjudication après 9 feux et 76 enchères.)

Paiements :

7 octobre 1791	*assignats*	474.80	*valeur*	451
25 octobre 1792	—	465.73	—	395.80
6 juillet 1793	—	444.43	—	257.70
18 messidor an II	—	3.010.70	—	1.204.30
		4.395.66		2.308.80

48. Terre, sur le chemin Baugru, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum* Antoine DUROUX, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas LAURENT, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 345 l. à Ignace PARMENTELOT, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

3 août 1791	*assignats*	41.40	*valeur*	39.30
6 juillet 1792	—	50	—	43
6 juillet 1793	—	42.27	—	24.45
18 messidor an II	—	252.	—	100.80
		385.67		207.55

49. Trois remises et bûcheries, de Mesdames d'Hirsingue et de Mostuéjouls, au CHAPITRE. — *Est.* 392 l. — *Soum.* PARMENTELOT, de Remiremont. — *Ench.* MINETTE, de Saint-Etienne, SAUERT, VUILLAUME, SERRIER, ALEXANDRE, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 835 l. à Ignace PARMENTELOT et Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. (Adjudication après 7 feux et 67 enchères.)

Paiements :

6 octobre 1791	*assignats*	169.60	*valeur*	161
31 juillet 1792	—	90.43	—	76.85
6 juillet 1793	—	86.28	—	50
18 messidor an II	—	584.50	—	233.80
		930.81		521.65

50. Jardin, sur Maxonrupt, de 2 ommées 5 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* RICHARD, de Remiremont. — *Adj.* 310 l. à Romaric-François RICHARD, notaire et commandant de la garde nationale, à Remiremont.

Paiements :

9 juillet 1791	*assignats*	37.20	*valeur*	35.30
23 février 1792	—	31.33	—	27.50
23 mai 1792	—	251.12	—	163.20
		319.65		226

51. Jardin, à côté de la Xavée, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* Etienne GASPARD, de Remiremont. — *Ench.* GASPARD, MATHIEU, DELAMAGDELAINE, MOINEAU, DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 615 l. à Etienne GASPARD, de Remiremont.

Paiements :

18 octobre 1791	*assignats*	74.73	*valeur*	71
5 juillet 1792	—	72.17	—	62
6 juillet 1793	—	69.90	—	40.50
18 messidor an II	—	67.65	—	27
14 messidor an III	—	425.20	—	25.50
		709.65		226

52. Maison, jardin, remises et écuries, du chanoine Bréhaviller, au Chapitre. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* François Richard, de Remiremont. — *Ench.* Sauert, Richard, Parmentelot, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 3.050 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont.

Paiements :

9 juillet 1791	*assignats*	610	*valeur*	579.50
26 juillet 1792	—	267.73	—	238.85
26 mai 1793	—	2.278.27	—	1.480.80
		3.156		2.299.15

28 septembre 1791.

53. Maison de Madame de Montjoye, avec jardin et bûcherie, sur la place Saint-Nicolas, au Chapitre. — *Est.* 2.400 l. — *Soum.* Antoine Sauert, de Remiremont. — *Ench.* Noel, Sauert, Barbillat, de Remiremont, Maurice, de Saulxures, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 8.050 l. à Charles Arnould Delorme, et Claude-Jean-François Delorme, hommes de loi à Remiremont.

Paiements :

5 janvier 1792	*assignats*	1.628.45	*valeur*	1.449.30
14 octobre 1792	—	860,11	—	731.05
28 septembre 1793	—	1.100	—	572
7 vendémiaire an III	—	523.43	—	188.35
22 thermidor an III	—	1.492.56	—	82
27 brumaire an IV	—	3.588.88	—	53.80
		9.193.43		3.076.50

54. Petite maison de Madame de Jodoch, rue des Chasaux, au Chapitre. — *Est.* 260 l. — *Soum.* Joseph Richard, de Remiremont. — *Ench.* André, de Remiremont — *Adj.* 285 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont.

Paiements :

23 novembre 1791	*assignats*	57	*valeur*	53.20
5 novembre 1792	—	30.83	—	26.15
20 octobre 1793	—	219.45	—	114.15
		307.28		193.50

55. Maison de Madame de Bergh, place des Dames, au Chapitre. — *Est.* 800 fr. — *Soum.* Alexandre, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, Thouvenel, de Remiremont. — *Adj.* 955 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

7 octobre 1791	*assignats*	191	*valeur*	181.45
17 novembre 1792	—	102.15	—	86.80
14 octobre 1793	—	735.66	—	382.55
		1.028.81		650.80

56. Jardin, sur les Rangs, à la Chapelle Saint-Remy. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* Jean Ehringer, de Remiremont. — *Ench.* Demange, Ehringer, de Remiremont. — *Adj.* 240 l. à Jean-Thiébaut Ehringer, brasseur à Remiremont.

Paiements :

18 octobre 1791	*assignats*	18.80	*valeur*	17.85
1er juin 1792	—	24.73	—	21.20
28 septembre 1793	—	30.67	—	15.90
10 vendémiaire an III	—	188.47	—	65.90
		262.67		120.85

57. 1° Moitié de la maison du bedeau du Chapitre, à gauche de la voûte conduisant à la place des Dames ; — 2° partie de la maison à droite de la voûte et jardin joignant, de 5 ommées 11 verges, au Chapitre. — *Est.* 1.400 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Guérin, Richard, André, Sauert, Thomas, Magrot, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.550 l. à Jérôme Bexon, commissaire du roi, Claude Guérin, François Thomas, Claude Mougel, Nicolas Serrier, et Antoine Sauert, de Remiremont.

Paiements :

19 novembre 1791	*assignats*	255.80	*valeur*	240.40
21 octobre 1792	—	136.58	—	116.05
10 thermidor an II	—	137.23	—	58.90
12 thermidor an II	—	418.70	—	167.50
1er ventôse an III	—	326.23	—	71.75
22 prairial an III	—	1.584.18	—	110.90
		2.858.72		765.50

58. Remise, à côté de la maison du bedeau, au CHAPITRE. — *Est.* 385 l. — *Soum.* RENNEPONT, de Remiremont. — *Ench.* MATHIEU, THIRIET, SERRIER, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 660 l. à François THIRIET, négociant à Remiremont.

Paiements :

31 octobre 1791	*assignats*	132	*valeur*	130.40
27 septembre 1792	—	70.40	—	59.85
18 septembre 1793	—	508.20	—	264.25
		710.60		454.50

59. Maison de Madame de Zurheim, rue de la Carterelle, au CHAPITRE. — *Est.* 468 l. — *Soum.* Nicolas PERRIN, de Remiremont. — *Ench.* SAUERT, GRACE, de Remiremont. — *Adj.* 810 l. à Jean-François GRACE, tisserand à Remiremont.

Paiements :

1er novembre 1791	*assignats*	162	*valeur*	152.30
18 octobre 1792	—	87	—	73.95
4 septembre 1793	—	621.63	—	322.70
		870.63		548.95

60. Maison du chanoine Janny, rue sous Saint-Jean, au CHAPITRE. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Jacques BÉGEL, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, CLAUDON, RICHARD, SERQUAND, DELORME, THOUVENEL, de Remiremont. — *Adj.* 3.050 l. à Léopold SERQUAND, marchand à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 62 enchères.)

Paiements :

27 septembre 1791	*assignats*	610	*valeur*	579.50
14 octobre 1792	—	321.68	—	273.50
24 novembre 1792	—	225.08	—	191.30
24 frimaire an II	—	310.65	—	149.10
4 floréal an II	—	1.863.02	—	1.266.85
		3.330.61		2.460.25

61. Jardin de Madame de la Tour, près des Capucins, de 2 ommées 9 verges, au Chapitre. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* Antoine Sauert, de Remiremont. — *Ench.* Aubel, Sauert, de Remiremont. — *Adj.* 300 l. à Claude Aubel, horloger, et Antoine Sauert, de Remiremont.

Paiements :

20 octobre 1791	*assignats*	36	*valeur*	34.20
27 septembre 1792	—	35.23	—	29.95
1er octobre 1793	—	34.10	—	17.75
7 vendémiaire an III	—	33	—	11.90
7 thermidor an III	—	206.25	—	12.15
		344.58		105.95

62. Jardin et petite maison, sur le Rang Sénéchal, dépendant de l'office d'écolâtre, au Chapitre. — *Est.* 1.353 l. 4 s. — *Ferm.* Etienne Tissier. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Barbillat, Gruyer, Durand, André, de Remiremont. — *Adj.* 2.475 l. à Ch. Bernard Berguam, négociant à Remiremont, cessionnaire de Gruyer.

Paiements :

31 octobre 1791	*assignats*	297	*valeur*	285.15
22 septembre 1792	—	287.53	—	244.40
11 octobre 1792	—	2.002.58	—	1.702.20
		2.587.11		2.231.75

16 novembre 1791.

63. Maison de Madame de Schawembourg, avec bûcherie, écurie et jardin, au Chapitre. — *Est.* 2 600 l. — *Soum.* Demange, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Sauert, André, Richard, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 7.300 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 162 enchères.)

Paiements :

9 février 1792	*assignats*	1.471.41	*valeur*	1.294.85
4 juin 1793	—	800.13	—	480.05
27 nivôse an II	—	760.68	—	404.50
26 brumaire an III	—	729.85	—	233.40
2 prairial an III	—	4.492.03	—	404.30
		8.254.10		2.817,10

64. Maison de Madame de Mostuejouls, avec dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.300 l. — *Soum.* BOITARD, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, BARBILLAT, DEMANGE, BOITARD, JACOTEL, RESAL, DELORME, BARET, de Remiremont — *Adj.* 2.425 l. à Jean-Baptiste BARBILLAT, secrétaire du district de Remiremont, cessionnaire de BARET.

Paiements :

21 novembre 1791	*assignats*	485	*valeur*	453.95
3 décembre 1792	—	1.259.42	—	1.007.50
14 août 1793	—	809.38	—	453.25
		2.553.80		1.914.70

65. Maison de Madame de Rinck, avec dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.300 l. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, ANDRÉ, SAUERT, MOUGEL, RICHARD, de Remiremont. — *Adj.* 3.475 l. à Jérôme BEXON, commissaire du roi, et Nicolas ANDRÉ, de Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 57 enchères.)

Paiements :

23 février 1792	*assignats*	703.11	*valeur*	618.75
6 juin 1793	—	380.93	—	228.55
16 décembre 1793	—	360.58	—	168.25
26 prairial an III	—	357.63	—	25
13 messidor an III	—	2.150.16	—	129
		3.952.41		1.169.55

66. Maison canoniale de Thiébaut, et dépendances, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Nicolas

André, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Savoyen, Richard, Baret, André, Demange, Alexandre, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 4.300 l. à Baret, juge au tribunal de district de Remiremont, cessionnaire de Minette. (Adjudication après 6 feux et 52 enchères.)

Paiements :

1er décembre 1791	*assignats*	860	*valeur*	791.20
16 novembre 1792	—	458.67	—	390.60
16 avril 1793	—	352.36	—	239.60
6 vendémiaire an II	—	87.10	—	31.40
28 pluviôse an III	—	435.63	—	93.80
16 messidor an III	—	2.651.67	—	159.10
		4.845.43		1.705.70

67. Maison canoniale de Andreu, avec jardin et dépendances, rue des Prêtres, au Chapitre. — *Est.* 830 l. — *Soum.* Ch. Demange, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, André, Sauert, Marchal, Alexandre, Richard, Savoyen, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.800 l. à Joseph Savoyen, de Paris, cessionnaire de son frère Michel. (Adjudication après 11 feux et 64 enchères.)

Paiements :

30 janvier 1792	*assignats*	564.66	*valeur*	502.55
27 novembre 1792	—	299.13	—	254.25
26 frimaire an II	—	290.53	—	139.45
16 prairial an III	—	1.921.12	—	768.45
		3.075.44		1.664.70

68. Maison canoniale de Valdenaire, avec jardin et dépendances, rue des Prêtres, au Chapitre. — *Est.* 863 l. — *Soum.* Boitard, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Mougel, Résal, Serrier, Febway, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.300 l. à Gabriel Febway, huissier à Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 52 enchères.)

Paiements :

2 avril 1792	*assignats*	508.38	*valeur*	447.30
3 juin 1793	—	274	—	164.40
26 germinal an II	—	263.71	—	116
8 ventôse an III	—	253.48	—	55.75
6 brumaire an IV	—	1.571	—	27.50
		2.870.57		810.95

69. Maison canoniale de Coster, avec jardin et dépendances, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Nicolas ANDRÉ, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, SAVOYEN, MOUGEL, RICHARD, Jean JACOTEL, SAUERT, RATTAT, de Remiremont, Thomas JACOTEL, de Plombières, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 3.875 l. à Thomas JACOTEL, de Plombières. (Adjudication après 6 feux et 59 enchères.)

Paiements :

1er février 1792	*assignats*	781.46	*valeur*	687.60
6 novembre 1792	—	408.38	—	347.15
14 pluviôse an II	—	401.85	—	184.70
26 pluviôse an III	—	386.88	—	85.10
10 messidor an III	—	2.393.28	—	143.60
		4.371.85		1.448.15

70. Maison canoniale de Pellier, avec jardin et dépendances, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 1.100 l. — *Soum.* Nicolas ANDRÉ, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, ANDRÉ, FEBWAY, RATTAT, SAUERT, de Remiremont, MINETTE, GUYON, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.200 l. à Sébastien RATTAT, boucher à Remiremont.

Paiements :

22 février 1792	*assignats*	647.28	*valeur*	569.55
13 février 1793	—	345.50	—	259.10
16 novembre 1793	—	330.67	—	167.50
1er frimaire an III	—	320.23	—	102.45
13 messidor an III	—	1.980	—	118.80
		3.623.68		1.217.40

71. Maison, avec jardin et dépendances, rue des Prêtres, à la Chapelle Sainte-Catherine. — *Est.* 900 l. — *Soum.* Nicolas André, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Sauert, Bugeard, Richard, Mougel, Demange, de Remiremont. — *Adj.* 1.800 l. à Claude Mougel, peintre à Remiremont.

Paiements :

2 avril 1792	*assignats*	366	*valeur*	322.10
5 décembre 1792	—	200.56	—	160 40
16 novembre 1793	—	196.78	—	94.40
12 prairial an III	—	184.30	—	14.70
10 frimaire an IV	—	1.121.75	—	14
		2.069.39		605.60

72. Maison canoniale de Gremillet, avec jardin et dépendances, rue des Prêtres, au Chapitre. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Mougel, peintre à Remiremont. — *Ench.* Hingray, Sauert, Mougel, Delorme, André, Baret, Jacotel, Savoyen, Marchal, de Remiremont. — *Adj.* 3.475 l. à Félix André, serrurier à Remiremont. (Adjudication après 19 feux et 60 enchères.)

Paiements :

12 décembre 1791	*assignats*	1.075	*valeur*	989
25 décembre 1792	—	2.465.87	—	1.602.75
		3.540.87		2.591.75

73. Maison de Madame de Bielle, avec jardin et dépendances, sur la Petite Place, au Chapitre. — *Est.* 1.550 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Parmentelot, Alexandre, André, Vuillaume, de Remiremont. — *Adj.* 2.275 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

18 janvier 1792	*assignats*	457.85	*valeur*	407.40
16 octobre 1792	—	235.21	—	200
27 septembre 1793	—	224.68	—	116.80
6 nivôse an III	—	244.18	—	70.80
8 thermidor an III	—	1.413.21	—	84.80
		2.575.13		879.80

74. Petite maison et jardin attenant de Madame de Lentilhac, au CHAPITRE. — *Est.* 400 l. — *Soum.* MOUGEL, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, VUILLAUME, MAZURIER, SAUERT, PEYMAL, ANDRÉ, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.010 l. à Nicolas MAZURIER, de Remiremont, cessionnaire d'ANDRÉ. (Adjudication après 11 feux et 82 enchères.)

Paiements :

13 décembre 1791	*assignats*	202	*valeur*	185.85
14 décembre 1792	—	108.51	—	86.80
16 novembre 1793	—	104.37	—	50 10
26 frimaire an III	—	101.42	—	29.30
2 prairial an III	—	229.85	—	20.70
12 frimaire an IV	—	401.75	—	4
		1.147.90		376.75

75. Maison de l'enfermière, place de la Courtine, au CHAPITRE. — *Est.* 660 l. — *Soum.* Jean ANTOINE, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, TISSIER, PARMENTELOT, ANTOINE, de Remiremont. — *Adj.* 1.275 l. à Nicolas TISSIER fils, vitrier à Remiremont. (Adjudication aprés 19 feux et 51 enchères.)

Paiements :

21 août 1792	*assignats*	264.25	*valeur*	224.60
16 décembre 1792	—	136	—	108.80
1er décembre 1793	—	182.03	—	87.35
6 floréal an III	—	130.33	—	16.95
16 messidor an III	—	789.43	—	47.40
		1.502.04		485.10

76. Terrain et jardin, à la Paltrée, de 1 jour 1 ommée 3 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 339 l. 2 s. — *Soum.* Nicolas DANIS, de Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 350 l. à Nicolas DANIS, fontainier à Remiremont, cessionnaire de PARMENTELOT.

Paiements :

23 janvier 1792	*assignats*	42.30	*valeur*	36.60
16 novembre 1792	—	41.07	—	34.90
27 nivôse an II	—	40.13	—	18.85
6 frimaire an III	—	38.85	—	12.50
28 messidor an III	—	238.77	—	14.35
		401.12		117.20

77. Maison de Madame de Saint-Mauris, avec jardin et dépendances, place des Dames, au CHAPITRE. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, NOEL, SAUERT, DELORME, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 4.475 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

1er janvier 1792	*assignats*	902.46	*valeur*	803.25
2 janvier 1793	—	480.33	—	360.10
16 novembre 1793	—	462.42	—	222
5 frimaire an III	—	448.13	—	143.40
6 prairial an III	—	2.752.13	—	247.70
		5.045.47		1.776.45

78. Maison, rue des Prêtres, à la CHAPELLE DE L'ANNONCIATION DU CHAPITRE. — *Est.* 1.280 l. — *Soum.* BAGRÉ, de Remiremont. — *Ench.* SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.305 l. à Nicolas SERRIER, charpentier à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de BAGRÉ, adjudicataire le 4 mai 1791, pour 1.280 l.)

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	418.55	*valeur*	297.15
16 octobre 1793	—	547.85	—	286.90
6 floréal an III	—	23.04	—	3
2 messidor an III	—	470.60	—	28.20
		1.460.04		615.25

9 décembre 1791.

79. Maison de Madame de Stadion, avec dépendances, rue des Chasaux, au CHAPITRE. — *Est.* 1.200 l. — *Soum.* Jean-Baptiste

Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Rennepont, Tissier, Bruant, Barbillat, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 2.375 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

7 avril 1792	*assignats*	481.93	*valeur*	424.15
3 juin 1793	—	259.46	—	155.70
9 nivôse an II	—	400	—	192
19 ventôse an III	—	76.85	—	13.70
19 messidor an III	—	1.466.56	—	88
		2.684.80		873.55

80. Deux maisons jointes, de Madame de Messey, avec jardins et dépendances, au Chapitre. — *Est.* 2.500 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Sauert, Barbillat, Rennepont, Robé, Delorme, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 5.000 l. à Jean Rennepont et Nicolas Serrier, charpentier, à Remiremont.

Paiements :

4 juin 1793	*assignats*	1.619.07	*valeur*	971.45
21 messidor an II	—	531.78	—	212.70
20 floréal an III	—	510.42	—	56.10
18 frimaire an IV	—	3.150	—	31.50
		5.811.27		1.271.75

81. Chasal et materiaux, au Chapitre. — *Est.* 300 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Serrier, Alexandre, Sauert, Richard, Andreu, Vuillaume, Mougel, de Remiremont. — *Adj.* 660 l. à Jean-Baptiste Vuillaume, Claude Guérin, François Thomas, Joseph Serrier, Nicolas Serrier, de Remiremont.

Paiements :

21 décembre 1791	*assignats*	80	*valeur*	73.60
9 décembre 1792	—	76	—	60.80
12 septembre 1793	—	542.32	—	208.95
		698.32		343.35

82. Chasal et matériaux, au CHAPITRE. — *Est.* 150 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, SAUERT, SERRIER, RICHARD, de Remiremont. — *Adj.* 240 l. à Nicolas SERRIER, charpentier, et Claude MOUGEL, peintre, à Remiremont.

Paiements :

18 janvier 1792	*assignats*	28.80	*valeur*	25.55
9 décembre 1792	—	28.15	—	22.50
10 thermidor an II	—	28.55	—	11.45
19 messidor an III	—	190.14	—	11.40
		275.64		70.90

83. Maison de Madame de Zurheim, avec dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARBILLAT, THOMAS, BUSSON, SERRIÈRE, de Remiremont. — *Adj.* 2.225 l. à Joseph SERRIER, entrepreneur, Joseph BUSSON et Claude GUÉRIN, de Remiremont.

Paiements :

18 janvier 1792	*assignats*	446.55	*valeur*	377.55
9 décembre 1792	—	237.33	—	189.85
10 thermidor an II	—	237.16	—	137.55
19 messidor an III	—	1.606.08	—	96.35
		2.527.12		801.30

84. Maison de Madame d'Hirsingue, avec dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.100. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, ALEXANDRE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne, SERRIER, SAUERT, BUSSON, de Remiremont. — *Adj.* 1.775 l. à Antoine SAUERT, de Remiremont.

Paiements :

17 avril 1792	*assignats*	360.55	*valeur*	317.25
24 mars 1793	—	192.09	—	136,35
19 ventôse an II	—	185.71	—	82
28 pluviôse an III	—	179.20	—	44.75
19 messidor an III	—	1.096.07	—	65.75
		2.013.62		646.10

85. Maison de Madame de Gimel, avec petite maison voisine, jardin et dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 2.600 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* MARCHAL, RICHARD, ANDRÉ, BERGUAM, ROMARY, BUSSON, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 4.500 l. à Urbain BUSSON et Joseph BUSSON, de Remiremont.

Paiements :

9 mars 1792	*assignats*	916.78	*valeur*	806.65
9 mai 1793	—	490	—	298.50
21 messidor an II	—	478.56	—	191.40
19 floréal an III	—	459.43	—	50.20
19 thermidor an III	—	2.015	—	110.80
24 thermidor an III	—	777.08	—	38.85
		5.136.85		1.496.40

86. Maison de Madame de VOEHLIN, avec jardin et dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARBILLAT, SERRIER, SAUERT, de Remiremont. — *Adj.* 2.350 l. à Nicolas SERRIER, charpentier, Christophe ROBÉ, marchand, et Claude MOUGEL, peintre, à Remiremont.

Paiements :

28 décembre 1791	*assignats*	470	*valeur*	422.40
21 juin 1792	—	1.930.18	—	1.158.10
		2.400.18		1.580.50

87. Maison, avec jardin et dépendances, à la CHAPELLE DE LA COURTINE. — *Est.* 900 l. — *Soum.* Claude MOUGEL, de Remiremont. — *Ench.* MATHIOT, ALEXANDRE, ÉTIENNE, MICHEL, VUILLAUME, SERRIER, ROBÉ, BUSSON, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.725 l. à Joseph MATHIOT, de Remiremont.

Paiements :

28 décembre 1791	*assignats*	545	*valeur*	501
24 septembre 1792	—	291.58	—	247.80
10 avril 1793	—	281.58	—	191.50
19 nivôse an III	—	273.26	—	68.30
4 thermidor an III	—	1.686.10	—	101.15
		3.077.52		1.109.75

88. Maison canoniale de Ménestrel, avec dépendances, rue des Prêtres, au Chapitre. — *Est.* 1.290 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Barbillat, Résal, Rennepont, Marchal, Pernot, de Remiremont. — *Adj.* 2.400 l. à Claude-Nicolas Marchal, homme de loi à Remiremont, cessionnaire de Pernot.

Paiements :

12 avril 1792	*assignats*	500	*valeur*	440
19 décembre 1792	—	243.04	—	194.40
13 pluviôse an II	—	249.81	—	187.50
19 ventôse an III	—	343.	—	61.75
19 thermidor an III	—	249.73	—	13.75
2 ventôse an IV	—	1.244.58	—	6.20
		2.830.16		903.60

89. Maison de Madame de Schœnau, avec jardin, au Chapitre. — *Est.* 960 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Sauert, Richard, Bruant, André, de Remiremont. — *Adj.* 2.325 l. à Ambroise Richard, président du district, notaire à Remiremont.

Paiements :

25 mars 1792	*assignats*	470.81	*valeur*	414.30
19 mai 1792	—	1.300	—	1.118
19 octobre 1792	—	613.86	—	521.70
		2.384.67		2.054

90. Pré, dit la Maix, à la Recette des grandes aumônes et à la Chapelle Saint-Etienne. — *Est.* 1.503 l. 16 s. — *Soum.* Nicolas Roguier, de Remiremont. — *Ench.* Ch. Robé, Nicolas Serrier, Jacques Thomas, Arnould Delorme,

Parmentier, Busson, de Remiremont. — *Adj.* 4.550 l. à Joseph Thiriet, négociant, et Charles-Nicolas Roguier, de Remiremont, représentés par Robé. (Adjudication après 13 feux et 78 enchères.)

Paiements :

6 mai 1792	*assignats*	555.86	*valeur*	478
9 avril 1793	—	542.77	—	369.10
20 frimaire an II	—	517.18	—	248.25
29 frimaire an III	—	501.18	—	145.30
10 thermidor an III	—	2.978.86	—	178.75
		5.095.85		1.419.40

91. Maison et remise de la douane, Grande Rue, au Chapitre. — *Est.* 800 l. — *Soum.* François Thiriet, négociant à Remiremont. — *Ench.* Dominique Alexandre, Nicolas Durand, de Remiremont. — *Adj.* 925 l. à la Municipalité de Remiremont, représentée par Nicolas Durand.

Paiements :

24 décembre 1791	*assignats*	185	*valeur*	170.20
20 germinal an II	—	202.43	—	137.65
19 frimaire an III	—	92.50	—	26.80
25 frimaire an IV	—	585.75	—	5.85
		1.065.68		340.50

92. Maison du marguillier, place de la Courtine, au Chapitre. — *Est.* 689 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Résal, Bruant, Richard, Mathiot, Agnus, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 1.275 l. à Joseph Résal, conducteur des ponts et chaussées à Remiremont.

Paiements :

9 janvier 1792	*assignats*	255	*valeur*	226.95
18 janvier 1793	—	136.40	—	102.30
29 nivôse an II	—	132.12	—	62.10
19 ventôse an III	—	128.73	—	23.20
19 messidor an III	—	785.19	—	47.10
		1.437.44		461.65

93. Maison de Madame de Montjoye, avec dépendances, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 800 l. — *Soum.* BOITARD, de Remiremont. — *Ench.* PEYMAL, ZAPFLE, DEMANGE, DELORME, RENNEPONT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.400 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

3 juin 1793	*assignats*	451.98	*valeur*	271.20
25 prairial an II	—	147.98	—	58.80
25 pluviôse an III	—	140.88	—	31.60
1er thermidor an III	—	863.63	—	51.80
		1.604.47		413.40

94. Remise et bûcherie, de Madame de Vœhlin, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 200 l. — *Soum.* ALEXANDRE, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, PEYMAL, BRUANT, SERRIER, ANDRÉ, TISSIER, MAGROT, MOUGEL, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 725 l. à Claude MOUGEL, peintre à Remiremont, et Joseph VILLIET, juge de paix à Dinozé. (Adjudication après 13 feux et 63 enchères.)

Paiements :

18 janvier 1792	*assignats*	145	*valeur*	129.05
25 mai 1792	—	592.68	—	509.60
		737.68		638.65

95. Jardin de Madame de Saint-Mauris, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Ignace PARMENTELOT, de Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, RENNEPONT, MAGROT, ROUSSEL, de Remiremont. — *Adj.* 375 l. à Ignace PARMENTELOT, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

16 janvier 1792	*assignats*	45	*valeur*	40.05
16 octobre 1792	—	40.65	—	34.50
9 nivôse an II	—	42.63	—	20.45
9 nivôse an III	—	288.75	—	83.75
		417.03		178.75

96. Jardin, près de la glacière, à la CHAPELLE SAINT-MICHEL. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* DURAND, de Remiremont. — *Adj.* 120 l. à Nicolas DURAND, négociant à Remiremont.

Paiements :

18 janvier 1792	*assignats*	14.40	*valeur*	12.80
19 germinal an II	—	28.77	—	12.65
30 germinal an III	—	89.35	—	12.55
		132.52		38

97. Terre, au pré Paré, de 3 jours 3 ommées, à la CHAPELLE DE L'ANNONCIATION. — *Est.* 565 l. 8 s. — *Soum.* Nicolas MARIOTTE, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas PERRIN, RENNEPONT, TISSIER, Romary PERRIN, de Remiremont. — *Adj.* 1.000 l. à Romary PERRIN, de Remiremont.

Paiements :

13 janvier 1792	*assignats*	120	*valeur*	106.80
5 janvier 1793	—	117.46	—	88.10
9 floréal an III	—	893.08	—	116.90
		1.130.54		311.80

98. Terre et pré, à la Maldoyenne, au CHAPITRE. — *Est.* 446 l. 4 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* SAUERT, GUILGOT, BARBILLAT, THIRIET, ALEXANDRE, COURTOIS, de Remiremont. — *Adj.* 825 l. à Jean-Charles COURTOIS, secrétaire de la municipalité de Remiremont.

Paiements :

23 janvier 1792	*assignats*	100	*valeur*	89
18 janvier 1793	—	96.18	—	72.10
9 thermidor an III	—	754.98	—	45.30
		951.16		206.40

2 mai 1792.

99. Maison de Madame de Muggenthal, avec dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.350 l. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, BRUYÈRE, RICHARD, ANDRÉ, BARBILLAT, DURAND, de Remiremont. — *Adj.* 3.100 l. à Nicolas DURAND, négociant à Remiremont.

Paiements :

17 mai 1792	*assignats*	620	*valeur*	533.20
2 juin 1793	—	333.42	—	193.40
1er vendémiaire an III	—	326.57	—	117.55
3 prairial an III	—	310.89	—	28
18 messidor an III	—	1.876.79	—	112.60
		3.467.67		984.75

13 juin 1792.

100. Maison de Madame de Monspey d'Arma, place des Dames, au CHAPITRE. — *Est.* 1.300 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, BARBILLAT, CLAUDON, DURAND, SERQUAND, NOEL, BUGEARD, de Remiremont. — *Adj.* 5.525 l. à Pierre-Nicolas BUGEARD, de Remiremont.

Paiements :

29 novembre 1792	*assignats*	1.118.81	*valeur*	1.053.75
25 germinal an II	—	611.43	—	269
8 nivôse an III	—	586.38	—	170
25 prairial an III	—	1.498.50	—	104.90
8 thermidor an III	—	2.383.81	—	143
		6.198.93		1.740.65

101. Maison de Madame de Berg, avec dépendances et jardin, place de l'Abbaye, au CHAPITRE. — *Est.* 2.290 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* COURTOIS, Joseph VILLIET père, BARBILLAT, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 4.975 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

7 mai 1793	*assignats*	1.037.83	*valeur*	674.60
13 juillet 1793	—	532.88	—	306.75
25 prairial an II	—	514.08	—	205.60
1er thermidor an III	—	3.499.62	—	210.05
		5.584.41		1.397

102. Maison de Madame de Ferrette, avec dépendances, rue des Prêtres, au CHAPITRE, — *Est.* 1.950 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARBILLAT, COURTOIS, DEMANGE, DURAND, SERRIER, DELORME, LHUILLIER, de Remiremont. — *Adj.* 5.800 l. à Etienne SERRIER, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 19 feux et 97 enchères.)

Paiements :

17 décembre 1792	*assignats*	1.187.39	*valeur*	949.85
22 août 1793	—	624.68	—	329.85
15 prairial an II	—	599.33	—	240
14 thermidor an III	—	581.61	—	32
1er pluviôse an IV	—	3.586.50	—	21.50
		6.579.51		1.573.20

103. Maison de Madame de Sendrecourt, avec dépendances, place de l'Abbaye, au CHAPITRE. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* COURTOIS, DELORME, BARBILLAT, SERRIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 5.000 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	1.033.33	*valeur*	733.30
1er prairial an III	—	4.615.28	—	415.35
		5.648.61		1.148.65

104. Maison de Madame de Wangen, avec dépendances, sur la place, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* VILLIET, ALEXANDRE, DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 2.050 l. à Claude-Jean-François DELORME, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

1er novembre 1792	*assignats*	413.18	*valeur*	351.20
13 juin 1793	—	218.67	—	131.20
4 thermidor an II	—	213.01	—	85.20
15 messidor an III	—	205.61	—	12.30
2 frimaire an IV	—	1.260.75	—	15.75
		2.311.22		595.65

105. Maison de Madame d'Hazéville, avec dépendances, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* COURTOIS, DURAND, DELORME, ROUSSEL, de Remiremont. — *Adj.* 4.125 l. à Jean-Charles COURTOIS, secrétaire de la municipalité de Remiremont.

Paiements :

3 juillet 1792	*assignats*	825.58	*valeur*	710
13 juillet 1793	—	441.83	—	256.25
5 thermidor an III	—	864.73	—	52
4 frimaire an IV	—	2.534.74	—	31.75
		4.667.88		1.050

106. Maison de Madame de Bielle, avec dépendances, Petite place, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 2.175 l. à Jean-François DELORME, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

1er novembre 1792	*assignats*	438.80	*valeur*	373 •
13 juin 1793	—	232	—	139.20
14 floréal an II	—	262.85	—	110.35
25 messidor an III	—	172.75	—	10.35
28 vendémiaire an IV	—	1.330	—	30
		2.436.40		662.90

107. Maison de Madame de Gournay, avec jardin et dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.690 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARBILLAT, SAUERT, DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 5.100 l. à Ch. Arnould DELORME, homme de loi à Remiremont, cessionnaire de BARBILLAT.

Paiements :

7 juillet 1792	*assignats*	1.020.98	*valeur*	878
24 juin 1793	—	4.278.33	—	2.567
		5.299.31		3.445

108. Maison de Madame de Jeandelis, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 2.050 l. à Jean-François DELORME, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

1er septembre 1792	*assignats*	418.18	*valeur*	355.40
13 juin 1793	—	1.722	—	1.033.20
		2.140.18		1.388.60

109. Remise et écurie de Madame de Jeandelis, au CHAPITRE. — *Est.* 300 l. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* SAUERT, SERRIER, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 655 l. à Jean RENNEPONT, Antoine SAUERT, Claude GUÉRIN, de Remiremont, et Joseph VILLIET, juge de paix à Dinozé.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	135.38	*valeur*	96.05
13 juillet 1793	—	70.18	—	40.70
25 prairial an II	—	504.35	—	201.70
		709.91		338.45

110. Maison de l'organiste, place de la Courtine, au CHAPITRE. — *Est.* 960 l. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* ALEXANDRE, BRUANT, DELORME, de Remiremont, AUBERT, de la Bresse. — *Adj.* 2.600 l. à Alexandre AUBERT, de la Bresse, et Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

26 juin 1792	*assignats*	520	*valeur*	447.20
13 mai 1793	—	268.67	—	174.75
13 juillet 1793	—	961.28	—	557.50
23 frimaire an IV	—	1.101.41	—	11
		2.851.36		1.190.45

111. Petite maison de Madame de Reinach, rue du District, au CHAPITRE. — *Est.* 450 l. — *Loc.* Léopold POIROT. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* POIROT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 520 l. à Léopold POIROT, menuisier à Remiremont.

Paiements :

27 juin 1792	*assignats*	160.12	*valeur*	137.70
13 juin 1793	—	39.50	—	23.70
13 juin 1794	—	16.93	—	6.70
25 prairial an III	—	43.43	—	.3
1er vendémiaire an IV	—	317.64	—	8.70
		577.62		179.80

112. Maison, rue des Prêtres, avec jardin, bûcherie et écurie, à la CHAPELLE SAINT-CHARLES. — *Est.* 3.500 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Adj.* 4.050 l. à Jean-Baptiste HENRIOT, de Remiremont, cessionnaire de BARBILLAT.

Paiements :

27 juin 1792	*assignats*	810	*valeur*	756.60
13 février 1793	—	378	—	283.50
13 juin 1794	—	468	—	187.20
25 prairial an III	—	2.835	—	198.45
		4.491		1.425.75

113. Pré de Madame de Monspey, sur le chemin du Bambois, au CHAPITRE. — *Est.* 496 l. 2 s. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, DELORME, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.910 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 7 feux et 78 enchères.)

Paiements :

22 juin 1792	*assignats*	229.20	*valeur*	197.10
13 juin 1793	—	224.11	—	134.45
13 juin 1794	—	217.16	—	86.85
8 novembre 1794	—	1.435.60	—	459.30
		2.106.07		877.70

114. Terrain, sur le terrain de la grange Brouant, à la Chapelle Saint-Antoine. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Ferm.* Claude Brouant. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Barbillat, Perrin, André, Richard, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 690 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 76 enchères.)

Paiements :

22 juin 1792	*assignats*	86.80	*valeur*	74.65
13 juin 1793	—	80.97	—	48.60
23 décembre 1793	—	571.28	—	273.75
		739.05		397

115. Jardin, à la Paltrée, au Chapitre. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Loc.* Grégoire, gendarme. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Mathieu, Febway, Bruant, André, Guérin, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 195 l. à Lambert Mathieu, concierge des prisons de Remiremont, représenté par Guérin.

Paiements :

6 juillet 1792	*assignats*	23.43	*valeur*	19.90
28 juillet 1793	—	22.98	—	13.30
13 juin 1794	—	22.17	—	8.85
25 prairial an III	—	50	—	3.50
20 messidor an III	—	100.58	—	6
		219.16		51.55

116. Jardin, à la Mouline, au Chapitre. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Loc.* Les héritiers Mazurier. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Barbillat, Febway, Aubel, de Remiremont. — *Adj.* 305 l. à Claude Aubel, horloger à Remiremont.

Paiements :

7 juillet 1792	*assignats*	36.65	*valeur*	31.50
13 juin 1793	—	35.79	—	21.45
13 décembre 1794	—	35.53	—	10.30
2 prairial an III	—	234.85	—	21.10
		342.82		84.35

117. Pâtureau, au-dessus de la grange Puton, et terre labourable, au-dessus de la Mouline, au Chapitre. — *Est.* 1.017 l. 10 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Romary, Tissier, Parmentelot, Richard, de Remiremont. — *Adj.* 3.350 l. à François Romary, de Remiremont.

Paiements :

22 juin 1792	*assignats*	402	*valeur*	345.70
13 juin 1793	—	392.07	—	235.25
22 juin 1794	—	381.32	—	152.50
15 messidor an III	—	389.78	—	23.80
1er thermidor an III	—	2.201.69	—	132.10
		3.766.86		889.35

20 juin 1792.

118. Maison de Madame de Lentilhac, place des Dames, au Chapitre. — *Est.* 1.380 l. — *Soum.* Boitard, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Mougel, de Remiremont. — *Adj.* 1.825 l. à Claude Mougel, peintre à Remiremont.

Paiements :

5 septembre 1792	*assignats*	373.11	*valeur*	310.10
20 novembre 1793	—	198.52	—	95.30
7 messidor an III	—	380.32	—	22.80
27 thermidor an III	—	1.103.56	—	55.15
		2.055.51		483.35

119. Maison de Madame de Raigecourt, au Chapitre. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* Boitard, de Remiremont. — *Ench.* Mougel, Demange, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.475 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

21 juillet 1792	*assignats*	496.15	*valeur*	426.70
20 octobre 1793	—	269.46	—	140.15
24 octobre 1794	—	260.13	—	91.05
17 thermidor an III	—	248.82	—	13.70
2 frimaire an IV	—	1.505.94	—	18.75
		2.780.50		690.35

120. Maison de Madame de Jodoch, place de l'Abbaye, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* BOITARD, de Remiremont. — *Ench.* DEMANGE, AUBEL, CLAUDON, JACOTEL, de Remiremont. — *Adj.* 3.025 l. à Claude AUBEL, horloger à Remiremont.

Paiements :

7 juillet 1792	*assignats*	605.17	*valeur*	520.45
5 août 1793	—	324.68	—	181.80
7 messidor an III	—	636.48	—	38.10
27 thermidor an III	—	1.829.01	—	91.45
		3.395.34		831.80

121. Maison, rue des Prêtres, avec bûcherie et petit jardin, à la CHAPELLE SAINT-MICHEL. — *Est.* 1.290 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* GRAVIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.400 l. à Jean-Nicolas GRAVIER, de Remiremont.

Paiements :

14 août 1792	*assignats*	281.30	*valeur*	239.10
5 août 1793	—	150.27	—	84.15
20 juin 1794	—	144.67	—	57.85
17 messidor an III	—	981.90	—	58.90
		1.538.14		440

122. Maison de Madame de la Tour, avec jardin, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* BOITARD, de Remiremont. — *Ench.* BRUANT, SAUERT, GUÉRIN, de Remiremont. — *Adj.* 2.425 l. à André BRUANT, serrurier à Remiremont.

Paiements :

20 novembre 1792	*assignats*	494.40	*valeur*	420 50
20 juillet 1793	—	259.75	—	150.65
30 septembre 1794	—	254.42	—	91.60
17 messidor an III	—	1.701.58	—	102.10
		2.710.15		764.85

123. Maison de Madame de Monspey, au Chapitre. — *Est.* 1.600 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Bruant, Delorme, Guérin, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.075 l. à Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	428.55	*valeur*	304.30
21 décembre 1793	—	226.88	—	108.90
20 juillet 1794	—	215.31	—	86.10
2 messidor an III	—	207.10	—	12.40
12 frimaire an IV	—	1.273		12.75
		2.350.84		524.45

124. Remises et écuries de l'abbaye, au Chapitre. — *Est.* 800 l. — *Soum.* Demange, de Remiremont. — *Ench.* Sauert, André, Serrier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.125 l. à Christophe Robé, marchand à Remiremont, cessionnaire de Minette.

Paiements :

25 octobre 1792	*assignats*	431.49	*valeur*	366.75
5 juillet 1793	—	227.13	—	131.70
23 messidor an II	—	1.639.30	—	655.70
		2.297.92		1.154.15

125. Jardin, sur les Rangs, au Chapitre. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Loc.* Migard, perruquier. — *Soum.* Demange, de Remiremont. — *Ench.* Grugeot, Mathieu, Demange, Sauert, de Remiremont. — *Adj.* 180 l. à Gabriel-Louis Mathieu, le jeune, de Remiremont.

Paiements :

9 juillet 1792	*assignats*	21.62	*valeur*	18.55
10 juillet 1793	—	21.18	—	12.30
2 ventôse an III	—	21.15	—	4.65
12 messidor an III	—	138.74	—	8.35
		202.69		43.85

126. Jardin, au-dessus de la Courtine, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* DEMANGE, MATHIOT, DUSEUX, EHRINGER, SERRIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 685 l. à Nicolas SERRIER, charpentier à Remiremont, cessionnaire de MINETTE. (Adjudication après 16 feux et 70 enchères.)

Paiements :

5 mars 1793	*assignats*	84.94	*valeur*	60.35
10 juillet 1794	—	162.75	—	65.10
16 floréal an III	—	524.54	—	57.70
		772.23		183.15

127. Jardin, au Point du Jour, à la CHAPELLE SAINT-LAMBERT. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Loc.* Nicolas NAPPIER. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* BOITARD, BAILLY, ETIENNE, DEMANGE, BENOIT, de Remiremont. — *Adj.* 410 l. à François BENOIT, le jeune, de Remiremont.

Paiements :

20 septembre 1792	*assignats*	50	*valeur*	42.50
9 août 1793	—	48.41	—	27.15
20 décembre 1793	—	337.34	—	161.95
		435.75		231.60

128. Jardin, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Loc.* Jean DANIS, fontainier. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* RENNEPONT, FEBWAY, ETIENNE, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 450 l. à Nicolas-Félix ANDRÉ, serrurier à Remiremont.

Paiements :

5 novembre 1792	*assignats*	54.90	*valeur*	46.60
10 octobre 1793	—	53.61	—	27.85
19 août 1794	—	51.58	—	19.60
22 prairial an III	—	346.04	—	24.20
		506.13		118.25

129. Jardin, sur les Rangs, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Loc.* Jacques FRICADEL, cloutier. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* BRUANT, ANDRÉ, RENNEPONT, BOITARD, de Remiremont, THOMAS, de Saint-Nabord. — *Adj.* 450 l. à Nicolas-Félix ANDRÉ, serrurier à Remiremont.

Paiements :

5 novembre 1792	*assignats*	54.90	*valeur*	46.60
10 octobre 1793	—	53.61	—	27.85
20 août 1794	—	51.54	—	19.60
22 prairial an III	—	346.04	—	24.20
		506.09		118.25

130. Jardin, sur les Rangs, au CHAPITRE. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Loc.* Joseph MARQUIS. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* ROUSSEL, RICHARD, PERNOT, de Remiremont. — *Adj.* 445 l. à Gengoult ROUSSEL, de Remiremont.

Paiements :

6 juillet 1792	*assignats*	86.11	*valeur*	74
20 juin 1793	—	50.58	—	30.35
30 juillet 1794	—	49.22	—	19.70
12 messidor an III	—	45.37	—	2.70
? ? ?	*numéraire*	175.62	—	175.62
		406.90		302.37

131. Jardin, près du Tertre, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Loc.* ROCHOTTE, tailleur. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* GUÉRIN, PHILIPPE, DUSEUX, de Remiremont. — *Adj.* 400 l. à Claude GUÉRIN, de Remiremont

Paiements :

28 juin 1792	*assignats*	48	*valeur*	41.30
20 juin 1793	—	46.93	—	28.15
5 juin 1794	—	338.13	—	135.25
		433.06		204.70

132. Jardin, sur les Rangs, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Loc.* OLRY, cloutier. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* PERRIN, ANDRÉ, BRUANT, de Remiremont. — *Adj.* 275 l. à Nicolas-Félix ANDRÉ, serrurier à Remiremont, cessionnaire de BRUANT.

Paiements :

5 novembre 1792	*assignats*	33.55	*valeur*	28.50
10 octobre 1793	—	32.77	—	17
2 fructidor an III	—	31.52	—	14.10
22 prairial an IV	—	211.18	—	1
		309.02		60.60

133. Terre, à la Paltrée, au CHAPITRE. — *Est.* 222 l. 18 s. — *Loc.* BAGRÉ, marguillier. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* FEBWAY, CLAUDEL, ANDRÉ, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 275 l. à Nicolas-Félix ANDRÉ, serrurier à Remiremont.

Paiements :

5 novembre 1792	*assignats*	33.55	*valeur*	28.50
11 juillet 1793	—	32.36	—	18.90
21 octobre 1793	—	224.92	—	117
		290.83		164.40

134. Terre, à la Paltrée, au CHAPITRE. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Loc.* FRANÇOIS, de Nancy. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* HINGRAY, ANDREU, ETIENNE, de Remiremont. — *Adj.* 165 l. à Ch. Nicolas ANDREU, voiturier à Remiremont.

Paiements :

5 novembre 1792	*assignats*	20.13	*valeur*	18.90
20 juin 1793	—	19.37	—	11.60
20 juin 1794	—	18.76	—	7.50
12 messidor an III	—	127.22	—	7.60
		185.48		45.60

6 août 1792.

135. Eglise et chapelle dite de Saint-Nicolas, sur la place Saint-Nicolas, au CHAPITRE. — *Est.* 580 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas DURAND, de Remiremont. — *Adj.* 585 l. à la MUNICIPALITÉ de Remiremont, représentée par Nicolas DURAND, maire.

Paiements :

21 août 1792	*assignats*	586	*valeur*	498.10

136. Maison de la salle capitulaire, au CHAPITRE. — *Est.* 570 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas DURAND, de Remiremont. — *Adj.* 575 l. à la MUNICIPALITÉ de Remiremont, représentée par Nicolas DURAND, maire.

Paiements :

21 août 1792	*assignats*	576	*valeur*	489.60

137. Jardin, sur le Rang Sénéchal, au CHAPITRE. — *Est.* 446 l. 4 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARBILLAT, RENNEPONT, HANUS, de Remiremont. — *Adj.* 550 l. à Etienne HANUS, de Remiremont.

Paiements :

16 août 1792	*assignats*	66	*valeur*	56.10
6 août 1793	—	64.54	—	36.10
6 août 1794	—	62.52	—	23.75
10 messidor an III	—	249.50	—	15
19 floréal an IV	—	174.65	—	0.85
		617.21		131.80

26 septembre 1792.

138. Remise, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 200 l. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* SAUERT, SERRIER, THIRIET, RENNEPONT, ANDRÉ, ALEXANDRE, MARCHAL, de Remiremont. — *Adj.* 765 l. à Claude-Nicolas MARCHAL, homme de loi à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 73 enchères.)

Paiements :

10 février 1793	*assignats*	155.55	*valeur*	116.60
9 avril 1794	—	84.03	—	37
8 messidor an III	—	82.05	—	4.85
11 thermidor an III	—	531.48	—	29.25
		853.11		187,70

139. Remise, rue des Prêtres, au CHAPITRE. — *Est.* 450 l. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* SERRIER, THIRIET, RENNEPONT, ANDRÉ, DELORME, TISSIER, GUÉRIN, COURTOIS, de Remiremont. — *Adj.* 850 l. à Romaric TISSIER, charpentier à Remiremont, cessionnaire de COURTOIS.

Paiements :

9 octobre 1792	*assignats*	170	*valeur*	144.50
26 septembre 1793	—	714	—	371.25
		884		515.75

10 avril 1793.

140. Maison, avec jardin, cours, dépendances, aux CAPUCINS de Remiremont. — *Est.* 7.000 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, Amé TISSIER, BARBILLAT, COURTOIS, BUGEARD, GREMILLET, MOUGEL, SAUERT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 17.000 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, et Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

20 mars 1793	*assignats*	3.411.81	*valeur*	2.422.40
9 fructidor an II	—	1.848.60	—	702.45
1er messidor an III	—	1.773.75	—	106.40
8 thermidor an III	—	7.671	—	460.25
22 ventôse an IV	—	3.952	—	19.75
		18.657.16		3.711.25

141. Jardin, à la Paltrée, de une quarte, au CHAPITRE. — *Est.* 200 l. 4 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont, — *Ench.*

MATHIEU, MONIN, COURTOIS, ANDRÉ, ANDREU, de Remiremont. — *Adj.* 455 l. à Ch. Nicolas ANDREU, voiturier à Remiremont.

Paiements :

14 juin 1793	*assignats*	55	*valeur*	33
29 floréal an II	—	53.66	—	22.45
11 floréal an III	—	51.87	—	5.70
21 messidor an III	—	337.83	—	20.30
		498.36		81.45

31 mai 1793.

142. Jardin, sur les Rangs, d'une demi-quarte, au CHAPITRE. — *Est.* 74 l. 16 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* MANDELAIRE, HANUS, RENNEPONT, THIRIET, MARTIN, BENOIT, de Remiremont. — *Adj.* 435 l. à Claude BENOIT, de Remiremont.

Paiements :

14 juin 1793	*assignats*	235.51	*valeur*	141.30
15 juillet 1793	—	100.63	—	58.35
1er août 1793	—	50.11	—	28.05
12 nivôse an II	—	51.46	—	29.70
		437.71		257.40

16 octobre 1793.

143. Maison, dite des chiens, avec jardin, écurie et dépendances, au CHAPITRE. — *Est.* 1.200 l. — *Loc.* Jean-Claude CHERRIER. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* GRÉGOIRE, de Sapois, MAURICE, de la Madeleine, DEMANGE, AGNUS, MAGROT, TISSIER, de Remiremont. — *Adj.* 3.725 l. à Amé TISSIER, de Remiremont.

Paiements :

23 octobre 1793	*assignats*	745	*valeur*	387.40
20 frimaire an II	—	1.189	—	570.70
4 nivôse an II	—	807.62	—	389.65
1er ventôse an II	—	305.13	—	140.35
15 floréal an II	—	707.28	—	297.10
		3.754.03		1.785.20

144. Remise, rue du Chasal, au CHAPITRE. — *Est.* 150 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, WEISNER, BARBILLAT, PERRIN, MARTIN, THIRIET, DUSEUX, PHILIPPE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.400 l. à Jacques AGNUS, maître de poste à Remiremont, cessionnaire de MINETTE.

Paiements :

15 novembre 1793	*assignats*	280.58	*valeur*	134.80
25 floréal an III	—	153.68	—	15.35
2 prairial an III	—	512.85	—	46.15
4 messidor an III	—	544.58	—	32.70
		1.491.69		229

145. Jardin, à la Paltrée, d'une demi-quarte, à la CONFRÉRIE SAINTE-ANNE. — *Est.* 132 l. — *Loc.* Pierre BARILLOT. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BARILLOT, VUILLAUME, de Remiremont. — *Adj.* 155 l. à Pierre BARILLOT, de Remiremont, cessionnaire de VUILLAUME.

Paiements :

28 octobre 1793	*assignats*	18.60	*valeur*	9.65
20 juin 1794	—	141.70	—	56.70
		160.30		66.35

146. Les deux maisons de Mesdames d'Emericourt et de Reinach, au CHAPITRE. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* RENNEPONT, AGNUS, MAGROT, SERRIER, GUÉRIN, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.350 l. à Jean MAGROT, Jean-Baptiste VUILLAUME, menuisier, Claude GUÉRIN, Nicolas SERRIER, charpentier, Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur, Claude MOUGEL, peintre, à Remiremont, Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

10 thermidor an II	*assignats*	736.63	*valeur*	294.65
25 vendémiaire an III	—	378.67	—	132.50
1er thermidor an III	—	2.703.13	—	162.20
		3.818.43		589.35

19 frimaire an II (9 décembre 1793).

147. Jardin potager de 2 jours 4 ommées, cour et partie de remises, de Louise de Bourbon-Condé, abbesse, au Chapitre. — *Est.* 2.500 l. — *Loc.* veuve Jean-Claude Pierron. — *Ench.* Parmentelot, Demange, André, Guérin, Benoit, de Remiremont. — *Adj.* 7.650 l. à Claude Guérin, de Remiremont. (Adjudication après 7 feux et 106 enchères.)

Paiements :

1er nivôse an II	*assignats*	765	*valeur*	367.20
1er prairial an II	—	1.134.67	—	476.60
1er thermidor an III	—	6.018.75	—	361.10
		7.918.42		1.204.90

148. Maison de Madame de Rinck et jardin, sur les Rangs, de 5 ommées, au Chapitre. — *Est.* 4.326 l. 13 s. 4 d. — *Loc.* Nicolas Mazurier. — *Ench.* Demange, André, de Remiremont. — *Adj.* 4.625 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont.

Paiements :

1er nivôse an II	*assignats*	462.50	*valeur*	222
1er floréal an III	—	684.63	—	89
19 thermidor an III	—	1.395	—	76.75
7 frimaire an IV	—	1.017.50	—	12.65
19 frimaire an IV	—	850	—	8.50
		4.409.63		408.90

149. Maison et jardin, sur les Rangs, de 1 jour, à Charles Coster, chanoine *émigré*. — *Est.* 2.020 l 6 s. 8 d. — *Loc.* Jean-Etienne Serrier. — *Ench.* Vuillaume, Martin, Demange, Serrier, André, Benoit, de Remiremont. — *Adj.* 4.700 l. à Jean-Etienne Serrier, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 88 enchères.)

Paiements :

7 nivôse an II	*assignats*	470	*valeur*	225.40
30 germinal an III	—	693.86	—	96.90
17 messidor an III	—	3.738	—	224.30
		4.901.86		546.60

150. Une ferme, ès Viaux, avec dépendances, jardin de 3 ommées, prés et terres de 8 jours, à Joseph-Sébastien-Etienne THIÉRIET, *émigré*. — *Est.* 4.400 l. — *Loc.* X..... et Catherine ROBERT. — *Ench.* DEMANGE, THOUVENEL, de Remiremont, POIROT, de Bellefontaine, MATHIEU, de Saint-Nabord, GUÉRIN, SERRIER, ROGUIER, de Remiremont. — *Adj.* 11.525 l. à Charles-Nicolas ROGUIER, de Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 115 enchères.)

Paiements :

1er nivôse an II	*assignats*	1.152.50	*valeur*	553.40
1er thermidor an III	—	1.722.26	—	103.30
14 thermidor an III	—	3.329.34	—	183.20
11 frimaire an IV	—	6.300	—	63
		12.504.10		902.90

21 nivôse an II (10 janvier 1794).

151. Maison, dite maison Bougournier, Grande Rue n° 27, à Joseph-Sébastien THIÉRIET, et Charles-Gabriel THIÉRIET, *émigrés*, chacun pour un quart, les deux autres quarts à leurs sœurs. — *Est.* 5.000 l. — *Loc.* Sept différents locataires. — *Ench.* MAGROT, POURPRE, CHERRIÈRE, MASSON, CLAUDON, de Remiremont. — *Adj.* 9.100 l. (soit 4.550 l. pour la Nation) à Léopold SERQUAND, marchand à Remiremont, cessionnaire de CLAUDON.

Paiements :

18 pluviôse an II	*assignats*	455	*valeur*	209.30
1er pluviôse an III	—	659.75	—	165
1er prairial an III	—	3.546.18	—	319.20
		4.660.93		693.50

152. Maison, Grande Rue du faubourg, n° 139, à Joseph Sébastien THIÉRIET, et Charles-Gabriel THIÉRIET, *émigrés*, chacun pour un huitième, et Edmond-Antoine PELLIER, *émigré*, pour un vingt-quatrième. — *Est.* 7.200 l. — *Loc.* Jean-Baptiste NOEL. — *Ench.* ANDRÉ, MAGROT, DEMANGE, TRABERT, JACQUOT, MARTIN, de Remiremont. — *Adj.* 17.100 l. (soit 4.990 l. pour la Nation) à Jean MAGROT, François BAILLY, Jean-François JACQUET et Joseph MARTIN, de Remiremont.

Paiements :

4 messidor an II	*assignats*	616.90	*valeur*	246.75
8 frimaire an IV	—	4.941	—	61.75
		5.557.90		308.50

153. Maison, au faubourg, n° 68, à Edmond-Antoine PELLIER prêtre *émigré*, pour un quart. — *Est.* 4.800 l. — *Ench.* ANDRÉ, MADELAINE, DOMINIQUE, LANGELLERY, CHERRIÈRE, MAGROT, de Remiremont. — *Adj.* 12.650 l. (soit 3.162 l. 10 s. pour la Nation) à Alexandre LANGELLERY, officier municipal à Remiremont. (Adjudication après 11 feux et 128 enchères.)

Paiements :

18 pluviôse an II	*assignats*	316.25	*valeur*	145.55
4 pluviôse an III	—	459.31	—	114.80
13 frimaire an IV	—	2.646	—	26.45
		3.421.56		286.80

1^er^ floréal an II (20 avril 1794).

154. Jardin potager, sur les Rangs, de 4 ommées, avec petite maison, à PELLIER, *émigré*, pour un quart. — *Est.* 2.400 l. — *Ench.* ANDRÉ, AGNUS, DESLON, RENNEPONT, EHRINGER, PETITMENGIN, THIRIET, GUÉRIN, PARMENTELOT, MARTIN, SAUERT, TISSIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 5.900 l. (soit 1.475 l. pour la Nation) à Charles-Joseph PETITMENGIN, de Remiremont.

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	147.50	*valeur*	61.95
1er frimaire an III	—	213.88	—	68.45
1er frimaire an IV	—	1.211.96	—	15.15
		1.573.34		145.55

12 thermidor an II (30 juillet 1794).

155. Jardin, à la Paltrée, de 23 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 50 l. 1 s. — *Loc.* Bernard GROSSIR, organiste du CHAPITRE. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* PARMENTELOT, GARNIER, THOMAS, SAUERT, de Remiremont. — *Adj.* 500 l. à Joseph THIRIET, négociant à Remiremont, cessionnaire de SAUERT et GARNIER.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph ZAPFLE, adjudicataire le 16 octobre 1793, pour 665 l.)

Paiements :

12 thermidor an II	*assignats*	500	*valeur*	200

27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

156. Maison, Grande Rue, avec dépendances et jardin de 3 ommées 7 verges, à Charles-Joseph LHUILLIER, lieutenant particulier au bailliage de Remiremont, *émigré*, pour un septième. — *Est.* 10.000 l. — *Ench.* LHUILLIER, PARMENTELOT, SERRIER, MARIOTTE, de Remiremont. — *Adj.* 24.600 l. (soit 3.514 fr. 29 c. pour la Nation) à Gabriel, Antoinette et Madeleine LHUILLIER, de Remiremont, représentés par leur frère François LHUILLIER. (Adjudication après 10 feux et 76 enchères.)

Paiements :

26 brumaire an III	*assignats*	351.22	*valeur*	112.40
23 messidor an III	—	469.83	—	28.20
23 vendémiaire an IV	—	2.847	—	64.05
		3.668.05		204.65

157. Jardin de 1 ommée 14 verges, à LHUILLIER, *émigré*, pour un septième. — *Est.* 600 l. — *Loc.* Ch. MOINEAU. — *Ench.* TISSIER, FRÉDÉRIC, PHILIPPE, TOCQUAINE, GUÉRIN, BUGEARD, MATHIEU, de Remiremont. — *Adj.* 1.850 l. (soit 264 fr. 28 c. pour la Nation) à Joseph PHILIPPE, boulanger à Remiremont, représenté par GUÉRIN.

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	65	*valeur*	14.30
23 messidor an III	—	246.78	—	14.80
		311.78		29.10

158. Jardin, ès Viaux, en deux lots, de 4 ommées 14 verges en totalité, à Nicolas-François REMY, curé de Remiremont, *émigré*, pour la moitié. — *Est.* 200 l. — *Ench.* DAVAL, POURPRE, PARMENTELOT, ANDRÉ, PERNOT, RATTAT, de Remiremont. — *Adj.* 960 l. à Sébastien RATTAT, boucher à Remiremont. (Adjudication après 4 feux et 82 enchères.)

Paiements :

15 brumaire an III	*assignats*	96	*valeur*	30.70
27 vendémiaire an IV	—	139.20	—	3.15
13 frimaire an IV	—	773.40	—	7.75
		1.008.60		41.60

159. Jardin, ès Viaux, en deux lots, de 4 ommées 14 verges en totalité, à REMY, *émigré*, pour la moitié. — *Est.* 300 l. — *Ench.* POURPRE, PARMENTELOT, ANDRÉ, FRÉDÉRIC, RATTAT, de Remiremont. — *Adj.* 880 l. à Sébastien RATTAT, boucher à Remiremont.

Paiements :

15 brumaire an III	*assignats*	88	*valeur*	28.15
27 vendémiaire an IV	—	137.60	—	3
13 frimaire an IV	—	708.60	—	7.10
		934.20		38.25

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

160. Maison de Louis Renauld, chanoine, rue du District, n° 164, au CHAPITRE. — *Est.* 2.640 l. — *Loc.* Nicolas PARMENTELOT. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* VILLEMIN, BARBILLAT, GÉHIN, PHILIPPE, TOCQUAINE, de Remiremont, — *Adj.* 9.600 l. à Nicolas-Dominique GÉHIN, de Remiremont, représenté par TOCQUAINE.

Paiements :

1er ventôse an III	*assignats*	1.924.80	*valeur*	423.40
1er messidor an III	—	7.843.20	—	470.60
		9.768		894

161. Prés, ès Viaux, de 6 ommées 12 verges, à l'HOPITAL DE REMIREMONT. — *Est.* 660 l. — *Loc.* HINGRAY père. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ROGUIÈRE, THOMAS, TISSIER, PARMENTELOT, GAUDEL, BARBILLAT, PERNOT, TOCQUAINE, de Remiremont. — *Adj.* 3.200 l. à Louis-Joseph TOCQUAINE, Jean-Dominique ALEXANDRE, et Nicolas-Dominique GÉHIN, de Remiremont.

Paiements :

28 prairial an III	*assignats*	325.33	*valeur*	22.75
8 messidor an III	—	1.379	—	82.75
8 thermidor an III	—	1.570.38	—	94.20
		3.274.71		199.70

11 pluviôse an III (30 janvier 1795).

162. Maison avec petit jardin, sous les Arcades, à Etienne-Nicolas CHARMOIS, *émigré*, pour un quart (les trois autres quarts à François Thomas). — *Est.* 4.600 l. — *Ench.* THOMAS, PHILIPPE, PARMENTELOT, ALEXANDRE, GRANDCLAUDE, veuve RAGAJOT, de Remiremont. — *Adj.* 15.200 l. (soit 3.800 l. pour la Nation) à François THOMAS, de Remiremont, représenté par sa sœur, la veuve RAGAJOT.

Paiements :

25 prairial an III	*assignats*	387.13	*valeur*	27.10
1er vendémiaire an IV	—	3.529.60	—	97.05
		3.916.73		124.15

163. Maison, Grande Rue, à François Jacquot, prêtre, en *réclusion* à Epinal. — *Est.* 1.000 l. — *Loc* François Benoist. — *Ench.* Tocquaine, Rennepont, Philippe, Madelaine, Ragousset, Alexandre, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 4.800 l. à Gertrude Dominique, veuve Jean-Philippe Bucher, de Remiremont, représentée par Parmentelot. (Adjudication après 13 feux et 70 enchères.)

Paiements :

4 ventôse an III	*assignats*	480	*valeur*	105.60
6 messidor an III	—	490	—	29.40
16 thermidor an III	—	984.70	—	54.25
22 nivôse an IV	—	3.016.40	—	21.10
		4.971.10		210.35

164. Prés, champs et vivier, de 5 jours, à Joseph-Louis Renauld, prêtre décédé en *réclusion*. — *Est.* 1.100 l. — *Loc.* Jean-Claude Raguel. — *Ench.* André, Brille, Hingray, Perrin, Madelaine, Thiriet, Agnus, Sauert, Tocquaine, Parmentelot, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 6.825 l. à Nicolas Parmentelot, de Remiremont. (Adjudication après 4 feux et 55 enchères.)

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	691.50	*valeur*	75.90
1er pluviôse an IV	—	6.432.53	—	38.50
		7.124.03		114.40

165. Maison (1), avec remises, écurie, cour et jardin de 5 ommées, rue des Moulins, à Jean-Claude Deslon, lieutenant-général du bailliage, *père d'émigrés*. — *Est.* 16.000 l. — *Loc.*

(1) Le bref de vente fait défaut aux Archives départementales ; le paiement du bien vendu est consigné, sous le n° 72, dans l'état général des adjudications des domaines nationaux de seconde origine. Cette vente est également rappelée dans le bordereau d'indemnité dressé en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Arch. dép. 11 Q 70, n° 261).

la GENDARMERIE NATIONALE. — *Adj.* 34.000 l. Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

21 germinal an III	*assignats*	3.443.31	*valeur*	482
11 frimaire an IV	—	31.968.35	—	319.70
		35.411.66		801.70

21 germinal an III (10 avril 1795).

166. Maison, Grande Rue du faubourg, n° 112, à Joseph-Sébastien-Etienne THIÉRIET, et Charles-Gabriel THIÉRIET, *émigrés*, propriétaires chacun pour un quart. — *Est.* 10.000 l. — *Ench.* ALEXANDRE, TISSIER, GUÉRIN, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 34.300 l. à Jean-Etiene SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	8.575	*valeur*	943.25
19 thermidor an III	—	25.342.75	—	1.393.80
		33.917.75		2.337.05

167. Petite maison, rue Moncervelle, avec potager de deux quartes et demie, à Joseph THIÉRIET et Charles THIÉRIET, *émigrés*, propriétaires chacun pour un quart. — *Est.* 2.000 l. — *Loc.* Sébastien MOUGIN. — *Ench.* HACQUIN, TISSIER, ROUSSEL, COURTOIS, PARMENTELOT, MARIOTTE, de Remiremont. — *Adj.* 12.000 l. à André MARIOTTE, de Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	3.000	*valeur*	330
1er pluviôse an IV	—	9.350.50	—	56
		12.350.50		386

17 prairial an IV (5 juin 1796).

168. Maison presbytérale et jardin de 4 ommées 6 verges, à la CURE DE REMIREMONT. — *Est.* et *Adj.* 7.816 l. à André PHILIPPE, négociant à Remiremont.

9 messidor an IV (27 juin 1796).

169. Maison de Madame de Vingles, avec dépendances et jardin de 1 ommée 8 verges, au Chapitre. — *Est.* et *Adj.* 6.564 l. à Claude Guérin, de Remiremont.

23 thermidor an IV (10 août 1796).

170. Eglise ci-devant paroissiale de Remiremont, tour et sacristie y attenant, à la Commune de Remiremont. — *Est.* et *Adj.* 3.3281. 12 s. à André Bruant, serrurier à Remiremont.

BASSE-SUR-LE-RUPT

(Arch. dép. 5 Q 106).

28 mars 1791.

171. Moulin, à Planois, indivis entre le Domaine et le Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.806 l. 13 s. — *Ferm.* Etienne Serrier, de Remiremont. — *Soum.* Jean-Nicolas Antoine, manœuvre à Vagney. — *Ench.* Bernard-Didier Laurent, Bernard Mougel, de Vagney, Ch. Moineau, Nicolas Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 2.150 l. à Dominique Alexandre, Nicolas Serrier, et Claude-Jean-François Delorme, homme de loi, à Remiremont.

Paiements :

2 août 1791	*assignats*	654.85	*valeur*	622.10
24 août 1792	—	201.18	—	171
1er août 1793	—	194.50	—	108.80
28 mars 1794	—	188.13	—	82.90
8 germinal an III	—	181.83	—	27.25
8 messidor an III	—	507.71	—	30.45
28 messidor an III	—	569.08	—	34.15
		2.497.28		1.076.65

14 mai 1791.

172. Pré, dit le Breuil, au Presle, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.320 l. — *Soum.* Nicolas Pierre, marcaire à Vagney. — *Ench.* Nicolas-Laurent Monin, Nicolas Pierre, Ch.-Romaric Demange, de Vagney, Nicolas Durand, de Remiremont. — *Adj.* 2.058 l. à Charles-Arnould Delorme, homme de loi à Remiremont, représenté par Ch.-Romaric Demange.

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	245	*valeur*	232.75
3 mai 1792	—	234.88	—	210.70
14 juin 1793	—	233.81	—	140.30
24 brumaire an III	—	228.33	—	73.10
25 messidor an III	—	212.08	—	12.75
28 vendémiaire an IV	*rescription de la trésorerie*	1.112	—	28.80
		2.266.10		698.40

173. Deux prés, de 4 jours 5 ommées 21 verges, à l'Envers de Planois, dits le pré des Prêtres, au Bouverot de la Cure de Vagney. — *Est.* 462 l. — *Soum.* Jean-Joseph Humbert, de Vagney. — *Ench.* Dominique Mougel, François Beuxon, Joseph Humbert, Jean-Baptiste Mougel, Nicolas-Félix André, de Vagney, Laurent Monin, Claude Guérin, de Remiremont, Etienne Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.490 l. à Claude Guérin, François-Marcel Riesse, de Remiremont, et Etienne Hingray, de Saint-Etienne. (Adjudication après 9 feux et 45 enchères).

Paiements :

18 août 1791	*assignats*	180.66	*valeur*	171.65
1er juin 1792	—	175.13	—	150.60
21 mai 1793	—	169.53	—	110.15
25 floréal an II	—	334.64	—	140.60
25 nivôse an III	—	828.45	—	207.10
		1.688.41		780.10

174. Terre, dit le Breuillet, à Pubas, de 6 ommées 18 verges, au Chapitre de Remiremont ; — et terre, dite le Clos Louis, à Vagney, de 5 fauchées, 9 ommées 5 verges, au Bouverot de la Cure de Vagney. — *Est.* 1.342 l. — *Ferm.* Ch. Maurice. — *Soum.* Nicolas Aptel, cultivateur à Vagney. — *Ench.* Joachim Aptel, Nicolas Aptel, Dominique Mougel, Nicolas Mougel, de Vagney, Nicolas Durand, Nicolas Serrier, Joseph Serrier, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 4.100 l. à Jean-Nicolas Mougel, administrateur du district de Remiremont, qui rétrocède la terre du Breuillet, moyennant 646 l., à Joachim Aptel, l'aîné, de Vagney. (Adjudication après 8 feux et 92 enchères.)

Paiements :

31 mai 1791	*assignats*	500	*valeur*	485
4 janvier 1792	—	480.40	—	431.15
14 mai 1793	—	465	—	302.25
20 prairial an II	—	450.38	—	180.15
1ᵉᵉ prairial an III	—	2.837.25	—	255.35
		4.733.03		1.653.90

6 juillet 1791.

175. Pré dit le Breuil de Pubas, de 4 fauchées 7 ommées 10 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.200. l. — *Soum.* Joachim Aptel, le jeune, de Vagney. — *Ench.* Jean-Nicolas Mougel, de Vagney, Joseph Demangeon, de Zainvillers, Nicolas Aptel, de Vagney, Jacques Minette, de St-Etienne, Silvain Boitard, Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Adj.* 2.850 l. à Nicolas Aptel, de Vagney, représenté par Barbillat. (Adjudication après 11 feux et 56 enchères.)

Paiements :

19 juillet 1791	*assignats*	360	*valeur*	342
6 juillet 1792	—	331	—	284.65
6 juillet 1793	—	322.73	—	187.40
18 messidor an II	—	315.75	—	126.30
18 messidor an III	—	302.15	—	18.10
13 thermidor an III	—	1.660.88	—	91.35
		3.292.51		1.049.80

BELLEFONTAINE

(Arch. dép. 3 Q 106).

31 mai 1793.

176. Champ, à la Corvée le Prêtre, de la contenance de 3 résaux, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 236 l. 8 s. 2 d. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean-Blaise Bernard, Duchêne, Nicolas Humbert, de Bellefontaine, François Thiriet, Nicolas-Félix André, de Remiremont. — *Adj.* 1.355 l. à Jean-Blaise Bernard, de Bellefontaine.

Paiements :

6 juin 1793	*assignats*	162.60	*valeur*	97.55
12 prairial an II	—	158.98	—	66.80
12 prairial an III	—	154.03	—	12.30
13 thermidor an III	—	1.001.95	—	55.10
		1.477.56		231.75

27 vendémaire an III (18 octobre 1794).

177. Pré, dit le pré Breton, de 22 jours, à Joseph-Sébastien-Etienne Thiériet, homme de loi à Remiremont, *émigré.* — *Est.* 2.000 l. — *Ench.* Dominique Duchêne, Claude Jacquot, de Bellefontaine, Nicolas Thiébaut, de St-Nabord, André Mariotte, Nicolas Parmentelot, Dominique Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 10.400 l. à André Mariotte, Jean-Dominique Alexandre et Nicolas Parmentelot, de Remiremont. (Adjudication après 12 feux et 106 enchères.)

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	1.198.88	*valeur*	263.80
27 vendémiaire an IV	—	1.508	—	33.90
13 frimaire an IV	—	8.372.18	—	83.70
		11.079.06		381.40

178. Champ, dit de la Chaumière, de 4 ommées, à Thériet, *émigré*. — *Est.* 60 l. — *Ench.* Duchène, de Bellefontaine, Mariotte, Tocquaine, Phillippe, Barbillat, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 750 l. à Thomas Philippe, de Remiremont. (Adjudication après 12 feux et 80 enchères.)

Paiements :

8 germinal an III	*assignats*	76.67	*valeur*	11.50
24 nivôse an IV	—	718.55	—	5
		795.22		16.50

LA BRESSE

(Arch. dép. 5 Q 106, 6 Q 3, 6 Q 4).

6 juillet 1791.

179. Cinq chaumes : 1° le haut Chitelet, de 28 arpents 9 ommées ; 2° le bas Chitelet, de 106 arpents ; 3° Schmargult, de 136 arpents ; 4° Breitouzen, de 86 arpents ; 5° Furchemuts, de 60 arpents, au Domaine. — *Est.* 24.390 l. — *Ferm.* Hingray, de Remiremont. — *Soum.* François Perrin, marchand à la Bresse. — *Ench.* Nicolas Durand, de Remiremont, François Perrin, de la Bresse, Jean Weber, de Munster, Nicolas Monin, Jacques Minette, Joseph Bagré, Silvain Boitard, de Remiremont. — *Adj.* 40.000 l. à Nicolas-Laurent Monin, de Remiremont, Jean Wéber, Jean Spanel, Jean Jæger le jeune, de Munster, Jacques Minette, de St-Etienne, et Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 9 feux et 110 enchères.)

Paiements :

15 août 1791	*assignats*	4.800	*valeur*	4.560
23 juin 1792	—	4.634.67	—	3.985.80
23 mars 1793	—	3.043.33	—	2.160 60
1er avril 1793	—	1.136.67	—	772.95
20 juin 1793	—	8.475.11	—	5.085.05
31 décembre 1793	—	13.768.11	—	6.608.70
11 frimaire an III	—	8.163	—	2.367.25
		44.020.89		25.540.35

13 juin 1792.

180. Quatorze prés et un meix, ensemble de 51 jours 5 ommées 19 verges, et une grange, au Bouverot de la Cure de la Bresse. — *Est.* 10.353 l. 4 s — *Ferm.* Hingray, de Remiremont. — *Soum.* Ch.-Arnould Delorme, de Remiremont. — *Ench.* Laurent Grosjean, de Cornimont, Jean-Dominique Alexandre, Nicolas-Félix André, de Remiremont, François Perrin, de la Bresse, Ch.-Romary Demange, Nicolas Serrier, de Remiremont, Jacques Minette, de St-Etienne, Etienne Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 28.700 l. à Etienne Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

1er novembre 1792	*assignats*	3.502.84	*valeur*	2.977.40
13 octobre 1793	—	5.563.38	—	2.892.95
13 juin 1794	—	2.099	—	839.60
25 messidor an II	—	6.025	—	2.410
5 messidor an III	—	9.717.44	—	583
25 messidor an III	—	5.020.83	—	301.25
		31.928.49		10.004.20

26 septembre 1792.

181. Trois chaumes : 1° Welch-Rotenbach, de 5 jours de terres; 2° les Champis, ou Ficherat, avec maison pour le bétail et le marcaire, de 4 jours de terre ; 3° le Haut-Rouen, de 28 jours

5 ommées, au DOMAINE. — *Est.* 5.055 l. 11 s. — *Ferm.* HINGRAY, de Remiremont. — *Soum.* Laurent GROSJEAN, de Cornimont. — *Ench.* François PERRIN, de la Bresse, Nicolas SERRIER, de Remiremont, Antoine PAXION, de Gérardmer, Dominique ALEXANDRE, Nicolas-Félix ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 16.575 l. à la COMMUNE DE LA BRESSE, représentée par PERRIN, officier municipal. (Adjudication après 15 feux et 140 enchères, le premier feu ayant provoqué 40 enchères.)

Paiements :

5 février 1793	*assignats*	2.020.77	*valeur*	1.515.55
1er février 1794	—	1.978.83	—	910.25
6 novembre 1794	—	1.899.73	—	607.90
11 thermidor an III	—	12.671.59	—	696.90
		18.570.92		3.730.60

21 nivôse an II (10 janvier 1794).

182. Un pré, au Bambois, de 7 jours, avec un choff pour faire hiverner le bétail, à Joseph-Sébastien-Etienne THIÉRIET, *émigré*, de Remiremont. — *Est.* 2.000 l. — *Ferm.* Blaise LAURENT. — *Ench.* Jacques CLAUDEL, de Châtenois, Jean-Nicolas PERRIN, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Antoine HUMBERT, Nicolas CLAUDON, Nicolas-Blaise CLAUDEL, Elophe CLAUDEL, Alexis POURPRE, André MARIOTTE, Jean MAGROT, de Remiremont. — *Adj.* 7.200 l. à André MARIOTTE, de Remiremont. (Adjudication après 8 feux et 65 enchères.)

Paiements :

15 ventôse an II	*assignats*	722.40	*valeur*	317.85
13 floréal an III	—	1.060.25	—	116.60
5 thermidor an III	—	5.696	—	341.75
		7.478.65		776.20

183. Métairie, dite à la Roche, avec bâtiments, écurie, engrangements, fontaine, meix et prés, le tout de la contenance de 13 jours 8 ommées, à THIÉRIET, *émigré*, de Remiremont. —

Est. 5.000 l. — *Ferm.* Blaise LAURENT. — *Ench.* Jacques CLAUDEL, de Châtenois, Jean-Baptiste PERRIN, de la Bresse, Jacques MINETTE, de St-Etienne, Jean-Claude PERRIN, Nicolas-Félix ANDRÉ, Jean MAGROT, André MARIOTTE, Elophe CLAUDEL, Alexis POURPRE, Jean RENNEPONT, Jean-Baptiste PAYMAL, de Remiremont. — *Adj.* 11.400 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

26 brumaire an III	*assignats*	1.188.28	*valeur*	380.25
25 prairial an III	—	1.689	—	118.25
10 messidor an III	—	8.980.70	—	538.85
		11.857.98		1.037.35

27 ventôse an II (17 mars 1794).

184. Pré, aux Ecorces, de 4 jours 6 ommées, à la FABRIQUE de la Bresse. — *Est.* 1.129 l. 14 s. — *Ferm.* Etienne HINGRAY, de Remiremont. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas-Didier LAURENT, de la Bresse, André BRUANT, de Remiremont, Jean ROUSSEL, de la Bresse, Claude MOUGEL de Remiremont, Etienne HINGRAY, de St-Etienne, Etienne SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 2.800 l. à Etienne HINGRAY, cultivateur à St-Etienne.

Paiements :

17 vendémiaire an III	*assignats*	286	*valeur*	100.90
2 frimaire an IV	—	2.606	—	32.60
		2.892		133.50

185. Pré, à Lamblé, de 4 jours 2 ommées, à la FABRIQUE de la Bresse. — *Est.* 938 l. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas-Félix ANDRÉ, de Remiremont, Jean ROUSSEL, Georges AUBERT, de la Bresse, Etienne HINGRAY, de St-Etienne, Etienne SERRIER, de Remiremont, Jacques MINETTE, de St-Etienne, Jean-Baptiste VUILLAUME de

Remiremont. — *Adj.* 3.025 l. à Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 65 enchères.)

Paiements :

17 vendémiaire an III	*assignats*	309.64	*valeur*	108.40
2 frimaire an IV	—	2.815.53	—	35.20
		3.125.17		143.60

186. Pré, dit le champ le Maire, de 7 ommées, à la FABRIQUE de la Bresse. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas-Félix ANDRÉ, de Remiremont, Jean ROUSSEL, de la Bresse, Jean-Joseph FRÉDÉRIC, Jean-Etienne SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 825 l. à Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

17 vendémiaire an III	*assignats*	84.45	*valeur*	29.55
2 frimaire an IV	—	767.88	—	9.60
		852.33		39.15

187. Pré, dit le Chenau, de 3 ommées, à la FABRIQUE de la Bresse. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont, — *Ench.* Jean ROUSSEL, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Joseph FRÉDÉRIC, André MARIOTTE, Jean SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 270 l. à André MARIOTTE, de Remiremont.

Paiements :

1er floréal an II	*assignats*	32.40	*valeur*	18.65
27 floréal an III	—	251.48	—	29.15
		283.88		47.80

188. Pré, dit à la Croisette, de 3 ommées, à la FABRIQUE de la Bresse. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench*, Jean ROUSSEL, de la Bresse, Etienne

Hingray, de Saint-Etienne, Jeangoult Roussel, de Remiremont, Jean-Laurent Roussel, de la Bresse, André Mariotte, Etienne Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 415 l. à André Mariotte, de Remiremont.

Paiements :

1er floréal an II	*assignats*	49.80	*valeur*	21.90
27 floréal an III	—	386.50	—	31.50
		436.30		53.40

189. Pré, dit à Refifaing, de 1 ommée 12 verges, à la Fabrique de la Bresse. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Roussel, Antoine Humbert, Alexandre Aubert, de la Bresse, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 400 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 10 feux et 55 enchères.)

Paiements :

20 germinal an III	*assignats*	400	*valeur*	56

190. Pré, dit le Clos, de 16 verges, à la Fabrique de la Bresse. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Laurent, Jean Roussel, de la Bresse, André Mariotte, Jean Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 285 l. à Jean-Etienne Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

17 vendémiaire an III	*assignats*	29.18	*valeur*	10.20
2 frimaire an IV	—	265	—	3.30
		294.18		13.50

191. Fourrière, dite la Clairie, de 21 verges, à la Fabrique de la Bresse. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Claude-Didier Laurent, Jean Pierrat, de la Bresse, Etienne Hingray, Jean-Baptiste Vuillaume, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 200 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

19 germinal an III	*assignats*	200	*valeur*	88

192. Huit pièces de terre, ensemble de 4 ommées 16 verges, à la Fabrique de la Bresse. — *Est.* 601 l. 4 s. 10 d. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Roussel, de la Bresse, Etienne Hingray, de Saint-Etienne, Jean-Baptiste Vuillaume, Claude Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 1.140 l. à Jean-Baptiste Vuillaume, menuisier à Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 77 enchères.)

Paiements :

17 vendémiaire an III	*assignats*	116.69	*valeur*	40.85
2 frimaire an IV	—	1.061	—	13.25
		1.177.69		54.10

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

193. Meix, dit le meix Jacques Arnould, de 20 verges, à la Fabrique de la Bresse. — *Est.* 50 l. 1 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Géhin, de Ventron, Minette, de Saint-Etienne, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 230 l. à Nicolas Parmentelot, de Remiremont.

Paiements :

18 messidor an III	*assignats*	235.34	*valeur*	14.10

21 messidor an IV (9 juillet 1796).

194. Maison, sur le pré Mabré, terres et prés de 11 jours 1 ommée 22 verges, à Mathieu Richard, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 4.454 l. à Pierre Arragon, de Darney, cessionnaire de Biard, d'Epinal.

2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

195. Maison presbytérale, avec dépendances, jardin et pré de 8 fauchées 9 ommées 13 verges, à la Cure de la Bresse. — *Est.* et *adj.* 11.130 l. à André-Léonard Biard, négociant à Epinal.

(Vente à la suite de la déchéance de Jean-Philippe Pierrat, adjudicataire le 23 prairial an IV pour 11.130 l.)

BUSSANG

(Arch. dép. 5 Q 106, 6 Q 2, 6 Q 4).

28 mars 1791.

196. Moulin et ribe de Bussang, au Domaine et au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.603 l. — *Ferm.* François Leroux, du Thillot. — *Soum.* Jacques-François George, meunier à Bussang. — *Ench.* Grosdemenge, de Ramonchamp, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.675 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

28 septembre 1791	*assignats*	514	*valeur*	488.30
2 mai 1792	—	156.81	—	134.85
2 mai 1793	—	152.38	—	99.05
10 messidor an II	—	148.39	—	59.35
15 messidor an III	—	935	—	56.10
		1.906.58		837.65

197. Pré, ès Ejols, de 2 jours 9 ommées 19 verges, au Bouverot de la Cure de Saint-Maurice. — *Est.* 506 l. 18 s. 4 d. — *Soum.* Jean Choffel, laboureur à Bussang. — *Ench.* Dominique Grosdemenge, de Létraye, Claude Delorme, Nicolas Serrier, de Remiremont, Jean Choffel, de Bussang. —

Adj. 905 l. à Jean CHOFFEL, laboureur à Bussang. (Adjudication après 10 feux et 78 enchères.)

Paiements :

29 mars 1791	*assignats*	108.60	*valeur*	106.35
28 avril 1792	—	106.46	—	93.70
1er avril 1793	—	102.93	—	70
8 germinal an II	—	99.55	—	43.80
15 messidor an III	—	629	—	37.75
		1.046.54		351.60

198. Champ et fourrière, proche le Thillot-des-Croix, de 1 jour 8 ommées 2 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Maurice. — *Est.* 236 l. 2 s. 8 d. — *Soum.* Joseph DELEYMONT, officier municipal à Bussang. — *Ench.* Jacques GEORGE, DELEYMONT, de Bussang, Jean PIERROT, de Saint-Etienne. — *Adj.* 312 l. à Jean PIERROT, marchand à Saint-Etienne.

Paiements :

15 avril 1791	*assignats*	60.33	*valeur*	58.55
4 juin 1793	—	47.15	—	28.30
15 avril 1794	—	35.78	—	15.75
8 floréal an III	—	33.32	—	4.30
15 nivôse an IV	—	190.70	—	1.50
		367.28		108.40

11 mai 1791

199. Pré, à la Xeurieulles, de 5 ommées 16 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Maurice. — *Est.* 356 l. 13 s. 6 d. — *Soum.* Jacques CHOFFEL, laboureur à Bussang. — *Ench.* PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 426 l. 13 s. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, représenté par PARMENTELOT.

Paiements :

3 septembre 1791	*assignats*	51.88	*valeur*	49.30
16 novembre 1792	—	51.32	—	43.60
1er août 1793	—	49	—	27.45
22 thermidor an II	—	47.48	—	18.05
22 floréal an III	—	45.38	—	4.55
2 thermidor an III	—	252.73	—	15.15
		497.79		158.10

10 avril 1793

200. 1° Pré, dit à la Lette Mitruche, de 2 jours 4 ommées 7 verges, à la Fabrique de Bussang pour une moitié, et à la Cure de Saint-Maurice pour l'autre moitié ; — 2° pré, au même lieu, de 1 jour 19 verges, à la Fabrique de Saint-Maurice. — *Est.* 704 l. — *Soum.* Romary Félix, de Bussang. — *Ench.* Romary Félix, de Bussang, Claude Mougel, Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.240 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

4 juin 1793	*assignats*	149.65	*valeur*	89.80
6 floréal an II	—	145.38	—	63.95
21 floréal an III	—	1.054.88	—	105.50
		1.349.91		259.25

201. 1° Pré, dit pré Broquard, de 4 jours 3 ommées 3 verges, à la Fabrique de Saint-Maurice pour une moitié, et à la Cure de Bussang pour l'autre moitié ; — 2° pré, sur la Côte, de 2 jours 2 ommées 2 verges, à la Fabrique de Saint-Maurice pour un tiers, et à la Cure de Saint-Maurice pour deux tiers ; — 3° pré, dit ès Ejols, de 8 ommées 8 verges, à la Fabrique de Saint-Maurice. — *Est.* 1.042 l. 1 s. 4 d. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Choffel, officier municipal, Nicolas Pierret, tailleur, Nicolas-Romary Pierret, de Bussang, Dominique Thiriet, de Saint-Maurice, Claude Guérin, Pierre Bugeard, de Remiremont. — *Adj.* 2.800 l. à Pierre-Nicolas Bugeard, Claude Guérin, Joseph Husson et Claude Mougel, peintre, à Remiremont.

Paiements :

22 messidor an II	*assignats*	688.93	*valeur*	275.55
21 floréal an III	—	319.58	—	31.95
1er messidor an III	—	2.073.30	—	124.40
		3.081.81		431.90

18 prairial an IV (6 juin 1796 .

202. Chaume du Drumont, au Domaine. — *Ferm.* Hingray, de Remiremont. — *Est.* et *Adj.* 4.444 l. à Bernard Berguam, négociant à Remiremont.

4 vendémiaire an V (25 septembre 1796).

203. Maison presbytérale, avec dépendances et jardin de 15 verges, à la Cure de Bussang. — *Est.* et *Adj.* 1.428 l. à Nicolas Choffé, négociant à Bussang, cessionnaire de Paxion, de Remiremont.

CORNIMONT

(Arch. dép. 5 Q 106, 6 Q 2).

28 mars 1791.

204. Sept pièces de pré, au Bouverot de la Cure de Saulxures. — *Est.* 473 l. 8 s. 4 d. — *Soum.* Jean-Claude Colin, marcaire à Cornimont. — *Ench.* Jean Petitgenêt, de Cornimont, Romary Thiriot, Jean-Claude Colin, Barthélémy Nicolas, Paul Pierson, demoiselle Guyon, de Cornimont. — *Adj.* 555 l. à Barthélémy Nicolas, administrateur du district et juge de paix du canton de Cornimont.

Paiements :

4 avril 1791	*assignats*	66.60	*valeur*	64.60
1er septembre 1792	—	65.25	—	55.45
18 mai 1793	—	473.20	—	307.55
		605.05		427.60

9 décembre 1791.

205. La chaume de la Vieille Montagne, ou Altenberg, de 50 jours, avec logement pour le marcaire et le bétail, au DOMAINE. — *Est.* 3.168 l. — *Soum.* La MUNICIPALITÉ de Cornimont. — *Ench.* Laurent GROSJEAN, de Cornimont, Etienne HINGRAY, de Saint-Etienne, Ch. DELORME, Joseph HINGRAY fils, Nicolas SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 4.125 l. à Nicolas SERRIER, charpentier à Remiremont.

Paiements :

9 mai 1792	*assignats*	504.28	*valeur*	433.65
9 février 1793	—	488	—	366
9 novembre 1793	—	3.000	—	1.440
20 germinal an II	—	486,84	—	214.20
		4.479.12		2.453.85

12 avril 1792

206. La moitié des moulin, ribe et battant de Cornimont, au CHAPITRE de Remiremont, indivis, pour l'autre moitié, avec Joseph Boileau et autres. — *Est.* 1.440 l. — *Soum.* Claude BRIOT et Nicolas GERMAIN, de Cornimont. — *Ench.* Joseph BOILEAU, Ch. COURTOIS, de Cornimont, Romary DEMENGE, Nicolas SERRIER, de Remiremont, Claude BRIOT, de Cornimont. — *Adj.* 2.400 l. à Joseph BOILEAU, meunier à Cornimont.

Paiements :

15 mai 1792	*assignats*	480.20	*valeur*	412.95
18 juin 1792	—	260	—	223.60
18 juillet 1792	—	240.50	—	206.85
18 août 1792	—	252.13	—	214
12 novembre 1792	—	1.012.50	—	860.60
8 octobre 1793	—	209.17	—	108.80
		2.454.50		2.026.80

207. Deux cinquièmes dans deux étangs, aux Champs à Nabor, au Bouverot de la cure de Saulxures, indivis, pour les trois autres cinquièmes, avec Jean Laurent, Nicolas Mourot, et les héritiers d'Augustin Creusot. — *Est.* 142 l. 6 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Laurent Demange, Barthélémy Thomas, Charles Courtois, François Grosjean, Jean-Pierre Laurent, de Cornimont, Alexandre, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 580 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, et Jean-Pierre Laurent, de Cornimont.

Paiements :

7 mai 1792	*assignats*	116.16	*valeur*	99.85
12 avril 1793	—	61.87	—	42.10
7 nivôse an II	—	207	—	99.35
9 ventôse an III	—	11.79	—	3.40
22 germinal an III	—	11,27	—	1.55
17 pluviôse an IV	—	334.71	—	2
		742.80		248.25

31 mai 1793.

208. Trois petites pièces de pré, ensemble de 2 ommées 3 verges, à la Fabrique de l'Église de Cornimont. — *Est.* 344 l. 6 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Barthélémy Nicolas, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Augustin Bontemps, Claude Morel, femme Aptel, de Cornimont. — *Adj.* 1.300 l. à Jean Aptel, de Cornimont.

Paiements :

11 juin 1793	*assignats*	156	*valeur*	93.60
12 floréal an II	—	1.306.20	—	548.60
		1.462.20		642.20

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

209. Le cinquième de la chaume du Grand Ventron, indivise pour les quatre autres cinquièmes avec la commune de Ventron, ledit cinquième de 16 jours 6 ommées 1/2, au Domaine. — *Est.*

528 l. — *Ench.* Nicolas Géhin, de Ventron, Laurent Grosjean, de Cornimont, Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont, Joseph Valdenaire, de Ventron, Ch. Demange, de Remiremont, Etienne Hingray, de Saint-Etienne, Amé Tissier, de Remiremont. — *Adj.* 8.100 l. à Amé Tissier, de Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 164 enchères.)

(Cette chaume avait été adjugée, le 9 décembre 1791, pour la somme de 3.050 l. à la commune de Ventron. Mais l'administration du département, par ses arrêtés des 8 prairial et 13 messidor an II, en marge de la demande en nullité de cette adjudication, formée par la commune de Cornimont, l'a déclarée comme non avenue, attendu que la commune de Ventron n'était point autorisée à faire cette acquisition par un décret du Corps législatif, conformément à l'article 7 de la loi du 10 août 1791, et a arrêté qu'elle serait de nouveau mise en adjudication, en observant les formalités prescrites pour l'aliénation des domaines nationaux.)

Paiements :

23 pluviôse an III	*assignats*	2.704.58	*valeur*	595
18 prairial an III	—	5.505	—	440.40
		8 209.58		1.035.40

24 prairial an IV (12 juin 1796).

210. Maison presbytérale, avec dépendances, pré et jardin de 8 ommées 3 verges, à la Cure de Cornimont. — *Est.* et *adj.* 2.148 l. à Nicolas Legros, chef de bureau à l'administration du département, à Epinal.

DOMMARTIN

(Arch. dép. 5 Q 106, 5 Q 108, 6 Q 2, 6 Q 4).

7 février 1791.

211. 1° Deux prés, l'un dit pré Husson, de 4 fauchées 3 ommées 4 verges, l'autre dit pré Aubry, de 6 fauchées 2 ommées

11 verges, au Chapitre de Remiremont ; — 2° Deux champs, l'un dit champ Mayard, de 2 jours 7 ommées 12 verges, l'autre dit à la Brochotte, de 1 ommée 15 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 2.593 l. 6 s. 10 d. — *Ferm.* Nicolas Mathieu. — *Soum.* Claude Germain l'aîné, cultivateur à Dommartin. — *Ench.* Jean-Jacques Laurent, de Saint-Etienne, Jean-Nicolas Rouillon, de Remiremont, Claude Germain, de Dommartin. — *Adj.* 2.800 l. à Claude Germain, Jean-Nicolas Germain, de Dommartin, Jean-Jacques Laurent, de Saint-Etienne, François Léonard, de Dommartin, tous laboureurs.

Paiements :

14 février 1791	*assignats*	336	*valeur*	332.70
5 février 1792	—	328.53	—	289.85
7 juillet 1792	—	195	—	167.70
7 février 1793	—	85.25	—	63.90
5 juillet 1793	—	1.567.78	—	909.25
7 février 1794	—	82.25	—	37.85
19 pluviôse an III	—	79.75	—	17.55
24 prairial an III		447.48	—	31.15
		3.122.04		1.849.95

212. 1° Métairie des Moineaux, aux granges de la Poirie, avec prés de 22 fauchées, et terres de 2 jours, au prieuré d'Hérival ; — 2° pré, dit la Fourrière Jacquette, de 7 ommées 15 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 3.326 l. 17 s. 10 d. — *Ferm.* Nicolas Germain. — *Soum.* Nicolas Germain, de Dommartin. — *Ench.* Nicolas Germain, Jean-Joseph Laurent, Jean-François Grace, Claude Germain, de Dommartin. — *Adj.* 3.665 l. 11 s. 2 d. à Claude Germain le jeune, laboureur, et Nicolas Germain, laboureur, à Dommartin.

Paiements :

14 février 1791	*assignats*	439.87	*valeur*	435.45
5 février 1792	—	430.10	—	378.50
7 juillet 1792	—	465.65	—	400.40
17 septembre 1792	—	800	—	680
17 mai 1793	—	850	—	552.50
7 juillet 1793	—	985.55	—	571.60
		3.971.17		3.018.45

2 mars 1791.

213. Cinq pièces de prés, dites le censal de Madame la secrète, du produit d'environ 6.400 milliers de fourrages, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.516 l. 1 s. 6 d. — *Soum.* Jean-Nicolas Thiriet et Joseph Febway, de Saint-Amé. — *Ench.* Jacques Minette, Jean Guyon, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.826 l. à Joseph Febway, et Anne Humbert, veuve Etienne, de Saint-Etienne, cessionnaires de François Guyon.

Paiements :

15 mars 1791	*assignats*	219.12	*valeur*	214.70
2 mars 1792	—	214.25	—	188.50
2 mars 1793	—	207.56	—	147.40
27 frimaire an II	—	181.08	—	86.90
12 ventôse an III	—	208.12	—	37.50
5 thermidor an III	—	1.093.58	—	65.50
		2.123.71		740.50

30 mars 1791.

214. Cinq prés et champs, ensemble de 19 jours 2 ommées 1 verge, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 3.754 l. 13 s. 4 d. — *Ferm.* veuve Nicolas Charbonnier, de Pont. — *Soum.* Baret, juge au tribunal de Remiremont. — *Ench.* Richard, notaire à Remiremont, Dieudonné, greffier de la municipalité de Pont, Jean-Dominique Alexandre, Claude Guérin, Nicolas Durand, Joseph-Ambroise Durand, Nicolas Deslon, chef d'escadrons du régiment de Lauzun, Charles-Arnould Delorme, Ignace Parmentelot, de Remiremont, Jacques Minette, de St-Etienne, Jean-Claude Deslon, de Remiremont. — *Adj.* 6.475 l. à Claude Dieudonné, laboureur à Dommartin et Jean Deslon, juge au tribunal du district de Remiremont. (Adjudication après 25 feux et 93 enchères.)

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	777	*valeur*	751.45
8 juin 1792	—	765	—	657.90
2 septembre 1793	—	751.43	—	391.75
25 prairial an II	—	2.457.65	—	983.05
1er thermidor an II	—	406.11	—	162.45
10 germinal an III	—	581.67	—	87.20
21 prairial an III	—	1.678.93	—	110.50
		7.417.79		3.144.30

215. La moitié d'une accrue, dite des Coverots, en totalité de 18 jours, au CHAPITRE de Remiremont, et indivise avec Claude-Joseph RICHARD, de Pont. — *Soum.* Joseph RICHARD, de Pont. — *Ench.* Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Jean-Dominique ALEXANDRE, RICHARD, maire, de Remiremont. — *Adj.* 860 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	103.20	*valeur*	100
1er mai 1792	—	101.17	—	87
2 avril 1793	—	97.78	—	66.50
10 germinal an II	—	94.60	—	41.55
10 germinal an III	—	91.45	—	13.70
10 thermidor an III	—	510.88	—	30.65
		999.08		339.40

216. Pré, dit le Grand Breuil, de 31 fauchées 6 ommées, au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 2,816 l. — *Ferm.* DIEUDONNÉ, de Pont. — *Soum.* Claude DIEUDONNÉ, greffier de la municipalité de Pont. — *Ench.* Ch. DESLON, chef d'escadrons au régiment de Lauzun, Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, Claude DIEUDONNÉ, de Pont, Romaric RICHARD, Ignace PARMENTELOT, de Remiremont, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Charles MOINEAU, Nicolas SERRIER, Claude GUÉRIN, de Remiremont. — *Adj.* 6.325 l. à Romaric-François RICHARD, notaire, Nicolas DURAND, négociant, et Ch. MOINEAU, meunier, à Remiremont. (Adjudication après 14 feux et 105 enchères.)

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	759	*valeur*	736.25
23 février 1792	—	713.53	—	627.90
30 mars 1793	—	745.21	—	529.10
10 germinal an II	—	697.75	—	307.60
5 frimaire an III	—	480	—	153
20 germinal an III	—	185.78	—	26
2 prairial an III	—	513.85	—	46.25
10 thermidor an III	—	2.253.33	—	135.20
		6.348.45		2.561.30

217. La moitié de trois accrues, ensemble de 10 fauchées 1 ommée 6 verges, au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 2.194 l. 6 s. 4 d. — *Ferm.* GROSJEAN et MATHIEU. — *Soum.* Jean GROSJEAN, de Vecoux. — *Ench.* Nicolas MATHIEU, de Dommartin, MONIN, BAGRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 2.425 l. à Jean GROSJEAN, laboureur à Vecoux, cessionnaire de BAGRÉ et SERRIER.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	288	*valeur*	279.35
1er septembre 1792	—	281.60	—	239.35
3 septembre 1793	—	273	—	141.75
10 germinal an II	—	264	—	116.15
10 germinal an III	—	285.20	—	42.75
1er fructidor an III	—	1.435.58	—	64.35
		2.827.38		883.70

218. Moitié d'une accrue de 4 jours 2 ommées, au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 914 l. 4 s. 2 d. — *Soum.* Nicolas MATHIEU, de Dommartin. — *Ench.* FEBWAY, de Dommartin, NOEL, MONIN, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 1.100 l. à Jean-Baptiste NOEL, procureur-syndic du district, à Remiremont.

Paiements :

15 avril 1791	*assignats*	212.67	*valeur*	206.30
7 février 1792	—	118.51	—	104.25
11 janvier 1793	—	118.17	—	88.60
20 messidor an III	—	170.62	—	10.20
8 vendémiaire an IV	—	661.48	—	17.90
		1.281.45		427.25

219. Moitié d'une accrue de 3 fauchées 5 ommées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 663 l. 4 s. 2 d. — *Soum.* Nicolas Mathieu, de Dommartin. — *Ench.* André, Bagré, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 711 l. à Joseph Febway, cultivateur à Dommartin, cessionnaire de Bagré et Serrier.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	85.33	*valeur*	70.60
4 avril 1792	—	83.58	—	73.50
10 avril 1793	—	80.85	—	55
11 floréal an II	—	78.53	—	34.55
10 germinal an III	—	75.61	—	11.70
10 floréal an III	—	438.70	—	57
		842.60		302.35

11 mai 1791.

220. Trois prés et une fourière, d'ensemble 17 fauchées 7 ommées 9 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 2.796 l. 4 s. — *Ferm.* Nicolas-Joseph Bridot, de Dommartin. — *Soum.* Nicolas-Joseph Bridot, de Dommartin. — *Ench.* Lambert Grosjean, de Dommartin, Arnould Delorme, de Remiremont, Richard, Gauvain, de Maxonchamp, Nicolas Mariotte, Claude Guérin, Ignace Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 5.395 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur, et Nicolas Mariotte, aubergiste, à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 95 enchères.)

Paiements :

23 août 1791	*assignats*	655.43	*valeur*	622.65
8 mai 1792	—	633	—	544.40
11 janvier 1793	—	408	—	306
21 frimaire an II	—	610.76	—	293.20
1er prairial an II	—	59.43	—	25
22 floréal an III	—	3.738.73	—	373.85
		6.105.35		2.165.10

221. Ferme, dite des granges Louis, consistant en logement de fermier, terres, prés et broussailles de 80 jours, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 3.785 l. 2 s. — *Ferm.* Nicolas Martin. — *Soum.* Jacques Aubry, de Vecoux. — *Ench.* Ch. Delorme, de Remiremont, Claude Bégel, de Dommartin, Nicolas Durand, de Remiremont, Nicolas Creusot, Jacques Aubry, de Vecoux, Jacques Minette, de Saint-Etienne, François Riesse, Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 8.250 l. à Jean-Dominique Alexandre, Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 5 feux et 130 enchères.)

Paiements :

29 juillet 1791	*assignats*	998.25	*valeur*	948.30
1er juin 1792	—	969.76	—	934
17 novembre 1793	—	962.50	—	462
12 messidor an III	—	1.842.78	—	110.50
22 thermidor an III	—	4.895.43	—	244.75
		9.668.72		2.699.55

222. Moulin de Pont, huilerie en dépendant, et pré de 2 fauchées 11 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 2.160 l. — *Ferm.* Jean-Joseph Dany, meunier à Dommartin. — *Soum.* Jean-Joseph Dany. — *Ench.* Nicolas Germain, Noel père, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Joseph Hingray, avoué, Jean-François Delarue, avoué, Dominique Alexandre, de Remiremont, Dany, de Dommartin. — *Adj.* 3.775 l. à Jean-Joseph Dany, meunier à Dommartin, qui a rétrocédé le pré à Jean-Baptiste Noel, l'aîné, homme de loi à Remiremont, moyennant 1.200 l. (Adjudication après 10 feux et 53 enchères.)

Paiements :

14 juin 1791	*assignats*	918.63	*valeur*	891
7 février 1792	—	127.20	—	111.90
29 mai 1792	—	241.71	—	207.80
11 janvier 1793	—	132.85	—	99.60
11 mai 1793	—	232.83	—	151.35
7 prairial an II	—	225.83	—	94.85
24 floréal an III	—	217.80	—	21.80
9 messidor an III	—	1.209.18	—	72.55
22 messidor an III	—	276.13	—	16.55
19 vendémiaire an IV	—	718.67	—	17.95
		4.300.83		1.685.35

223. Pré de 26 fauchées 5 verges, dépendant de la métairie de Xonviller, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 6.758 l. 8 s. — *Ferm.* Nicolas Mathieu. — *Soum.* Bernard Berguam et Fils, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Durand, Charles Delorme, Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire du district, à Remiremont, Nicolas Louis, maire, à Dommartin, Ch. Bernard Berguam fils, Mariotte, de Remiremont. — *Adj.* 9.925 l. à Bernard Berguam, négociant à Remiremont.

Paiements :

16 juin 1791	*assignats*	1.191	*valeur*	1.155.25
24 juin 1792	—	1.170	—	1.006.20
11 octobre 1792	—	8.172.95	—	4.249.90
		10.533.95		6.411.35

1er juin 1791.

224. Ferme de Dommartin, prés de 67 fauchées 2 ommées 23 verges, terres de 68 jours 3 ommées 17 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 17.173 l. 5 s. 11 d. — *Ferm.* Jean Mathieu, de Dommartin. — *Soum.* Jean Mathieu, de Dommartin. — *Ench.* Nicolas Monin, Nicolas Perrin, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Ch. Demange, de Remiremont. — *Adj.* 24.000 l. à Jean Mathieu, cultivateur à Dommartin, représenté par Ch. Demange. (Adjudication après 8 feux et 68 enchères.)

Paiements :

19 octobre 1791	*assignats*	2.928	*valeur*	2.781.60
21 juillet 1792	—	2.828.23	—	2.432.30
1er mai 1793	—	2.647.33	—	1.720.75
13 messidor an II	—	2.724.63	—	1.089.85
13 prairial an III	—	10.000	—	800
10 messidor an III	—	1.387.80	—	83.25
23 thermidor an III	—	5.302.91	—	265
		27.818.90		9.172.75

225. Métairie de Xonviller, avec terres, prés et bois de 262 jours 1 ommée 10 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 12.389 l. 9 s. 8 d. — *Ferm.* Nicolas Mathieu. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire du district de Remiremont. — *Ench.* Georges Georgel, du Tholy, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Nicolas Bridot, de Vecoux, Jean Pierrot, de Saint-Etienne, Marcel Riesse, Joseph Voirin, Nicolas Monin, Nicolas Durand, de Remiremont. — *Adj.* 30.000 l. à Nicolas Durand, négociant à Remiremont.

Paiements :

13 janvier 1791	*assignats*	3.600	*valeur*	3.492
3 février 1792	—	3.087.33	—	2.716.85
1er juillet 1792	—	3.000	—	2.580
20 octobre 1792	—	921.90	—	834.55
5 décembre 1792	—	741.60	—	593.30
10 février 1793	—	685.07	—	513.80
1er mars 1793	—	555.55	—	389.40
1er avril 1793	—	1.081.25	—	634.55
7 mai 1793	—	1.596.40	—	1.037.65
7 août 1793	—	3.712.50	—	2.079
22 décembre 1793	—	7.753.13	—	3.721.55
2 prairial an III	—	670	—	60.30
2 messidor an III	—	676.50	—	40.50
12 thermidor an III	—	4.941.51	—	271.80
		33.022.74		18.965.25

6 juillet 1791.

226. Métairie, au haut du Chéverat, et terres de 79 jours, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 5.825 l. 12 s. — *Ferm.* Nicolas Roussel. — *Soum.* Jean-Nicolas Roussel, de Dommartin. — *Ench.* Jean-Dominique Alexandre, Nicolas Perrin, de Remiremont. — *Adj.* 5.875 l. à Nicolas Perrin, de Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à St-Etienne.

Paiements :

11 avril 1791	*assignats*	1.107.20	*valeur*	1.074
6 juillet 1792	—	689.33	—	602.85
6 juillet 1793	—	607.78	—	294.50
6 août 1793	—	865.26	—	484.55
18 prairial an II	—	3.784,73	—	1.513.90
		7.054.30		3.969.80

227. Cinq petits étangs, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 150 l. — *Soum.* Joseph Bégel, laboureux à Vecoux. — *Ench.* Nicolas Durand, de Remiremont, Joseph Bégel, de Vecoux, François Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 240 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, représenté par François Delorme.

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	48	*valeur*	45.60
12 novembre 1792	—	26	—	22.10
18 messidor an II	—	50	—	20
24 thermidor an III	—	152	—	7.60
		276		95.30

26 août 1791.

228. Métairie de Rosepré, avec prés de 52 fauchées, terres en friches de 30 jours, terres labourables de 8 jours, 4 étangs ensemble de 6 jours, et une terre à bois de 4 arpents, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 5.440 l. 17 s. 6 d. — *Ferm.*

Dominique JACQUEL, laboureur à Dommartin. — *Soum.* Dominique JACQUEL, de Dommartin. — *Ench.* Joseph BARBILLAT, secrétaire du district de Remiremont, Claude BUFFET, maire de Tendon, Nicolas APTEL, de Buzegney. — *Adj.* 5.115 l. à Claude-Joseph BUFFET, maire de Tendon.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Michel HINGRAY, laboureur à Rupt, adjudicataire le 2 mars, pour 5.524 l.)

Paiements :

13 septembre 1791	*assignats*	613.08	*valeur*	582.35
10 septembre 1792	—	600.93	—	510.85
26 août 1793	—	581.86	—	325.90
6 octobre 1793	—	754.35	—	392.10
9 fructidor an II	—	750.88	—	285.40
9 fructidor an III	—	2.480	—	322.40
		5.781.10		2.419

28 septembre 1791.

229. La moitié de l'accrue du Void-Beurré, au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 112 l. 13 s. 2 d. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* Jean CLAUDON, chirurgien à Vagney, Laurent MAXEL, de Saint-Amé, Jean-Dominique ALEXANDRE, Nicolas SERRIER, Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 160 l. à Laurent MAXEL, de Saint-Amé, représenté par Ch. DEMANGE.

Paiements :

11 octobre 1791	*assignats*	19.20	*valeur*	18.25
23 octobre 1792	—	18.83	—	16
28 octobre 1793	—	18.18	—	9.45
4 thermidor an II	—	122.23	—	48.95
		178.44		92.65

230. Moulin de Franould, au DOMAINE, et au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 1.200 l. — *Ferm.* François LEROUX, du Thillot. — *Soum.* Jean-Nicolas ROUSSEL, de Dommartin. — *Ench.* Claude BÉGEL, de Vecoux, Jean GUYON, de Saint-Etienne,

Jean-Dominique Alexandre, Ch Delorme, Delorme fils aîné, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.600 l. à Claude-Jean-François Delorme, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

7 janvier 1792	*assignats*	788.93	*valeur*	702.20
4 juin 1793	—	250.95	—	150.60
12 novembre 1793	—	477.26	—	228.95
28 vendémiaire an IV	*rescription de la trésorerie*	1.441	—	37.30
		2.958.14		1.119.05

231. Moulin de Vecoux, au Domaine, et au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 2.400 l. — *Ferm.* Amé Tissier, de Remiremont. — *Soum.* Jean Godel, de Remiremont. — *Ench.* Jean Houot, laboureur à Saint-Nabord, Jean Mathieu, de Vecoux, Alexandre, Ch. Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 5.625 l. à Charles-Arnould Delorme, homme de loi à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Jean Godel, de Remiremont, adjudicataire le 11 mai, pour 6.575 l.)

Paiements :

11 octobre 1791	*assignats*	1.686.50	*valeur*	1.602.20
2 octobre 1792	—	525.23	—	446.45
28 octobre 1793	—	508.60	—	264.50
7 vendémiaire an III	—	492	—	172.20
7 pluviôse an III	—	2.001.56	—	500.35
7 floréal an III	—	1.013	—	131.70
		6.226.89		3.117.40

16 novembre 1791.

232. La moitié de l'accrue du Pré Broquin, et la moitié de l'accrue de Morteau, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 7.931 l. 10 s. — *Ferm.* Victor Bach et Jacques Andreu. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire du district de Remiremont. —

Ench. Jean Guyon, de Saint Etienne, Joseph Thiriet, de Remiremont. — *Adj.* 11 500 l. à Joseph Thiriet, négociant à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Nicolas Monin, de Remiremont, adjudicataire le 1er juin, pour 11.500 l.)

Paiements :

18 novembre 1791	*assignats*	1.380	*valeur*	1.297.20
16 novembre 1792	—	1.349.33	—	1.146.90
16 novembre 1793	—	1.307.17	—	627.35
26 brumaire an III	—	1.265	—	404.80
8 ventôse an III	—	2.433.33	—	535.25
11 germinal an III	—	5.287.31	—	740.20
		13.022.14		4.751.70

9 décembre 1791.

233. Bois de la Grande Goutte, de 28 arpents, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 566 l. 10 s. — *Soum.* Del Perry, de Dommartin. — *Ench.* Nicolas Grossir, Joseph Bégel, de Dommartin, Joseph Serrier, de Remiremont, Jean Pierrot, de St-Etienne. — *Adj.* 2.500 l. à Joseph Serrier, entrepreneur, et Christophe Robé, marchand, à Remiremont.

Paiements :

14 janvier 1792	*assignats*	301	*valeur*	267.90
15 décembre 1792	—	293.53	—	234.80
20 frimaire an II	—	284	—	136.30
20 messidor an II	—	1.886.78	—	754.70
		2.765.31		1.393.70

29 décembre 1791.

234. Deux petites pièces de gravots et accrues, au Domaine. — *Est.* 224 l. 8 s. — *Soum.* Léopold Serquand, de Remiremont. — *Ench.* Etienne Hingray, de Saint-Etienne, Nicolas Durand, Claude Mougel, Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Joseph Mansuy, de

Dommartin, François Guyon, de Saint-Etienne. — *Adj.* 700 l. à Gengoult Roussel, de Remiremont, Dominique André, Sébastien Pierre, et Etienne Hingray, de Saint-Etienne. (Adjudication après 12 feux et 84 enchères).

Paiements :

17 janvier 1792	*assignats*	84	*valeur*	74.65
9 avril 1793	—	83.50	—	56.80
11 thermidor an II	—	81.83	—	32.75
14 messidor an III	—	79	—	4.75
11 thermidor an III	—	475.48	—	26.10
		803.81		195.05

12 avril 1792.

235. Pré de la Meix, à la Poirie, de 20 fauchées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 4.758 l. 12 s. — *Ferm.* Jean-Claude Fady. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Florentin, de Vecoux, Delorme père, Nicolas Louis, de Dommartin. — *Adj.* 5.600 l. à Nicolas Louis, maire à Dommartin.

Paiements :

7 mai 1792	*assignats*	673	*valeur*	578.80
22 avril 1793	—	658	—	447.45
25 germinal an II	—	636.53	—	280.25
22 germinal an III	—	616	—	86.25
12 thermidor an III	—	1.031.53	—	56.65
27 pluviôse an IV	—	2.794.45	—	16.75
		6.409.51		1.466.15

236. Pré de 8 fauchées 5 ommées, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 3.752 l. 2 s. — *Ferm.* Augustin Perrin. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Thiriet, Nicolas Durand, Christophe Robé, Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Jean Laurent. — *Adj.* 4.350 à Joseph Thiriet, négociant à Remiremont, cessionnaire de Jean Laurent.

Paiements :

26 avril 1792	*assignats*	522	*valeur*	459.35
12 avril 1793	—	510.40	—	347.05
12 octobre 1793	—	3.596.73	—	1.869.60
		4.629.13		2.676

237. Champ de la Poirie, de 1 jour 3 ommées 15 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 110 l. 11 s. — *Ferm.* Joseph Michel, de Dommartin. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean-Nicolas Grossir, de Dommartin, Joseph Perrin, Nicolas Serrier, de Remiremont, Jacques Minette de Saint-Etienne. — *Adj.* 285 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

5 juin 1793	*assignats*	69.78	*valeur*	42
13 messidor an III	—	255.45	—	15.30
		325.23		57.30

13 juin 1792.

238. Deux champs, ensemble de 1 jour, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 223 l. 6 s. — *Ferm.* Georges. — *Soum.* Joseph Febway, de Dommartin. — *Ench.* Amé Tissier, Nicolas André, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 480 l. à Pierre Jacquot, curé de Dommartin, représenté par Amé Tissier.

Paiements :

9 juillet 1792	*assignats*	59.70	*valeur*	51.30
19 juin 1793	—	56.33	—	33.80
13 juin 1794	—	54.56	—	21.80
25 prairial an III	—	369.60	—	25.90
		540.19		132.80

6 août 1792.

239. Deux prés, ensemble de 8 jours 3 ommées, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 414 l. 1 s. 4 d. — *Soum.* Nicolas-Joseph Bridot, de Dommartin. — *Ench.* Nicolas Romain, Nicolas-Joseph Bridot, de Dommartin, Jean-Dominique Alexandre, Joseph Serrier, Joseph Busson, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint- Etienne. — *Adj.* 750 l. à Joseph Serrier, entrepreneur, et Christophe Robé, marchand, à Remiremont, cessionnaires de Jacques Minette.

Paiements :

21 août 1792	*assignats*	90	*valeur*	76.50
6 avril 1794	—	715.95	—	315
		805.95		391.50

240. Sept champs, ensemble de 13 jours 5 ommées, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 2.263 l. 16. — *Ferm.* François, Perrin, Roussel, Lhôte, Montémont, Petitjean, Pierre, Laubert, Michel. — *Soum.* Nicolas Louis, de Dommartin. — *Ench.* Claude Germain, Nicolas Louis, de Dommartin, Etienne Claudon, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Bernard Berguam fils, de Remiremont. — *Adj.* 5.075 l. à Bernard Berguam et fils, négociants à Remiremont. (Adjudication après 8 feux et 79 enchères.)

Paiements :

2 septembre 1792	*assignats*	609.18	*valeur*	517.80
6 novembre 1792	—	4.523		3.844.25
		5.132.18		4.362.05

241. Pré, dit la Morte l'Abbesse, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 421 l. 6 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Durand, Claude Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 600 l. à Nicolas Durand, négociant à Remiremont.

Paiements :

21 août 1792	*assignats*	601	*valeur*	510.85

242. Huit champs, ensemble de 35 jours 7 ommées 21 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 5.385 l. 15 s. 6 d. — *Ferm.* Ragué, Houberdon, Arnould. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Antoine Sauert, Etienne Claudon, Nicolas Perrin, de Remiremont, Nicolas Louis, de Dommartin, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Jean-Dominique Alexandre, Berguam, de Remiremont. — *Adj.* 8.775 l. à Charles-Bernard Berguam et Fils, négociants à Remiremont. (Adjudication après 11 feux et 103 enchères).

Paiements :

2 septembre 1792	*assignats*	1.054	*valeur*	895.90
1er juin 1793	—	960	—	576
10 mai 1794	—	1.412.76	—	593.35
1er floréal an III	—	3.283.33	—	426.80
5 thermidor an III	—	2.141	—	128.45
		8.851.09		2.620.50

1er floréal an II (20 avril 1794).

243. Ferme de Rochaumois, avec écuries, engrangements, terres et prés en dépendant de 30 jours 5 ommées, à Charles-Gabriel Thiériet, *émigré*. — *Est.* 10.500 l. — *Ferm.* Jean-Nicolas Charbonnier, de Dommartin. — *Ench.* Nicolas-Félix André, Nicolas-Laurent Monin, François Thiriet, Claude Guérin, Nicolas Parmentelot, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, André Mariotte, Jean-Etienne Serrier, Joseph Rol, Charles Courtois, de Remiremont. — *Adj.* 40.300 l. à André Mariotte, de Remiremont. (Adjudication après 14 feux et 103 enchères).

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	4.300	*valeur*	1.806
13 floréal an III	—	5.810	—	639.10
5 thermidor an III	—	31.067	—	1.864
		41.177		4.309.10

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

244. La moitié de l'accrue du Breuil, en totalité de 1 jour, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Dominique Alexandre, Joseph Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 210 l. à Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

7 messidor an III	*assignats*	21.29	*valeur*	1.25
18 thermidor an III	—	194.25	—	10.75
		215.54		12

18 prairial an IV (6 juin 1796).

245. Maison presbytérale, avec dépendances et terrain de 6 jours 1 ommée 2 verges, à la Cure de Dommartin. — *Est.* et *adj.* 2.444 l. à Charles-François Roussel, de Dommartin.

26 messidor an IV (14 juillet 1796).

246. 1° Un douzième dans une maison, à Vecoux, et dans prés et jardins de 7 jours 3 ommées 10 verges ; — 2° Un dix-huitième dans une maison, à Vecoux, et dans terres de 40 jours 9 ommées 20 verges, à Ambroise Gérard, prêtre *émigré*. — *Est.* et *adj.* 621 l. 5 s. 7 d. à Claude Gérard, cultivateur à Vecoux.

(Déchu par arrêté de l'administration centrale du département, du 4 prairial an V, pour non paiement du dernier quart, et relevé de la déchéance par arrêté du 19 messidor an V.)

ELOYES

(Arch. dép. 5 Q 107, 6 Q 2).

1er février 1791.

247. Moulin et jardin en dépendant, au DOMAINE, et au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 5.040 l. — *Ferm.* Jean GUYOT. — *Soum.* Gabriel GRAVIER, meunier à Eloyes. — *Ench.* Jacques THIAVILLE de Pouxeux, François JACQUEMIN, laboureur à Eloyes. — *Adj.* 5.124 l. à Jacques THIAVILLE, laboureur et invalide à Pouxeux.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	1.537.20	*valeur*	1.521.65
28 février 1792	—	479.57	—	422
1er février 1793	—	463.29	—	347.45
10 août 1793	—	2.469.81	—	1.384.10
20 décembre 1793	—	608.87	—	292.25
		5.558.74		3.967.45

28 mars 1791.

248. Dix pièces de champ, ensemble de 4 jours 6 ommées 10 verges, à la CHAPELLE SAINT-JOSEPH, d'Eloyes. — *Est.* 523 l. 12 s. — *Ferm.* THIAVILLE. — *Soum.* Jacques THIAVILLE, de Pouxeux. — *Ench.* Jean THIRIET, de Saint-Etienne, Jacques THIAVILLE, François JACQUEMIN, Simon BOUQUOT, d'Eloyes. — *Adj.* 900 l. à Jacques THIAVILLE, laboureur et invalide à Pouxeux.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	108	*valeur*	104.35
10 avril 1792	—	105.82	—	93.15
12 mai 1793	—	102.93	—	66.90
8 germinal an II	—	99	—	43.55
9 messidor an II	—	601.43	—	240.55
		1.017.18		548.50

249. Pré de 2 fauchées, à la Chapelle Saint-Joseph, d'Eloyes. — *Est.* 336 l. 12 s. — *Ferm.* Vuillaume. — *Soum.* Simon Bouquot, d'Eloyes. — *Ench.* Jean Thiriet, de Saint-Etienne, Simon Bouquot, François Jacquemin, d'Eloyes. — *Adj.* 635 l. à Simon Bouquot, d'Eloyes.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	76.20	*valeur*	73.40
20 mars 1792	—	74.33	—	65.45
28 mars 1793	—	72	—	51.10
28 mars 1794	—	69.70	—	30.70
8 germinal an III	—	67.38	—	10.10
18 prairial an III	—	376.83	—	30.10
		736.44		260.85

4 mai 1791.

250. Neuf prés et champs, de 8 jours 6 ommées, à la Chapelle Saint-Joseph, d'Eloyes, et un champ de 5 ommées, à la Cure d'Eloyes. — *Est.* 1.241 l. 4 s. 6 d. — *Ferm.* Lapoirie et Bailly. — *Soum.* Jean Mougel et François Fougerolles, d'Eloyes. — *Ench.* François Jacquemin, Jacques Thiaville, Jean-Nicolas Bourgon, d'Eloyes, Dominique Alexandre, Ignace Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 2.825 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont. (Adjudication après 9 feux et 57 enchères.)

Paiements :

4 décembre 1792	*assignats*	706.24	*valeur*	649.70
4 septembre 1793	—	326.46	—	261.15
15 floréal an II	—	310.75	—	130.50
15 floréal an III	—	300.38	—	33.05
15 thermidor an III	—	1.678	—	92.30
		3.321.83		1.166.70

251. 1° Maison, au Perray, avec tilles et pré du rapport d'un millier de fourrages, un autre pré, du rapport de quatre

milliers de fourrages, et un champ de 2 quartes ; — 2° maison, à Peutepierre ; — 3° nombreuses parcelles de champs et prés, à la Chapelle Saint-Joseph, d'Eloyes. — *Est.* 6.273 l. 17 s. — *Ferm.* Amet. — *Soum.* François Jacquemin, cultivateur à Eloyes. — *Ench.* Nicolas Boulay, de Docelles, Claude Guérin, de Remiremont, François Jacquemin, d'Eloyes, Dominique Alexandre, de Remiremont, Nicolas Mougel, d'Eloyes, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Claude Guérin, de Remiremont, — *Adj.* 8.825 l. à Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

19 août 1791	*assignats*	1.072.23	*valeur*	1.018.60
1er juin 1792	—	1.038	—	892.70
14 nivôse an II	—	1.036.53	—	456
29 messidor an III	—	7.020.33	—	421.20
		10.167.09		2.788.50

252. Deux champs, ensemble de 1 jour 5 ommées, à la Chapelle Saint-Joseph, d'Eloyes. — *Est.* 96 l. 8 s. — *Soum.* Joseph Jacquemin, laboureur à Docelles. — *Ench.* Grosjean, avoué à Remiremont, Joseph Jacquemin, de Docelles, Jacques Thiaville, d'Eloyes, Blaise Aubel, de St-Nabord, Claude Guérin, Nicolas Monin, de Remiremont, Nicolas Mougel, d'Eloyes. — *Adj.* 192 l. à François Jacquemin, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	23	*valeur*	22.30
29 mai 1792	—	22.59	—	19.40
19 juin 1793	—	162.80	—	97.70
		208.39		139.40

28 septembre 1791.

253. Huit parcelles de prés et champs, au Bouverot de la Cure d'Eloyes. — *Est.* 2.014 l. 4 s. 7 d. — *Ferm.* Claude Mougel, de Remiremont. — *Soum.* Claude Mougel, de Remiremont. —

Ench. Jean-Baptiste VUILLAUME, Claude MOUGEL, de Remiremont. — *Adj.* 2.155 l. à Jean-Baptiste VUILLAUME, dit la Frize, menuisier à Remiremont.

Paiements :

10 janvier 1792	*assignats*	249.68	*valeur*	222.25
3 juin 1793	—	249.30	—	187
28 octobre 1793	—	234.56	—	122
10 vendémiaire an III	—	229.82	—	80.45
6 brumaire an IV	—	1.429.78	—	25
		2.393.14		636.70

254. Un pré d'un millier, à Hoxard, et un champ de 1 jour 5 ommées, à la CHAPELLE SAINT-JOSEPH, d'Eloyes. — *Est.* 168 l. 6 s. — *Ench.* Jean GUYON, Nicolas SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* à 180 l. à Nicolas SERRIER, charpentier à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Nicolas MONIN, de Remiremont, adjudicataire le 4 mai 1791, pour 460 l.).

Paiements :

6 janvier 1792	*assignats*	21.85	*valeur*	19.40
3 décembre 1792	—	21.28	—	17
13 novembre 1793	—	153.44	—	73.65
		196.57		110.05

2 mai 1792.

255. Deux champs, ensemble de 2 jours 6 ommées, au PRIEURÉ du Saint-Mont, et un champ, au DOMAINE. — *Est.* 375 l. 2 s. — *Ferm.* LAPOIRIE. — *Soum.* Laurent THOMAS, d'Eloyes. — *Ench.* Simon VUILLAUMÉ, Nicolas MOUGEL, François JACQUEMIN, d'Eloyes, Nicolas ANDRÉ, Gengoult ROUSSEL, de Remiremont, Jacques MINETTE, Etienne HINGRAY, de Saint-Etienne. — *Adj.* 930 l. à Etienne HINGRAY, cultivateur à Saint-Etienne. (Adjudication après 7 feux et 57 enchères.)

Paiements :

22 septembre 1792	*assignats*	113.63	*valeur*	96.55
17 mai 1793	—	109.35	—	71.25
13 floréal an II	—	105.72	—	44.45
13 floréal an III	—	716.10	—	78.75
		1.044.80		291

25 ventôse an III (15 mars 1795).

256. Pré, à la grande Saux, de 3 fauchées 9 ommées, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 1.066 l. 16 s. 4 d. — *Ferm.* Vuillemin. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont, — *Ench.* Simon Vuillaume, d'Eloyes, Jacques Thiaville, de Pouxeux, Gabriel Febway, Joseph Serrier, Nicolas Parmentelot, de Remiremont, Nicolas Mougel, d'Eloyes, Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont, Etienne Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 8.075 l. à Jacques Thiaville, cultivateur à Pouxeux. (Adjudication après 11 feux et 177 enchères.)

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	5.695.28	*valeur*	797.30
25 messidor an III	—	2.440	—	146.40
		8.135.28		943.70

257. Pré, à Mauchebreux, de 2 fauchées 6 ommées 8 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 352 l. — *Ferm.* Vauthier. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean-Baptiste Perrin, Lapoirie, d'Eloyes, Febway, Jean Serrier, Christophe Robé, de Remiremont. — *Adj.* 4.075 l. à Jean-Etienne Serrier, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 65 enchères.)

Paiements :

25 messidor an III	*assignats*	4.140.67	*valeur*	248.40

258. Pré, au milieu de la Saux, de 6 ommées, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 239 l. 5 s. — *Ferm.* Boulay. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Jacquemin, cultivateur à Cheniménil, Etienne Hingray, de Saint-Etienne, Joseph Rol, Christophe Robé, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.525 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

15 prairial an III	*assignats*	306.18	*valeur*	21.40
29 nivôse an IV	—	1.270	—	8.90
		1.576.18		30.30

259. Pré, à la Saux, de 5 ommées 14 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 239 l. 5 s. — *Ferm.* Boulay. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Saunier, de Remiremont, François Jacquemin, Nicolas Mougel, d'Eloyes, Joseph Serrier, Jean Laurent, de Remiremont, François Poirot, d'Eloyes. — *Adj.* 1,975 l. à François Poirot, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

18 germinal an III	*assignats*	197.50	*valeur*	27.65
10 thermidor an III	—	1.810.83	—	108.65
		2.008.33		136.30

260. Pré, à la Saux, de 2 jours 5 ommées 13 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 118 l. 16 s. — *Ferm.* Maigrat. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jacques Thiaville, maire d'Eloyes, Joseph Jacquemin, cultivateur à Cheniménil, Jean Serrier, Dominique Alexandre, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Joseph Martin, de Remiremont. — *Adj.* 3.125 l. à Joseph Martin, de Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 65 enchères.)

Paiements :

20 prairial an III	*assignats*	319.77	*valeur*	25.15
10 thermidor an III	—	2.865.25	—	171.90
		3.185.02		197.05

261. Pré, au clos de la Fontaine, de 1 jour 2 ommées 8 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 330 l. — *Ferm.* Thomas. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Bourgon, Jean Lapoirie, Nicolas Mougel, d'Eloyes, Gabriel Febway, Jean Serrier, Christophe Robé, de Remiremont. — *Adj.* 3.525 l. à Christophe Robé, marchand à Remiremont. (Adjudication après 4 feux et 61 enchères.)

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	352.50	*valeur*	49.30
1er prairial an III	—	3.201.50	—	288.10
		3.554		337.40

262. Meix, sur les Battants, de 8 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 20 l. 7 s. — *Ferm.* Blaise. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* François Jacquemin, d'Eloyes, Joseph Serrier, Joseph Rol, Jean Laurent, de Remiremont. François Guyon, Etienne Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 260 l. à Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne.

Paiements :

25 frimaire an IV	*assignats*	273	*valeur*	2.75

263. Champs, au Chêne, de 1 jour 2 ommées 18 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 70 l. 9 s. 10 d. — *Ferm.* Maigrat. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean-Baptiste Lecoanet, Antoine Vinot, Louis Tocquaine, d'Eloyes, Joseph Rol, Jean Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 1.450 l. à Jean-Etienne Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

25 messidor an III	*assignats*	1.468.28	*valeur*	88.10

264. Champ, à la Jol, de 1 jour 23 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 123 l. 16 s. 10 d. — *Ferm.* Thomas. —

Soum. Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Claude CONRAUX, de Saint-Etienne, Jacques THIAVILLE, maire d'Eloyes, François HUMBERT, de Saint-Nabord, François JACQUEMIN, d'Eloyes, PARMENTELOT, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 2.525 l. à Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur, et Nicolas-Laurent MONIN, aubergiste, à Remiremont.

Paiements :

25 messidor an III	*assignats*	2.565,64	*valeur*	153.90

265. Champ, à la Jol, de 9 ommée 10 verges, à la FABRIQUE d'Eloyes. — *Est.* 111 l. 5 s. 4 d. — *Ferm.* THOMAS. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Claude CONRAUX, de Saint-Etienne, Jean VILLAUMÉ, d'Eloyes, Louis TOCQUAINE, de Remiremont, Antoine VINOT, d'Eloyes. — *Adj.* 2.100 l. à Antoine VINOT, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

5 prairial an III	*assignats*	300.85	*valeur*	27.05
25 fructidor an III	—	1.847	—	64.60
		2.147.85		91.65

266. Champ, au-dessus du Pont, de 6 ommées 3 verges, à la FABRIQUE d'Eloyes. — *Est.* 113 l. 19 s. 6 d. — *Ferm.* VUILLEMIN. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Jacques THIAVILLE, de Pouxeux, Romary PERNOT, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.475 l. à Romary PERNOT, de Remiremont.

Paiements :

1er prairial an III	*assignats*	148.12	*valeur*	13.35
25 messidor an III	—	1.349.63	—	81
		1.497.75		94.35

267. Champ, au-dessus du Pont, de 1 ommée 3 verges, à la FABRIQUE d'Eloyes. — *Est.* 35 l. 15 s. — *Ferm.* MARCHAL. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.*

Simon VILLAUMÉ, d'Eloyes, Louis-Joseph TOCQUAINE, de Remiremont. — *Adj.* 400 l. à Louis TOCQUAINE, de Remiremont.

Paiements :

15 prairial an III	*assignats*	403.49	*valeur*	32.25

268. Champ, dessous les Rangs, de 2 ommées 10 verges, à la FABRIQUE d'Eloyes. — *Est.* 59 l. 8 s. — *Ferm.* LAURENT. — *Soum.* Jean-Raptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas BOULAY, d'Eloyes, TOCQUAINE, de Remiremont, Claude PERNOT, SERRIER, de Remiremont, VILLAUMÉ, BALLAND, JACQUEMIN, d'Eloyes. — *Adj.* 865 l. à François JACQUEMIN, cultivateur à Eloyes. (Adjudication après 8 feux et 83 enchères.)

Paiements :

10 floréal an III	*assignats*	86.68	*valeur*	11.30
27 prairial an III	—	788.34	—	55.15
		875.02		66.45

269. Champ, dessous les Rangs, de 4 ommées 6 verges, à la FABRIQUE d'Eloyes. — *Est.* 67 l. 4 s. — *Ferm.* BOURGON. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* FEBWAY, SERRIER, ALEXANDRE, TOCQUAINE, de Remiremont, MOUGEL, d'Eloyes. — *Adj.* 640 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. (Adjudication après 12 feux et 68 enchères.)

Paiements :

15 messidor an III	*assignats*	64.71	*valeur*	3.90
25 thermidor an III	—	565	—	28.25
		629.71		32.15

270. Champ, dessus les Ponts, de 6 ommées 23 verges, à la FABRIQUE d'Eloyes. — *Est.* 116 l. 12 s. — *Ferm.* PARIS. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* PARVÉ d'Eloyes, MATHIEU, de Remiremont. — *Adj.* 1 300 l. à François PARVÉ, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

28 germinal an III	*assignats*	130	*valeur*	18.20
29 nivôse an IV	—	1.219.29	—	8.55
		1.349.29		26.75

271. Champ, dessous le Pont, de 5 ommées 13 vergès, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 145 l. — *Ferm.* Maigrat. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jacques Maigrat, d'Eloyes, Louis Tocquaine, Dominique Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.400 l. à Louis-Joseph Tocquaine, de Remiremont.

Paiements :

18 germinal an III	*assignats*	140	*valeur*	19.60
25 brumaire an IV	—	888.67	—	13.30
25 frimaire an IV	—	518.75	—	5.20
		1.547.42		38.10

272. Champ, dessous le Pont, de 8 ommées 2 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 55 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Lapoirie, d'Eloyes, Hingray, de Saint-Etienne, Barbillat, de Remiremont. — *Adj.* 890 l. à Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne.

Paiements :

5 messidor an III	*assignats*	902.85	*valeur*	54.15

273. Champ, devant les Huis, de 2 ommées 3 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 83 l. 8 s. 4 d. — *Ferm.* Maigrat. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* François Amet, Bouquot, Nicolas Villemin, Nicolas Mougel, d'Eloyes, Robé, de Remiremont, Laurent Thomas, d'Eloyes. — *Adj.* 710 l. à Laurent Thomas, d'Eloyes.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	712.65	*valeur*	99.70

274. Champ, devant les Huis, de 3 ommées 6 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 90 l. — *Ferm.* Bourgon. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Marchal, Villaumé, François Jacquemin, Nicolas Mougel, d'Eloyes, François Guyon, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Joseph Rol, de Remiremont. — *Adj.* 995 l. à Joseph Rol, marchand à Remiremont. (Adjudication après 8 feux et 59 enchères.)

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	99.50	*valeur*	13.95
1er prairial an III	—	904.45	—	81.40
		1.003.95		95.35

275. Champ, à la Fosse, de 6 ommées 2 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 120 l. 16 s. 4 d. — *Ferm.* Balland. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Balland, Nicolas Vuillemin, Nicolas Thomas, Simon Villaumé, d'Eloyes, Mathieu, Serrier, Robé, de Remiremont, Vinot, d'Eloyes. — *Adj.* 2.075 l. à Christophe Robé, marchand, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	207.50	*valeur*	29.05
1er prairial an III	—	1.886.20	—	178.75
		2.093.70		207.80

276. Champ, dit le champ des Pierres, de 7 ommées 2 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Vuillemin. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Mathieu, de Remiremont, François Amet, d'Eloyes, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Dominique Alexandre, Robé, de Remiremont. — *Adj.* 1.090 l. à Christophe Robé, marchand à Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	109	*valeur*	15.25
1er prairial an III	—	990.51	—	89.10
		1.099.51		104.35

277. Champ, sur la Roye du Chana, de 3 ommées 3 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 71 l. 19 s. 2 d. — *Ferm.* Chonavel. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Rol, Louis Mathieu, de Remiremont, Joseph Amet, Blaise Chonavel, François Jacquemin, d'Eloyes, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 2.125 l. à Blaise Chonavel, cultivateur à Eloyes, représenté par François Jacquemin.

Paiements :

10 thermidor an III	*assignats*	206.20	*valeur*	12.35
1er floréal an IV	—	2.197.30	—	11
		2.403.50		23.35

278. Champ, sur la Mifontaine, de 6 ommées, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 113 l. 2 s. 4 d. — *Ferm.* Marchal. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Louis Mathieu, Nicolas Mougel, d'Eloyes. — *Adj.* 2.200 l. à Nicolas Mougel, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

15 prairial an III	*assignats*	221.83	*valeur*	12.50

(seul paiement porté sur l'état général des adjudications et des paiements).

279. Champ, à la Ronde Pêche, de 4 ommées 23 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 124 l. 7 s. 10 d. — *Ferm.* Balland. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Mougel, Nicolas Demangeon, Joseph Amet, d'Eloyes, Jean Mathieu, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne, Robé, de Remiremont. — *Adj.* 2.225 l. à Christophe Robé, marchand, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	222.50	*valeur*	31.10
1er prairial an III	—	2.018.41	—	181.65
		2.240.91		212.75

280. Champ, sur la Roye du Chana, de 2 ommées 13 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 84 l. 14 s. — *Ferm.* Parroié. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Villaumé, A. Vinot, F. Amet, d'Eloyes, Jean Mathieu, de Remiremont, Nicolas Boulay, Joseph Mougel, François Jacquemin, d'Eloyes, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.300 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

15 messidor an III	*assignats*	131.45	*valeur*	7.85
25 thermidor an III	—	1.091.58	—	54.55
		1.223.03		62.40

(204.88, montant des primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

281. Champ, sur la Roye du Chana, de 10 ommées 13 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 54 l. 9 s. — *Ferm.* Houot. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* J. Boulay, d'Eloyes, Robé, de Remiremont, Mougel, d'Eloyes, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 645 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Christophe Robé, marchand à Remiremont.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	64.50	*valeur*	9
15 messidor an III	—	589.38	—	35.35
		653.88		44.35

282. Champ à la Ronde Pèche, de 5 ommées 5 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 132 l. 2 s. — *Ferm.* Boulay. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Bourdon, d'Eloyes, Villaumé, de Cheniménil, Jean

Mougel, d'Eloyes, Mathieu, de Remiremont, Amet, Sébastien Lecomte, d'Eloyes, Robé, de Remiremont. — *Adj.* 2.575 l. à Christophe Robé, marchand, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	257.50	*valeur*	36
1er prairial an III	—	2.340.68	—	210.65
		2.598.18		246.65

283. Champ, à la Ronde Pèche, de 5 ommées 7 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 85 l. 16 s. — *Ferm.* Bréchin. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Bourdon, Firmin Boulay, d'Eloyes, Robé, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.675 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Christophe Robé, marchand à Remiremont.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	267.50	*valeur*	37.45
1er prairial an III	—	2.431.76	—	218.85
		2.699.26		256.30

284. Champ, à la Ronde Pèche, de 5 ommées, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 254 l. 2 s. — *Ferm.* Demangeon. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Amé Houot, d'Eloyes, Villaumé, Bouquot, François Amet, Joseph Amet, d'Eloyes. — *Adj.* 1.200 l. à Laurent Villaumé, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	360.33	*valeur*	50.40
25 prairial an III	—	850.50	—	60.50
		1.210.83		110.90

285. Champ, à la Ronde Pèche, de 5 ommées 15 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 135 l. 6 s. — *Ferm.* Maigrat et

Boulay. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Laurent Villaumé, Joseph Mougel, Nicolas Thomas, d'Eloyes, Jean Mathieu, Robé, de Remiremont. — *Adj.* 2.600 l. à Christophe Robé, marchand à Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	260	*valeur*	36.40
15 messidor an III	—	2.375.75	—	142.50
		2.635.75		178.90

286. Champ, à Crébure, de 5 ommées 3 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 140 l. 16 s. — *Ferm.* Lecomte. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* François Amet, d'Eloyes, Jean Mathieu, Breton, notaire, de Remiremont, Joseph Amet, Nicolas Vauthier, d'Eloyes. — *Adj.* 1.625 l. à Nicolas Vauthier, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

5 floréal an III	*assignats*	162.76	*valeur*	21.15
5 messidor an III	—	811.12	—	48.65
10 thermidor an III	—	676.31	—	40.55
		1.650.19		110.35

287. Champ, à la Maxère, de 2 ommées 18 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 44 l. — *Ferm.* Maigrat. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* François Amet, d'Eloyes, Jean Mathieu, Jean-Dominique Alexandre, Louis Tocquaine, de Remiremont. — *Adj.* 800 l. à Louis-Joseph Tocquaine, de Remiremont.

Paiements :

15 prairial an III	*assignats*	80.56	*valeur*	6.45
27 nivôse an IV	—	752.27	—	5.25
		832.83		11.70

288. Champ à Monchebreux, de 5 ommées, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 127 l. 12 s. — *Ferm.* Durand. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Balland, Jean-Baptiste Perrin, François Jacquemin, d'Eloyes, Jean Mathieu, Joseph Serrier, Joseph Rol, Christophe Robé, de Remiremont. — *Adj.* 2.175 l. à Christophe Robé, marchand, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	217.50	*valeur*	30.45
15 messidor an III	—	1.352.88	—	81.15
		1.570.38		111.60

289. Champ, dessous le Pont, de 2 ommées 13 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 49 l. 10 s. — *Ferm.* Vuillemin. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Mathieu, de Remiremont, Mougel, Jacquemin, d'Eloyes, Jacques Thiaville, de Pouxeux. — *Adj.* 250 l. à Jacques Thiaville, cultivateur à Pouxeux.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	251	*valeur*	35.15

290. Champ, dessous le Pont, de 3 ommées, à la Confrérie du Saint-Sacrement d'Eloyes. — *Est.* 90 l. — *Ferm.* Villaumé. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Gabriel Febway, de Remiremont, Jacques Thiaville, de Pouxeux, Simon Villaumé, Nicolas Mougel, d'Eloyes. — *Adj.* 725 l. à Jacques Thiaville, cultivateur à Pouxeux.

Paiements :

25 germinal an III	*assignats*	727.73	*valeur*	101.90

291. Champ, à Crébure, de 2 ommées 1/2, à la Confrérie du Saint-Sacrement d'Eloyes. — *Est.* 44 l. — *Ferm.* Villaumé. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.*

Febway, Tocquaine, de Remiremont, Nicolas Boulay, Luc Vauthier, d'Eloyes. — *Adj.* 930 l. à Luc Vauthier, cultivateur à Eloyes.

Paiements :

25 floréal an III	*assignats*	503.78	*valeur*	50.40
10 thermidor an III	—	445.23	—	26.70
		949.01		77.10

19 prairial an IV (7 juin 1796).

292. Champ, à la Crouée, de 6 ommées 11 verges, à la Fabrique d'Eloyes. — *Ferm.* Thiaville. — *Est.* et *adj.* 308 l. à Jean-Joseph Villaumé, cultivateur à Eloyes.

24 prairial an IV (12 juin 1796).

293. Maison presbytérale, avec dépendances et terres de 6 jours 2 ommées 10 verges, à la Cure d'Eloyes. — *Est.* et *adj.* 3.280 l. à Jacques-Joseph Dufestel, négociant à Epinal.

FRESSE

(Arch. dép. 3 Q 107, 6 Q 4 7 Q 1, 7 Q 2).

1er juin 1791.

294. Pré, finage de Pont, de 1 fauchée 5 ommées, champ, aux Thilles, de 3 copels, et champ, à Feuxilles, de 4 ommées 8 verges, à la Fabrique de Fresse. — *Est.* 990 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Romaric Houbre, de Fresse, Nicolas Monin, Claude Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 1.480 l. à Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

11 novembre 1791	*assignats*	181.25	*valeur*	170.40
25 octobre 1792	—	177.15	—	150.60
1er août 1793	—	369.63	—	207
14 thermidor an II	—	938.67	—	352.70
		1.666.70		880.70

1er floréal an II (20 avril 1794).

295. Maison en mauvais état, à la Hardoye, avec deux petits meix potagers et une fourrière, ensemble de 6 ommées 7 verges, à Jean-Nicolas-Joseph Boileau, chapelain de Létraye, *émigré*. — *Est.* 1.500 l. — *Ench.* Jacques Valdenaire, de Fresse, Joseph Martin, Claude Guérin, Dominique Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.960 l. à Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

25 fructidor an II	*assignats*	239.56	*valeur*	86.20
15 ventôse an III	—	1.799.70	—	32.40
		2.039.26		118.60

29 messidor an IV (17 juillet 1796).

296. Pré, aux grandes Royes, de 1 fauchée, à la Confrérie des Morts, de Fresse. — *Est.* et *adj.* 275 l. 16 s. 6 d. à Henry Félix, cultivateur à Epinal.

21 floréal an V (10 mai 1797).

297. Maison presbytérale et jardin, à la Cure de Fresse. — *Est.* 660 l. — *Ench.* Kéringer, Perrin, d'Epinal, Adam, de Cornimont, Mathieu, d'Epinal. — *Adj.* 1.525 francs à Joseph Kéringer, chef de bureau à l'administration du département, à Epinal, représenté par Perrin.

11 brumaire an XI (2 novembre 1802).

298. Pré, au clos Petitjean, de 1 jour 1 ommée, à la Cure de Ramonchamp. — *Est.* 360 l. — *Ench.* Didier, Kéringer, Brocard, Biard, Malbrun, d'Epinal, Grombach, de Remiremont. — *Adj.* 830 francs à Samuel Grombach, négociant à Remiremont. (Adjudication après 11 feux et 66 enchères.)

GERBAMONT

(Arch. dép. 5 Q 107).

11 pluviôse an III (30 janvier 1795).

299. Pré, au jardin du Moulin, de 6 fauchées, pour la moitié à Etienne Briot, valet de chambre de Madame de Berg, *émigré*. — *Est.* 1.680 l. — *Ferm.* Ambroise Aptel, de Vagney. — *Ench.* Briot, de Zainvillers, Mougel, de Vagney, Andreu, André, Aubert, Bertrand, de Gerbamont, Alexandre, Mathieu, de Remiremont, Hingray, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 6.675 l. (dont 3.337 l. 10 s. pour la Nation), à Lambert Mathieu, concierge des prisons, à Remiremont, et Pierre Andreu, de Gerbamont, cessionnaires de Dominique Alexandre et Nicolas Perrin.

Paiements :

26 pluviôse an III	*assignats*	333.75	*valeur*	73.45
12 floréal an III	—	1.351.95	—	135.20
25 prairial an III	—	1.687.16	—	118.10
		3.372.86		326.75

GRANGES-DE-PLOMBIÈRES

(Arch. dép. 5 Q 107).

7 février 1791.

300. Pré, dit pré Sérieux, et trois champs joignant de 43 jours 2 ommées, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 3.090 l. 5 s. 4 d. — *Ferm.* Veuve Jeanvoine et Bernier. — *Soum.* Les deux frères Jean-Alexandre, et Antoine Bernardin, laboureurs aux Granges-de-Plombières. — *Ench.* George, de Plombières, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 4.150 l. à Jacques George, marchand à Plombieres.

Paiements :

21 février 1791	*assignats*	501	*valeur*	496
7 février 1792	—	486.53	—	428.15
22 juillet 1793	—	464.36	—	269.35
19 pluviôse an II	—	462.46	—	212.35
19 pluviôse an III	—	440.92	—	97
9 messidor an III	—	480	—	28.80
		2.835.27		1.531.65

HÉRIVAL

(Arch. dép. 5 Q 107, 6 Q 4).

2 mars 1791.

301. Métairie du Villerin, près de 58 fauchées, terres de 46 jours, pâquis de 10 jours, et un étang, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 7.970 l. 14 s. 2 d. — *Ferm.* Joseph-Basile Remy. — *Soum.* Joseph-Basile Remy et Sébastien Vincent, d'Hérival. — *Ench.* Pierre Jacquot, du Val-d'Ajol, Joseph Remy, d'Hérival, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Claude Voirin, du

Val-d'Ajol. — *Adj.* 10.200 l. à Jean-Joseph Remy, Joseph-Basile Remy, Léopold Remy, Sébastien Vincent, tous quatre laboureurs à Hérival. (Adjudication après 7 feux et 62 enchères.) (Le 23 prairial an III, le citoyen Langeluery s'est rendu adjudicataire de la créance de cet objet, en exécution de la loi du 5 juin 1793.)

Paiements :

22 mars 1791	*assignats*	1.224	*valeur*	1.199.50
2 mars 1792	—	1.196.80	—	1.053.20
2 mars 1793	—	1.159.40	—	672.45
22 décembre 1793	—	208	—	99.85
12 ventôse an II	—	912	—	401.30
12 ventôse an III	—	1.084.60	—	195.20
12 floréal an III	—	6.033.87	—	663.75
		11.818.67		4.285.25

302. Métairie, dite Grange des Domestiques, moulin et vivier, champs de 23 jours, prés de 82 fauchées, pâquis de 10 jours, 3 étangs, le jardin Genot, et un champ proche la forêt de Chevricote, plus le droit de pêche sur l'étang d'Hérival, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 15.001 l. 11 s. 3 d. — *Soum.* Jean-Baptiste Fleurot, ostéologiste au Val-d'Ajol. — *Ench.* Jacques Minette, de Saint-Etienne, Fleurot, du Val-d'Ajol, François Mathieu, de Remiremont. — *Adj.* 18.700 l. à Jean-Baptiste Fleurot, ostéologiste au Val-d'Ajol, représenté par François Mathieu, de Remiremont.

Paiements :

15 mars 1791	*assignats*	2.244	*valeur*	2.199.15
2 mars 1792	—	2.194.13	—	1.930.80
2 mars 1793	—	2.125.57	—	1.509.15
22 décembre 1793	—	3.528.51	—	1.693.70
12 ventôse an III	—	3.370.45	—	606.70
12 messidor an III	—	8.133.33	—	488
		21.595.99		8.427.50

303. Métairie du Breuil, près de 55 fauchées, et terres de 27 jours, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 5.256 l. 10 s. 8 d. — *Ferm.* Jean-François Remy. — *Soum.* Jean-François Remy, d'Hérival. — *Ench.* Nicolas Vincent, du Val-d'Ajol, Richard, notaire à Remiremont, François Remy, d'Hérival, Jacques Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 7.375 l. à Nicolas Vincent, cultivateur au Val-d'Ajol, et Jean-François Remy, maire d'Hérival.

Paiements :

2 mars 1791	*assignats*	885.50	*valeur*	867.80
2 mars 1792	—	864 63	—	760.85
2 mars 1793	—	838.10	—	596.05
22 décembre 1793	—	1.004.70	—	482.25
12 ventôse an II	—	666.38	—	293.20
12 ventôse au III	—	644.18	—	115.95
2 prairial an III	—	898.38	—	80.80
28 messidor an III	—	2.715.50	—	162.95
		8.517.37		3.359.85

304. Métairie de la Croisette, près de 39 fauchées, et terres de 54 jours, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 5.632 l. — *Ferm.* Nicolas Durupt. — *Soum.* Nicolas Durupt, laboureur au Val-d'Ajol. — *Ench.* Jean-François Durupt, Claude-Joseph Voirin, Nicolas Durupt, du Val-d'Ajol, Nicolas Gravier, de Saint-Etienne, Jean-Lous Durupt, du Val-d'Ajol. — *Adj.* 10.450 l. à Nicolas Gravier, de Saint-Etienne. (Adjudication après 14 feux et 115 enchères.)

Paiements :

15 mars 1791	*assignats*	1.254	*valeur*	1.228.90
2 mars 1792	—	1.992.47	—	1.753.40
17 juin 1792	—	815.05	—	701
2 juillet 1792	—	900	—	774
27 novembre 1792	—	842.33	—	716
2 juillet 1793	—	2.514.22	—	1.458.25
2 septembre 1793	—	625	—	325
13 floréal an II	—	2.480	—	1.041.60
		11.423.07		7.998.15

30 mars 1791.

305. L'étang du Quaque, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 243 l. — *Soum.* Gabriel Andreu, de Rupt. — *Ench.* Claude Thiébault, laboureur, Claude Voirin, Jean-Joseph Fleurot du Val-d'Ajol, Dominique Alexandre, de Remiremont, Gabriel Andreu, de Rupt. — *Adj.* 485 l. à Jean-Joseph Fleurot, administrateur du district et ostéologiste, au Val-d'Ajol, et Gabriel Andreu, de Rupt.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	97	*valeur*	93.90
27 mars 1792	—	51.73	—	45.55
2 avril 1793	—	50.13	—	34.05
1er ventôse an II	—	338.20	—	155.55
		537.06		329.05

28 septembre 1791.

306. Métairie de la Vigotte, prés de 68 fauchées, terres de 107 jours, pièce de bois de 7 jours 5 ommées, broussailles de 2 jours et étang d'une quarte et demie, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 11.814 l. — *Ferm.* Sébastien Vincent, d'Hérival. — *Soum.* Jean-François Durupt, laboureur au Val-d'Ajol. — *Ench.* Jean Guyon, de Saint-Etienne, Sébastien Vincent, fermier à Hérival, Jean-François Durupt, du Val-d'Ajol, Charles-Arnould Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 19.300 l. à Charles-Arnould Delorme, homme de loi à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Ch. Bagré, adjudicataire le 14 mai, pour 24.500 l.)

Paiements :

7 janvier 1792	*assignats*	2.342.53	*valeur*	2.084.85
1er mai 1793	—	2.331.53	—	1.515.50
28 septembre 1793	—	2.193.71	—	1.088.70
28 septembre 1794	—	2.123	—	764.30
1er frimaire an III	—	1.425.17	—	456.05
7 prairial an III	—	2.925	—	263.25
messidor an III	—	8.825.26	—	589.50
		22.166.20		6.762.15

12 avril 1792.

307. Etang du Breuil, proche la ferme, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 330 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Remy, Nicolas Vincent, d'Hérival, Jean Grace, de Remiremont. — *Adj.* 500 l. à Joseph Thomas, de Remiremont, cessionnaire de Grace.

Paiements :

29 avril 1792	*assignats*	100	*valeur*	88
24 mai 1793	—	53.66	—	34.90
12 novembre 1793	—	44	—	21.10
23 floréal an II	—	350.21	—	147.10
		547.87		291.10

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

308. Maison conventuelle, ensemble les bâtiments, engrangements, remises, écuries, hallier, cours, fontaine et dépendances, le bâtiment servant d'église avec le terrain du cimetière, le petit bâtiment servant d'atelier au maréchal, jardin potager de 5 ommées, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 1.200 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Parmentelot, de Remiremont, Jean-Baptiste Fleurot, du Val-d'Ajol, Joseph Remy, d'Hérival, Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Adj.* 16.500 l. à Claude-Joseph Remy, négociant à Hérival, cessionnaire de Barbillat.

Paiements :

28 pluviôse an III	*assignats*	1.650	*valeur*	363
28 prairial an III	—	2.041.67	—	142.85
3 messidor an III	—	868.42	—	52.10
28 messidor an III	—	11.712	—	702.75
		16.272.09		1.260.70

(588 francs, montant des primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

27 messidor an IV (15 juillet 1796).

309. Champ, près la scierie Pignot, de 2 ommées 2 verges, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* et *adj.* 50 l. 12 s. à Claude-Joseph Remy, négociant à Hérival.

23 thermidor an IV (10 août 1796).

310. Deux terrains, de 2 jours 5 ommées 5 verges, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* et *adj.* 133 l. 4 s. à Claude-Joseph Remy, négociant à Hérival.

JARMÉNIL

(Arch. dép. 5 Q 107).

21 germinal an III (10 avril 1795).

311. Maison dans le village, avec jardin et verger attenant, de 6 ommées, indivis par moitié avec Fleurent Grandclaüdon, à Joseph Lecoanet, ex-curé de Remeréville, *déporté.* — *Est.* 1.500 l. — *Loc.* Jacques Grandclaudon. — *Ench.* Fleurent Grandclaudon, de Jarménil, Jeangoult Roussel, Joseph Serrier, Dominique Alexandre, de Remiremont, Dominique Lapoirie, de Pouxeux, Sébastien Rattat, André Bruant, de Remiremont, Nicolas Pierron, de Jarménil. — *Adj.* 5.750 l. (soit 2.875 l. pour la Nation) à Nicolas Pierron et François Pierron, de Jarménil. (Adjudication après 29 feux et 136 enchères).

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	718.75	*valeur*	79.05
5 thermidor an III	—	2.054.86	—	123.30
		2.773.61		202.35

312. Champ, au-dessus de la Côte, de 2 ommées 6 verges, à LECOANET. — *Est.* 120 l. — *Ench.* François PIERRON, de Jarménil. — *Adj.* 150 l. à François PIERRON, de Jarménil.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	192.65	*valeur*	15.70

313. Pré, à la Folie, de 2 ommées, indivis pour un tiers avec Fleurent Grandclaudon, pour un autre tiers avec les héritiers de Barthelémy Copat, à LECOANET. — *Est.* 160 l. — *Ench.* Pierre COPAT, François PIERRON, Pierre GRANDEMANGE, de Jarménil, Dominique OLRY, de Saint-Amé. — *Adj.* 885 l. (soit 295 l. pour la Nation) à Pierre COPAT, de Jarménil, et Fleurent GRANDCLAUDON, de Pouxeux. (Adjudication après 16 feux et 137 enchères).

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	147.50	*valeur*	16.20
19 frimaire an IV	—	152.10	—	1.50
		299.60		17.70

314. Champ, derrière la Ville, de 2 ommées, à LECOANET. — *Est.* 200 l. — *Ench.* Dominique DUC, de Jarménil, André BRUANT, de Remiremont, Jacques GRANCLAUDON, de Jarménil. — *Adj.* 315 l. à Jacques GRANDCLAUDON, de Jarménil.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	78.75	*valeur*	8.60
1er thermidor an IV	*mandats*	100	—	7.50
1er thermidor an IV	*assignats*	1.35	—	»»
		180.10		16.10

315. Champ, à Cheminfosse, de 4 ommées 12 verges, à LECOANET. — *Est.* 140 l. — *Ench.* BRUANT, de Remiremont, LECOANET, de Jarménil. — *Adj.* 220 l. à André BRUANT, serrurier, et Nicolas LAMBERT, de Remiremont.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	55	*valeur*	6·05
1er thermidor an IV	—	22	—	0.10
1er thermidor an IV	*mandats*	50	—	3.55
		127		9.70

316. Pré, au Rivage, de 1 ommée 16 verges, à LECOANET. — *Est.* 100 l. — *Ench.* François PIERRON, de Jarménil, Dominique ALEXANDRE, Jean-Baptiste PAYMAL, de Remiremont. — *Adj.* 350 l. à Dominique ALEXANDRE et Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	87.50	*valeur*	9.65
1er thermidor an IV	*mandats*	115.73	—	8.65
		203.23		18.30

317. Pré, au Rivage, de 4 ommées 10 verges, à LECOANET. — *Est.* 380 l. — *Ench.* Jean LAPOIRIE, de Jarménil, Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. — *Adj.* 1.155 l. à Dominique ALEXANDRE et Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	288.75	*valeur*	31.75
21 frimaire an IV	—	895.15	—	8.95
		1.183.90		40.70

318. Pré, à la Rollieuse, de 9 ommées 10 verges, à LECOANET. — *Est.* 600 l. — *Ench.* Michel BOLOT, Pierre GRANDEMANGE, de Jarménil, Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, Nicolas THIRIET de Jarménil, Nicolas PARMENTELOT, Jean-Baptiste PAYMAL, de Remiremont. — *Adj.* 2.225 l. à André BRUANT, serrurier, et Nicolas LAMBERT, de Remiremont, cessionnaires de Jean-Baptiste ALEXANDRE et Nicolas PARMENTELOT.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	556.25	*valeur*	61.15
1er thermidor an III	—	1.588.69	—	95.35
		2.144.94		156.50

319. Pré, dit le champ des Meules, de 4 ommées, à LECOANET. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Ch. DEMANGE, de Remiremont, François PIERRON, de Jarménil. — *Adj.* 355 l. à François PIERRON, de Jarménil.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	337.15	*valeur*	37.05

320. Champ, au haut des Champs, de une quarte, à LECOANET. — *Est.* 100 l. — *Ench.* Quirin MANGIN, Nicolas THIRIAT, de Jarménil, Nicolas PARMENTELOT, André BRUANT, de Remiremont. — *Adj.* 705 l. à Quirin MANGIN, de Jarménil, cessionnaire de Nicolas THIRIAT. (Adjudication après 22 feux et 89 enchères).

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	176.25	*valeur*	19.35
21 prairial an III	—	501.47	—	35.10
		677.72		54.45

321. — Champ, aux Gentreuilles, de 3 ommées 18 verges, à LECOANET. — *Est.* 80 l. — *Ench.* Nicolas THIRIAT, Nicolas OLRY, de Jarménil. — *Adj.* à 200 l. à Nicolas OLRY, de Jarménil.

Paiements :

6 messidor an III	*assignats*	50.50	*valeur*	3.05
24 nivôse an IV	—	154.63	—	1.05
		205.13		4.10

322. Champ, au ROUXY, de 9 ommées, à LECOANET. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Nicolas LECOANET, Nicolas THIRIAT, de Jarménil. — *Adj.* 850 l. à Nicolas THIRIAT, de Jarménil.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	212.50	*valeur*	23.40
11 brumaire an IV	—	656.10	—	9.60
		868.60		33

323. Champ, à la Combe, de 1 jour, à Lecoanet. — *Est.* 400 l. — *Ench.* Claude Febway, F. Pierron, de Jarménil, Nicolas Parmentelot, de Remiremont, Jean-Baptiste Beaumont, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.100 l. à Jean-Baptiste Beaumont, de St-Etienne.

Paiements :

11 messidor an III	*assignats*	530.90	*valeur*	31.25
28 nivôse an IV	—	1.634.38	—	11.45
		2.165.28		42.70

324. Champ, ès Noves, de 7 ommées 12 verges, à Lecoanet. — *Est.* 300 l. — *Ench.* Nicolas Lecoanet, de Jarménil, André Philippe, de Remiremont, Nicolas Thiriat, de Jarménil, Jacques Minette, de St-Etienne, Jean Philippe, de Remiremont. — *Adj.* 2.075 à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

11 et 27 messidor an III	*assignats*	2.006.83	*valeur*	120.45

(90.80, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

325. Champ, aux Malnieux, de 3 jours, à Lecoanet. — *Est.* 750 l. — *Ench.* François Pierron, Michel Bolot, Nicolas Thiriat, de Jarménil, Serrier, Dominique Alexandre, Claude Guérin, Parmentelot, Bruant, de Remiremont, Etienne Colin, de Jarménil. — *Adj.* 8.200 l. à André Bruant, serrurier, et Nicolas Lambert, de Remiremont. (Adjudication après 19 feux et 164 enchères).

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	2.050	*valeur*	225.50
21 frimaire an IV	—	6.355	—	63.55
		8.405		289.05

326. Champ, aux Malnieux, de 17 verges, à LECOANET. — *Est.* 50 l. — *Ench.* Dominique ALEXANDRE, Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 1.025 l. à Nicolas PARMENTELOT, Dominique ALEXANDRE et Nicolas LAMBERT, de Remiremont.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	256.25	*valeur*	28.15
21 frimaire an IV	—	793.72	—	7.95
		1.049.97		36.10

327. Champ, à la Rochotte, de 7 ommées, à LECOANET. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Joseph BRESSON, Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, LAPOIRIE, Nicolas THIRIAT, Claude COPPAT, Etienne COLIN, de Jarménil. — *Adj.* 640 l. à Dominique ALEXANDRE et Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	160	*valeur*	17.60
1er thermidor an III	—	488.19	—	29.30
		648.19		46.90

328. Pré, à la Saux, de 5 ommées, à LECOANET. — *Est.* 310 l. — *Ench.* Nicolas THIRIAT, François PIERRON, de Jarménil. — *Adj.* 610 l. à Nicolas THIRIAT, de Jarménil.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	152.50	*valeur*	16.75
1er pluviôse an IV	—	475.48	—	2.85
		627.98		19.60

329 Pré, au grand Clos, de 17 verges, à LECOANET. — *Est.* 50 l. — *Ench.* Michel BOLOT, Nicolas THIRIAT, de Jarménil, André BRUANT, de Remiremont. — *Adj.* 590 l. à Michel BOLOT, de Jarménil, cessionnaire de THIRIAT.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	147.50	*valeur*	16.25
15 messidr an III	—	440.65	—	26.45
		588.15		42.70

(86.75, montant des primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 nivôse an III.)

330. Champ, au meix Pierrel, de 7 ommées 12 verges, à LECOANET. — *Est.* 200 l. — *Ench.* Nicolas VINOT, Etienne COLIN, de Jarménil. — *Adj.* 1.650 l. à Etienne COLIN, de Jarménil.

Paiements :

21 frimaire an IV	*assignats*	1.704.67	*valeur*	17.05

331. Champ, à la Creuse Voye, de 8 ommées, à LECOANET. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Claude GUÉRIN, de Remiremont, Claude FEBWAY, de Jarménil, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.275 l. à Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	318.75	*valeur*	35.05
27 messidor an III	—	912	—	54.70
		1.230.75		89.75

(57 francs, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

332. Champ, ez Coates, de 1 jour 1 ommée, à LECOANET. — *Est.* 400 l. — *Ench.* Nicolas OLRY, Nicolas LECOANET, Claude COPPAT, Pierre GRANDEMANGE, de Jarménil, Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.660 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, et Claude GUÉRIN, de Remiremont. (Adjudication après 16 feux et 68 enchères).

Paiements :

11 et 27 messidor an III	*assignats*	1.605.27	*valeur*	96.30

333. Champ, au Pautat, de 2 jours, à LECOANET. — *Est.* 300 l. — *Ench.* Jean PHILIPPE, André PHILIPPE, Nicolas PARMENTELOT, André BRUANT, de Remiremont, Dominique DUC, Claude COPPAT, de Jarménil. — *Adj.* 4.150 l. à André BRUANT, serrurier, et Nicolas LAMBERT, de Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 70 enchères).

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	1.037.50	*valeur*	114.15
29 nivôse an IV	—	3.230.12	—	22.60
		4.267.62		136.75

334. Champ, à Géofontaine, de 1 jour 5 ommées, à LECOANET. — *Est.* 200 l. — *Ench.* Jean-Thomas PHILIPPE, de Remiremont. — *Adj.* 2.000 l. à Jean-Thomas PHILIPPE, Jean-Nicolas PHILIPPE, et André PHILIPPE, négociant, à Remiremont.

Paiements :

19 thermidor an III	*assignats*	508.34	*valeur*	28
21 pluviôse an IV	—	1.562.50	—	9.35
		2.070.84		37.35

335. Champ, à Brouanfeigneux, de 7 ommées 12 verges, à LECOANET. — *Est.* 100 l. — *Ench.* André PHILIPPE, Claude GUÉRIN, Etienne SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.225 l. à Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	306.25	*valeur*	33.65
20 messidor an III	—	874.25	—	52.45
		1.180.50		86.10

(57 francs, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

336. Pré, ès Gettes, de 5 ommées, à LECOANET. — *Est.* 300 l. — *Ench.* Claude GUÉRIN, de Remiremont, Nicolas OLRY, Nicolas THIRIAT, de Jarménil. — *Adj.* 2.425 l. Nicolas OLRY,

père et fils, de Jarménil, cessionnaires de Nicolas THIRIAT. (Adjudication après 21 feux 53 enchères).

[Vente portée à l'état des paiements pour moitié seulement, soit 1.212,50].

Paiements :

6 messidor an III	*assignats*	1.166.74	*valeur*	70

(58.50, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

337. Champ, dit le champ Lavé, de 5 ommées, à LECOANET. — *Est.* 140 l. — *Ench.* Claude GUÉRIN, E. SERRIER, André PHILIPPE, André BRUANT, de Remiremont. — *Adj.* 680 l. à André BRUANT, serrurier, et Nicolas LAMBERT, de Remiremont.

Paiements :

18 floréal an III	*assignats*	170	*valeur*	18.70
21 frimaire an IV	—	527	—	5.25
		697		23.95

LE MÉNIL

(Arch. dép. 3 Q 107, 6 Q 4, 7 Q 1).

2 mai 1792.

338. Moulin de Demrupt, avec bâtiments attachés, au DOMAINE et au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 1.500 l. — *Loc.* François LAHEURTE. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* Etienne HINGRAY, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, BOILEAU, du Thillot, Nicolas SERRIER, Charles-Arnould DELORME, RENNEPONT, ROUSSEL, de Remiremont. — *Adj.* 3.375 l. à Gengoult ROUSSEL, de Remiremont. (Adjudication après 11 feux et 79 enchères).

Paiements :

25 mai 1792	*assignats*	2.692.43	*valeur*	2.315.50
2 juin 1793	—	657.60	—	394.55
7 septembre 1793	—	2.178.12	—	1.132.60
		5.528.15		3.842.65

29 messidor an IV (17 juillet 1796).

339. Chaume de Forgoutte, sur les communes de Ménil, Bussang et Ventron, de 20 jours, au Domaine. — *Est.* et *adj.* 550 l. à Henry Félix, cultivateur à Epinal.

21 floréal an V (10 mai 1797).

340. Maison presbytérale et jardin, à la Cure du Ménil. — *Est.* 800 l. — *Ench.* Kéringer, d'Epinal, Chevrier, du Ménil, Liégerot, Perrin, Adam, de Cornimont. — *Adj.* 3.425 francs à Jean-Baptiste Adam, notaire public à Cornimont.

PLOMBIÈRES

(Arch. dép. 5 Q 108, 6 Q 2).

6 juillet 1791

341. Maison et bains des Dames, dits bains de la Reine, en la Grande Rue du bourg, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 16.400 l. — *Soum.* Le conseil général de la Commune de Plombières. — *Ench.* Joseph Mathieu, de Plombières, Nicolas Marchal, de Remiremont, Nicolas Guerre, la Commune de Plombières, Joseph Jacotel, Nicolas Monin, de Remiremont. — *Adj.* 28.000 l. à Nicolas-Laurent Monin, aubergiste à Remimont. (Adjudication après 20 feux et 105 enchères).

[Ledit MONIN n'ayant point effectué les paiements exigibles, la revente eut lieu, le 16 novembre 1791, à la folle enchère ; le conseil général de la commune de Plombières se rendit acquéreur, moyennant 25.100 l. Cette vente ayant été annulée par un arrêté de l'administration centrale du 7 germinal an III l'adjudicataire primitif reprit son enchère et en effectua le paiement, le 1er floréal et le 18 messidor an III, en assignats].

Paiements :

1er floréal an III	*assignats*	16.108.77	*valeur*	2.094.10
18 messidor an III	—	16.968	—	1.018.10
		33.076.77		3.112.20

16 novembre 1791.

342. Maison conventuelle, jardins, bâtiments et église, aux CAPUCINS de Plombières. — *Est.* 6.750 l. — *Soum.* Charles PARISOT, de Plombières. — *Ench.* HÉRISÉ, de Plombières. — *Adj.* 8.500 l. à Jean HÉRISÉ et Amé GÉRARDIN, de Plombières. (Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Charles BAGRÉ, de Remiremont, adjudicataire le 6 juillet, pour 11.050 l.)

Paiements :

28 janvier 1792	*assignats*	1.713.45	*valeur*	1.525
16 novembre 1792	—	906.67	—	770.65
6 nivôse an II	—	883.21	—	423.95
5 frimaire an III	—	851.18	—	272.35
28 prairial an III	—	5.248.48	—	367.40
		9.602.99		3.359.35

9 décembre 1791.

343. Pré de 3 fauchées 3 ommées, à la FABRIQUE de Plombières. — *Est.* 648 l. — *Soum.* Charles PARISOT, de Plombières. — *Ench.* Jacques GEORGES, GIRARDIN, PETITJEAN, Charles PARISOT, de Plombières, MINETTE, de Saint-Etienne, ALEXANDRE, BENOIT, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 1.550 l. à François BENOIT, le jeune, de Remiremont.

Paiements :

12 avril 1792	*assignats*	188.83	*valeur*	166.15
9 février 1793	—	183.38	—	137.55
9 frimaire an II	—	176.18	—	84.55
19 fructidor an II	—	1.179.30	—	424.55
		1.727.69		812.80

344. Pré, de 4 fauchées, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 888 l. — *Soum.* Joseph Parisot, de Plombières. — *Ench.* Jean Laurent, de Remiremont. — *Adj.* 1.100 l. à Nicolas Durand, négociant à Remiremont, cessionnaire de Laurent.

Paiements :

24 décembre 1791	*assignats*	132	*valeur*	121.45
3 mai 1792	—	100	—	86
10 octobre 1792	—	905.88	—	780
		1.137.88		987.45

17 prairial an IV 5 juin 1796.)

345. Maison presbytérale, à la Cure de Plombières. — *Est.* et *adj.* 1.440 l. à Alexis Parisot et Aimé Duroch, négociants à Plombières

346. Deux habitations dans un jardin, et un verger, le tout de 2 jours 1 ommée, à la Cure de Plombières. — *Est.* et *adj.* 2.016 l. à Alexis Parisot, négociant à Plombières.

POUXEUX

(Arch. dép. 5 Q 108, 6 Q 2, 6 Q 4).

28 septembre 1791.

347. Trois prés, à l'Hopital d'Arches. — *Est.* 563 l. 4 s. — *Soum.* François Bailly, de Pouxeux. — *Ench.* Jean Lecomte,

de Pouxeux, Dominique Duc, de Saint-Nabord, François Guyon, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.975 l. à Jean Lecomte, greffier de la municipalité, et Joseph Houot, cultivateur, à Pouxeux.

Paiements :

11 octobre 1791	*assignats*	237	*valeur*	225.15
19 novembre 1792	—	233.33	—	198.35
28 septembre 1793	—	224.48	—	116.75
7 vendémiaire an III	—	217.25	—	78.20
28 prairial an III	—	149.13	—	10.50
7 messidor an III	—	1.202.12	—	72.15
		2.263.31		701.10

12 prairial an IV (31 mai 1796).

348. Cinq prés, ensemble de 1 jour, neuf champs, ensemble de 23 imaux 1/2 de semailles, 3 quartes de semailles, et 1 ommée, à la Fabrique de Pouxeux, et 1 champ de 4 jours, à la Confrérie du Rosaire. — *Est.* et *adj.* 3.375 l. 15 s. à Jean-Joseph Lecomte, fils, Nicolas Houot, et Jean Obriel, cultivateurs à Pouxeux, ce dernier cessionnaire de Mareine, d'Epinal.

19 prairial an IV (7 juin 1796).

349. Maison presbytérale, avec jardin potager de 2 ommées 10 verges, et verger, à la Cure de Pouxeux. — *Est.* et *adj.* 1.612 l. à Jean-Antoine Bourion fils cadet, d'Epinal.

350. Quatre champs, ensemble de 3 jours 17 verges, à Joseph Lecoanet, curé de Remeréville, *déporté*. — *Est.* et *adj.* 572 l. à Claude Grandclaudon, de Pouxeux.
(Déchu par arrêté du département du 19 brumaire an V).

RAMONCHAMP

(Arch. dép. 5 Q 108, 6 Q 2, 6 Q 4, 7 Q 2).

7 février 1791.

351. La moitié d'une accrue, au gros Pelson, de 4 fauchées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.254 l. — *Soum.* Jean-Claude Hantz, de Ramonchamp. — *Ench.* Dominique Parmentier, de Rupt, Hantz, de Ramonchamp. — *Adj.* 1.266 l. à Jean-Claude Hantz, cultivateur à Ramonchamp.

Paiements :

24 février 1791	*assignats*	151.92	*valeur*	150.48
21 février 1792	—	148.81	—	126.50
7 mars 1793	—	144.50	—	102.60
5 avril 1794	—	140.38	—	61.80
7 ventôse an III	—	134.99	—	29.70
7 fructidor an III	—	761.28	—	34.45
		1.481.88		505.53

352. Cinq prés, ensemble de 18 fauchées 3 ommées 2 verges, (dont il y a lieu de déduire le pré, dit le petit Marifosse, la moitié d'une accrue et d'un pâtureau, revendus à la folle enchère le 12 thermidor an II), à la Chapelle de Létraye. — Est. 4.352 l. 7 s. — *Ferm.* Joseph et Nicolas Godel, Nicolas Remy. — *Soum.* Jean Deslon, juge au tribunal de district de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Collé, Veuve Nicolas Canet et Jean Godel, Jean Perné, Joseph Didier, de Ramonchamp, Jean-Claude Daval, Jean Deslon, de Remiremont, Maurice, Parmentier, de Rupt. — *Adj.* 1° la moitié du pré Thouvenot, 1.102 l. à Anne Souvay, Veuve de Nicolas Canet et Jean Godel, cultivateurs à Ramonchamp, (représentés par Collé) ; — 2° l'autre moitié du pré Thouvenot, 1.078 l. à Joseph Collé, cultivateur à Ramonchamp ; — 3° le pré dit le grand Marifosse, la moitié d'une accrue et d'un pâtureau, 2.288 l. à Jean-Nicolas Pernel, et Nicolas Godel, cultivateurs à Ramonchamp.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	524.13	*valeur*	518.90
20 février 1792	—	521.36	—	458.80
7 février 1793	—	496.50	—	372.40
17 juillet 1793	—	413.07	—	239.60
7 février 1794	—	419.84	—	193.10
19 fructidor an II	—	732.27	—	263.60
19 pluviôse an III	—	381.85	—	84.20
29 pluviôse an III	—	233	—	51.25
25 messidor an III	—	1.311.43	—	78.70
		5.033.45		2.260.55

353. Deux maisons de laboureurs, à Xoarupt, avec terres en dépendant, à la CHAPELLE de Létraye. — *Est.* 10.095 l. 1 s. 4 d. — *Ferm.* Dominique PARMENTIER. — *Soum.* Joseph PARMENTIER, à Rupt. — *Ench.* Joseph MANDELAIRE, de Ramonchamp, Dominique PARMENTIER, de Rupt. — *Adj.* 10.120 l. à Dominique PARMENTIER, cultivateur à Rupt.

Paiements :

8 février 1791	*assignats*	1.214.40	*valeur*	1.202.25
7 janvier 1792	—	1.175	—	1.045.75
3 novembre 1792	—	1.265.41	—	1.075.60
7 février 1794	—	929.21	—	427.45
29 pluviôse an III	—	1.077.48	—	237.05
8 floréal an III	—	1.817.50	—	236.30
1er prairial an III	—	4.191	—	377.20
		11.670		4.601.60

28 mars 1791.

354. Pré, derrière Hantseux, de 3 fauchées 2 ommées, au BOUVEROT DE LA CURE de Ramonchamp. — *Est.* 1.074 l. — *Soum.* Louis DAVID, de Ramonchamp. — *Ench.* Martin LAURENT, Dominique GROSDEMANGE, Nicolas BISCHOFF, Joseph COLLÉ, Louis DAVID, de Ramonchamp, Nicolas SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.678 l. à Louis DAVID, laboureur à Ramonchamp.

Paiements :

29 mars 1791	*assignats*	201.36	*valeur*	197.30
26 mars 1792	—	196.88	—	173.25
28 mars 1793	—	190.73	—	135.35
8 germinal an II	—	184.58	—	81.20
8 germinal an III	—	424.53	—	63.70
3 messidor an III	—	747.53	—	44.85
		1.945.61		695.65

11 mai 1791.

355. Pré, le Chainé, de 2 fauchées, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 363 l. — *Soum.* Joseph Champenois, laboureur à Ramonchamp. — *Ench.* Luc Houillon, Joseph Champenois, de Ramonchamp, Dominique Alexandre, de Remiremont, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 643 l. à Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne. (Adjudication aprés 3 feux et 54 enchères.)

Paiements :

18 avril 1791	*assignats*	78	*valeur*	75.65
15 mai 1792	—	75.48	—	64.90
22 septembre 1793	—	74.43	—	38.70
12 thermidor an II	—	71.48	—	28.60
22 floréal an III	—	444.70	—	44.45
		744.09		252.30

356. Deux champs, ensemble de 5 quartes, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 176 l. — *Soum.* Jean Philippe, voiturier à Létraye. — *Ench.* Veuve Nicolas Canet, Philippe, de Létraye, Serrier, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 331 l. à Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

10 décembre 1792	*assignats*	82.75	*valeur*	66.20
1er juin 1793	—	37.73	—	22.65
22 messidor an II	—	36.72	—	14.70
22 prairial an III	—	230.30	—	16.10
		387.50		119.65

357. La moitié de cinq accrues, entre le pont de Ferdrupt et le pont de Saint-Remy, au CHAPITRE de Remiremont pour une moitié, et les censitaires du DOMAINE pour l'autre. — *Est.* 3.191 l, 17 s. 4 d. — *Ferm.* Joseph MANDELAIRE. — *Soum.* Dominique PARMENTIER, de Xoarupt. — *Ench.* Dominique PARMENTIER, Claude BEXON, Joseph PHILIPPE, de Ramonchamp, Ch. DELORME, Claude GUÉRIN, Nicolas PERRIN, Joseph SERRIER, François RIESSE, de Remiremont, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 6.235 l. à Ch.-Arnould DELORME, homme de loi, à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 109 enchères.)

Paiements :

10 septembre 1791	*assignats*	759.12	*valeur*	721.15
3 mai 1792	—	725.71	—	624.10
21 juin 1793	—	712.65	—	427.60
21 brumaire an III	—	703	—	224.95
22 messidor an III	—	668.52	—	40.15
28 vendémiaire an IV	*rescription de la trésorerie*	3.740	—	96.80
		7.309		2.134.75

358. Pré, dit le Clos de la Cure, au BOUVEROT DE LA CURE. — *Est.* 4.400 l. — *Soum.* Nicolas CANET, de Ramonchamp, Ch. DELORME, de Remiremont, Luc HOUILLON, de Ramonchamp, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Dominique PARMENTIER, Joseph COLLÉ, de Ramonchamp, Nicolas SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 8,850 l. à Joseph LAURENT, curé de Ramonchamp, représenté par COLLÉ.

Paiements :

24 mai 1791	*assignats*	1.062	*valeur*	1.030.15
21 mai 1792	—	1.039.30	—	893.80
11 mai 1793	—	1.006	—	653.90
1er prairial an II	—	974.85	—	388.40
22 floréal an III	—	6.133	—	613.30
		10.215.15		3.579.55

1er juin 1791.

359. Pré, dit le Breuil, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 4.851 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Claude Guérin et François Riesse, Ch. Delorme, Ch. Demange, de Remiremont. — *Adj.* 6.900 à Ch.-Arnould Delorme, Joseph Hingray, homme de loi, à Remiremont, et Joseph Mandelaire, de Ramonchamp.

Paiements :

10 septembre 1791	*assignats*	837.28	*valeur*	795.45
14 septembre 1792	—	811.71	—	689.95
10 juillet 1793	—	788.65	—	457.40
1er vendémiaire an III	—	761.32	—	274.05
23 messidor an III	—	737.78	—	44.15
28 vendémiaire an IV	*rescription de la trésorerie*	4.132	—	106.90
		8.068.74		2.367.90

360. Deux champs, de 6 ommées, à la Fabrique de l'Église. — *Est.* 93 l. 10 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Philippe, de Létraye, Delorme, Demange, de Remiremont. — *Adj.* 215 l. à Ch.-Arnould Delorme, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	25.95	*valeur*	24.60
15 juin 1792	—	25.26	—	21.70
15 juin 1793	—	182.15	—	109.30
		233.36		155.60

2 mai 1792.

361. Deux petits étangs, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 12 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Ch. Boileau, du Thillot, Nicolas André, de Remiremont, Hingray, de Saint-Etienne, Collé, Mandelaire, de Ramonchamp, Boitard, Alexandre, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 170 l. à Claude-Joseph Collé, cultivateur, procureur de la commune de Ramonchamp.

Paiements :

15 mai 1792	*assignats*	40	*valeur*	34.40
28 juillet 1793	—	12	—	6.95
18 floréal an II	—	17.57	—	8.70
13 floréal an III	—	17	—	1.85
13 thermidor an III	—	103.28	—	5.65
		189.85		57.55

26 septembre 1792.

362. Moulin de l'Etat, avec terres en dépendant, au DOMAINE. — *Est.* 1.250 l. — *Ferm.* Joseph MANDELAIRE. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas SERRIER, de Remiremont, Jean CHOFFEL, de Ramonchamp, DELORME, ALEXANDRE, GARNIER, de Remiremont, HINGRAY, de Saint-Etienne, SERQUAND, GUÉRIN, de Remiremont. — *Adj.* 2.825 l. à Nicolas CHOFFEL, meunier à Ramonchamp, cessionnaire de GUÉRIN.

Paiements :

13 octobre 1792	*assignats*	585	*valeur*	497.25
26 décembre 1792	—	293	—	234.40
26 janvier 1793	—	583.83	—	437.90
26 septembre 1793	—	400	—	208
20 décembre 1793	—	220.10	—	105.65
26 septembre 1794	—	309.82	—	111.55
26 février 1795	—	583.87	—	128.45
		2.975.62		1.723.20

31 mai 1793.

363. Champ, au Pitat, de 2 quartes, au BOUVEROT DE LA CURE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Jean-Baptiste BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BOCHET, Pierre PELTIER, Joseph PARMENTIER, de Ramonchamp, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Jean-Baptiste VUILLAUME, de Remiremont. — *Adj.* 290 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

3 juin 1793	*assignats*	291.30	*valeur*	174.80

364. Champs, aux champs Demonge, de 2 quartes, à la Confrérie Saint-Joseph, de Ramonchamp. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Bochet, Peltier, Souvay, Nicolas Remy, de Ramonchamp, Jean Magrot, de Remiremont. — *Adj.* 263 l. à Jean Magrot, de Remiremont.

Paiements :

11 thermidor an II	*assignats*	278.21	*valeur*	111.30

365. Champ, à la Fosse, de 1 quarte, à la Confrérie Saint-Joseph, de Ramonchamp. — *Est.* 74 l. 16 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Claude Guérin, Jean Philippe, Jean Magrot, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 130 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

30 juin 1793	*assignats*	130.51	*valeur*	78.30

366. Pré, du rapport d'une voiture et demie de fourrage, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 344 l. 6 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Pierre Tremsal, de Ramonchamp, Perrin, Demange, Bougel, Magrot, Noel, Guérin, de Remiremont, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Dominique Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.275 l. à Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication aprés 21 feux et 108 enchères.)

Paiements :

4 juin 1793	*assignats*	153	*valeur*	91.80
11 frimaire an II	—	1.150.05	—	552
		1.303.05		643.80

367. Pré, à Canard, à la Chapelle du Thillot. — *Est.* 74 l. 16 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. —

Ench. André, Alexandre, Vuillaume, de Remiremont. — *Adj.* 135 l. à Jean-Baptiste Vuillaume, dit la Frize, menuisier à Remiremont.

Paiements :

11 thermidor an II	*assignats*	33.10	*valeur*	13.25
17 thermidor an III	—	115.11	—	6.95
		148.21		20.20

1er floréal an II (20 avril 1794).

368. — Maison, avec aisances, remises, engrangements, jardin de 7 ommées, champ de 2 jours 6 ommées, pré de 4 fauchées, à Charles-Joseph-Calixte Deslon, officier de hussards, *émigré*. — *Est.* 7.200 l. — *Ferm.* Rennepont, de Remiremont. — *Ench.* Rennepont, Monin, Thiriet, Parmentelot, Perrin, Serrier, de Remiremont, Hingray, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 17.400 l. à Etienne Hingray, cultivateur, Jacques Minette, aubergiste, à Saint-Etienne, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 64 enchères.)

Paiements :

1er novembre 1794	*assignats*	1.819.75	*valeur*	582.30
13 messidor an III	—	2.544	—	152.65
11 frimaire an IV	—	14.347	—	143.45
		18.710.75		878.40

369. Etang Duceux, à Xoarupt, de 5 jours, à Deslon, *émigré*, pour un huitième, et à ses frères pour sept huitièmes. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Jean-Nicolas Deslon, de Remiremont, Jean-Claude Laurent, de Ramonchamp, Vuillaume, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 1.095 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 89 enchères.)

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	109.50	*valeur*	46
3 thermidor an III	—	1.014.23	—	60.85
		1.123.73		106.85

370. Etang Moyenfain, au-dessus de Létraye, de 7 ommées, à Deslon, *émigré*, pour un quart, et à ses frères pour trois quarts. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Parmentier, de Ramonchamp, Deslon, Mathieu, Antoine Sauert, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 410 l. à Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

25 fructidor an II	*assignats*	50.11	*valeur*	18
10 thermidor an III	—	392.65	—	23.55
		442.76		41.55

371. Etang, sur la Place, aux mines du Thillot, de 9 ommées 15 verges, à Jean-Nicolas-Joseph Boileau, chapelain de Létraye, *émigré*. — *Est.* 300 l. — *Ench.* Serrier, Thiriet, Sauert, Romary, de Remiremont. — *Adj.* 550 l. à François Thiriet, négociant, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	55	*valeur*	23.10
30 germinal an III	—	79.75	—	11.20
21 frimaire an IV	—	454	—	4.55
		588.75		38.85

372. Etang, dit le Gros Etang, de 2 jours 4 ommées, à Boileau, *émigré*. — *Est.* 400 l. — *Ench.* Serrier, Sauert, Romary, Magrot, de Remiremont. — *Adj.* 1.000 l. à Antoine Sauert, de Remiremont. (Adjudication après 12 feux et 78 enchères.)

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	100	*valeur*	42
1er floréal an III	—	145	—	18.85
3 thermidor an III	—	810.19	—	48.60
		1.055.19		109.45

373. Etang, dit le Neuf Etang, de 1 jour 9 ommées 15 verges, à Boileau, *émigré*. — *Est.* 320 l. — *Ench.* Serrier, Thiriet,

de Remiremont. — *Adj.* 700 l. à François THIRIET, négociant à Remiremont.

Paiements :

1er messidor an II	*assignats*	70	*valeur*	28
1er germinal an III	—	101.50	—	15.20
21 frimaire an IV	—	578	—	5.80
		749.50		49

374. Etang, dit le Noir Etang, de 2 jours 4 verges, à BOILEAU, *émigré*. — *Est.* 330 l. — *Ench.* SERRIER, THIRIET, ROMARY, de Remiremont. — *Adj.* 500 l. à François THIRIET, négociant, et Joseph SERRIER, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	50	*valeur*	21
30 germinal an III	—	72.50	—	10.15
21 frimaire an IV	—	412	—	4.10
		534.50		35.25

375. Trois chasaux, ensemble de 1 ommée 12 verges, à BOILEAU, *émigré*. — *Est.* 100 l. — *Ench.* MAGROT, SAUERT, ROMARY, de Remiremont. — *Adj.* 300 l. à Antoine SAUERT, de Remiremont.

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	30	*valeur*	12.60
1er floréal an III	—	43.50	—	5.65
9 thermidor an IV	—	243.35	—	1.20
		316.85		19.45

12 thermidor an II (30 juillet 1794).

376. Pré, dit le petit Marifosse, moitié d'un pâtureau et d'une accrue, à la CHAPELLE de Létraye. — *Est.* 1.720 l. — *Ench.* COLLÉ, FEBWAY, de Ramonchamp, TISSIER, PARMENTELOT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 4.225 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, Claude GUÉRIN, et Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Claude DESLON, adjudicataire le 12 février 1791, pour 1.720 l.)

Paiements :

7 mars 1791	*assignats*	206.40	*valeur*	202.30
7 avril 1792	—	203.50	—	179.10
25 thermidor an II	—	422.50	—	160.55
21 prairial an III	—	1.624.60	—	113.75
12 messidor an III	—	2.368	—	142.10
		4.825		797.80

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

377. Chapelle, au bénéfice de l'abbé Boileau, à la Chapelle de Létraye. — *Est.* 180 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jean Tremsal, Jean Philippe, de Ramonchamp, Jacques Minette, de Saint-Etienne, Paymal, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.925 l. à Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

25 pluviôse an III	*assignats*	192.50	*valeur*	42.35
1er thermidor an III	—	1.783	—	107
		1.975.50		149.35

11 germinal an III (31 mars 1795).

378. Etang, dit le Petit Etang, de 7 ommées 2 verges, à Boileau, *émigré*. — *Est.* 200 l. — *Adj.* 250 l. à François Thiriet, négociant, et Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire de l'administration du district, à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Jean Magrot, de Remiremont, adjudicataire le 2 floréal an II, pour 4.800 l.)

Paiements :

11 floréal an III	*assignats*	62.50	*valeur*	6.90
19 thermidor an III	—	191	—	10.50
		253.50		17.40

379. Etang, dit l'étang Froideville, de 2 jours, à Boileau, *émigré*. — *Est.* 400 l. — *Ench.* François Thiriet, Dominique

Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 550 l. à François Thiriet, négociant, et Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire de l'administration du district, à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Jean Magrot, de Remiremont, adjudicataire le 1er floréal an II, pour 905 l.)

Paiements :

11 floréal an III	*assignats*	137.50	*valeur*	15.15
19 thermidor an III	—	399.28	—	21.95
		536.78		37.10

13 messidor an IV (1er juillet 1796).

380. Pré et verger, de 2 jours, à la Cure de Ramonchamp. — *Est.* et *adj.* 880 l. à Jean-Baptiste Landry, professeur à l'école centrale du département, à Epinal.

13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

381. Chapelle, tour et sacristie adjacentes, à la Chapelle du Thillot. — *Est.* et *adj.* 1.000 l. à Charles Mourot, officier de santé au Thillot.

18 fructidor an IV (4 septembre 1796).

382. Maison presbytérale, avec dépendances et jardin de 1 jour 6 verges, à la Cure de Ramonchamp. — *Est.* et *adj.* 2.640 l. à Jean-Baptiste Landry, professeur à l'école centrale du département, à Epinal.

11 brumaire an XI (2 novembre 1802).

383. Moulins domaniaux, avec meix de 1 are 71 centiares, au Domaine. — *Est.* 1.700 l. — *Ench.* Didier, Kéringer, d'Epinal, Grombach, de Remiremont, Lullier, de Mirecourt, Tournay, de Rambervillers, Bonnel, de Dommartin, Serrier,

de Remiremont, Brice, Billot, d'Epinal. — *Adj.* 5.550 l. à Samuel Grombach, négociant, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont. (Adjudication après 20 feux et 77 enchères.)

384. Champ, dit de la Fosse, de 4 ommées, à la Cure de Ramonchamp. — *Est.* 90 l. — *Ench.* Didier, d'Epinal, Grombach, de Remiremont. — *Adj.* 50 l. à Samuel Grombach, négociant à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Jean-Baptiste Vuillaume, acquéreur le 31 mai 1793, pour 145 l.)

RAON-AUX-BOIS

(Arch. dép. 5 Q 108, 6 Q 2).

26 septembre 1792.

385. Huit pièces de prés et champs, ensemble de 14 jours 1 ommée 9 verges, au Bouverot de la Cure de Raon. — *Est.* 858 l. 8 s. 4 d. — *Ferm.* Laheurte, curé. — *Soum.* Charles Demange, de Remiremont. — *Ench.* Laheurte, curé, Urbain Perrin, de Raon, Nicolas André, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.400 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont.

Paiements :

28 avril 1793	*assignats*	295.93	*valeur*	201.25
10 janvier 1794	—	287.18	—	134.90
20 prairial an III	—	281.65	—	22.50
1er thermidor an III	—	1.833.34	—	110
		2.698.10		468.65

23 prairial an IV (11 juin 1796).

386. Maison presbytérale, avec dépendances, jardin, pré et champs, de 3 jours 2 ommées 16 verges, à la Cure de Raon. — *Est.* et *adj.* 2.950 l. à Dominique Collenne, de Raon.

24 messidor an IV (12 juillet 1796).

387. Pré, à la Roche de Vaudipré, de 7 ommées 15 verges, à la Fabrique de Raon. — *Ferm.* Pierson. — *Est.* et *adj.* 110 l. à Claude-François Pierson, maréchal-ferrant à Raon.

ROCHESSON

(Arch. dép. 5 Q 108, 6 Q 2).

1er juin 1791.

388. Pré, dit la Thille St-Blaise, au Bouverot de la Cure de Rochesson. — *Est.* 300 l. 6 d. — *Soum.* Amé Houillon, de Rochesson. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Delorme aîné, de Remiremont. — *Adj.* 505 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	61	*valeur*	57.95
12 juin 1792	—	65	—	55.90
1er août 1793	—	51.88	—	29.05
12 nivôse an II	—	382.68	—	179.90
		560.56		322.80

1er floréal an II (20 avril 1794).

389. Ferme, à Ménarmont, avec pré de 25 jours 2 ommées, à Charles-Gabriel Thiériet, *émigré.* — *Est.* 6.000 l. — *Ferm.*

Nicolas ANTOINE. — *Ench.* Jacques ETIENNE, de Gerbamont, ANDRÉ, THIRIET, PARMENTELOT, ALEXANDRE, SERQUAND, SERRIER, MARTIN, de Remiremont, MINETTE, HINGRAY, de Saint-Etienne. — *Adj.* 12.300 l. à Jean-Etienne SERRIER, entrepreneur, Joseph SERRIER, entrepreneur, Claude GUÉRIN, Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, Jacques MINETTE, aubergiste, Etienne HINGRAY, cultivateur, à Saint-Etienne. (Adjudication après 5 feux et 121 enchères.)

Paiements :

20 messidor an II	*assignats*	1.356.68	*valeur*	544.70
1er floréal an III	—	1.783.50	—	231.85
21 prairial an III	—	9.494	—	664.60
		12.634.18		1.441.15

21 germinal an III (10 avril 1795).

390. Le tiers d'un pré, de 2 fauchées 5 ommées 19 verges pour ce tiers, à Nicolas AUBRY, prêtre, *déporté.* — *Est.* 3.000 l. — *Ferm.* Jean-Etienne AUBRY. — *Ench.* LEGAY, de Rochesson, MINETTE, de Saint-Etienne, AUBRY, PARMENTELOT, de Remiremont, GÉRARD, de Gérardmer. — *Adj.* 7.550 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, et Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

25 messidor an III *assignats* 7.294.30 *valeur* 437.65
(350.50, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III).

391. Le second tiers du même pré, de 2 fauchées 5 ommées 19 verges, à AUBRY, *déporté.* — *Est.* 3.000 l. — *Ferm.* AUBRY. — *Ench.* GÉRARD, de Gérardmer, AUBRY, ETIENNE, SERRIER, ROUSSEL, de Remiremont, ANTOINE, de Sapois, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 10.500 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, et Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 39 feux et 157 enchères.)

Paiements :

25 messidor an III *assignats* 10.125 *valeur* 607.50
(507 francs, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

392. Le troisième tiers du même pré, de 2 fauchées 5 ommées 19 verges, à Aubry, *déporté*. — *Est.* 2.800 l. — *Ferm.* Aubry. — *Ench.* Legay, de Rochesson, Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 10.700 l. à Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

25 messidor an III *assignats* 10.327 *valeur* 619.60
(507.75, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

16 prairial an IV (4 juin 1796).

393. Maison presbytérale, avec jardin, verger et potager, à la Cure de Rochesson. — *Est.* et *adj.* 1.438 l. à Léopold Serquand, marchand à Remiremont.

RUAUX

(Arch. dép. 6 Q 2, 6 Q 3).

14 prairial an IV (2 juin 1796).

394. Maison presbytérale, avec potager de 2 ommées, et pré de 1 fauchée 6 ommées, à la Cure de Ruaux. — *Est.* et *adj.* 1648 l. à Jean-Claude Jacquot, négociant au Tholy, Jean-Romary Creusot, cultivateur aux Granges-de-Plombières, et Jean-Claude Aubry, cultivateur à Ruaux.

23 prairial an IV (11 juin 1796).

395. Pré et champ, dit le Pré Moa, de 3 jours 4 ommées 17 verges, à la Fabrique de Ruaux. — *Est.* et *adj.* 715 l. à

Claude Liégerot, chef de bureau à l'administration du département, à Epinal.

396. Trois prés, à Petimpoche et à la Malède, de 3 jours 8 verges, à la Fabrique de Ruaux. — *Ferm.* Noel et Margaine. — *Est.* et *adj.* 1.809 l. 10 s. à Antoine-Gérard Bigeard, commis principal à l'administration du département, à Epinal.

23 messidor an IV (11 juillet 1796).

397. Pré, dit le meix Fagny, de 3 ommées 19 verges, à la Fabrique de Ruaux. — *Est.* et *adj.* 308 l. à Romary Creusot, cultivateur aux Granges-de-Plombières, et Jean-Claude Aubry, cultivateur à Ruaux.

398. Prés et champs de 15 jours 1 ommée 24 verges, à la Fabrique de Ruaux. — *Est.* et *adj.* 2.111 l. 3 s. 6 d. à Romary Creusot, cultivateur aux Granges-de-Plombières, et Jean-Claude Aubry, cultivateur à Ruaux.

RUPT

(Arch. dép. 5 Q 108, 6 Q 4, 7 Q 1).

28 mars 1791.

399. Pré des Gouttes, de 10 jours, à la Chapelle de Létraye. — *Est.* 704 l. — *Soum.* Joseph Hantz, laboureur à Grandrupt. — *Ench.* Claude Deslon, juge au tribunal de Remiremont, Joseph Hingray, de Remiremont. — *Adj.* 2.275 l. à Joseph Hingray, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	277	*valeur*	263.15
28 avril 1792	—	500	—	440
28 avril 1793	—	225.68	—	151.50
23 floréal an II	—	251.82	—	94.80
23 prairial an III	—	244.45	—	17.10
8 frimaire an IV	—	1.379.16	—	17.25
		2.878.11		983.80

400. Métairie de Grandrupt, comprenant maison de laboureur et deux jardins potagers de 2 ommées, pré, dit le Curieu Saint, de 20 fauchées 5 ommées, pré, dit le Clos Harmeul, de 2 fauchées 5 omées, pré, dit les Foulots, de 4 fauchées, pré, dit le pré du Cresson, de 2 fauchées, pâtureau et champ de 3 jours, à la CHAPELLE de Létraye. — *Est.* 6.060 l. 12 s. 8 d. — *Ferm.* Etienne CLAUDE. — *Soum.* Etienne CLAUDE, de Grandrupt. — *Ench.* Claude DESLON, Dominique ALEXANDRE, Nicolas DURAND, Charles DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 12.100 l. à Joseph HINGRAY, homme de loi à Remiremont, représenté par DELORME. (Adjudication après 7 feux et 119 enchères.)

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	1.473.18	*valeur*	1.399.50
28 avril 1792	—	1.440	—	1.267.20
28 avril 1793	—	1.363.68	—	927.40
23 floréal an III	—	1.339.33	—	562.95
23 prairial an III	—	2.429	—	170.05
8 thermidor an III	—	1.005.88	—	60.30
8 frimaire an IV	—	5.158.40	—	64.45
		14.209.47		4.451.85

11 mai 1791.

401. Moitié de l'accrue du Goujon (ou Goujéron), de 1 fauchée 5 ommées, au CHAPITRE de Remiremont, pour l'autre moitié au DOMAINE. — *Est.* 339 l. 18 s. — *Soum.* Jean-Joseph PERRY, laboureur à Rupt. — *Ench.* Nicolas ANDRÉ, Dominique ALEXANDRE, Nicolas PERRIN, de Remiremont, Simon PERRIN, de Rupt, DELORME aîné, de Remiremont. — *Adj.* 880 l. à

Nicolas PERRIN, Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 14 feux et 96 enchères.)

Paiements :

28 septembre 1791	*assignats*	107.36	*valeur*	102
25 juillet 1792	—	103.93	—	89.40
21 juillet 1793	—	101	—	58.60
1er prairial an II	—	96.93	—	40.70
22 prairial an III	—	612.26	—	42.85
		1.021.48		333.55

402. La moitié de onze accrues, ensemble de 32 fauchées, au CHAPITRE de Remiremont, pour l'autre moitié au DOMAINE. — *Est.* 7.137 l. 19 s. 10 d. — *Soum.* François DELORME, homme de loi à Remiremont. — *Ench.* ROUILLON, de Remiremont, PERRY, de Rupt, DELORME, ALEXANDRE, DEMANGE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 7.525 l. à Joseph HINGRAY, et Claude-François DELORME, hommes de loi à Remiremont.

Paiements :

10 septembre 1791	*assignats*	916.17	*valeur*	870.35
5 septembre 1792	—	892.63	—	758.70
21 juin 1793	—	851.63	—	511
21 brumaire an III	—	849.83	—	286.90
22 messidor an III	—	807.78	—	48.45
24 vendémiaire an IV	*rescription de la trésorerie*	4.510	—	115.15
		8.828.04		2.590.55

1er juin 1791.

403. Terre, dit le Bassinpré, de 4 jours, au CHAPITRE de Remiremont et au BOUVEROT DE LA CURE de Rupt. — *Est.* 963 l. 1 s. — *Soum.* Gabriel FEBWAY, de Rupt. — *Ench.* FEBWAY, de Rupt, Nicolas PERRIN, DELORME, de Remiremont, PIERROT, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.640 l. à Jean PIERROT, marchand à Saint-Etienne.

Paiements :

21 septembre 1791	*assignats*	199.26	*valeur*	189.30
1er juin 1792	—	192.43	—	165.50
4 juin 1793	—	186.50	—	111.90
13 prairial an II	—	180.40	—	72.15
13 prairial an III	—	174.38	—	14
10 thermidor an III	—	970.16	—	58.20
		1.903.13		611.05

26 août 1791.

404. Pré, dit le Breuil de Saulx, et portions dans le grand et petit Breuil, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1687 l. 4 s. — *Ferm.* Jean-Baptiste Andreu. — *Ench.* Dominique Hingray, de Rupt, Guyon, de Saint-Etienne, Delorme, Serrier, de Remiremont, Perrin, de Saint-Amé, Etienne, de Rupt. — *Adj.* 2.525 l. à Jean-François Guyon, cultivateur à Saint-Etienne, et Nicolas Serrier, entrepreneur à Remiremont.
(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Jean Deslon, adjudicataire le 28 mars, pour 3.140 l.)

Paiements :

7 janvier 1792	*assignats*	307.90	*valeur*	274
31 octobre 1792	—	298.93	—	254.05
26 frimaire 1793	—	236.08	—	177.05
26 août 1793	—	1.248	—	798.90
5 nivôse an II	—	660.83	—	317.20
		2.751.74		1.821.20

28 septembre 1791.

405. La moitié de l'accrue du Ropau, de 8 fauchées 4 ommées, au Chapitre de Remiremont, et pour l'autre moitié au Domaine. — *Est.* 2.266 l. — *Soum.* Jean-Nicolas Colin, de Rupt. — *Ench.* Guyon, de Lamanviller, Colin, de Rupt, Febway, de Remiremont, Rouillon, de Saint-Nabord. — *Adj.* 2.424 l. à Jean-Nicolas Colin, laboureur à Rupt, cessionnaire de Rouillon.
(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Jean Deslon, adjudicataire le 11 mai, pour 3.050 l.)

Paiements :

4 octobre 1791	*assignats*	290.88	*valeur*	276.35
8 octobre 1792	—	285	—	242.25
29 octobre 1793	—	1.192.50	—	620.10
7 vendémiaire an III	—	304.65	—	103.70
21 messidor an III	—	623.75	—	37.40
		2.696.78		1.279.80

12 avril 1792.

406. Moulin de Saulx, au Chapitre de Remiremont et au Domaine. — *Est.* 3.000 l. — *Ferm.* Joseph Mandelaire. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Joseph Hingray, Serrier, Durand, Dominique Alexandre, Jean Rennepont, Antoine Sauert, Robé, Marchal, de Remiremont, Guyon, de Saint-Etienne. — *Adj.* 9.475 l. à Nicolas Serrier, entrepreneur à Remiremont, cessionnaire de Guyon. (Adjudication après 25 feux et 99 enchères.)

Paiements :

6 août 1793	*assignats*	2.882	*valeur*	1.613.90
21 messidor an II	—	3.104.81	—	1.241.90
19 thermidor an II	—	1.958.17	—	744.10
18 floréal an III	—	1.966	—	216.25
		9.910.98		3.816.15

2 mai 1792.

407. Pré, dit le Grand Jardin, de 7 fauchées, champs de 10 quartes, pré à Mainvillers, et moitié d'un pré, dit le pré Lesein, indivis avec Nicolas-Joseph Creusot, au Bouverot de la Cure de Rupt. — *Est.* 2.846 l. 19 s. 4 d. — *Ferm.* Thiébault, curé de Rupt. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Dominique Alexandre, Serrier, Nicolas André, de Remiremont, Thiébault, curé de Rupt, Creusot et Bégel, de Rupt. — *Adj.* 4.025 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont, Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, Dominique Thiébault, curé, Nicolas Creusot, et Joseph Bégel, de Rupt.

Paiements :

15 mai 1792	*assignats*	483	*valeur*	414.75
2 mai 1793	—	472.77	—	307.30
10 floréal an II	—	458	—	201.50
10 floréal an III	—	443.20	—	57.60
12 messidor an III	—	550.30	—	33
29 thermidor an III	—	1.605.20	—	80.25
23 frimaire an IV	—	547.23	—	5.45
		4.559.70		1.099.85

27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

408. Pré, aux Jonchères, de 1 fauchée 9 ommées, à Prix Creusat, curé du Valtin, *émigré*. — *Est.* 600 l. — *Ferm.* Joseph Creusat. — *Ench.* Joseph Pierre, Joseph Perry, Gabriel Arnould, Augustin Creusot, de Rupt, André, François Madelaine, Alexandre, Mariotte, de Remiremont, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.475 l. à Nicolas Mariotte, aubergiste, et Nicolas Parmentelot, de Remiremont. (Déchus faute d'avoir satisfait aux dispositions des lois des 11 brumaire an VII et 11 frimaire an VIII.)

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	252.15	*valeur*	45.35
27 vendémiaire an IV	—	359.35	—	8.10
30 mai 1806	*restait dû*			1.980

409. Pré, aux Jonchères, de 1 fauchée 9 ommées, à Creusat, *émigré*. — *Est.* 600 l. — *Ferm.* Joseph Creusat. — *Ench.* Pierre, Perry, Arnould, Augustin Creusot, de Rupt, Alexandre, Parmentelot, André, Mathieu, Philippe, de Remiremont. — *Adj.* 2.425 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 57 enchères.) (Déchu faute d'avoir satisfait aux lois des 11 brumaire an VII et 11 frimaire an VIII.)

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	279.75	*valeur*	61.55
27 vendémiaire an IV	—	352.63	—	7.95
30 mai 1806	*restait dû*			1.940

410. Pré, dit la Bande du Clos, de 5 ommées 10 verges, à CREUSAT, *émigré*. — *Est.* 650 l. — *Ferm.* Joseph CREUSAT. — *Ench.* MATHIEU, PERRY, Joseph CREUSOT, de Rupt, ANDRÉ, ALEXANDRE, MONIN, MARIOTTE, de Remiremont. — *Adj.* 2.100 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. (Déchu faute d'avoir satisfait aux lois des 11 brumaire an VII et 11 frimaire an VIII.)

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	242.09	*valeur*	53.25
27 vendémiaire an IV	—	304.50	—	6.85
30 mai 1806	*restait dû*			1.680

411. Pré, dit le pré Houillon, de 1 fauchée 6 ommées, à CREUSAT, *émigré*. — *Est.* 600 l. — *Ferm.* Joseph CREUSAT. — *Ench.* Joseph CREUSOT, Gabriel ARNOULD, de Rupt, MARIOTTE, PARMENTELOT, de Remiremont, HINGRAY, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.750 l. à Nicolas PARMENTELOT, de Remiremont. (Déchu faute d'avoir satisfait aux dispositions des lois des 11 brumaire an VII et 11 frimaire an VIII.)

Paiements :

28 ventôse an III	*assignats*	280.63	*valeur*	50.40
27 vendémiaire an IV	—	398.75	—	9
30 mai 1806	*restait dû*			2.200

412. Pré, ès Pacquis, de 2 ommées 16 verges, à CREUSAT, *émigré*. — *Est.* 140 l. — *Ferm.* Joseph CREUSAT. — *Ench.* CREUSOT, MATHIEU, de Rupt, HINGRAY, de Saint-Etienne, PARMENTELOT, PHILIPPE, ALEXANDRE, de Remiremont. — *Adj.* 625 l. à Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	72.05	*valeur*	15 85
15 messidor an IV	—	557.81	—	2.80
		629.86		18.65

413. Champ, dit la Fourrière Rouillon, de 4 quartes de semailles, à CREUSAT, *émigré*. — *Est.* 400 l. — *Ferm.* Joseph CREUSAT. — *Ench.* Nicolas LAMBERT, PERRY, de Rupt, HINGRAY, de Saint-Etienne, MATHIEU, ANDRÉ, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 2.150 l. à Jean-Louis MATHIEU, de Remiremont.

Paiements :

13 brumaire an III	*assignats*	215	*valeur*	68.80
25 prairial an III	—	1.921.34	—	134.50
		2.136.34		203.30

(78.17, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

414. Champ, dans la plaine de Champel, de 22 verges, à CREUSAT, *émigré*. — *Est.* 20 l. — *Ferm.* Joseph CREUSAT. — *Ench.* Joseph CREUSOT, Gabriel ARNOULD, de Rupt, MARIOTTE, de Remiremont. — *Adj.* 150 l. à André MARIOTTE, serrurier à Remiremont.

Paiements :

20 brumaire an III	*assignats*	15	*valeur*	4.80
18 messidor an III	—	140.07	—	8.40
		155.07		13.20

415. Champ, dans la plaine de Champel, de 3 quartes, à CREUSAT, *émigré*. — *Est.* 200 l. — *Ferm.* Joseph CREUSAT. — *Ench.* François BLAISON, de Rupt, FEBWAY, de Remiremont, ARNOULD, RUTILLET, de Rupt, PHILIPPE, de Remiremont. — *Adj.* 1.600 l. à Thomas PHILIPPE, de Remiremont.

Paiements :

30 ventôse an III	*assignats*	162.69	*valeur*	29.30
1er messidor an III	—	1.429.80	—	85.80
		1.592.49		115.10

(58.60, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

416. Champ, aux Thilles, de 2 quartes, à Creusat, *émigré*. — *Est.* 200 l. — *Ferm.* Joseph Creusat. — *Ench.* Joseph Creusot, Rutillet, de Rupt, Serrier, de Remiremont — *Adj.* 1.825 l. à Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	210.38	*valeur*	46.25
11 frimaire an IV	—	1.736.03	—	17.35
		1.946.41		63.60

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

417. La moitié d'une accrue, de 63 verges, au Chapitre de Remiremont, indivise pour l'autre moitié avec Anne Canet. — *Est.* 25 l. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Remy, de Ferdrupt, Hingray, de Saint-Etienne, Valdenaire, de Ventron. — *Adj.* 60 l. à Jean-Joseph Remy, de Ferdrupt.

Paiements :

30 germinal an III	*assignats*	60.53	*valeur*	8.45

11 pluviôse an III (30 janvier 1795).

418. Pré, dit le Chahusé, de 2 jours 5 ommées, à Dominique Thiébaut, prêtre *émigré*. — *Est.* 1.200 l. — *Ench.* André, de Remiremont, Thiébaut, de Rupt, Perrin, Madelaine, Philippe, Barbillat, de Remiremont, Hingray, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 4.875 l. à Jacques Minette, aubergiste, Etienne Hingray, cultivateur, à Saint-Etienne, et Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 55 enchères.)

(La part revenant à la Nation n'est que d'un douzième, soit 406,25.)

Paiements :

11 messidor an III	*assignats*	414.76	*valeur*	24.90

419. Pré et champ de 4 jours, à THIÉBAUT, *émigré*. — *Est.* 1.800 l. — *Ench.* ANDRÉ, de Remiremont, PERRY, de Rupt, MATHIEU, ALEXANDRE, de Remiremont, HINGRAY, de Saint-Etienne, Nicolas PERRIN, BARBILLAT, de Remiremont. — *Adj.* 5.000 l. à Etienne HINGRAY, cultivateur à Saint-Etienne, Dominique ALEXANDRE, Nicolas MONIN, aubergiste, et Nicolas PERRIN, de Remiremont. (Adjudication après 14 feux et 108 enchères.) (La part revenant à la Nation n'est que d'un douzième, soit 416,67.)

Paiements :

16 floréal an III	*assignats*	42.72	*valeur*	4.65
1er messidor an III	—	363.15	—	21.80
		405.87		26.45

(13.75, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

21 germinal an III (10 avril 1795).

420. Pré de 2 fauchées (moitié d'un pré de 4 fauchées), à Jean-Joseph GRAVIER, premier vicaire de Saint-Roch, à Paris, *condamné* à mort par jugement du 8 thermidor an II. — *Est* 5.000 l. — *Ench.* Nicolas PERRIN, de Remiremont, Nicolas CREUSOT, de Rupt, PARMENTELOT, ALEXANDRE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 15.025 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, François THIRIET, négociant, et Joseph SERRIER, entrepreneur, à Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 166 enchères.)

[Le décompte de cette vente ne figure pas sur l'état général des adjudications des domaines nationaux de seconde origine].

421. Pré de 2 fauchées (seconde moitié du pré ci-dessus), à GRAVIER, *condamné*. — *Est.* 5.000 l. — *Ench.* Nicolas PERRIN, de Remiremont, CREUSOT, de Rupt, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 15.800 l. à Joseph SERRIER, entrepreneur, François THIRIET, négociant, et Claude GUÉRIN, de Remiremont.

[Le décompte de cette vente ne figure pas sur l'état général des adjudications des domaines nationaux de seconde origine].

12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

422. Pré de 2 fauchées 2 ommées 4 verges, à la Cure de Rupt. — *Est.* et *adj.* 1.320 l. à Fauste Denis, secrétaire général du département, à Epinal. (Déchu par arrêté du département du 4 prairial an V.)

4 germinal an V (24 mars 1797).

423. Maison presbytérale, avec dépendances, jardin de 4 ommées, et pré, à la Cure de Rupt. — *Est.* 2.160 l. — *Ench.* Graugell, d'Epinal. — *Adj.* 1.620 l. à Laurent Graugell, Charles Cléver, et Claude Génin, cultivateurs à Epinal. (Adjudication *au dessous* du prix d'estimation.)

SAINT-AMÉ

(Arch. dép. 5 Q 111, 6 Q 2).

2 mars 1791.

424. Château de Celles, bâtiments y attenant, jardins, terres et prés, droit de pêche, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 8.225 l. 16 s. — *Ferm.* Etienne Claudon, marchand à Remiremont. — *Soum.* François Thirion, à Paris. — *Ench.* Claudon, Thiriet, de Saint-Amé, André, de Remiremont, Colas, Mathieu, Gravier, Pierrot, de Saint-Etienne, Barbillat, Taupenheim, Claudon, Durand, Hingray, de Remiremont. — *Adj.* 13.400 l. à François Thirion, commis des finances, rue de Bourbon, à Paris, représenté par André.

Paiements :

19 mai 1791	*assignats*	1.608	*valeur*	1.559.75
25 mai 1792	*duplicata de quittance*	1.300	—	1.118
13 mai 1793	*payé à la caisse de l'extraordinaire*	1.300	—	845
28 mai 1793	*payé à la caisse des domaines*	520	—	338
19 brumaire an II	*payé à la trésorerie nationale*	700	—	336
19 pluviôse an II	*payé en un duplicata et en assignats*	576	—	264.95
1er vendémiaire an III	*assignats*	1.407.40	—	506.50
18 nivôse an III	*reseription de la trésorerie*	8.004.07	—	2.000
		15.415.47		6.968.20

14 mai 1791

425. La moitié des accrues des Grandes Aulnées, de 6 fauchées 7 ommées 17 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.230 l. 7 s. — *Ferm.* Jean-Baptiste Cunin. — *Soum.* Joseph Robert, laboureur à Saint-Amé. — *Ench.* Nicolas et Jean Thiriet, de Saint-Amé, Georgel, du Tholy, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 3.525 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

29 juillet 1791	*assignats*	426.53	*valeur*	405.20
1er juin 1792	—	414.31	—	356.35
20 novembre 1793	—	407.68	—	195.65
15 messidor an III	—	1.828	—	109.70
21 prairial an IV	—	1.072.80	—	6.45
		4.149.32		1.073.35

426. La moitié de l'accrue des Grandes Aulnées, la moitié de la Petite accrue. et la moitié de l'accrue des Chevaux, ensemble de 10 jours 2 ommées 5 verges, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 2.090 l. 12 s. 4 d. — *Soum.* Jean-Baptiste Cunin, maréchal-ferrant à Saint-Amé. — *Ench.* Nicolas et Jean Thiriet, de Saint-Amé, Serrier, Guérin, Mariotte, André, Alexandre, de Remiremont, Georgel, du Tholy, Cunin, Georgel, de Saint-Amé, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.*

5.325 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. (Adjudication après 9 feux et 51 enchères.)

Paiements :

29 juillet 1791	*assignats*	644.33	*valeur*	612.10
1er juin 1792	—	625.88	—	538.25
19 octobre 1793	—	620.83	—	322.80
15 messidor an III	—	2.760.52	—	165.60
26 pluviôse an IV	—	1.620.65	—	9.75
		6.272.21		1.648.50

427. Moitié d'une accrue, dite le Lit d'eau, au CHAPITRE. — *Est.* 275 l. 7 s. — *Ferm.* HABERT. — *Soum.* Joseph CLAUDON, laboureur à Saint-Amé. — *Ench.* ALEXANDRE, DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 420 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

29 juillet 1791	*assignats*	50.81	*valeur*	48.25
1er juin 1792	—	49.36	—	42.45
19 octobre 1793	—	49	—	25.50
5 thermidor an II	—	340.65	—	136.30
		489.82		252.50

428. Moitié d'une accrue, dite du Vieux cours d'eau, de 9 fauchées 1 ommée 4 verges, indivise avec la veuve Nicolas Maxel, et une petite accrue, dite le pré de la Ville, de 1 fauchée 5 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 1.877 l. 6 s. 8 d. — *Ferm.* LEROUX, de Remiremont. — *Soum.* Joseph MAXEL, de Saulxures, et Claude MAXEL, de Vagney. — *Ench.* Dominique OLRY, MAXEL, FEBWAY, de Saint-Amé, ALEXANDRE, de Remiremont. — *Adj.* 4,400 l. à Anselme MAXEL, vicaire à Saulxures, et Claude MAXEL, greffier de la justice de paix de Vagney, cessionnaires d'ALEXANDRE.

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	528	*valeur*	512.15
8 mai 1792	—	516.27	—	443.95
4 janvier 1793	—	862.72	—	647.05
1er août 1793	—	494	—	277.75
14 nivôse an III	—	116	—	54.50
25 floréal an III	—	156.57	—	15.65
10 messidor an III	—	2.334.50	—	140.05
		5.008.06		2.091.10

31 mai 1793.

429. Pré de 6 ommées, et champs de 7 quartes, à la Fabrique de Saint-Amé. — *Est.* 823 l. 14 s. — *Ferm.* Jean-Baptiste Cunin. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Serrier, Magrot, Demange, Thiriet, de Remiremont. — *Adj.* 1.660 l. à Jean-Etienne Serrier, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 14 feux et 58 enchères.)

Paiements :

14 juin 1793	*assignats*	199.20	*valeur*	119.50
28 messidor an II	—	195.80	—	78.30
22 prairial an III	—	188.88	—	13.20
3 thermidor an III	—	1.227.65	—	73.65
		1.811.53		284.65

16 octobre 1793.

430. La moitié de sept accrues, en grande partie couvertes de gravois, ensemble de 4 jours 1 ommée, au Chapitre. — *Est.* 673 l. 4 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Olry, Villemin, de Saint-Amé, Guyon, de Saint-Etienne, Madelaine, Guérin, Richard, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 3.750 l. à Nicolas Serrier, entrepreneur à Remiremont, cessionnaire de Guérin. (Adjudication après 14 feux et 110 enchères.)

Paiements :

10 floréal an II	*assignats*	461.25	*valeur*	203
25 floréal an III	—	452.84	—	45.30
15 thermidor an III	—	3.146.84	—	174.10
		4.060.93		422.40

16 prairial an IV (4 juin 1796).

431. Maison presbytérale, dépendances, et terre de 1 jour 7 ommées 3 verges, à la Cure de Saint-Amé. — *Est.* et *adj.* 3.110 l. à Nicolas Claudon, officier de santé à Vagney, cessionnaire de Pellet, d'Epinal.

SAINT-ÉTIENNE

(Arch. dép. 5 Q 111, 6 Q 3, 6 Q 4, 7 Q 1, 7 Q 2).

7 février 1791.

432. Métairie, dite à Huchère, avec prés et terres de 40 jours, étang pour un sixième seulement, au-dessus de la maison, à la Chapelle de Létraye. — *Est.* 10.329 l. 14 s. — *Ferm.* Mougin, de Saint-Nabord. — *Soum.* Nicolas Rouillon, de Remiremont. — *Ench.* Antoine, de Saint-Etienne, Rouillon, de Remiremont, Mathieu, de Saint-Nabord, Laurent, de Saint-Etienne. — *Adj.* 12.100 l. à Nicolas Rouillon, de Remiremont.

Paiements :

15 février 1791	*assignats*	1.452	*valeur*	1.437.50
7 février 1792	—	1.419.83	—	1.249.45
8 mai 1792	—	1.941	—	1.669.25
22 février 1793	—	654.87	—	491.15
2 mai 1793	—	1.200	—	780
2 décembre 1793	—	825.50	—	396.25
3 messidor an III	—	2.795.18	—	167.70
		10.288.38		6.191.30

433. Métairie, avec prés et terres de 50 jours, à la CHAPELLE de Saint-Jean-Xouard, à Remiremont. — *Est.* 7.265 l. 10 s. — *Ferm.* ARNOULD et GROSSIER. — *Soum.* MATHIEU le jeune, laboureur à Saint-Nabord. — *Ench.* LAROCHE, de Pouxeux, GROSSIER, MINETTE, de Saint-Etienne, AUBEL, de Saint-Nabord. — *Adj.* 8.075 l. à François LAROCHE, cultivateur à Pouxeux.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	1.916.47	*valeur*	1.896.80
28 août 1792	—	766.45	—	651.50
16 octobre 1792	—	633.23	—	538.05
22 janvier 1793	—	877.10	—	657.80
22 août 1793	—	631.25	—	353.50
12 décembre 1793	—	561	—	269.30
24 prairial an II	—	1.587.50	—	634.80
24 frimaire an III	—	850	—	246.50
24 germinal an III	—	1.220	—	170.80
		9.043		5.419.05

2 mars 1791.

434. Prés et champs de 28 jours, au PRIEURÉ du Saint-Mont. — *Est.* 3.166 l. 18 s. — *Soum.* Quirin PERRIN, cultivateur à Saint-Etienne. — *Ench.* MINETTE, de Saint-Etienne, ALEXANDRE, PERRIN, de Remiremont, GRAVIER, de Saint-Etienne, SERRIER, PARMENTELOT, DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 6.056 l. à Claude-François DELORME l'aîné, homme de loi, et Nicolas SERRIER, entrepreneur, à Remiremont. (Adjudication après 15 feux et 82 enchères.)

Paiements :

26 août 1791	*assignats*	742.13	*valeur*	705
14 mai 1792	—	715	—	614.90
15 floréal an II	—	1.403.43	—	589.40
13 floréal an III	—	649.32	—	71.45
22 thermidor an III	—	3.631.80	—	181.55
		7.141.68		2.162.30

30 mars 1791.

435. Champ, au Poncé, de 3 jours 2 ommées 12 verges, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 635 l. 12 s. 4. d. — *Ferm.* Richard. — *Soum.* François Richard, notaire à Remiremont. — *Ench.* Moineau, Richard, Guérin, André, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 1.240 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont, représenté par Monin. (Adjudication après 12 feux et 64 enchères.)

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	148.80	*valeur*	144.30
23 février 1792	—	139.88	—	123.10
30 mars 1793	—	146.08	—	102.50
10 germinal an III	—	954.80	—	420.10
		1.389.56		790

436. Pré, de 5 ommées, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 185 l. 16 s. 8 d. — *Ferm.* Jean Pierrat. — *Soum.* Jean Pierrat, marchand à Saint-Etienne. — *Ench.* Thiriet, Pierrot, de Saint-Etienne, Alexandre, Parmentelot, Hingray, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 245 l. à Jean Pierrat, marchand à Saint-Etienne, représenté par Monin.

Paiements :

29 juin 1791	*assignats*	28.58	*valeur*	27.85
24 avril 1792	—	40	—	35.20
4 juin 1793	—	16.53	—	9.90
10 germinal an II	—	189.53	—	83.40
		274.64		156.35

437. La moitié de cinq accrues, en totalité de 5 jours, au Chapitre pour la moitié, et au sieur Deguerre pour l'autre moitié. — *Est.* 2.097 l. 6 s. 8 d. — *Ferm.* Arnould. — *Soum.* Jacques Laurent, cultivateur à Saint-Etienne. — *Ench.* Guérin, Monin, Durand, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 3.250 l. à Charles-Arnould Delorme, homme de loi à Remiremont, cessionnaire de Guérin.

Paiements :

3 mai 1791	*assignats*	390	*valeur*	378.30
1er avril 1792	—	321.33	—	282.75
1er avril 1793	—	370.50	—	252
10 germinal an II	—	357.50	—	157.60
10 germinal an III	—	345.58	—	51.85
20 prairial an III	—	1.925.20	—	154
		3.710.11		1.276.50

438. Champ, au fond du Trait du Hays, de 1 jour, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 8 d. — *Soum.* Nicolas GRAVIER, de Saint-Etienne. — *Ench.* DELORME, ROUSSEL, GRAVIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 210 l. à Nicolas GRAVIER, de Saint-Etienne, représenté par MINETTE.

Paiements :

9 avril 1791	*assignats*	25.20	*valeur*	24.10
23 février 1792	—	23.50	—	20.70
14 mars 1793	—	171.50	—	121.05
		220.20		165.85

439. Pré, dit le Grand Viray, du rapport de cinq à six milliers de foin, au BOUVEROT DE LA CURE d'Eloyes. — *Est.* 1.014 l. 4 s. — *Ferm* GRAVIER. — *Soum.* THIRIET, de Saint-Etienne. — *Ench.* Pierre LAURENT, HINGRAY, THIRIET, de Saint-Etienne, AUBEL, de Saint-Nabord, GUÉRIN, MOUGEL, ALEXANDRE, de Remiremont. — *Adj.* 2.025 l. à Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

19 mai 1791	*assignats*	244.18	*valeur*	236.80
1er avril 1792	—	237.60	—	205.85
2 avril 1793	—	230.28	—	156.60
2 novembre 1793	—	785.81	—	377.10
12 décembre 1793	—	346.63	—	166.40
10 germinal an II	—	5.83	—	2.50
10 germinal an III	—	20	—	3
29 prairial an III	—	404.34	—	28.30
		2.274.67		1.176.55

440. Petit pré, au Chapitre. — *Est.* 18 l. 2 s. 10 d. — *Soum.* Fréchin, de Saint-Etienne. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Hingray, Etienne, de Remiremont, Fréchin, de Saint-Etienne. — *Adj.* 50 l. à Nicolas Etienne, charpentier, à Remiremont.

21 mai 1791	*assignats*	6	*valeur*	5.80
5 juin 1792	—	5.90	—	5.05
19 avril 1793	—	5.75	—	3.90
10 germinal an II	—	5.55	—	2.45
10 thermidor an III	—	36.30	—	2.15
		59.50		19.35

4 mai 1791.

441. La moitié d'une accrue, dite la Nouvelle accrue, près du pont du Prieur, en totalité de 4 jours, au Chapitre pour la moitié, pour l'autre moitié à Jean-Baptiste Noël. — *Est.* 232 l. 2 s. — *Soum.* Noel, de Remiremont. — *Adj.* 232 l. 2 s. à Jean-Baptiste Noel, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

17 juin 1791	*assignats*	26.80	*valeur*	26
7 février 1792	—	23.60	—	20.80
23 juin 1792	—	183.30	—	157.65
		233.70		204.45

11 mai 1791.

442. Pré, au Pomé, de 2 fauchées, et petit terrain, au Chapitre. — *Est.* 337 l. 19 s — *Soum.* Charles Moineau, de Remiremont. — *Ench.* Demange, André, Moineau, de Remiremont. — *Adj.* 470 l. à Charles Moineau, meunier, et Romaric-François Richard, notaire, à Remiremont.

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	56.40	*valeur*	54.75
23 février 1792	—	50.66	—	44.55
11 mai 1793	—	402.30	—	261.50
		509.36		360.80

443. Moitié d'un pré, dit le Vieux pré, au Chapitre. — *Est.* 202 l. 8 s. — *Soum.* Claude Harmant, laboureur à Saint-Nabord. — *Ench.* Humbert, de Saint-Nabord, Richard, Bagré, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 405 l. à Claude Harmant, laboureur à Saint-Nabord, cessionnaire de Monin.

Paiements :

12 juillet 1791	*assignats*	50	*valeur*	47.50
15 mai 1792	—	47.40	—	40.75
11 mai 1793	—	342	—	222.30
		439.40		310.55

444. Deux prés, au Chapitre. — *Est.* 12.161 l. 8 s. — *Soum.* Mariotte, de Remiremont. — *Ench.* Delorme, Monin, Bagré, Demange, Richard, de Remiremont. — *Adj.* 18.900 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont.

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	2.268	*valeur*	2.200
23 février 1792	—	2.037.43	—	1.792.90
23 avril 1793	—	4.135.35	—	2.812
4 floréal an II	—	2.898	—	1.275.10
3 frimaire an III	—	1.669	—	534.10
22 floréal an III	—	182.85	—	18.30
22 thermidor an III	—	8.420	—	421
		21.610.63		9.053.40

445. Ferme, dite grange de Saint-Romary, avec maison de ferme, prés de 26 fauchées 3 ommées, terres de 23 jours 3 ommées, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 5.335 l. 14 s. — *Ferm.* Nicolas Gravier. — *Soum.* Charles Moineau, de Remiremont. — *Ench.* Perrin, de Saint-Etienne, Janny, chanoine de Remiremont, Laroche, de Saint-Nabord, Jeandemange, Guyon, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 11.600 l. à Quirin Perrin, cultivateur à Saint-Etienne. (Adjudication après 6 feux et 71 enchères.)

28 juin 1791	*assignats*	1.392	*valeur*	1.350.25
31 mai 1792	—	1.363.43	—	1.172.55
11 juin 1792	—	420	—	361.20
11 mai 1793	—	881.08	—	572.70
11 septembre 1793	—	203.67	—	105.90
20 novembre 1793	—	769.78	—	369.50
2 pluviôse an II	—	2.852.66	—	1.340.75
21 frimaire an III	—	2.780	—	806.20
21 germinal an III	—	2.440	—	341.60
		13.102.62		6.420.65

446. Ferme de la Piotte, avec héritages en dépendant, au CHAPITRE. — *Est.* 6.534 l. — *Ferm.* CREUSOT. — *Soum.* Charles MOINEAU, de Remiremont. — *Ench.* JANNY, chanoine de Remiremont, MATHIEU, de Saint-Nabord, DURAND, HINGRAY, GUÉRIN, SERRIER, RICHARD, NOEL, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 13.250 l. à Romaric-François RICHARD, notaire à Remiremont, cessionnaire de MINETTE. (Adjudication après 7 feux et 100 enchères.)

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	1.590	*valeur*	1.358
26 janvier 1792	—	1.360.33	—	1.210.70
25 mai 1792	—	3.690.76	—	3.174.05
1er juillet 1792	—	4.836	—	4.159
1er août 1792	—	2.410	—	2.048.50
		13.887.09		11.950.25

447. Prés de 10 fauchées 9 ommées, champs de 3 jours, et un tiers dans un pré, en totalité de 4 fauchées 9 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 3.553 l. — *Ferm.* HUMBERT. — *Soum.* Jean-Blaise HUMBERT, administrateur du district de Remiremont. — *Ench.* DELORME, PARMENTELOT, HUMBERT, ANDRÉ, BAGRÉ, SERRIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 5.100 l. à Jean-Blaise HUMBERT, administrateur du district de Remiremont, à Saint-Etienne, cessionnaire de MINETTE. (Adjudication après 13 feux et 51 enchères.)

18 août 1791	*assignats*	619	*valeur*	588.05
15 mai 1792	—	600	—	516
11 mai 1793	—	578.25	—	375.85
22 floréal an II	—	561	—	235.60
22 floréal an III	—	3.534.30	—	353.45
		5.892.55		2.068.95

448. Champ, de la consistance, d'un demi-resal, et pré, à la Chapelle Saint-Lambert, de Remiremont. — *Est.* 600 l. 2 d. — *Ferm.* Jean-Dominique Fréchin. — *Soum.* Michel Collenne, de Remiremont. — *Ench.* Guyon, Creusot, de Saint-Etienne, Alexandre, Parmentelot, Bagré, Riesse, Demange, Guérin, Serrier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1379 l. à Claude Guérin et François-Marcel Riesse, de Remiremont. (Adjudication après 18 feux et 91 enchères.)

Paiements :

18 août 1791	*assignats*	167.20	*valeur*	158.85
1er juin 1792	—	162	—	139.30
12 thermidor an II	—	319.70	—	127.90
22 messidor an III	—	148	—	8.90
10 frimaire an IV	—	831.50	—	10.40
		1.628.40		445.35

449. Champ, dit champ Chalot, de 2 jours 5 ommées, au Chapitre. — *Est.* 375 l. 9 s. 4 d. — *Soum.* Jean-Nicolas Thouvenel, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Alexandre, Serrier, Mariotte, Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 895 l. à Nicolas Mariotte, aubergiste à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 99 enchères.)

Paiements :

17 août 1791	*assignats*	108.40	*valeur*	103
15 mai 1792	—	105	—	90.30
11 mai 1793	—	101,73	—	66.15
29 floréal an II	—	98.55	—	41.40
22 floréal an III	—	620.24	—	62
		1.033.92		362.85

450. Terre, dite le Clos du Hays, et champ de 6 quartes, au Chapitre. — *Est.* 2.173 l. 4 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Guyon, laboureur à Saint-Etienne. — *Ench.* Guyon, de Saint-Etienne, Parmentelot, Demange, Monin, Bagré, Serrier, Mariotte, de Remiremont. — *Adj.* 4.175 l. à François Guyon, et Jean-Baptiste Guyon, laboureurs à Saint-Etienne. (Adjudication après 18 feux et 59 enchères.)

Paiements :

20 août 1791	*assignats*	506.90	*valeur*	481.55
26 octobre 1792	—	503	—	427.55
11 juillet 1793	—	476.53	—	276.40
12 thermidor an II	—	464.36	—	185.75
22 messidor an III	—	756.36	—	45.36
2 thermidor an III	—	2.164	—	129.84
		4.871.15		1.546.45

451. Champs et prés, au Ponée, de 16 jours 7 ommées 12 verges, au Bouverot de la Cure de Saint-Etienne. — *Est.* 3.118 l. 4 s. 6 d. — *Ferm.* Jean-Dominique Alexandre. — *Soum.* Nicolas Mariotte, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Hingray Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 6.325 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont, cessionnaire de Minette. (Adjudication après 5 feux et 125 enchères.)

Paiements :

17 mai 1791	*assignats*	759	*valeur*	736.20
23 février 1792	—	681.83	—	599.90
11 mai 1793	—	775.63	—	504.15
22 floréal an II	—	695.75	—	292.30
9 thermidor an II	—	2.206.21	—	882.45
22 floréal an III	—	100	—	10
22 thermidor an III	—	2.012.50	—	100.60
		7.230.92		3.125.60

452. La moitié des deux accrues de Roche, au CHAPITRE. — *Est.* 704 l. 18 s. 4 d. — *Soum.* Etienne HINGRAY, cultivateur à Saint-Etienne. — *Ench.* SAUERT, DEMANGE, de Remiremont, HINGRAY, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.325 l. à Etienne HINGRAY, cultivateur à Saint-Etienne, Joseph HINGRAY, homme de loi, Marcel RIESSE, Joseph SERRIER, entrepreneur, Nicolas SERRIER, charpentier, à Remiremont.

Paiements :

23 août 1791	*assignats*	160.95	*valeur*	152.85
5 juin 1792	—	155.81	—	134
11 mai 1793	—	150.61	—	97.90
22 floréal an III	—	145.75	—	14.55
22 prairial an III	—	921.88	—	64.45
		1.535		463.75

1er juin 1791.

453. Cinq pièces de pré, au CHAPITRE. — *Est.* 1,015 l. 10 s. 10 d. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* PIERROT, HINGRAY, de Saint-Etienne, DELORME, RIESSE, de Remiremont. — *Adj.* 2.600 l. à Etienne HINGRAY, cultivateur à Saint-Etienne, HINGRAY, cultivateur à Saint-Etienne, Marcel RIESSE, et Claude GUÉRIN, de Remiremont.

Paiements :

11 novembre 1791	*assignats*	318.50	*valeur*	299.35
18 juin 1792	—	305.47	—	262.70
1er octobre 1793	—	300.45	—	156.20
14 thermidor an II	—	288.37	—	109.65
13 messidor an III	—	177.62	—	16.60
13 thermidor an III	—	1.538	—	84.60
		2.928.41		929.10

454. La moitié de l'accrue du Gressé, et la moitié de l'accrue de la Percherie, en totalité de 9 jours 4 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 618 l. 17 s. 10 d. — *Ferm.* BAGRÉ, de Remiremont. —

Soum. Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Guyon, Hingray, de Saint-Etienne, Parmentelot, Delorme, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.205 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 57 enchères.)

Paiements :

28 juillet 1791	*assignats*	145.51	*valeur*	138.20
1er juin 1792	—	148.70	—	127.90
20 octobre 1793	—	138.83	—	72.15
12 messidor an III	—	975.71	—	58.50
		1.408.75		396.75

6 juillet 1791.

455. Champ, de 1 jour 5 ommées, au Chapitre. — *Est.* 225 l. 2 s. 8 d. — *Soum.* Jean-Baptiste Noel, procureur-syndic du district de Remiremont. — *Ench.* Richard, Moineau, Bagré, de Remiremont, Perrin, de Saint-Etienne. — *Adj.* 425 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont.

Paiements :

9 juillet 1791	*assignats*	51	*valeur*	48.45
23 février 1792	—	43	—	37.85
22 juillet 1792	—	350	—	301
		444		387.30

456. Pré, dit le pré de la Vigne, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 675 l. 17 s. 2 d. — *Soum.* Richard, notaire à Remiremont. — *Ench.* Perrin, de Saint-Etienne, Richard, de Remiremont. — *Adj.* 1.125 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont.

Paiements :

9 juillet 1791	*assignats*	135	*valeur*	128.25
23 février 1792	—	113.33	—	99.75
23 mars 1792	—	911.54	—	802.10
		1.159.87		1.030.10

457. La moitié de l'accrue de Badoncôte, en totalité de 19 jours 8 ommées, et la moitié de l'accrue de Nol, en totalité de 22 jours 8 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 1.997 l. 18 s. 6 d. — *Soum.* Jean-Charles CREUSOT, huissier à Remiremont. — *Ench.* DELORME, MATHIEU, SERRIER, BARBILLAT, de Remiremont, HINGRAY, MINETTE, de Saint-Etienne, ROMARY, ROBÉ, de Remiremont. — *Adj.* 4.525 l. à Christophe ROBÉ, marchand à Remiremont. (Adjudication aprés 16 feux et 95 enchères.)

Paiements :

7 octobre 1791	*assignats*	548.66	*valeur*	521.25
25 octobre 1792	—	538.71	—	457.90
6 juillet 1793	—	514.33	—	298.25
8 messidor an II	—	49.75	—	19.95
8 thermidor an III	—	3.144.53	—	188.65
		4.795.98		1.486

458. Champ de 4 quartes et demie, au CHAPITRE. — *Est.* 56 l. 7 s. 6 d. — *Soum.* BOITARD, de Remiremont. — *Ench.* DEMANGE, SERRIER, BOITARD, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 265 l. à Joseph SERRIER, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

26 décembre 1791	*assignats*	32.46	*valeur*	30
11 novembre 1792	—	31.63	—	26.85
26 juillet 1793	—	30.20	—	17.50
7 thermidor an II	—	29.24	—	11.70
18 messidor an III	—	183.65	—	11
		307.18		97.05

459. Quinze pièces de champs, de 8 jours 1 quarte 1/2, et deux pièces de prés, de quatre milliers de foin, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Etienne. — *Est.* 2.009 l. 3 s. — *Ferm.* COLIN et CONSORTS. — *Soum.* Jean PIERROT, de Saint-Etienne, et Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont. — *Ench.* PERRIN, HINGRAY, de Saint-Etienne, DELORME, ROBÉ, BAGRÉ, de

Remiremont. — *Adj.* 4.100 l. à Christophe Robé, marchand à Remiremont, cessionnaire de Bagré. (Adjudication après 7 feux et 81 enchères.)

Paiements :

7 octobre 1791	*assignats*	497.13	*valeur*	472.25
25 octobre 1792	—	488.41	—	415.10
6 juillet 1793	—	466.03	—	270.30
18 messidor an II	—	3.157	—	1.262.80
		4.608.57		2.420.45

28 septembre 1791.

460. Quatre champs et prés, au Chapitre. — *Est.* 661 l. 13 s. 6 d. — *Ferm.* Mathieu Couval. — *Soum.* Jean-Baptiste Guyon, de Saint-Etienne. — *Ench.* Chatelain, Minette, Creusot, de Saint-Etienne, Richard, de Remiremont. — *Adj.* 825 l. à Claude Pierre, et Nicolas-Henri Creusot, cultivateurs à Saint-Etienne, cessionnaires de Minette.

Paiements :

19 novembre 1791	*assignats*	100	*valeur*	94
8 octobre 1792	—	96.86	—	82.35
28 septembre 1793	—	93.68	—	48.70
7 brumaire an III	—	91	—	29.10
2 thermidor an III	—	564.68	—	33.85
		946.22		288

461. Pâtureaux et broussailles, de 7 jours 3 ommées 15 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 300 l. 9 s. 6 d. — *Soum.* Richard, de Remiremont. — *Ench.* Vincent, Durupt, du Val-d'Ajol, Richard, de Remiremont, Hingray, Guyon, de Saint-Etienne. — *Adj.* 400 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont.

Paiements :

30 octobre 1791	*assignats*	50	*valeur*	47.50
23 février 1792	—	36.18	—	31.80
23 mars 1792	—	322.28	—	283.60
		408.46		362.90

16 novembre 1791.

462. Cinq champs et prés, au CHAPITRE. — *Est.* 942 l. 6 s. 4 d. — *Soum.* François GUYON, de Saint-Etienne. — *Ench.* HINGRAY, de Remiremont, GUYON, HINGRAY, MINETTE, de Saint-Etienne, SERRIÈRE, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 1.750 l. à Nicolas SERRIER, charpentier à Remiremont, cessionnaire de MINETTE.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	431.45	*valeur*	306.30
16 floréal an II	—	203.62	—	85.50
16 floréal an III	—	196.83	—	21.65
16 thermidor an III	—	1.196.71	—	65.85
		2.028.61		479.30

463. Trois champs, ensemble de 8 quartes, au CHAPITRE. — *Est.* 366 l. 14 s. 10 d. — *Soum.* François GUYON, de Saint-Etienne. — *Ench.* GUYON, de Saint Etienne, HINGRAY, RICHARD, ANDRÉ, ALEXANDRE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 640 l. à Romaric-François RICHARD, notaire à Remiremont, cessionnaire pour partie de ALEXANDRE et MINETTE.

Paiements :

26 septembre 1791	*assignats*	76.80	*valeur*	73
23 mars 1792	—	186.82	—	164.40
10 novembre 1792	—	50.36	—	42.80
16 novembre 1793	—	48.78	—	23.40
11 frimaire an III	—	334	—	96.85
		696.76		400.45

464. Ferme de la Moitière, avec maison, prés de 40 fauchées, terres de 10 jours 5 ommées, au PRIEURÉ du Saint-Mont. — *Est.* 4.690 l. 11 s. — *Ferm.* François LAURENT. — *Soum.* Jean-Nicolas BUFFET, de Tendon. — *Ench.* HINGRAY, de Remiremont, CHATELAIN et LEDUC, GUYON, de Saint-Etienne, DEMANGE, SERRIER, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 6.550 l. à Jean-Nicolas BUFFET, de Tendon.

Paiements :

30 novembre 1791	*assignats*	786	*valeur*	738.85
6 novembre 1792	—	760.53	—	646.45
16 octobre 1793	—	722.50	—	375.70
1er frimaire an III	—	743.51	—	237.90
2 thermidor an III	—	4.467.28	—	268
		7.479.82		2.266.90

9 décembre 1791.

465. Terre, dite les champs du Marché, de 2 jours 2 ommées 12 verges, au Prieuré du Saint-Mont, et terre, dite la Faine, de 5 ommées 19 verges, au Chapitre. — *Est.* 330 l. — *Soum.* Jean Pierrot, de Saint-Etienne. — *Ench.* Tissier, Durand, Serrier, de Remiremont, Perrin, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 830 l. à Etienne Hingray, cultivateur, et Jean Pierrot, marchand, à Saint-Etienne. (Adjudication apres 9 feux et 66 enchères.)

Paiements :

23 décembre 1791	*assignats*	99.60	*valeur*	91.60
9 mars 1793	—	98.60	—	69.90
2 pluviôse an II	—	94.88	—	44.60
21 prairial an III	—	641.38	—	44.40
		934.46		250.50

466. Champ, dit le meix de l'Atre, de 6 ommées 3 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 103 l. 13 s. 6 d. — *Soum.* Jean Pierrot, de Saint-Etienne. — *Ench.* Perrin, Hingray, de Saint-Etienne, Serrier, André, de Remiremont. — *Adj.* 400 l. à Etienne Hingray, cultivateur, et Jean Pierrot, marchand, à Saint-Etienne.

Paiements :

23 décembre 1791	*assignats*	48	*valeur*	44.05
9 mars 1793	—	47.52	—	33.75
2 pluviôse an II	—	45.73	—	20.70
21 prairial an III	—	309.01	—	21.65
		450.26		120.15

467. Pré, dit du Bressé, de 3 fauchées, au Chapitre. — *Est.* 675 l. 19 s. — *Ferm.* Mougin. — *Soum.* Jean Creusot, huissier à Remiremont. — *Ench.* Pernot, Serrier, Parmentelot, André, Tissier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.100 l. à Jean-Nicolas Pernot, notaire, et Jean-Charles Creusot, huissier, à Remiremont.

Paiements :

16 janvier 1792	*assignats*	132.43	*valeur*	117.85
15 septembre 1792	—	129.18	—	119.30
24 septembre 1793	—	932	—	484.65
		1.193.61		721.80

29 décembre 1791.

468. Moitié d'un pré, dit la grande Morte de Seulx, de 14 fauchées 5 ommées pour la moitié, au Chapitre. — *Est.* 3.060 l. 2 s. 2 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Guyon, Pierre, Hingray, Minette, de Saint-Etienne, Alexandre, Mougel, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 4.650 l. à Ch.-Arnould Delorme, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

3 mai 1792	*assignats*	566.61	*valeur*	486.25
1er février 1793	—	548	—	411
24 prairial an III	—	1.064.80	—	74.55
24 vendémiaire an IV	*reseription de la trésorerie*	3.193	—	81.20
		5.372.41		1.053

469. Moitié de l'accrue, dite les prés de Plombières, au Chapitre. — *Est.* 449 l. 15 s. 4 d. — *Ferm.* Hingray. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Minette, de Saint-Etienne, Serrier, Rennepont, de Remiremont. — *Adj.* 540 l. à Nicolas Serrier, charpentier, Joseph Serrier, entrepreneur, Jean Rennepont, de Remiremont, Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

13 février 1793	*assignats*	132.16	*valeur*	99.10
9 nivôse an II	—	61.38	—	29.45
1er ventôse an III	—	59.82	—	13.15
9 frimaire an IV	—	372.70	—	4.65
		626.06		146.35

470. Champ, dit champ l'Abbesse, de 5 jours 8 ommées 21 verges, au Chapitre. — *Est*, 945 l. 10 s. — *Ferm.* Mougin. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Buffet, de Tendon, Barbillat, Serrier, de Remiremont, Hingray, Guyon, de Saint-Etienne, Magrot, Alexandre, Claude, de Remiremont. — *Adj.* 2.250 l. à Etienne Claude, de Remiremont.

Paiements :

12 mai 1792	*assignats*	274.31	*valeur*	235.95
22 décembre 1792	—	264	—	211.20
29 septembre 1793	—	254.80	—	132.50
9 nivôse an III	—	246.60	—	71.50
9 thermidor an III	—	1.531.40	—	91.85
		2.571.21		743

471. Moitié de l'accrue des Barres et du grand Pont, au Chapitre. — *Est.* 3.567 l. 8 s. 8 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Serrier, Perrin, de Remiremont, Guyon, Minette, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 5.325 l. à Nicolas Serrier, charpentier, Joseph Serrier, entrepreneur, Jean Rennepont, de Remiremont.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	1.305.13	*valeur*	926.60
29 décembre 1793	—	605.28	—	290.50
22 prairial an III	—	598.77	—	41.90
16 thermidor an III	—	2.412	—	132.65
8 pluviôse an IV	—	1.240	—	7.45
		6.161.18		1.399.10

472. Moitié de l'accrue de Roche, dite la Mossière, au Chapitre. — *Est.* 1.501 l. 17 s. 4 d. — *Soum.* Barbillat, de

Remiremont. — *Ench.* Serrier, Parmentelot, Mougel, Barbillat, de Remiremont, André, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.425 l. à Claude Mougel, peintre, et Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

2 avril 1792	*assignats*	293.90	*valeur*	258.65
4 juin 1793	—	290.70	—	174.40
9 nivôse an II	—	675.60	—	324.30
25 floréal an II	—	1.405.47	—	590.30
		2.665.67		1.347.65

473. Moitié de l'accrue des Chenaux, au Chapitre. — *Est.* 1.351 l. 18 s. — *Ferm.* Dominique Arnould. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Serrier, Barbillat, André, Mougel, Perrin, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.900 l. à Nicolas André, serrurier, à Remiremont.

Paiements :

24 avril 1792	*assignats*	352.83	*valeur*	310.50
29 avril 1793	—	345.93	—	235.20
19 floréal an II	—	339.60	—	142.65
20 prairial an III	—	326	—	26
9 messidor an III	—	680.60	—	40.80
19 frimaire an IV	—	1.312.50	—	13.15
		3.357.46		768.30

474. Pré, dit de la Papeterie, de 16 fauchées, au Chapitre. — *Est.* 2.703 l. 8 s. 4 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, Perrin, de Remiremont, Hingray, Guyon, de Saint-Etienne, Roussel, André, Serrier, Rennepont, de Remiremont. — *Adj.* 5.175 l. à Joseph Serrier, entrepreneur, Nicolas Serrier, charpentier, et Jean Rennepont, de Remiremont.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	1.268	*valeur*	900.20
9 nivôse an II	—	588.23	—	282.35
21 prairial an III	—	581.90	—	40.75
16 thermidor an III	—	2.344	—	128.90
8 pluviôse an IV	—	1.205.40	—	7.25
		5.987.53		1.359.45

12 avril 1792.

475. Terre, pâtureaux, broussailles et bois, de 32 jours, au Chapitre. — *Est.* 1.231 l. 5 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, Durand, Serrier, de Remiremont, Durand, Colin, de Saint-Amé, Cadet, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2,975 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, Jean-Dominique Alexandre, et Jean-Charles Creusot, huissier, à Remiremont.

Paiements :

3 juin 1793	*assignats*	728.28	*valeur*	437
31 juillet 1794	—	338.25	—	135.30
2 prairial an III	—	329	—	23.05
18 messidor an III	—	1.986.83	—	119.75
		3.382.36		715.10

476. Ferme de Grimouton, terres de 135 jours, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 5.873 l. 10 s. — *Ferm.* François Gigand. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Sauert, de Remiremont, Laroche, de Saint-Nabord, Minette, Guyon, de Saint-Etienne, Nicolas Durand, Serrier, Barbillat, Alexandre, Joseph Durand, de Remiremont. — *Adj.* 10.425 l. à Joseph-Ambroise Durand, de Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 81 enchères.)

Paiements :

2 avril 1792	*assignats*	1.251	*valeur*	1.102.90
12 mars 1793	—	1.223.20	—	858.50
2 mai 1793	—	766.63	—	498.30
6 août 1793	—	2.031.93	—	1.137.85
23 floréal an II	—	4.950.78	—	2.079.30
2 fructidor an III	—	1.068.50	—	48.15
		11.292.04		5.725

477. Champ, prés la Madeleine de Remiremont, au Chapitre. — *Est.* 338 l. 12 s. 4 d. — *Ferm.* Veuve Rennepont. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Rennepont,

PERRIN, ROMARY, ALEXANDRE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 785 l. à Nicolas PERRIN, de Remiremont, cessionnaire de MINETTE. (Adjudication après 7 feux et 57 enchères.)

Paiements :

2 juin 1792	*assignats*	94.67	*valeur*	81.40
22 juillet 1793	—	93.38	—	54.15
20 mai 1794	—	89.73	—	37.70
23 prairial an III	—	609.25	—	42.65
		887.03		215.90

478. Champ, près la Madeleine de Remiremont, au CHAPITRE. — *Est.* 710 l. 18 s. 8 d. — *Ferm.* Sébastien DESTRAYES, — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* SERRIER, DURAND, PERRIN, de Remiremont. — *Adj.* 905 l. à Nicolas DURAND, négociant à Remiremont.

Paiements :

26 avril 1792	*assignats*	108.60	*valeur*	95.40
2 novembre 1792	—	818.55	—	695.75
		927.15		791 15

479. Neuf pièces de champs, ensemble de 4 jours 7 ommées 17 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 784 s. 3 s. 4 d. — *Soum.* Jean-François GUYON, de Saint-Etienne. — *Ench.* HINGRAY, GUYON, de Saint-Etienne, LEDUC, de Dommartin, BARBILLAT, DURAND, SERRIER PERRIN, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 1.925 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

19 octobre 1792	*assignats*	226.32	*valeur*	192.35
12 avril 1793	—	389.20	—	264.60
12 juin 1793	—	1.411.67	—	847.05
		2.027.19		1.304

480. Deux champs, de 8 quartes, et trois champs, de 1 jour 2 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 610 l. 3 s. — *Soum.* François GUYON, de Saint-Etienne. — *Ench.* LEDUC, de Dommartin, GUYON, HINGRAY, GALMICHE, de Saint-Etienne. — *Adj.*

1.225 l. à Gabriel Guyon, cultivateur, Etienne Hingray, cultivateur, Gabriel Chatelain, Jean-Baptiste Guyon, cultivateur, à Saint-Etienne, Leduc, le jeune, de Dommartin, cessionnaires de Jean-François Guyon.

Paiements :

8 mai 1792	*assignats*	147.18	*valeur*	127.10
12 juin 1793	—	144.60	—	86.75
7 thermidor an II	—	144.28	—	57.70
13 messidor an III	—	136.25	—	8.15
2 thermidor an III	—	819.78	—	49.20
		1.392.09		328.90

13 juin 1792.

481. Pré, dit pré Parson, au Chapitre. — *Est.* 338 l. 15 s. — *Soum.* Ch. Demange, de Remiremont. — *Ench.* Guyon, de Saint-Etienne, André, Perrin, Demange, Delorme, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 655 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 12 feux et 64 enchères.)

Paiements :

21 juillet 1792	*assignats*	78.85	*valeur*	67.80
13 juillet 1793	—	607.62	—	352.55
		686.47		420.35

6 août 1792.

482. Pré, dit pré des Chanoines, au bas du Vouau, de 18 fauchées, au Chapitre. — *Est.* 4.693 l. 6 s. 8 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Claudel, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 8.100 l. à Jean-François Claudel, de Remiremont, cessionnaire de Minette.

Paiements :

19 août 1792	*assignats*	972	*valeur*	826.20
6 août 1793	—	950.40	—	532.20
21 septembre 1793	—	409.50	—	196.55
6 août 1794	—	500.70	—	190.25
16 ventôse an III	—	2.058.32	—	370.50
15 germinal an III	—	4.063.13	—	568.80
		8.954.05		2.684.50

483. Pré, de 3 fauchées, au CHAPITRE. — *Est.* 1.129 l. 16 s. — *Soum.* Ch. DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* DUSEUX, RENNEPONT, ALEXANDRE, RICHARD, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.675 l. à Michel DUSEUX et Nicolas DUSEUX, de Remiremont, cessionnaires de SERRIER.

Paiements :

10 décembre 1792	*assignats*	204	*valeur*	163.20
31 octobre 1793	—	198.58	—	103.25
6 août 1794	—	190.39	—	72.25
28 prairial an III	—	1.281.22	—	89.65
		1.874.19		428.35

484. Petit terrain couvert de gravois, au CHAPITRE. — *Est.* 24 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* VILLIET, BARBILLAT, SAUERT, COURTOIS, DURAND, de Remiremont. — *Adj.* 46 l. à Nicolas DURAND, négociant, à Remiremont.

Paiements :

21 août 1792	*assignats*	46	*valeur*	39.10

485. Champs, roches et marais, de 7 jours, au PRIEURÉ du Saint-Mont. — *Est.* 414 l. 1 s. 4 d. — *Soum.* Joseph LEDUC, de Saint-Etienne. — *Ench.* MINETTE, LEDUC, de Saint-Etienne, GUÉRIN, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 610 l. à Joseph LEDUC, de Saint-Etienne, cessionnaire de MINETTE et GUÉRIN.

Paiements :

24 août 1792	*assignats*	100	*valeur*	85
6 août 1793	—	44.75	—	25.10
6 août 1794	—	69.34	—	26.50
3 prairial an III	—	465	—	41.85
		679.09		178.45

26 septembre 1792.

486. Trois champs, de 10 jours 2 ommées 12 verges, au PRIEURÉ du Saint-Mont. — *Est.* 7.170 l. 1 s. 8 d. — *Ferm.*

Jean Pierrot, Etienne Hingray, et François Laurent. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Delorme, Serquand, de Remiremont, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 12.000 l. à Jean-François Delorme, homme de loi, à Remiremont.

Paiements :

3 octobre 1792	*assignats*	1.440.40	*valeur*	1.224.35
26 août 1793	—	1.364	—	763.80
26 septembre 1794	—	1.404.33	—	505.55
25 messidor an III	—	9.148.33	—	548.90
		13.357.06		3.042.60

487. Partie de la métairie de Miraumont (ou Milleraumont), avec maison, dépendances, terres et prés de 69 jours, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 14.326 l. 13 s. 4 d. — *Ferm.* Quirin Perrin. — *Soum.* Barbillat de Remiremont. — *Ench.* Paxion, de Gérardmer, Guérin, de Saint-Etienne, Richard, Thiriet, Durand, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 24.000 l. à Romaric-François Richard, notaire à Remiremont, cessionnaire de Minette.

Paiements :

24 septembre 1792	*assignats*	2.880	*valeur*	2.448
1er novembre 1792	—	5.523.22	—	4.694.70
11 décembre 1792	—	3.640	—	3.094
22 mai 1793	—	2.478.67	—	1.982.90
17 juin 1793	—	2.487	—	1.492.20
11 août 1793	—	2.505	—	1.402.80
6 frimaire an II	—	240	—	115.20
5 vendémiaire an III	—	240	—	86.40
5 floréal an III	—	4.940	—	642.20
		24.933.89		15.958.40

488. Pré, dit les accrues Miou, au Chapitre. — *Est.* 2.259 l. 8 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Serrier, André, Demange, Guérin, Thiriet, Rennepont, de Remiremont. — *Adj.* 3.600 l. à Jean Rennepont, de Remiremont.

Paiements :

5 juin 1793	*assignats*	446.10	*valeur*	267.65
4 juillet 1794	—	439.10	—	175.65
26 floréal an III	—	422.28	—	42.25
5 frimaire an IV	—	2.795.10	—	34.50
		4.102.58		520.05

489. Pré, dit les Lits d'eau, au Chapitre. — *Est.* 4.693 l. 14 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Thiriet, André, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne, Demange, Durand, Claudon, Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 8.025 l. à Léopold Serquand, marchand, et Etienne Claudon, de Remiremont, cessionnaires de Guérin.

Paiements :

9 octobre 1792	*assignats*	963	*valeur*	818.55
2 juillet 1793	—	863	—	500.55
6 octobre 1793	—	78.58	—	40.85
26 septembre 1794	—	912.17	—	328.35
5 messidor an III	—	5.839.37	—	350.35
		8.656.12		2.038.65

16 octobre 1793.

490. Champ, à la Madeleine, de 4 quartes, au Chapitre. — *Est.* 278 l. 14 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Maurice, Serrier, André, Richard, Mariotte, Philippe, Tissier, de Remiremont. — *Adj.* 760 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont. (Adjudication après 14 feux et 61 enchères.)

Paiements :

26 nivôse an II	*assignats*	92.10	*valeur*	43.30
25 prairial an III	—	92.10	—	6.45
16 messidor an III	—	634.36	—	38.05
		818.56		87.80

491. Champ, à la Madeleine, de 8 quartes, au Chapitre. — *Est.* 337 l. 8 s. — *Ferm.* Etienne Hingray. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Maurice, Serrier, Tissier, Guérin, André, Mariotte, Richard, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.450 l. à Nicolas Mazurier, de Remiremont, cessionnaire de Minette.

Paiements :

9 avril 1794	*assignats*	300.54	*valeur*	132.20
25 ventôse an III	—	293.47	—	52.85
10 messidor an III	—	2.046.33	—	122.75
		2.640.34		307.80

492. Champ, à la Meix, de 3 quartes, au Chapitre. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Ferm.* Nicolas Creusot. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Guyon, de Saint-Etienne, Serrier, Bertrand, Philippe, Magrot, Alexandre, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. - *Adj.* 505 l. à André Mariotte, de Remiremont, cessionnaire de Serrier. (Adjudication après 11 feux et 59 enchères.)

Paiements :

1er novembre 1793	*assignats*	60.60	*valeur*	29.05
1er frimaire an II	—	469.53	—	225.35
		530.13		254.40

493. Deux prés, dans la prairie de Saux, du rapport de deux chèvres (?) de foin, au Chapitre. — *Est.* 50 l. 4 s. — *Ferm.* Nicolas Creusot. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Magrot, Mougel, de Remiremont. — *Adj.* 245 l. à Claude Mougel, peintre, et Jean-Baptiste Vuillaume, menuisier, à Remiremont.

Paiements :

10 thermidor an II	*assignats*	30.50	*valeur*	12.20
16 messidor an III	—	29.83	—	1.80
25 thermidor an III	—	205.88	—	10.30
		266.21	—	24.30

494. Cinq champs, dont quatre font 6 quartes, et un 2 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 400 l. 8 s. — *Ferm.* Mathieu COUVAL et Dominique ANTOINE. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* GUYON, PIERROT, de Saint-Etienne, GRÉGOIRE, de Sapois, SERRIER, RICHARD, MOUGEL, MAGROT, de Remiremont. — *Adj.* 2.275 l. à Ambroise RICHARD, notaire à Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 55 enchères.)

Paiements :

1er novembre 1793	*assignats*	477.40	*valeur*	529.10
15 thermidor an III	—	1.966.13	—	108.55
		2.443.53		337.25

495. Terrain, dit l'accrue du Trait de Badoncôte, et terrain, dit les Boudières, ensemble de 21 jours 5 ommées, au CHAPITRE pour moitié. — *Est.* 381 l. 12 s. — *Ferm.* Dominique ALEXANDRE et Jacques GRANDEMANGE. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* OLRY, de Saint-Amé, MATHIEU, CREUSOT, PAYMAL, DEMANGE, BERTRAND, VUILLAUME, de Remiremont. — *Adj.* 5.400 l. à Charles DEMANGE et Jean-Baptiste VUILLAUME, menuisier, à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 72 enchères.)

Paiements :

10 thermidor an II	*assignats*	672.30	*valeur*	270.90
5 brumaire an IV	—	5.246.15	—	91.80
		5.918.45		362.70

496. Terrain, dit l'accrue Ytrait, de 2 jours, indivise entre Bridot et Noël pour moitié, au CHAPITRE pour l'autre moitié. — *Est.* 50 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* GUYON, de Saint-Etienne, MOUGEL, MARIOTTE, MAGROT, de Remiremont. — *Adj.* 295 l. à Jean MAGROT, Jean-Baptiste VUILLAUME, menuisier, et Claude MOUGEL, peintre, à Remiremont.

Paiements :

25 thermidor an III	*assignats*	322.46	*valeur*	16.10

497. Terre, dit le champ Niaillot, de 2 jours 5 ommées 11 verges, au Chapitre. — *Est.* 564 l. 13 s. — *Ferm.* Jean Maurice. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Serrier, Philippe, Maurice, Mougel, Agnus, Paymal, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.000 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, Jean-Etienne Serrier, entrepreneur, André Mariotte, de Remiremont.

Paiements :

1er novembre 1793	*assignats*	360	*valeur*	172.80
25 vendémiaire an III	—	352	—	123.20
14 messidor an III	—	2.507.39	—	150.40
		3.219.39		446.40

498. Moitié d'une accrue, dite de la Racine, de 3 jours, au Chapitre. — *Est.* 344 l. 6 s. — *Ferm.* Nicolas Aptel, de Saint-Amé. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Mougel, Demange, Olry, Guérin, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 1.825 l. à Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

20 novembre 1793	*assignats*	219.61	*valeur*	105.25
5 ventôse an III	—	219	—	48.20
15 thermidor an III	—	1.531.42	—	84.15
		1.970.03		237.60

499. Pré, dit le Clos de la Cure, et pré attenant, dit le pré des Aulnes, ensemble de 12 jours 5 ommées, au Bouverot de la Cure de Saint-Etienne. — *Est.* 4.693 l. 6 s. 8 d. — *Ferm.* Jean-Dominique Alexandre, et autres. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Perrin, de Saint-Amé, Fricot, Hingray, Pierrot, Minette, de Saint-Etienne, Demange, Richard, Mariotte, de Remiremont. — *Adj.* 18.000 l. à André Mariotte, et Joseph Serrier, entrepreneur, à Remiremont.

Paiements :

1er novembre 1793	*assignats*	2.160	*valeur*	1.036.80
1er frimaire an III	—	2.122.29	—	679.15
15 thermidor an III	—	5.201.39	—	286.05
25 thermidor an III	—	9.916.83	—	495.85
		19.400.51		2.497.85

27 ventôse an II (17 mars 1794).

500. Pré, dit l'accrue Noël, de 5 fauchées, au Chapitre. — *Est.* 3.702 l. 8 s. 4 d. — *Ferm.* Jean-Baptiste Noel. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Briot, Richard, Agnus, Brille, André, Sauert, Serrier, Mathieu, de Remiremont. — *Adj.* 12.400 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont.

Paiements :

27 floréal an II	*assignats*	1.245.17	*valeur*	522.90
27 prairial an III	—	1.820.48	—	127.40
11 thermidor an III	—	9.751.60	—	536.30
		12.817.25		1.186.60

501. Maison, à Seux, avec champ de 6 quartes de semailles, et potager de 8 ommées, (provenant de Madame de Zurheim), au Chapitre. — *Est.* 3.567 l. 8 s. 8 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, Guyon, Leduc, de Saint-Etienne, Richard, Demange, André, Villaume, de Remiremont, Durand, de Saint-Amé. — *Adj.* 16.600 l à Joseph Hingray, avoué à Remiremont, cessionnaire de Durand. (Adjudication après 16 feux et 120 enchères,)

Paiements :

1er vendémiaire an III	*assignats*	8.537.17	*valeur*	194.75
2 frimaire an IV	—	9.009.34	—	113.65
		17.546.51		308.40

1er floréal an II (20 avril 1794).

502. Moitié d'un pré, canton du grand Pont, de 1 jour 6 ommées 9 verges, à Ch.-Joseph LHUILLIER, *émigré*. — *Est.* 1.200 l. — *Ench.* SERRIER, THIRIET, DESLON, MAGROT, MARTIN, de Remiremont. — *Adj.* 3.700 l. à Joseph MARTIN, de Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 88 enchères.)

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	370	*valeur*	155.40
1er prairial an III	—	538	—	48.45
19 thermidor an III	—	3.009.30	—	165.50
		3.917.30		369.35

503. Un septième du pré Curon, de 2 fauchées 8 ommées 24 verges, à LHUILLIER, *émigré*. — *Est.* 2.000 l. — *Ench.* THIRIET, DEMANGE, MARTIN, GUÉRIN, CREUSOT, PARMENTELOT, MASSON, TOCQUAINE, de Remiremont, HINGRAY, HOUILLON, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 6.975 l. (soit 996 l. 8 s. pour la Nation), à Charles-Romaric DEMANGE, de Remiremont. (Adjudication après 18 feux et 119 enchères.)

Paiements :

1er messidor an II	*assignats*	108	*valeur*	43.20
1er messidor an III	—	146.66	—	8.80
23 vendémiaire an IV	—	817	—	18.35
		1.071.66		70.35

27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

504. Ferme, à Ménafaing, aisances et dépendances, prés et champs de 22 jours 4 ommées 2 verges, à Nicolas-François REMY, curé de Remiremont, *émigré*. — *Est.* 4.800 l. — *Ferm.* TISSERAND. — *Ench.* JACQUEMIN, de Faucompierre, MATHIEU, HINGRAY, de Saint-Etienne, ANDRÉ, MARIOTTE, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 15.000 l. à André MARIOTTE, de Remiremont.

Paiements :

20 brumaire an III	*assignats*	1.500	*valeur*	480
27 vendémiaire an IV	—	14.175	—	319
		15.675		799

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

505. Etang de Renard, de 2 jours 5 ommées, à l'Hopital de Remiremont. — *Est.* 400 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Bougel, de Remiremont, Mangin, Triboix, de Saint-Nabord, Hingray, de Saint-Etienne, Alexandre, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 2.450 l. à Jean Laroche, de Saint-Nabord, cessionnaire de Alexandre et autres.

Paiements :

22 pluviôse an III	*assignats*	1.004.20	*valeur*	220.10
3 messidor an III	—	1.481.22	—	88.90
		2.485.42		309

506. Etang des Gruyères, de 2 jours 4 ommées, à l'Hopital de Remiremont. — *Est.* 400 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Mengin, Mamet, Triboix, Claudon, de Saint-Nabord, Alexandre, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 1.825 l. à Nicolas Parmentelot, Jean-Etienne Serrier, entrepreneur, à Remiremont. Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

25 pluviôse an III	*assignats*	182.50	*valeur*	40.15
23 thermidor an III	—	1.690.74	—	84.50
		1.873.24		124.65

507. Pré, aux Meultés, de 7 ommées, à l'Hopital de Remiremont. — *Est.* 770 l. — *Ferm.* Renauld. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Houillon, de Saint-Etienne, Tissier, Serrier, Parmentelot, Martin, de Remiremont. — *Adj.* 2.650 l. à Joseph Martin, de Remiremont.

Paiements :

28 prairial an III	*assignats*	269.42	*valeur*	18.85
11 thermidor an III	—	2.534.19	—	129.45
		2.803.61		148.30

508. Pré, au clos de Seux, de 1 fauchée 10 verges, à l'Hopital de Remiremont. — *Est.* 1.144 l. — *Ferm.* Renauld. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Tissier, de Remiremont, Demangeon, Fricot, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.500 l. à François-Firmin Fricot, administrateur du directoire, à Saint-Etienne.

Paiements :

28 floréal an III	*assignats*	253.13	*valeur*	25.30
2 frimaire an IV	—	2.345.41	—	29.35
		2.598.54		54.65

509. Champ, à Cens la Ville, de 1 quarte, à l'Hopital de Remiremont. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Renauld. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Mathieu, Serrier, Parmentelot, de Remiremont, Fricot, Hingray, Guyon, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 715 l. à François Fricot, de Saint-Etienne, cessionnaire de Minette. (Adjudication après 10 feux et 73 enchères.)

Paiements :

28 floréal an III	*assignats*	72.40	*valeur*	7.25
2 frimaire an IV	—	670.76	—	8.25
		743.16		15.50

25 ventôse an III (15 mars 1795).

510. Pré, dit Auvira, de 2 fauchées 6 ommées, à la Fabrique d'Eloyes. — *Est.* 440 l. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Guyon, Mathieu, Thiriet, Thiaville, de Saint-Etienne, Houot, d'Eloyes, Mariotte, de Remiremont. — *Adj.* 3.000 l. à André Mariotte, de Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

1er prairial an III	*assignats*	301.51	*valeur*	27.10
25 prairial an III	—	2.025	—	141.75
5 messidor an III	—	709.74	—	42.55
		3.036.25		211.40

511. Champ, dit à Fosse, de 3 quartes, au CHAPITRE. — *Est.* 112 l. 4 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* THOMAS, de Saint-Nabord, FRÉDÉRIC, MATHIEU, BARBILLAT, FEBWAY, de Remiremont. — *Adj.* 2.000 l. à Gabriel FEBWAY, huissier à Remiremont.

Paiements :

25 floréal an III	*assignats*	2.031.50	*valeur*	203.15

21 germinal an III (10 avril 1795).

512. Premier lot d'un pré, dit au pré Plombières, de 7 fauchées 4 ommées en totalité, soit 3 fauchées 7 ommées, à Nicolas AUBRY, curé d'Arches, prêtre *déporté*. — *Est.* 3.000 l. — *Ench.* PHILIPPE, PARMENTELOT, THIRIET, GUÉRIN, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 11.200 l. à Claude GUÉRIN, et François THIRIET, négociant, à Remiremont.

Paiements :

25 prairial an III	*assignats*	2.825	*valeur*	197.75
27 messidor an III	—	7.980	—	478.80
		10.805		676.55

(531 francs, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

513. Second lot du pré Plombières, de 3 fauchées 7 ommées, à AUBRY, *déporté*. — *Est.* 3.000 l. — *Ench.* PHILIPPE, PARMENTELOT, GUÉRIN, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 13.600 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, Claude GUÉRIN, et François THIRIET, négociant, à Remiremont.

Paiements :

25 prairial an III	*assignats*	3.430.12	*valeur*	240.10
27 messidor an III	—	9.688.65	—	581.30
		13.118.77		821.40

(646 francs, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III.)

21 prairial an IV (9 juin 1796).

514. Ferme de Sainte-Sabine, comprenant maison et aisances, prés, champs, bois de 46 jours, au CHAPITRE. — *Ferm.* Théodore GUYON. — *Est.* et *adj.* 23.192 l. 12 s. à Fauste DENIS, secrétaire général de l'administration du département, à Epinal.

18 messidor an IV (6 juillet 1796).

515. Champs et jardins de 2 jours 7 ommées 11 verges, à la FABRIQUE de Saint-Etienne. — *Ferm.* MOUGIN. — *Est.* et *adj.* 902 l. à Claude GUÉRIN, négociant à Remiremont.

516. Maison presbytérale, avec dépendances, jardin et pré de 4 jours 6 ommées 14 verges, à la CURE de Saint-Etienne. — *Est.* et *adj.* 5.362 à François-Firmin FRICOT, membre du Conseil des Cinq-Cents, représenté par Pierre FRICOT, payeur général à Epinal.

21 messidor an IV (9 juillet 1796).

517. Pré, dit le meix des Brochottes, de 4 ommées 23 verges, à la FABRIQUE de Saint-Etienne. — *Est.* et *adj.* 286 l. à Claude GUÉRIN, négociant à Remiremont.

8 thermidor an IV (26 juillet 1796).

518. Un sixième dans une maison de ferme, à la Surupt, et dans terres et prés de 48 jours 3 ommées, à François-Léonor LAUNOY, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 985 l. 15 s. à Jeanne-Monique DE ROZIÈRES, d'Epinal.

4 germinal an V (24 mars 1797).

519. Champ, à la Madeleine, de 11 jours 5 ommées 2 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 1.600 l. — *Ench.* CLÉVER, d'Epinal. — *Adj.* 1.200 l. à Charles CLÉVER, Laurent GRAUGELL, et Claude GÉNIN, cultivateurs à Epinal. (Adjudication *au-dessous* du prix d'estimation.)

14 vendémiaire an IX (6 octobre 1800).

520. Pré de 6 ommées 13 verges, commune de Saint-Etienne, et pré de 4 ommées 17 verges, commune de Dommartin, pour partie à Joseph ROBÉ, *émigré*. — *Est.* 1.080 l. — *Ench.* REMY, KÉRINGER, d'Epinal. — *Adj.* 1.025 francs à Christophe ROBÉ, négociant à Remiremont, représenté par KÉRINGER.

SAINT-MAURICE

(Arch. dép. 3 Q 112, 6 Q 2, 6 Q 3).

2 mars 1791.

521. Deux prés et un champ, ensemble de 24 jours 12 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Maurice. — *Est.* 2.315 l. 8 d. — *Soum.* Jacques PERNEL, de Saint-Maurice. — *Ench.* FRÉCHIN, COLLÉ, TOUSSAINT, de Saint-Maurice, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.815 l. à Jacques PERNEL, commandant de la garde nationale de Saint-Maurice, représenté par COLLÉ.

Paiements :

22 mars 1791	*assignats*	457.80	*valeur*	448.65
2 mars 1792	—	447.63	—	393.90
2 novembre 1792	—	1.445.47	—	1.228.65
13 floréal an III	—	1.949.28	—	214.40
		4.300.18		2.285.60

28 mars 1791.

522. Moulin et ribes de Saint-Maurice, au DOMAINE et au CHAPITRE. — *Est.* 2.000 l. — *Ferm.* François LEROUX, de Saint-Maurice. — *Soum.* François LEROUX, meunier à Saint-Maurice. — *Ench.* CANET, LEROUX, de Saint-Maurice, DELORME, SERRIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2325 l. à François LEROUX, meunier à Saint-Maurice, cessionnaire de Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, Jean-François DELORME, Nicolas SERRIER, et Jean-Dominique ALEXANDRE, de Remiremont.

Paiements :

5 avril 1791	*assignats*	697.50	*valeur*	676.55
21 avril 1792	—	217.53	—	191.45
28 mars 1793	—	210.25	—	149.30
8 germinal an II	—	203.46	—	89.80
8 germinal an III	—	196.68	—	29.50
8 messidor an III	—	1.098.51	—	65.90
		2.623.93		1.202.50

11 mai 1791.

523. Friche, de 67 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Maurice. — *Est.* 18 l. 19 s. 6 d. — *Soum.* François LEROUX, meunier à Saint-Maurice. — *Ench.* VANNESSON, LEROUX, de Saint-Maurice, RIESSE, de Remiremont. — *Adj.* 125 l. à François Leroux, meunier à Saint-Maurice.

Paiements :

24 mai 1791	*assignats*	15	*valeur*	14.55
23 avril 1792	—	20	—	17.60
28 mai 1793	—	20	—	13
9 prairial an II	—	83.96	—	35
		138.96		80.15

524. Pré, dit le pré Brion, de 9 ommées 22 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Maurice. — *Est.* 394 l. 7 s. — *Soum.* Claude THIRIET, marchand à Saint-Maurice. — *Ench.* LEROUX,

de Saint-Maurice, Grosdemenge, de Létraye, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 560 l. à Dominique Grosdemenge, de Ramonchamp.

Paiements :

28 mai 1791	*assignats*	67.20	*valeur*	65.20
22 mai 1792	—	65.76	—	54.55
21 mai 1793	—	63.73	—	41.40
12 thermidor an II	—	274.24	—	109.70
2 thermidor an III	—	168.88	—	10.15
		639.81		281

29 décembre 1791.

525. Pré, dit les champs Grattemouche, de 5 ommées 5 verges, à la Fabrique de Saint-Maurice. — *Est.* 375 l. 9 s. 4 d. — *Soum.* Claude Thiriet, de Saint-Maurice. — *Ench.* Roguier, Barbillat, André, Alexandre, de Remiremont, Thiriet, de Saint-Maurice, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 660 l. à Claude Thiriet, de Saint-Maurice, cessionnaire de Minette.

Paiements :

17 janvier 1792	*assignats*	79.20	*valeur*	70.55
14 janvier 1793	—	77.62	—	58.20
9 germinal an II	—	75.33	—	33.15
26 pluviôse an III	—	150	—	33
9 messidor an III	—	368.63	—	20.10
		750.78		215

10 avril 1793.

526. 1° Six prés, ensemble de 9 fauchées 4 ommées 10 verges, à la Fabrique de Saint-Maurice; — 2° deux prés, finage des Charbonniers, de 1 jour 9 ommées, à la Cure de Saint-Maurice; — 3° un pré, de 1 jour 6 ommées 16 verges, à la Confrérie de la Vierge, de Saint-Maurice. — *Est.* 2173 l. 8 s. 4 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Grandclaude, de Saint-Etienne, Guérin, Mougel, de Remiremont. — *Adj.* 7.575 l. à

Claude Mougel, peintre, et Nicolas Bugeard, de Remiremont. (Adjudication après 20 feux et 115 enchères.)

Paiements :

11 avril 1793	*assignats* 909	*valeur* 618.70
1er floréal an II	— 7.008.56	— 3.083.80
	7.917.56	3.702.50

27 ventôse an II (17 mars 1794).

527. Pré, de 2 ommées, à la Fabrique de Saint-Maurice. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Pernel, de Saint-Maurice, Serrier, Hingray, de Remiremont. — *Adj.* 390 l. à Maurice Pernel, de Saint-Maurice.

Paiements :

1er floréal an II	*assignats* 391.93	*valeur* 172.45

18 prairial an IV (6 juin 1796).

528. Chaume de la Jumenterie, de 180 arpents, au Domaine. — — *Ferm.* Joseph Berher, marcaire à Passavant. — *Est.* et *adj.* 15.620 l. à Antoine-Dieudonné Loyal, négociant à Epinal.

529. Chaume du ballon Lorrain, de 25 arpents, au Domaine. — *Ferm.* Hingray, de Remiremont. — *Est.* et *adj.* 2.200 l. à Bernard Bergeam, négociant à Remiremont.

21 prairial an IV (9 juin 1796).

530. Chaume du Rouge-Gazon, au Domaine. — *Ferm.* Joseph Biver, marcaire à Leure. — *Est.* et *adj.* 17.776 l. à Fauste Denis, secrétaire général du département des Vosges, à Epinal.

14 messidor an IV (2 juillet 1796).

531. Chaume des Neufs-Bois, de 130 arpents, au Domaine. — *Ferm.* Burch, Stallter et Muro, marcaires. — *Est.* et *adj.*

21.230 l. à François-Firmin Fricot, membre du Conseil des Cinq-Cents, de Saint-Etienne, à Paris, rue de Beaune, n° 886, représenté par Pierre Fricot, payeur général du département, à Epinal.

21 messidor an IV (9 juillet 1796).

532. Champ et jardin, de 2 ommées, à la Cure de Saint-Maurice. — *Est.* et *adj.* 264 l. à Joseph-Nicolas Lhuillier, boulanger, à Epinal.

533. 1° Le dixième dans une maison proche le magasin à sel ; — 2° le dixième dans le magasin à sel ; — 3° le cinquième dans un jardin de 2 ommées 15 verges ; — 4° le cinquième dans un champ de 2 ommées ; — 5° le cinquième dans un champ de 2 ommées 16 verges ; — 6° le cinquième dans une pièce de terre de 1 jour 2 ommées, à Nicolas Valdenaire, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 692 l. à Pierre Arragon, de Darney, cessionnaire de Biard, d'Epinal.

SAINT-NABORD

(Arch. dép. 5 Q 112, 6 Q 2, 6 Q 3, 6 Q 4).

7 février 1791.

534. Quatorze pièces de champs et prés, de Madame de Messey, au Chapitre. — *Est.* 2.383 l. 10 s. 4 d. — *Ferm.* Jean-Blaise Humbert. — *Soum.* Aubel, laboureur à Saint-Nabord. — *Ench.* Aubel, Mougel, de Saint-Nabord. — *Adj.* 3.120 l. à Joseph-Jacques Aubel, cultivateur à Saint-Nabord.

Paiements :

14 février 1791	*assignats*	374.40	*valeur*	370.65
8 février 1792	—	366.08	—	322.15
7 février 1793	—	354.63	—	265.95
21 décembre 1793	—	343.20	—	164.75
19 pluviôse an II	—	331.76	—	152.60
18 pluviôse an IV	—	1.918	—	11.50
		3.688.07		1.287.60

2 mars 1791.

535. Champs et prés, de 6 jours, dépendant de la métairie de Sainte-Anne, au Chapitre. — *Est.* 792 l. — *Soum.* François Blaise, laboureur à Pouxeux. — *Ench.* Laurent, de Saint-Etienne, Mathieu, de Saint-Nabord, Blaise, de Pouxeux. — *Adj.* 925 l. à François Blaise, laboureur à Pouxeux.

Paiements :

8 mars 1791	*assignats*	111	*valeur*	108.80
16 mars 1792	—	108.76	—	95.70
2 mars 1793	—	105.18	—	74.70
13 germinal an II	—	102.23	—	45
13 nivôse an III	—	635.93	—	159
		1.063.10		483.20

536. Métairie, à Blonfaing, avec jardins et dépendances, prés de 64 fauchées 7 ommées 4 verges, terres de 63 jours 3 ommées 20 verges, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 6.007 l. 9 s. 4 d. — *Ferm.* Jean et Joseph Durand. — *Soum.* Jean et Joseph Durand, laboureurs à Saint-Nabord. — *Ench.* Richard, Durand, de Saint-Nabord, Petitjean, Durupt, du Val-d'Ajol, Alexandre, Noel, de Remiremont, Minette, Gravier, de Saint-Etienne. — *Adj.* 14.900 l. à Joseph Durand, et à Jean-Joseph Durand, laboureurs à Saint-Nabord. (Revendue le 18 prairial an III, comme créance nationale de 8.856 l. 1 s. 6 d., à Langellery, de Remiremont.)

Paiements :

15 mars 1791	*assignats*	1.788	*valeur*	1.752.25
2 mars 1792	—	1.748.27	—	1.538.50
2 mars 1793	—	1.693.73	—	1.202.55
12 ventôse an III	—	3.227.37	—	710
18 prairial an III	—	8.856.08	—	708.50
		17.313.45		5.911.80

28 mars 1791.

537. Trois champs, au CHAPITRE, et un champ, au PRIEURÉ du Saint-Mont. — *Est.* 404 l. 1 s. — *Ferm.* CICILLE et LAMBERT. — *Soum.* Joseph MOUGEL, maréchal à Longuet. — *Ench.* FEBWAY, AUBEL, CICILLE, DIEUDONNÉ, MOUGEL, MATHIEU, DUC, de Saint-Nabord. — *Adj.* 1.305 l. à Quirin MATHIEU, laboureur à Saint-Nabord.

Paiements :

19 avril 1791	*assignats*	156.60	*valeur*	151.90
12 avril 1792	—	153.40	—	135
18 mars 1793	—	148.33	—	105.30
8 germinal an II	—	143.55	—	63.15
8 ventôse an III	—	900.78	—	198.15
		1.502.66		653.50

538. Ferme, dite à Lorette, avec terres, au CHAPITRE. — *Est.* 7.110 l. 13 s. 6 d. — *Ferm.* LAROCHE. — *Soum.* Jean-Nicolas PETITJEAN, juge de paix du canton de Plombières, au Val-d'Ajol. — *Ench.* FEBWAY, HARMANT, de Saint-Nabord, PARMENTELOT, ALEXANDRE, de Remiremont, THIRIET, de Bellefontaine, PETITJEAN, du Val-d'Ajol, LAROCHE, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 12.500 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

29 juillet 1791	*assignats*	1.500	*valeur*	1.425
24 avril 1792	—	1.470.13	—	1 293.70
28 mars 1793	—	1.420.83	—	1.008.75
15 octobre 1793	—	2.080.85	—	1.082.05
10 germinal an II	—	1.084.73	—	475.50
11 floréal an III	—	2.693.40	—	296.25
11 messidor an III	—	2.133.33	—	128
11 thermidor an III	—	1.908	—	104.40
		14.291.27		5.813.65

4 mai 1791.

539. Seize pièces de prés et champs, au Bouverot de la Cure de Saint-Nabord, et la moitié d'un pré, dit la petite Accrue, au Chapitre. — *Est.* 5.233 l. 3 s. 2 d. — *Ferm.* Georges. — *Soum.* Quirin Mathieu, le jeune, laboureur à Saint-Nabord. — *Ench.* Duc, Mathieu, Aubel. Herraye, de Saint-Nabord, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 10.300 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur, Jean-Dominique Alexandre, Nicolas Serrier, de Remiremont, Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 10 feux et 86 enchères.)

Paiements :

28 août 1791	*assignats*	1.251.50	*valeur*	1.188.95
19 juin 1792	—	1.213.25	—	1.043.40
9 mai 1793	—	1.176.58	—	764.75
15 floréal an II	—	1.133	—	475.85
15 floréal an III	—	1.095.23	—	120.45
15 messidor an III	—	738.20	—	44.30
25 messidor an III	—	339.27	—	20.35
15 thermidor an III	—	132.63	—	7.30
27 pluviôse an IV	—	5.029.57	—	30.20
		12.109.23		3.695.55

14 mai 1791.

540. Jardin avec petites maisons, de Madame de Berg, au Chapitre. — *Est.* 673 l. 4 s. — *Soum.* Nicolas-Laurent Monin, de Remiremont. — *Ench.* Demange, Barbillat, Delorme,

de Remiremont. — *Adj.* 870 l. à Jean-Baptiste BARBILLAT, secrétaire du district, à Remiremont,

Paiements :

3 juin 1791	*assignats*	104.40	*valeur*	101.25
31 mai 1792	—	102.20	—	87.90
22 août 1792	—	709.77	—	603.30
		916.37		792.45

541. Pré, au bas du Tertre, à la CHAPELLE SAINT-MICHEL, de Remiremont. — *Est.* 448 l. 16 s. — *Ferm.* Nicolas SIBILLE. — *Soum.* Bernard PERRIN, de Remiremont. — *Ench.* MONIN, BARBILLAT, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 1.000 l. à Nicolas-Laurent MONIN, aubergiste à Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 80 enchères.)

Paiements :

19 août 1791	*assignats*	121.33	*valeur*	115.25
1er juin 1792	—	117.80	—	101.35
9 thermidor an II	—	120.20	—	48.10
29 frimaire an III	—	795.78	—	230.80
		1.155.11		495.50

542. Deux prés, au CHAPITRE. — *Est.* 953 l. 14 s. — *Ferm.* Claude MATHIEU. — *Soum.* Jean-Marc PIERRE, laboureur à Saint-Nabord. — *Ench.* BLAISE, PIERRE, de Saint-Nabord, MINETTE, de Saint-Etienne, DURAND, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 3.075 l. à Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 4 feux et 75 enchères.)

Paiements :

5 décembre 1792	*assignats*	768.36	*valeur*	614.70
1er juin 1793	—	350.35	—	210.20
9 prairial an II	—	339	—	142.40
15 thermidor an III	—	2.155.72	—	118.55
		3.613.43		1.085.85

543. Les trois quarts dans un pré (le quatrième quart au soumissionnaire), aux Usages, au Chapitre. — *Est.* 748 l. — *Ferm.* Pierre et Thomas Mougin. — *Soum.* Simon Perrin, marcaire à Saint-Amé. — *Ench.* Mougin, de Remiremont, Aubel, de Saint-Nabord, Serrier, Sauert, Demange, de Remiremont. — *Adj.* 2.025 l. à Joseph Serrier, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 7 feux et 73 enchères.)

Paiements :

13 décembre 1792	*assignats*	506.22	*valeur*	405
1er juin 1793	—	230.58	—	138.35
26 prairial an II	—	1.560.18	—	624.05
		2.296.98		1.167.40

544. Champ, ès Viaux, de 2 ommées, au Chapitre. — *Est.* 45 l. 11 s. 2 d. — *Ferm.* Thomas. — *Soum.* Jacques Thomas, ébéniste à Saint-Nabord. — *Ench.* Delorme, Parmentelot, Boitard, André, de Remiremont. — *Adj.* 240 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont.

Paiements :

22 septembre 1791	*assignats*	29.28	*valeur*	27.75
21 juin 1792	—	28.28	—	25
14 octobre 1793	—	27.85	—	14.50
25 floréal an II	—	184.80	—	77.60
		270.21		144.85

545. Champ, sous le Tertre, de 1 jour, au Chapitre. — *Est.* 374 l. — *Soum.* Ignace Parmentelot, de Remiremont. — *Ench.* Delorme, Michel, Thomas, Riesse, Monin, André, de Remiremont. — *Adj.* 855 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 71 enchères.)

Paiements :

27 septembre 1791	*assignats*	104.31	*valeur*	103.85
21 juin 1792	—	100.75	—	86.65
4 octobre 1793	—	99.21	—	51.60
25 floréal an II	—	94.05	—	39.55
25 prairial an III	—	91.30	—	6.40
19 frimaire an IV	—	505	—	5.05
		994.62		293.10

1er juin 1791.

546. Champ, à Béchamp, de 6 ommées 10 verges, à la CHAPELLE DE LA VIERGE de la Courtine, à Remiremont. — *Est.* 63 l. — *Ferm.* PARMENTIER. — *Soum.* Quirin GIGAND, laboureur à Saint-Nabord. — *Ench.* RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 75 l. à Jean RENNEPONT, de Remiremont.

Paiements :

12 octobre 1791	*assignats*	9.15	*valeur*	8.70
17 octobre 1792	—	9	—	7.65
20 juin 1793	—	8.55	—	5.15
2 thermidor an II	—	58.53	—	23.40
		85.23		44.90

547. Champ, ès Viaux, de 3 quartes, à la CHAPELLE DE LA VIERGE DE LA COURTINE, à Remiremont. — *Est.* 140 l. 5 s. — *Ferm.* THOMAS. — *Soum.* BÉXON, de Remiremont. — *Ench.* DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 150 l. à Scipion-Gérôme BÉXON, commissaire du roi près le tribunal du district de Remiremont, cessionnaire de DEMANGE.

Paiements :

27 novembre 1791	*assignats*	18	*valeur*	16.90
10 juillet 1792	—	17.93	—	15.45
1er novembre 1793	—	130.78	—	62.80
		166.71		95.15

28 septembre 1791.

548. Jardin, de 2 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 168 l. 6 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* SAUERT, DEMANGE, BARBILLAT, de Remiremont. — *Adj.* 205 l. à Jean-Baptiste BARBILLAT, secrétaire du district, à Remiremont.

Paiements :

22 décembre 1791	*assignats*	24.60	*valeur*	22.65
22 août 1792	—	188.56	—	160.30
		213.16		182.95

549. Deux près, au Chapitre. — *Est.* 2.019 l. 12 s. — *Ferm.* Mougin. — *Soum.* François Thiriet, négociant à Remiremont. — *Ench.* Mathieu, Demange, Creusot, de Remiremont, Guyon, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.655 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, Jean-Charles Creusot, huissier, Nicolas Serrier, entrepreneur, Jean-Dominique Alexandre, et Nicolas-Laureut Monin, aubergiste, à Remiremont.

Paiements :

2 février 1792	*assignats*	323.47	*valeur*	284.65
28 mai 1793	—	321.90	—	209.25
9 floréal an II	—	708.48	—	311.75
7 vendémiaire an III	—	77.85	—	28
9 floréal an III	—	1.603	—	208.40
		3.034.70		1.042.05

550. Deux près, au Chapitre. — *Est.* 1.734 l. 16 s. — *Soum.* Thiriet, de Remiremont. — *Ench.* Mathieu, Thiriet, Serrier, André, Demange, de Remiremont. — *Adj.* 2.150 l. à Nicolas Serrier, entrepreneur à Remiremont.

Paiements :

3 février 1792	*assignats*	261.93	*valeur*	230.50
28 mai 1793	—	260.68	—	169.45
15 floréal an II	—	251.48	—	105.60
9 floréal an III	—	243.11	—	31.60
17 thermidor an III	—	1.480.10	—	81.40
		2.497.30		618.55

551. Jardin, ès Viaux, au Chapitre. — *Est.* 617 l. 2 s. — *Ferm.* Jeancolas. — *Soum.* Nicolas Monin, de Remiremont. — *Ench.* Thiriet, de Remiremont, Thomas, de Saint-Nabord. — *Adj.* 755 l. à Jacques Thomas, de Saint-Nabord.

Paiements :

9 octobre 1791	*assignats*	90.60	*valeur*	86.05
2 mars 1793	—	90.50	—	64.25
20 frimaire an II	—	86.63	—	41.60
17 nivôse an III	—	84.22	—	21.05
17 thermidor an III	—	208	—	11.45
21 nivôse an IV	—	321	—	2.25
		880.95		226.65

16 novembre 1791.

552. Maison, dite de Sainte-Anne, avec terres, prés et champs de 177 jours, au CHAPITRE. — *Est.* 12.585 l. — *Ferm.* MATHIEU. — *Soum.* Joseph HINGRAY, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, RICHARD, ALEXANDRE, DELORME, SAUERT, BERGUAM, PARMENTELOT, LAURENT, de Remiremont, GUYON, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 21.400 l. à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, Jean-Dominique ALEXANDRE, Ignace PARMENTELOT, entrepreneur, Joseph-Ignace HINGRAY, homme de loi, à Remiremont.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de BAGRÉ, adjudicataire le 14 mai, pour 27 800 l.).

Paiements :

2 avril 1792	*assignats*	2.610.80	*valeur*	2.297.50
1er août 1792	—	2.450.30	—	2.082.75
1er août 1793	—	1.872.50	—	1.048.60
1er octobre 1793	—	568	—	295.35
26 brumaire an III	—	2.752.28	—	880.65
6 messidor an III	—	13.246	—	794.75
		23.499.88		7.399.60

29 décembre 1791.

553. Champ, dit du Saint Nom de Jésus, de 10 jours, au CHAPITRE. — *Est.* 1.309 l. — *Soum.* Joseph SERRIER, de Remiremont. — *Ench.* DURAND, SERRIER, ANDRÉ, THIRIET, ALEXANDRE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.425 l. à François THIRIET, négociant à Remiremont, cessionnaire de MINETTE.

Paiements :

21 mars 1792	*assignats*	293.73	*valeur*	258.50
29 septembre 1792	—	284.53	—	246.90
29 octobre 1793	—	259.37	—	134.90
9 messidor an III	—	281.58	—	16.90
25 messidor an III	—	1.643.88	—	98.65
		2.763.09		755.85

554. Six septièmes d'un pré, dit pré de la Beaudremoine, en totalité de 15 fauchées, au CHAPITRE. — *Est.* 1.570 l. 16 s. — *Ferm.* MONIN,. — *Soum.* Joseph SERRIER, de Remiremont. — *Ench.* HUMBERT, PIERRE, VALENTIN, de Saint-Nabord, SAUERT, ALEXANDRE, de Remiremont, GUYON, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.050 l. à François THIRIET, négociant à Remiremont, cessionnaire de MINETTE.

Paiements :

21 mars 1792	*assignats*	369.50	*valeur*	325.15
29 septembre 1792	—	357.87	—	304.20
29 octobre 1793	—	326.18	—	169.60
9 nivôse an III	—	354.18	—	102.70
25 messidor an III	—	2.067.80	—	124.05
		3.475.53		1.025.70

555. Champ, dit le Rond Champ, de 5 jours, au CHAPITRE. — *Est.* 748 l. — *Ferm.* MARIOTTE. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* COLIN, de Saint-Nabord, SERRIER, PERRIN, THIRIET, BRUANT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.550 l. à Nicolas PERRIN, Joseph SERRIER, entrepreneur et Nicolas MARIOTTE, aubergiste, à Remiremont.

Paiements :

3 mai 1792	*assignats*	383.71	*valeur*	330
5 nivôse an II	—	176.80	—	84.85
8 ventôse an III	—	171.92	—	37.80
19 messidor an III	—	1.050	—	63
		1.782.43		515.65

556. Champ, sous le Tertre, de 4 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 140 l. 6 s. — *Ferm.* BARILLOT. — *Soum.* Pierre BARILLOT, de Remiremont. — *Ench.* BRUANT, MAGROT, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 205 l. à Nicolas-Félix ANDRÉ, serrurier à Remiremont, cessionnaire de MAGROT.

Paiements :

24 avril 1792	*assignats*	24.93	*valeur*	21.95
24 avril 1793	—	24.46	—	16.65
19 floréal an II	—	23.73	—	10
20 prairial an III	—	23.05	—	1.65
29 frimaire an IV	—	142	—	1.40
		238.17		51.65

12 avril 1792.

557. Champ, sous le Tertre, de 3 quartes, au Chapitre. — *Est.* 289 l. 17 s. — *Ferm.* Hanus. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Perrin, Grace, Demange, Alexandre, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 485 l. à Joseph-Romary Perrin, de Remiremont.

Paiements :

3 mai 1792	*assignats*	58.24	*valeur*	50.80
12 avril 1793	—	60	—	40.80
7 floréal an II	—	52	—	22.90
23 germinal an III	—	373.45	—	52.35
		543.69		166.85

13 juin 1792.

558. Pré, dit sous les Rangs, au Chapitre. — *Est.* 693 l. 4 s. — *Ferm.* Thomas et Pierre Mougin. — *Soum.* Charles Demange, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Delorme, André, Courtois, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 1.400 l. à Nicolas Serrier, charpentier à Remiremont.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	173.75	*valeur*	123.35
13 juillet 1794	—	332.92	—	133.15
24 floréal an III	—	1.073.75	—	107.40
		1.580.42		363.90

559. Pré, dit le Grand pré, au CHAPITRE, — *Est.* 1.683 l. — *Soum.* DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* MINETTE, de Saint-Etienne, AUBERT, de La Bresse, ANDRÉ, GUÉRIN, DELORME, de Remiremont. — *Adj.* 3.500 l. à François THIRIET, négociant à Remiremont, cessionnaire de DELORME. (Adjudication après 8 feux et 38 enchères.)

Paiements :

28 juin 1792	*assignats*	480	*valeur*	412.60
10 juin 1793	—	410.67	—	246.40
10 juin 1794	—	400	—	160
15 messidor an III	—	2.702	—	162.10
		3.992.67		981.10

560. Meix, sur le Rang Sénéchal, d'une demi-quarte, au CHAPITRE. — *Est.* 112 l. 18 s. — *Ferm.* JACQUOT. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, PHILIPPE, ALEXANDRE, BRUANT, de Remiremont. — *Adj.* 155 l. à André BRUANT, serrurier à Remiremont.

Paiements :

5 juillet 1792	*assignats*	20	*valeur*	17.20
28 juillet 1793	—	18.04	—	10.45
20 juin 1794	—	141.09	—	56.40
		180.13		84.05

20 juin 1792.

561. Champ, à Béchamp, de 5 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 130 l. 18 s. — *Ferm.* PARMENTIER. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* HUMBERT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 300 l. à Grégoire-Bernard HUMBERT, de Remiremont, cessionnaire de MINETTE.

Paiements :

3 juillet 1792	*assignats*	36	*valeur*	30.95
20 juin 1793	—	35.20	—	21.10
20 décembre 1793	—	204.17	—	97.95
20 juin 1794	—	44.10	—	17.65
		319.47		167.65

562. Champ, de 5 ommées 12 verges, au CHAPITRE. — *Est.* 169 l. 11 s. — *Ferm.* COLAS. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* GRUYER, de Remiremont. — *Adj.* 200 l. à Nicolas-Michel GRUYER, de Remiremont.

Paiements :

6 octobre 1792	*assignats*	24.30	*valeur*	20.65
5 juillet 1793	—	23.52	—	13.65
20 juin 1794	—	169.40		67.75
		217.22		102.05

563. Métairie de Montaigu, avec champs et prés de 160 jours, sur les territoires de Saint-Nabord, Granges-de Plombières et Bellefontaine, au CHAPITRE. — *Est.* 7.940 l. 8 s. — *Ferm.* COLLENNE. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BERGUAM, de Remiremont. — *Adj.* 20.200 l. à BERGUAM père et Charles-Bernard BERGUAM fils, négociants à Remiremont.

Paiements :

24 juin 1792	*assignats*	2.424	*valeur*	2.084.65
24 juin 1793	—	2.320.76	—	1.392
1er octobre 1793	—	2.006.25	—	1.043.25
10 mai 1794	—	2.004.88	—	842.10
1er floréal an III	—	13.613.88	—	1.769.80
		22.369.77		7.131.80

564. Deux champs, sous le Tertre, de 7 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 233 l. 15 s. — *Ferm.* PARMENTIER. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 280 l. à Charles-Arnould DELORME, homme de loi à Remiremont, cessionnaire de DEMANGE.

Paiements :

6 juillet 1792	*assignats*	50	*valeur*	43
1er novembre 1793	—	245.70	—	118
		295.70		161

565. Deux champs, sous le Tertre, de 1 jour 2 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 374 l. — *Ferm.* OLRY. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* EHRINGER, PERRIN, DEMANGE, ANDRÉ, RENNEPONT, TISSIER, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 855 l. à Charles TISSIER, négociant à Remiremont. (Adjudication après 13 feux et 63 enchères.)

Paiements :

5 juillet 1792	*assignats*	102.60	*valeur*	88.25
20 juin 1793	—	100.32	—	60.20
21 novembre 1793	—	91.60	—	43.95
20 juillet 1794	—	100.13	—	40.05
2 thermidor an III	—	456.50	—	27.40
20 thermidor an III	—	100.70	—	5.50
		951.85		265.35

566. Deux champs, ensemble de 1 jour 4 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 561 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* ANDRÉ, EHRINGER, ETIENNE, PERRIN, RENNEPONT, de Remiremont. — *Adj.* 1.055 l. à Joseph-Romary PERRIN, de Remiremont.

Paiements :

9 juillet 1792	*assignats*	102.65	*valeur*	88.25
20 juin 1793	—	127	—	76.20
20 juin 1794	—	281.75	—	112.70
2 prairial an III	—	466.68	—	42
20 thermidor an III	—	201.38	—	11.05
		1.179.46		330.20

567. Champ, sous le Tertre, de 3 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 112 l. 4 s — *Ferm.* HANUS. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* MINETTE, de Saint-Etienne, DEMANGE, BAILLY, de Remiremont. — *Adj.* 335 l. à Sylvain BOITARD, de Remiremont, cessionnaire de MINETTE.

Paiements :

3 juin 1792	*assignats*	40.20	*valeur*	34.55
20 juin 1793	—	39.30	—	23.60
20 juin 1794	—	38	—	15.20
15 floréal an III		256.40	—	28.20
		373.90		101.55

568. Petits champs et meix, sous le Tertre, au CHAPITRE. — *Est.* 59 l. 4 s. — *Ferm.* Etienne TISSIER. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* MINETTE, de Saint-Etienne, BRUANT, AUBEL, de Remiremont. — *Adj.* 210 l. à Charles AUBEL, horloger à Remiremont.

Paiements :

15 octobre 1792	*assignats*	25.55	*valeur*	21.70
20 juin 1793	—	24.64	—	14.80
21 décembre 1794	—	24.48	—	7.10
17 messidor an III	—	162.38	—	9.75
		237.05		53.35

569. Un champ, sous le Tertre, de une quarte, au CHAPITRE, et un champ, sous le Tertre, de une quarte et demie, à la CHAPELLE SAINT-JEAN-XOUARD, de Remiremont. — *Est.* 252 l. 9 s. — *Ferm.* BRIOT et OLRY. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* SAUERT, PHILIPPE, BRUANT, DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 645 l. à Charles-Romaric DEMANGE, de Remiremont.

Paiements :

20 avril 1793	*assignats*	80.47	*valeur*	54.75
12 thermidor an II	—	76.73	—	30.70
1er prairial an III	—	73.73	—	6.60
2 messidor an III	—	68.25	—	4.10
19 nivôse an VIII	*en deux obligations*	110.20	—	110.20
Il restait dû 137.35		409.38		206.35

570. Champ, à Fosse, de 3 quartes, au CHAPITRE. — *Est.* 112 l. 4 s. — *Ferm.* DELAMAGDELAINE. — *Soum.* Charles DEMANGE, de Remiremont. — *Ench.* DELAMAGDELAINE, PERRIN, SERRIER,

Benoit, de Remiremont. — *Adj.* 305 l. à Joseph Delamagdelaine, de Remiremont.

Paiements :

6 octobre 1792	*assignats*	37.60	*valeur*	31.90
3 septembre 1793	—	36.30	—	18.90
22 messidor an III	—	70.10	—	4.20
8 vendémiaire an IV	—	204	—	5.60
		348		60.60

571. Deux prés, à la Joncherie, ensemble de 22 fauchées, au Chapitre. — *Est.* 6.736 l. — *Ferm.* Agnus. — *Soum.* Charles Demange, de Remiremont. — *Ench.* Agnus, Delorme, Alexandre, Serrier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 12.575 l. à dame Barbe-Odile Blampain, veuve Duprey, de Remiremont, cessionnaire de Delorme. (Adjudication aprés 8 feux et 54 enchères.)

Paiements :

8 juillet 1792	*assignats*	1.510	*valeur*	1.298.60
20 mai 1793	—	1.429	—	928.85
10 juillet 1794	—	900	—	360
15 septembre 1794	—	582.63	—	209.75
12 prairial an III	—	1.383.75	—	110.75
28 vendémiaire an IV	—	8.450	—	190.15
		14.255.38		3.098.10

572. Champ, à Béchamp, de 1 jour, à la Chapelle Saint-Michel, de Remiremont. — *Est.* 224 l. 8 s. — *Ferm.* Colin. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Colin, Berguam, de Remiremont. — *Adj.* 585 l. à Berguam père et fils, négociants à Remiremont.

Paiements :

24 juin 1792	*assignats*	70.20	*valeur*	60.35
11 octobre 1792	—	522.68	—	444.30
		592.88		504.65

573. Champ, à Béchamp, de 16 jours 5 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 3.702 l. 12 s. — *Ferm.* MASSON, DUCEUX, MANGIN et MATHIEU. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* RICHARD, RENNEPONT, LAURENT, BERGUAM, de Remiremont. — *Adj.* 8.275 l. à BERGUAM père et fils, négociants à Remiremont.

Paiements :

24 juin 1792	*assignats*	993	*valeur*	854
11 octobre 1792	—	4.896.26	—	4.651.45
1er novembre 1792	—	2.503.20	—	2.353
		8.392.46		7.858.45

574. Champ, à Béchamp, de 1 jour 5 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 374 l. — *Ferm.* ALEXANDRE. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* GUÉRIN, DURAND, RENNEPONT, DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 640 l. à Nicolas DURAND, négociant, et Ambroise DURAND, de Remiremont, cessionnaires de RENNEPONT.

Paiements :

4 juillet 1792	*assignats*	100	*valeur*	86
20 novembre 1792	—	551.25	—	468.55
		651.25		554.55

575. Trois champs, à Béchamp, au CHAPITRE. — *Est.* 617 l. 2 s. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* EHRINGER, PHILIPPE, PERRIN, GUÉRIN, SERRIER, de Remiremont. — *Adj.* 1.130 l. à Nicolas PHILIPPE, Jean-Thiébaut EHRINGER, brasseur, et Joseph MATHIOT fils, de Remiremont, cessionnaires de GUÉRIN.

Paiements :

5 juillet 1792	*assignats*	135.60	*valeur*	113.95
20 juin 1793	—	132.60	—	79.50
3 mai 1794	—	50	—	21
20 juin 1794	—	705.50	—	282.20
5 juillet 1794	—	27.70	—	11.10
2 messidor an III	—	183	—	11
		1.234.40		518.75

576. Jardin, aux Boudières, de 1 jour 2 ommées, à la Chapelle de la Courtine, de Remiremont. — *Est.* 280 l. 10 s. — *Ferm.* Thomas. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Guérin, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 390 l. à François Thiriet, négociant à Remiremont, cessionnaire de Guérin.

Paiements :

28 juin 1792	*assignats*	46.80	*valeur*	40.25
20 juin 1793	—	45.77	—	27.45
5 juin 1794	—	330.28	—	132.10
		422.85		199.80

577. Pré, au bas du pont de l'Epinette, de 2 milliers de fourrage, au Chapitre. — *Est.* 392 l. 14 s. — *Ferm.* Parmentier. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Delorme, Bexon, Guérin, Serrier, de Remiremont, Collin, de Saint-Nabord. — *Adj.* 870 l. à Antoine-Marcel Collin, de Saint-Nabord. (Adjudication après 13 feux et 74 enchères.)

Paiements :

5 juillet 1792	*assignats*	110	*valeur*	94.60
21 août 1792	—	96.55	—	82.10
10 juillet 1793	—	99.35	—	57.60
2 thermidor an II	—	100.17	—	40.05
12 messidor an III	—	221.18	—	13.25
27 frimaire an IV	—	394.46	—	3.95
		1.021.71		291.55

578. Pré, dit pré Annet, au Chapitre. — *Est.* 1.907 l. 8 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Ehringer, Delorme, Bexon, Guérin, André, Pernot, de Remiremont. — *Adj.* 3.175 l. à François Thiriet, négociant à Remiremont, cessionnaire de Guérin.

Paiements :

28 juin 1792	*assignats*	381	*valeur*	327.65
20 juin 1793	—	372.53	—	223.50
20 juillet 1794	—	360.89	—	144.35
17 messidor an III	—	2.449.25	—	146.95
		3.563.67		842.45

6 août 1792.

579. La moitié de cinq accrues indivises, entre le Chapitre et les sieurs Noël. — *Est.* 538 l. 12 s. 8 d. — *Ferm.* Claude Pierre. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, Dieudonné, Serrier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 830 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

5 juin 1793	*assignats*	103.55	*valeur*	62.15
20 fructidor an II	—	197.40	—	71
19 floréal an III	—	631.50	—	69.45
		932.45		202.60

10 avril 1793.

580. Champ, ès Viaux, de une quarte, à la Chapelle de la Courtine, de Remiremont. — *Est.* 100 l. 2 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Thomas, Richard, Magrot, Vuillaume, de Remiremont. — *Adj.* 275 l. à Jean-Baptiste Vuillaume, menuisier, et Jean Magrot, de Remiremont.

Paiements :

5 mai 1793	*assignats*	33	*valeur*	21.45
22 pluviôse an III	—	33.60	—	7.40
1er ventôse an IV	—	244.50	—	1.20
		311.10		30.05

31 mai 1793.

581. Deux champs, ensemble de 6 jours 1 ommée 13 verges, à la Confrérie des Morts de l'église de Remiremont, et un champ, de 5 ommées, à la Fabrique de Saint-Etienne. — *Est.* 1.408 l. — *Ferm.* Aubel. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Thiriet, Madelaine, Triboix, Magrot, Vuillaume, Guérin, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 2.400 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

4 juillet 1793	*assignats*	288.90	*valeur*	167.55
22 messidor an II	—	282.38	—	112.95
22 messidor an III	—	2.043.87	—	122.60
		2.615.15		403.10

19 frimaire an II (9 décembre 1793).

582. Maison de ferme, sur le revers de Chaumont, avec aisances et dépendances, terres et prés de 10 jours 4 ommées, à LHUILLIER, *émigré*. — *Est.* 5.000 l. — *Ferm.* Joseph POIGNANT. — *Ench.* COLIN, de Remiremont, POIGNANT, ROUILLION, BLAISE, MATHIEU, de Saint-Nabord, DEMANGE, de Remiremont. — *Adj.* 10.125 l. à Nabord MATHIEU, de Saint-Nabord. (Adjudication après 4 feux et 114 enchères.)

Paiements :

5 nivôse an II	*assignats*	1.012.50	*valeur*	486
27 nivôse an III	—	1.537.40	—	384.35
26 messidor an III	—	8.004.30	—	480.25
		10.554.20		1.350.60

583. Maison de ferme, au centre du village de Moulin, avec aisances et dépendances, jardin potager de 13 verges, terres et prés de 10 jours 1 ommée, à Charles-Joseph LHUILLIER, *émigré*. — *Est.* 4.800 l. — *Ferm.* Nicolas-Joseph TRIBOIX. — *Ench.* POIGNANT, de Saint-Nabord, DEMANGE, FEBWAY, de Remiremont, PERRIN, de Saint-Etienne, POIROT, de Bellefontaine, COURTOIS, THIRIET, de Remiremont. — *Adj.* 10.150 l. à François THIRIET, négociant à Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 166 enchères.)

Paiements :

5 nivôse an II	*assignats*	1.015	*valeur*	487.20
4 pluviôse an III	—	1.528.85	—	382.20
27 thermidor an III	—	8.055.34	—	402.75
		10.599.19		1.272.15

21 nivôse an II (10 janvier 1794).

584. Maison, à Choisy, et jardin de 3 jours 2 ommées, de Madame de Ferrette, au CHAPITRE. — *Est.* 6.000 l. — *Ferm.* Antoine SAUERT. — *Ench.* MAGROT, ANDRÉ, PETITMENGIN, BERTRAND, de Remiremont. — *Adj.* 15.000 l. à Célestin-Ferdinand BERTRAND, de Remiremont.

Paiements :

4 germinal an II	*assignats*	1.511	*valeur*	664.85
18 messidor an III	—	14.159.38	—	849.55
		15.670.38		1.514.40

27 ventôse an II (17 mars 1794).

585. Terrain, de 3 ommées 20 verges, à la COMMUNE de Remiremont. — *Est.* 286 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* PIERRON, COLIN, PARMENTELOT, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 1.175 l. à Joseph PIERRON, tanneur à Remiremont (à charge de construire sur ledit terrain une tannerie dans l'année, attendu qu'un établissement de cette nature est de la plus haute importance dans les circonstances présentes).

Paiements :

11 floréal an II	*assignats*	117.75	*valeur*	51.80
27 germinal an III	—	171	—	23.95
27 thermidor an III	—	959.60	—	48
		1.248.32		123.75

27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

586. Moitié d'un pré, dans la prairie de Moulin, de 2 fauchées 2 ommées 20 verges. à Joseph-Sébastien-Etienne THIÉRIET, homme de loi à Remiremont, *émigré.* — *Est.* 2.500 l. — — *Ferm.* François AUBRY. — *Ench.* THOUVENEL, PERRIN, PARMENTELOT, POURPRE, DAVID, PHILIPPE, ALEXANDRE, ANDRÉ, de Remiremont, HINGRAY, de Saint Etienne. — *Adj.* 7.600 l. à Thomas PHILIPPE, de Remiremont.

Paiements :

1er germinal an III	*assignats*	776.24	*valeur*	112.65
29 floréal an III	—	1.564.24	—	156.40
21 pluviôse an IV	—	5.667.20	—	34
		8.007.68		303.05

587. Moitié dudit pré, de 2 fauchées 2 ommées 20 verges, à THIÉRIET, *émigré*. — *Est.* 2.500 l. — *Ferm.* AUBRY. — *Ench.* THOUVENEL, POURPRE, ANDRÉ, PHILIPPE, ALEXANDRE, GUÉRIN, de Remiremont, HINGRAY, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 8.400 l. à Claude GUÉRIN, de Remiremont, et Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne. (Adjudication après 7 feux et 97 enchères.)

Paiements :

15 ventôse an II	*assignats*	855.81	*valeur*	154.05
1er frimaire an IV	—	7.973	—	99.65
		8.828.81		253.70

11 pluviôse an III (30 janvier 1795).

588. Champ, sur les Meix, de 3 quartes, à THIÉRIET, *émigré*. — *Est.* 300 l. — *Ferm.* PARMENTIER. — *Ench.* PERNOT, PERRIN, PARMENTELOT, MONIN, THIRIET, TOCQUAINE, de Remiremont. — *Adj.* 2.100 l. à Louis-Joseph TOCQUAINE, de Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	213.50	*valeur*	23.50
28 brumaire an IV	—	1.968,70	—	29.50
		2.182.20		53

589. Premier lot du champ la Breuche de l'Allée, de 2 quartes, à THIÉRIET, *émigré*. — *Est.* 360 l. — *Ferm.* PARMENTIER. — *Ench.* TOCQUAINE, PERNOT, PERRIN, MONIN, AGNUS, MADELAINE, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.625 l. à Joseph-Romary PERRIN fils, de Remiremont.

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	162.50	*valeur*	29.25
25 prairial an III	—	305.60	—	21.40
18 thermidor an III	—	1.199	—	59.95
		1.667.10		110.60

590. Second lot du même champ, de 3 quartes, à Thiériet, *émigré*. — *Est.* 200 l. — *Ferm.* Parmentier. — *Ench.* Tocquaine, Pernot, Perrin, Madelaine, André, Martin, de Remiremont. — *Adj.* 1.650 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	167.20	*valeur*	18.50
22 nivôse an IV	—	1.555	—	10.90
		1.722.20		29.40

25 prairial an IV (13 juin 1796).

591. Terre et pré, de 2 jours 4 ommées 9 verges, à la Cure de Saint-Nabord. — *Est.* et *adj.* 462 l. à Claude-Joseph Buffet, cultivateur à Saint-Nabord.

13 messidor an IV (1er juillet 1796).

592. Champ, dit le meix de Linguet, de 8 ommées 21 verges, à la Cure de Saint-Nabord. — *Est.* et *adj.* 236 l. 10 s. à André Philippe, négociant à Remiremont.

15 messidor an IV (3 juillet 1796).

593. Champ, de 5 ommées, au Chapitre. — *Est.* et *adj.* 66 l. à Léopold Georges, cultivateur à Tendon.

16 messidor an IV (4 juillet 1796).

594. Champ, de 2 ommées, au Chapitre. — *Est.* et *adj.* 104 l. 10 s. à Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire de l'administration municipale à Remiremont.

595. Champ, de 2 ommées 12 verges, au Chapitre. — *Est.* et *adj.* 104 l. 10 s. à Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire de l'administration municipale à Remiremont.

21 messidor an IV (9 juillet 1796).

596. Champ, à la Bodière, de 7 ommées 14 verges, au Chapitre. — *Est.* et *adj.* 429 l. à Jean-Baptiste Sibille, maître tailleur à Remiremont.

24 messidor an IV (12 juillet 1796).

597. Champ, de 1 jour, au Chapitre. — *Est.* et *adj.* 275 l. à Jean Baptiste Barbillat, secrétaire de l'administration municipale à Remiremont, représenté par Kéringer.

19 thermidor an IV (6 août 1796).

598. Champ, au meix de la Borde, de 2 ommées 12 verges, à la Fabrique de Remiremont. — *Est.* et *adj.* 165 l. à Pierre Gaspard, boulanger à Remiremont.

SAPOIS

(Arch. dép. 3 Q 112).

14 mai 1791.

599. Pré, dit le Breuil, de 4 jours 3 verges, au Bouverot de la Cure de Vagney. — *Est.* 396 l. — *Soum.* Joachim Aptel, marcaire à Sapois. — *Ench.* Lambert, Mansuy, Aptel, Grégoire, de Sapois, Serrier, Delorme, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.085 l. à François Grosjean, de Vagney, cessionnaire de Minette. (Adjudication après 3 feux et 75 enchères.)

Paiements :

19 août 1791	*assignats*	131.70	*valeur*	125.10
16 août 1792	—	128.30	—	109.05
14 juillet 1793	—	124.36	—	71.60
26 prairial an II	—	119.85	—	47.90
25 prairial an III	—	115.86	—	8.10
5 messidor an III	—	251.38	—	15.10
2 germinal an IV	—	408.53	—	2.05
		1.279.98		378.90

2 mai 1792.

600. Trois tilles de pré, au Clos, au Bouveřot de la Cure de Vagney. — *Est.* 450 l. 16 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, de Remiremont, Jean-Joseph Minette, de Vagney. — *Adj.* 600 l. à Jean-Joseph Minette, de Vagney.

Paiements :

15 mai 1792	*assignats*	72	*valeur*	61.90
2 mai 1793	—	70.40	—	45.75
13 floréal an II	—	68.20	—	28.70
13 floréal an III	—	66	—	7.20
12 messidor an III	—	399.83	—	24
		676.43		167.55

SAULXURES

(Arch. dép. 5 Q 112, 6 Q 2, 6 Q 3, 7 Q 1, 7 Q 2).

7 février 1791.

601. Pré et champ, de 1 jour 2 ommées 12 verges, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 628 l. 9 s. 16 d. — *Soum.* Chonavel, de Saulxures. — *Ench.* Olry, curé, Chonavel, de Saulxures. — *Adj.* 650 l. à Jean-Claude Chonavel, cultivateur, et François Grosjean, cultivateur, à Saulxures.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	78	*valeur*	77.20
21 février 1792	—	75.38	—	66.30
7 septembre 1793	—	110.53	—	57.45
7 décembre 1793	—	446.87	—	214.50
		710.78		415.45

602. Champ, finage des Amias, de 6 ommées, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 176 l. — *Soum.* Laheurte, de Saulxures. — *Ench.* Laheurte, Chonavel, de Saulxures. — *Adj.* 179 l. à Nicolas Laheurte, menuisier à Saulxures.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	21.48	*valeur*	21.25
18 janvier 1792	—	21.43	—	19.05
18 octobre 1792	—	20	—	17
19 pluviôse an II	—	25	—	11.50
29 pluviôse an III	—	118.56	—	26.05
		206.47		94.85

603. Neuf pièces de champs, ensemble de 15 jours 2 ommées, au Chapitre. — *Est.* 1.201 l. 4 s. — *Soum.* Lambert, de Saulxures. — *Ench.* Léonard, Mathieu, Lambert, Thomas, de Saulxures. — *Adj.* 1.507 l. 14 s. 1 d. à Jacques Lambert, tailleur de pierres, Alexis Mathieu, laboureur, et Nicolas Léonard, laboureur, à Saulxures.

Paiements :

15 février 1791	*assignats*	49.98	*valeur*	49.50
12 mars 1791	—	130.06	—	127.40
16 février 1792	—	128.22	—	112.65
24 août 1792	—	49.11	—	41.85
10 septembre 1792	—	339.57	—	288.55
19 novembre 1792	—	150	—	127.50
4 septembre 1793	—	787.22	—	408.80
		1.634.16		1.156.25

604. Terre, aux grands Champs, de 4 ommées 16 verges, au Bouverot de la Cure, pour un tiers, au Chapitre, pour deux

tiers. — *Est.* 171 l. 12 s. — *Soum.* ANDRÉ, de Saulxures. — *Ench.* LAURENT, ANDRÉ, MAURICE, de Saulxures. — *Adj.* 500 l. à Simon THIRIET, cultivateur à Saulxures, cessionnaire de ANDRÉ, par suite de son mariage avec sa veuve.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	60	*valeur*	59.40
7 février 1792	—	58.67	—	51.60
7 février 1793	—	56.83	—	42.60
7 février 1794	—	55	—	25.30
29 pluviôse an III	—	59.23	—	27.25
19 messidor an III	—	299.45	—	18
		589.18		224.15

2 mars 1791.

605. Terre, à Salingaux, de 9 ommées, au BOUVEROT DE LA CURE. — *Est.* 66 l. 10 s. — *Soum.* GERMAIN, de Cornimont. — *Ench.* ANDRÉ, CLAUDEL, BUSSON, de Saulxures. — *Adj* 126 l. à Charles-Quirin ANDRÉ, de Saulxures.

Paiements :

24 mars 1791	*assignats*	15.12	*valeur*	14.80
10 avril 1792	—	20	—	17.60
15 avril 1793	—	9.50	—	6.45
13 germinal an II	—	13.92	—	6.10
12 floréal an III	—	87.42		9.60
		145.96		54.55

606. Huit pièces de terre, ensemble de 3 jours 1 ommée 5 verges, dont 1 jour 7 ommée 21 verges au CHAPITRE, et 1 jour 3 ommées 9 verges au BOUVEROT DE LA CURE. — *Est.* 431 l. 4 s. — *Soum.* LAHEURTE, de Saulxures. — *Ench.* LÉONARD, ANTOINE, CLAUDEL, ANDRÉ, de Saulxures, MONIN, LAMBERT, ALEXANDRE, BUSSON, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1° les terres du bouverot, 345 l. à Dominique ALEXANDRE, de Remiremont, et Jacques MINETTE, aubergiste

à Saint-Etienne ; — 2° les terres du Chapitre, 427 l. à Prix Claudel, cultivateur à Saulxures.

Paiements :

. . mars 1791	*assignats*	92.63	*valeur*	90.75
. . mars 1792	—	90.58	—	79.70
. . mars 1793	—	87.75	—	62.30
17 octobre 1793	—	96.87	—	50.40
12 ventôse an II	—	38.45	—	16.90
12 ventôse an III	—	291.25	—	52.45
20 prairial an III	—	202.78	—	16.20
		900.31		368.70

28 mars 1791.

607. Deux prés, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 884 l. — *Soum.* Maurice, de Saulxures. — *Ench.* Antoine, Grosdemange, François Minette, Mathieu, de Saulxures. — *Adj.* 1.425 l. à Laurent Mathieu, marchand à Saulxures.

Paiements :

10 mai 1791	*assignats*	171.65	*valeur*	166.45
6 mars 1792	—	99.17	—	87.20
4 novembre 1792	—	195.83	—	166.45
8 germinal an II	—	142.73	—	62.85
8 floréal an III	—	200.47	—	26.10
8 messidor an III	—	835.71	—	49.10
		1.645.56		558.15

608. Deux pièces de terres, ensemble de 2 jours, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 1.069 l. 4 s. — *Soum.* Minette, de Saulxures. — *Ench.* Olry, Minette, de Saulxures. — *Adj.* la première pièce, 629 l. 4 s. à Jean Adam, cultivateur à Saulxures, cessionnaire de Minette ; — la seconde pièce, 445 l. à Jean-Nicolas-Louis Olry, curé de Saulxures.

Paiements :

26 avril 1791	*assignats*	53.40	*valeur*	53.70
24 mai 1791	—	75.95	—	73.70
16 mars 1792	—	124.86	—	109.80
28 mars 1793	—	148.42	—	105.40
12 septembre 1793	—	472.80	—	245.85
28 nivôse an II	—	311.25	—	149.40
		1.186.68		737.85

14 mai 1791.

609. Deux prés, ensemble de 5 jours 1 ommée 21 verges, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 2.640 l. — *Soum.* Laheurte, de Saulxures. — *Ench.* André, Didier et Maurice, Olry, de Saulxures, Monix, Bagré, Demange, Durand, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 10.675 l. à Joseph Didier, aubergiste, et Prix Maurice, de Saulxures, cessionnaires de Delorme.

Paiements :

24 mai 1791	*assignats*	1.281	*valeur*	1.242.55
7 mai 1792	—	1.243.90	—	1.069.80
14 octobre 1792	—	600	—	510
1er janvier 1793	—	458.90	—	344.20
1er octobre 1793	—	664.78	—	345.65
1er prairial an II	—	1.428	—	603.95
25 floréal an III	—	313.13	—	31.30
6 prairial an III	—	3.135.68	—	282.20
25 prairial an III	—	1.216.38	—	85.10
1er messidor an III	—	1.929.60	—	115.15
		12.271.37		4.629.90

610. Moulin de Bâmont, indivis par moitié entre le Domaine et le Chapitre. — *Est.* 1.000 l. — *Ferm.* Charles Boileau, du Thillot. — *Soum.* Mathieu, de Saulxures. — *Ench.* Pierre, Olry, Lambert, de Saulxures, Delorme, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 4.200 à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 8 feux et 88 enchères.)

Paiements :

28 septembre 1791	*assignats*	1.281	*valeur*	1.216.95
14 mai 1792	—	392	—	380.25
14 mai 1793	—	379.75	—	181.85
11 août 1793	—	2.479.60	—	1.389.60
		4.532.35		3.168.65

611. 1° Champ, dit la côte des Dames, au Chapitre pour deux tiers, et au Bouverot de la Cure pour un tiers ; — 2° pré, dit

les Lits d'eaux, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 171 l. 12 s. — *Soum.* Laheurte, de Saulxures. — *Ench.* Maurice, Laheurte, Didier, de Saulxures, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 437 l. à Jacques Lambert, tailleur de pierres à Saulxures, cessionnaire de Delorme.

Paiements :

3 juin 1791	*assignats*	52.43	*valeur*	50.85
4 mai 1792	—	49.64	—	42.70
14 mai 1793	—	51.40	—	33.40
14 septembre 1793	—	325.80	—	169.40
		479.27		296.35

6 juillet 1791.

612. Moitié de champ et pré, en totalité de 1 jour 8 ommées 14 verges, au Bouverot de la Cure pour moitié, au Curé de Saulxures pour l'autre moitié. — *Est.* 275 l. — *Soum.* Chonavel, de Saulxures. — *Ench.* Olry, Didier, de Saulxures, Demange, Mathieu, de Remiremont. — *Adj.* 700 l. à Jean-Nicolas-Louis Olry, curé de Saulxures, cessionnaire de Demange. (Adjudication après 12 feux et 77 enchères.)

Paiements :

20 août 1791	*assignats*	90	*valeur*	87.30
9 juillet 1792	—	140.50	—	120.85
6 juillet 1793	—	225.18	—	130.60
3 septembre 1793	—	203.75	—	105.95
1er nivôse an II	—	100.60	—	48.30
		760.03		493

28 septembre 1791.

613. Terre, dit le petit jardin, de 2 jours, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 1.386 l. — *Soum.* Dubief, de Saulxures. — *Ench.* Maurice, de Saulxures, Delorme, André, de Remiremont. — *Adj.* 1.775 l. à Prix Maurice, et Jean-Claude Chonavel, cultivateur, à Saulxures.

Paiements :

11 octobre 1791	*assignats*	213	*valeur*	202.35
7 septembre 1792	—	724.60	—	637.15
7 décembre 1792	—	141.56	—	113.25
19 novembre 1793	—	236.88	—	113.70
26 frimaire an II	—	583.42	—	280
		1.899.46		1.346.45

16 novembre 1791.

614. Partie d'accrues, en totalité de 18 jours 7 ommées, au CHAPITRE. — *Est.* 853 l. 12 s. — *Ferm.* DIDIER et CONSORTS. — *Soum.* MATHIEU, de Saulxures. — *Ench.* DELORME, SAUERT, de Remiremont, MINETTE, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.260 l. à Charles-Arnould DELORME, homme de loi à Remiremont.

Paiements :

2 janvier 1792	*assignats*	181.80	*valeur*	161.90
1er février 1793	—	149.38	—	112
27 messidor an III	—	298.38	—	17.90
28 vendémiaire an IV	*rescription de la trésorerie*	872	—	22.55
		1.501.56		314.35

27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

615. Pré, dit Malfrangette, de 1 jour 9 ommées, pour les deux tiers d'un septième à Vincent-Théodore MAURICE et Joseph MAURICE, prêtres *émigrés*. — *Est.* 700 l. — *Ench.* MAURICE, ANTOINE, François MINETTE, de Saulxures, Jacques MINETTE, de Saint-Etienne, ANDRÉ, de Remiremont. — *Adj.* 1.335 l. (soit 63 l. 11 s. 5 d. pour la Nation) à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	12.96	*valeur*	2.35
15 messidor an III	—	52.48	—	3.15
		65.44		5.50

616. Pré, dit le Gutty, de 2 jours, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 700 l. — *Ench.* François MINETTE, ROUSSEL, MAURICE, MATHIEU, de Saulxures, SERRIER, PARMENTELOT, ANDRÉ, GUÉRIN, MARIOTTE, de Remiremont. — *Adj.* 1.775 l. (soit 169 l. 10 s. pour la Nation) à Claude GUÉRIN, de Remiremont.

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	17.21	*valeur*	3.10
15 messidor an III	—	157.83	—	9.59
		175.04		12.60

617. Métairie, avec dépendances et pré joignant, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 5.000 l. — *Ench.* GROSDEMANGE, THOMAS, ROUSSEL, de Saulxures, MINETTE, de Saint-Etienne, ANDRÉ, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 12.525 l. (soit 1.182 l. 11 s. 2 d. pour la Nation) à Jacques MINETTE, aubergiste à Saint-Etienne, et Joseph SERRIER, entrepreneur à Remiremont. (Adjudication après 16 feux et 132 enchères.)

Paiements :

11 pluviôse an III	*assignats*	1.195.18	*valeur*	298.80

618. Champ et pré, de 1 jour 3 ommées, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 400 l. — *Ench.* ANTOINE, GROSDEMANGE, DIDIER, THOMAS, ROUSSEL, de Saulxures, ANDRÉ, de Remiremont, GUYON, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.025 l. (soit 96 l. 8 s. 6 d. pour la Nation) à Del GUYON, cultivateur à Saint-Etienne, cessionnaire de Jean-François GUYON et HINGRAY.

Paiements :

26 brumaire an III	*assignats*	11.75	*valeur*	3.75
15 messidor an III	—	90.03	—	5.40
		101.78		9.15

619. Pré, dit le Gutty, de 4 jours, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 1.800 l. — *Ench.* ANTOINE, ROUSSEL, de Saulxures, GUÉRIN, PARMENTELOT, MADELAINE, de Remiremont. — *Adj.* 3.025 l. (soit 144 l. 11 d. pour la Nation) à Laurent MATHIEU, marchand à Saulxures, cessionnaire de MADELAINE.

Paiements :

27 pluviôse an III	*assignats*	146.46	*valeur*	32.20

620. Pré, dit le Moinet, de 8 ommées, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 150 l. — *Ench.* ANTOINE, REMY, ROUSSEL, MINETTE, de Saulxures, PARMENTELOT, de Remiremont. — *Adj.* 530 l. (soit 25 l. 4 s. 9 d. pour la Nation) à François MINETTE, de Saulxures.

Paiements :

20 brumaire an III	*assignats*	2.53	*valeur*	0.80
18 messidor an III	—	23.57	—	1.40
		26.10		2.20

621. Pré, dit la Malfrangette, de 2 jours, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 900 l. — *Ench.* MAURICE, ANTOINE, BANON, ROUSSEL, MATHIEU, de Saulxures, PARMENTELOT, ANDRÉ, GUÉRIN, de Remiremont. — *Adj.* 3.250 l. (soit 309 l. 10 s. 4 d. pour la Nation) à Claude GUÉRIN, de Remiremont. (Adjudication après 18 feux et 58 enchères.)

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	31.59	*valeur*	5.70
15 messidor an III	—	289.03	—	17.35
		320.62		23.05

622. Pré et champ de 5 ommées, pour les deux tiers d'un septième aux frères MAURICE, *émigrés*. — *Est.* 200 l. — *Ench.* MINETTE, LAHEURTE, de Saulxures, GUÉRIN, ANDRÉ, COURTOIS,

Philippe, Busson, de Remiremont. — *Adj.* 480 l. (soit 22 l. 17 s. 1 d. pour la Nation) à Joseph Busson, de Remiremont.

Paiements :

27 nivôse an III	*assignats*	1.25	*valeur*	0.30
17 messidor an III	—	21.35	—	1.30
		22.60		1.60

623. Champ de 3 ommées, pour les deux tiers d'un septième aux frères Maurice, *émigrés*. — *Est.* 200 l. — *Ench.* Maurice, Claudel, Antoine, Collin, Roussel, de Saulxures, Busson, Philippe, de Remiremont. — *Adj.* 1.525 l. (soit 108 l. 18 s. 6 d. pour la Nation) à Joseph Busson, de Remiremont.

Paiements :

16 brumaire an III	*assignats*	11.11	*valeur*	3.55
19 messidor an III	—	101.78	—	6.10
		112.89		9.65

27 prairial an IV (15 juin 1796).

624. Cinq pièces de terres, de 2 jours 9 ommées 9 verges, à la Cure de Saulxures. — *Est.* et *adj.* 1.430 l. à François Minette, de Saulxures.

7 messidor an IV (25 juin 1796).

625. Maison presbytérale, avec dépendances et jardin potager de 8 ommées 21 verges, à la Cure de Saulxures. — *Est.* et *adj.* 2.260 l. à François Minette, de Saulxures.

11 ventôse an VII (1er mars 1799).

626. Terre de 23 verges, à la Mairie du Ban de Vagney. — *Est.* 2 fr. 50 centimes. — *Ench.* Chevrier, d'Epinal, Grosjean, de Saulxures. — *Adj.* 29 francs à Jean-Joseph Grosjean, maréchal à Saulxures.

9 mars 1808.

627. Un sixième de la la métairie de Baucourt, consistant en une maison, grange, écuries, terres de 2 hectares 29 ares, à

Jean-Joseph MAURICE, *émigré*, — *Est.* 2.160 francs. — *Ench.* KÉRINGER, d'Epinal, DUFESTEL, de Longchamp, MAURICE, de Remiremont. — *Adj.* 2.600 francs à Jean-Joseph LEDUC, de Saulxures, représenté par MAURICE.

LE SYNDICAT

(Arch. dép. 3 Q 142, 6 Q 4).

7 février 1791.

628. Quatre petites accrues, à la Rochotte, au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 939 l. 15 s. 4 d. — *Soum.* THIRIET et CADET, de Saint-Etienne. — *Adj.* 939 l. 15 s. 4 d à Deil CADET, laboureur à Saint-Etienne.

Paiements :

28 février 1791	*assignats*	112.77	*valeur*	111.65
6 mars 1792	—	110.73	—	97.35
7 février 1793	—	106.82	—	80.10
17 novembre 1793	—	358	—	171.85
18 octobre 1794	—	131.88	—	46.15
9 messidor an III	—	252.75	—	15.15
		1.072.95		522.25

28 mars 1791.

629. Pré, dit le Champ de la Croix de Bois, de 1 jour 7 ommées 12 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Amé. — *Est.* 619 l. 11 s. 6 d. — *Soum.* PERRIN, de Saint-Amé. — *Ench.* THIRIET, PERRIN, de Saint-Amé. — *Adj.* 705 l. à Jacques PERRIN, laboureur à Saint-Amé.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	84.60	*valeur*	82.05
20 mars 1792	—	82.70	—	72.80
2 avril 1793	—	80.20	—	54.55
8 germinal an II	—	77.55	—	34.15
8 germinal an III	—	95	—	14.25
24 messidor an III	—	420.65	—	25.25
		840.70		283.05

630. La moitié de deux accrues, au Revaudin et au Saulcy, et un pré, dit de la Fosse, au CHAPITRE. — *Est.* 1.689 l. 15 s. 10 d. — *Ferm.* THIRIET. — *Soum.* THIRIET, de Saint Amé. — *Ench.* THIRIET, de Saint-Amé, ARNOULD, du Syndicat. — *Adj.* 1.800 l. à Joseph THIRIET, laboureur à Saint-Amé.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	216	*valeur*	209.50
6 avril 1792	—	211.46	—	186.10
28 mars 1793	—	204.60	—	139.10
8 germinal an II	—	198	—	87.10
8 germinal an III	—	1.247.40	—	183.70
		2.077.46		805.50

631. Pré, de 1 jour 5 ommées, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Amé. — *Est.* 66 l. — *Soum.* Sébastien ROBERT, du Tholy. — *Adj.* 66 l. à Claude ROBERT, marchand au Tholy, représenté par son fils SÉBASTIEN.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	7.93	*valeur*	7.70
3 avril 1792	—	15	—	13.20
5 avril 1793	—	5	—	3.40
8 germinal an II	—	46.52	—	20.45
		74.45		44.75

1er juin 1791.

632. 1° Pré, finage de Bémont, au BOUVEROT DE LA CURE de Saint-Amé; — 2° deux champs, sur les Moulins, de 4 quartes,

au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 373 l. 10 s. 10 d. — *Ferm.* Parmentier. — *Soum.* Jean-Baptiste Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Parmentier, Durand, de Saint-Amé, Georgel, du Tholy, Claudel, Remy, Thiriet, de Saint-Amé, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.025 l. à Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne. (Adjudication après 3 feux et 55 enchères.)

Paiements :

31 octobre 1792	*assignats*	152.05	*valeur*	144.45
28 septembre 1792	—	122.27	—	103.90
1er octobre 1793	—	118.45	—	61.60
14 thermidor an II	—	113.68	—	43.15
13 messidor an III	—	566.38	—	34
13 thermidor an III	—	147.83	—	8.15
		1.220.66		395.25

633. Moitié d'une accrue, dite la grande et neuve accrue des Saussottes, au Chapitre. — *Est.* 938 l. 13 s. 4 d. — *Ferm.* Arnould et Durand. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Claudon, Durand, de Saint-Amé, Guyon, Minette, de Saint-Etienne, Demange, Alexandre, Guérin, Riesse, de Remiremont. — *Adj.* 2.300 l. à Jean-Nicolas Claudon, de Saint-Amé, cessionnaire de Minette.

Paiements :

14 juin 1791	*assignats*	276	*valeur*	267.70
6 juin 1792	—	270	—	232.20
6 juin 1793	—	261.66	—	157
12 pluviôse an II	—	253	—	118.90
13 prairial an III	—	1.593.90	—	127.50
		2.654.56		903.30

634. Moitié d'une accrue, dite des Cailloux, au Chapitre. — *Est.* 563 l. 4 s. — *Ferm.* Durand. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Delorme, Serrier, Demange, de Remiremont. — *Adj.* 1.500 l. à Charles-Romaric Demange, de Remiremont. (Adjudication après 3 feux et 132 enchères.)

Paiements :

26 octobre 1791	*assignats*	183.75	*valeur*	174.55
23 juin 1792	—	176.30	—	151.60
10 juin 1793	—	170.63	—	102.40
1er novembre 1793	—	204.58	—	98.20
1er floréal an III	—	980.73	—	127.50
		1.715.99		654.25

28 septembre 1791.

635. Terrain, lieu dit les accrues des grandes et petites Haies, au Chapitre. — *Est.* 130 l. 18 s. — *Soum.* Olry, du Syndicat. — *Ench.* Claudon, de Saint-Amé, Guérin, Serrier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 245 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Nicolas Serrier, charpentier à Remiremont.

Paiements :

9 janvier 1792	*assignats*	30	*valeur*	26.70
1er janvier 1793	—	29.10	—	21.80
14 ventôse an II	—	28.28	—	12.40
23 germinal an III	—	27.53	—	3.85
21 messidor an III	—	167.21	—	10
		282.12		74.75

636. Moitié d'une accrue, dite l'accrue de Ramon, au Chapitre. — *Est.* 112 l. 18 s. 2 d. — *Ferm.* Laurent Maxel. — *Soum.* Colas, de Saint-Amé. — *Ench.* Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 117 l. 18 s. 2 d. à Nicolas Serrier, charpentier à Remiremont.

Paiements :

6 janvier 1792	*assignats*	14.75	*valeur*	13.15
28 mai 1793	—	14.23	—	9.25
28 octobre 1793	—	99.85	—	51.90
		128.83		74.30

12 avril 1792.

637. Moitié de l'accrue, dite l'accrue Seiche, de 1 fauchée 3 ommées 22 verges, au Chapitre. — *Est.* 337 l. 19 s. 6 d. —

Ferm. Arnould. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Blaison, Lecomte, du Tholy, Remy, Maxel, de Saint-Amé, Dany, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 810 l. à Claude Maxel, greffier de la justice de paix de Vagney. (Adjudication après 10 feux et 52 enchères.)

Paiements :

24 avril 1792	*assignats*	97.20	*valeur*	85.50
2 mai 1793	—	154.71	—	100.55
20 mai 1794	—	29.86	—	12.55
8 floréal an III	—	87.29	—	11.30
3 thermidor an III	—	543.52	—	32.60
		912.58		242.50

31 mai 1793.

638. Trois champs et deux prés, de 2 jours, à la Fabrique de Saint-Amé. — *Est.* 1.031 l. 18 s. — *Ferm.* Georges et Mathieu. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Alexandre, de Remiremont, Marandel, du Syndicat, Claudon, de Saint-Amé, Minette, de Saint-Etienne, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 1975 l. à Jean Serrier et Joseph Serrier, entrepreneurs à Remiremont.

Paiements :

14 juin 1793	*assignats*	237	*valeur*	142.20
22 messidor an II	—	233	—	93.20
22 prairial an III	—	224.81	—	15.70
13 thermidor an III	—	1.460.40	—	80.30
		2.155.21		331.40

5 thermidor an IV (23 juillet 1796).

639. Pré de 6 fauchées, au Chapitre. — *Est.* et *adj.* 1.584 l. à Jean-Baptiste Andreu, homme de loi à Epinal.

TENDON

(Arch. dép. 3 Q 113, 6 Q 2, 6 Q 3).

11 mai 1791.

640. Neuf pièces de champs et prés, à la Fabrique de Tendon. — *Est.* 1.296 l. 1 s. 6 d. — *Soum.* Buffet, maire de Tendon. — *Ench.* Rivat, de Rehaupal, Buffet, Noel, Levaudel, Claudel, Demangeon, Roussel, Voyaux, Latraye, Jacquemin, Didier, de Tendon, Durand, Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 3.800 l. à Claude Guérin, de Remiremont.

Paiements :

18 août 1791	*assignats*	467	*valeur*	443.65
25 octobre 1792	—	462.09	—	392.80
1er messidor an II	—	450.48	—	180.20
21 ventôse an III	—	440.63	—	79.30
22 messidor an III	—	412.28	—	24.75
10 frimaire an IV	—	2.311.13	—	28.90
		4.543.61		1.149.60

16 novembre 1791.

641. Moulin de la Poirie, au Domaine. — *Est.* 600 l. — *Ferm.* Hingray. — *Soum.* Buffet, de Tendon. — *Ench.* Hingray, de Remiremont, Demangeon, Michel, de Tendon, Fresse, de Faucompierre, Olry, de Pouxeux, Hingray, Minette, de Saint-Etienne, Buffet, de Tendon. — *Adj.* 2.525 l. à Claude-Joseph Jacquemin, meunier à la Poirie de Tendon, cessionnaire de Hingray. (Adjudication après 13 feux et 57 enchères.)

Paiements :

3 janvier 1792	*assignats*	760.66	*valeur*	677
6 décembre 1792	—	236.30	—	189.05
16 octobre 1793	—	221.52	—	115.20
2 frimaire an III	—	1.547.75	—	495.25
		2.766.23		1.476.50

16 octobre 1793.

642. Moitié d'un pré, dit le Palton, de 11 jours 5 ommées pour cette moitié, à la Fabrique de Tendon. — *Est.* 1.346 l. 8 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Creusat, Demangeon, de Tendon, Robé, Perrin, Bertrand, Zapfle, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne, Buffet, de Tendon, Paymal, de Remiremont. — *Adj.* 7.700 l. à Jean Creusat, administrateur de la commune de Tendon, cessionnaire de Minette. (Adjudication après 24 feux et 124 enchères.)

Paiements :

1er pluviôse an II	*assignats*	934.27	*valeur*	439·10
25 floréal an III	—	926.08	—	92.60
5 thermidor an III	—	6.452.81	—	387.15
		8.313.16		918.85

27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

643. Métairie, dite à Lormont, avec terres et prés de 48 jours 1 ommée, à Antoine-François Raulin, chanoine de Saint-Dié, *émigré*. — *Est.* 6.600 l. — *Ferm.* Nicolas Remy. — *Ench.* Villemin, de Faucompré, Bataille, de Saint-Dié, Parmentelot, André, Guérin, de Remiremont, Remy, Cunin, de Tendon, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 16.900 l. à Jean-Nicolas Cunin, de Tendon, et Claude Guérin, de Remiremont. (Adjudication après 9 feux et 57 enchères.)

Paiements :

9 brumaire an III	*assignats*	1.690	*valeur*	591.50
22 messidor an III	—	13.877.50	—	832.65
		15.567.50		1.424.15

(543.78, montant de primes accordées d'après les lois des 5 juin 1793, 6 et 8 ventôse an III).

644. Pré, de 3 fauchées, pour deux tiers à Nicolas Voyaux, prêtre à Tendon, *émigré*. — *Est.* 528 l. — *Ench.* Claudel, de

Bruyères, Noel, Demangeon, de Tendon, Minette, de Saint-Etienne, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 3.350 l. à Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne, et Nicolas Parmentelot, de Remiremont. (Adjudication après 16 feux et 70 enchères.)

Paiements :

20 brumaire an III	*assignats*	335	*valeur*	107.20
3 thermidor an III	—	726	—	43.55
19 thermidor an III	—	2.411.45	—	132.60
		3.472.45		283.35

645. Champ, ès meix Moré, de 2 ommées 17 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 132 l. — *Ench.* Claudel, de Bruyères, Mengin, de Tendon, Serrier, André, Parmentelot, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 475 l. à Jean-Baptiste Mengin, de Tendon, cessionnaire de Minette et Parmentelot.

Paiements :

13 brumaire an III	*assignats*	47.50	*valeur*	22.80
29 thermidor an III	—	434.63	—	21.75
		482.13		44.55

646. Champ, dit Noula, de 1 jour 1 ommée, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 396 l. — *Ench.* Voyaux, Poncet, Jacquemin, Noel, de Tendon, Monin, Guérin, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.375 l. à Nicolas Jacquemin, Jean-Nicolas Didier et Joseph Noel, négociant, à Tendon, cessionnaires de Minette et Guérin.

Paiements :

13 brumaire an III	*assignats*	137.50	*valeur*	44
22 messidor an III	—	332.87	—	19.95
1er vendémiaire an IV	—	962.50	—	26.45
		1.432.87		90.40

647. Champ, dit Saint-Claude, de 1 ommée 15 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 132 l. — *Ench.* Hingray, Minette, de Saint-Etienne, Buffet, Poncet, de Tendon, Monin, Guérin, André, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 395 l. (soit 263 l. 7 s. pour la Nation) à Jean-Claude Jacquemin, maréchal-ferrant à Tendon, cessionnaire de Minette.

Paiements :

13 brumaire an III	*assignats*	39.50	*valeur*	12.65
1er vendémiaire an IV	—	207.38	—	5.70
		246.88		18.35

648. Fourrière, dite ès Gouttes, de 2 jours 6 ommées 21 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 88 l. — *Ench.* Claudel, de Bruyères, Monin, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 300 l. à Jean-Joseph Claudel, notaire à Bruyères. (Adjudication après 9 feux et 75 enchères.)

Paiements :

18 brumaire an III	*assignats*	50	*valeur*	16
1er vendémiaire an IV	—	471.25	—	12.90
		521.25		28.90

649. Champ, à la Frasse, de 1 jour, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 264 l. — *Ench.* Thouvenel, Alexandre, Monin, de Remiremont, Noel, de Tendon, Claudel, de Bruyères. — *Adj.* 590 l. à Nicolas Monin, aubergiste, Jean-Dominique Alexandre, et Claude Guérin, de Remiremont. (Adjudication après 6 feux et 59 enchères.)

Paiements :

15 ventôse an III	*assignats*	60.12	*valeur*	10.80
27 vendémiaire an IV	—	557.55	—	12.50
		617.67		23.30

650. Pré, sous la Ville, de 8 ommées, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 330 l. — *Ench.* Poncet, Buffet,

Noel, de Tendon, Claudel, de Bruyères, Serrier, Alexandre, Monin, Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 3.400 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 22 feux et 88 enchères.)

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	391.97	*valeur*	86.25
25 vendémiaire an IV	—	3.213	—	72.30
		3.604.97		158.55

651. Terre, sous le Village, de 5 ommées 16 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 220 l. — *Ench.* Mengin, Voyaux, Demangeon, Buffet, Noel, de Tendon, Guyon, de Saint-Etienne, Alexandre, André, de Remiremont. — *Adj.* 1.585 l. à Nicolas-Félix André, serrurier à Remiremont. (Adjudication après 12 feux et 99 enchères.)

Paiements :

20 brumaire an III	*assignats*	148.50	*valeur*	47.50
29 thermidor an III	—	1.486.06	—	74.30
		1.634.56		121.80

652. Meix, de 15 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 66 l. — *Ench.* Voyaux, de Tendon, Claudel, de Bruyères, Monin, André, de Remiremont. — *Adj.* 555 l. à Jean-Joseph Claudel, notaire à Bruyères.

Paiements :

18 brumaire an III	*assignats*	55	*valeur*	17.60
1er vendémiaire an IV	—	523.15	—	14.40
		578.15		32

653. Pré, à Retonfaing, de 1 jour 9 ommées 18 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 264 l. — *Ench.* Poncet, Jacquemin, Noel, de Tendon, Alexandre, André, Parmentelot, Mariotte, de Remiremont. — *Adj.* 1.475 l. à Nicolas-Félix André, serrurier, et Nicolas Mariotte, aubergiste, à Remiremont.

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	150.27	*valeur*	27
19 thermidor an III	—	1.382.84	—	76.20
		1.533.11		103.20

654. Pré, ès Boudières, de 2 jours 1 ommée, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 440 l. — *Ench.* Levaudel, de Tendon, Claudel, de Bruyères, André, Mariotte, Parmentelot, Serrier, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 3.425 l. à Nicolas Jacquemin, de Tendon, cessionnaire de Minette et Serrier.

Paiements :

13 brumaire an III	*assignats*	342.50	*valeur*	109.60
1er vendémiaire an IV	—	3.226.23	—	88.70
		3.568.73		198.30

655. Champ, ès Perry, de 1 jour 1 ommée, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 220 l. — *Ench.* Poncet, Jacquemin, Demangeon, de Tendon, André, Mariotte, Parmentelot, Tocquaine, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 2.150 l. à André Mariotte fils, et Nicolas Mariotte père, aubergiste, à Remiremont.

Paiements :

19 pluviôse an III	*assignats*	247.85	*valeur*	54.55
27 vendémiaire an IV	—	2.031.75	—	45.70
		2.279.60		100.25

656. Bois, on Haugy, de 2 jours 1 ommée, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 132 l. — *Ench.* Levaudel, Demangeon, de Tendon, Guyon, de Saint-Etienne, Guérin, Mariotte, Tocquaine, de Remiremont. — *Adj.* 575 l. à Nicolas Mariotte, aubergiste, et François Madelaine, de Remiremont.

Paiements :

26 pluviôse an III	*assignats*	67.09	*valeur*	14.75
1er fructidor an III	—	539.32	—	23.80
		606.41		38.55

657. Champ, dit champ Dormant, de 7 ommées 4 verges, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 440 l. — *Ench.* Poncet, Demangeon, de Tendon, Mariotte, de Remiremont. — *Adj.* 1.900 l. à Nicolas Mariotte, aubergiste à Remiremont.

Paiements :

26 pluviôse an III	*assignats*	221.67	*valeur*	48.75
1er fructidor an III	—	1.782.25	—	80.20
		2.003.92		128.95

658. Trois champs, à la Basse des Gouttes, de 1 jour 8 ommées, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 440 l. — *Ench.* Poncet, Demangeon, de Tendon, Claudel, de Bruyères, Monin, Mariotte, Alexandre, Tocquaine, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 2.275 l. à Nicolas Parmentelot, de Remiremont. (Adjudication après 10 feux et 51 enchères.)

Paiements :

28 ventôse an III	*assignats*	232.25	*valeur*	41.75
27 vendémiaire an IV	—	2.149.88	—	48.40
		2.382.13		90.15

659. Maison avec dépendances, jardin de 4 ommées, pour deux tiers à Voyaux, *émigré*. — *Est.* 1.100 l. — *Ench.* Poncet, Noel, Levaudel, Voyaux, Demangeon, de Tendon, Buffet, de Docelles, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 6.100 l. à Joseph Noel, négociant à Tendon.

Paiements :

13 brumaire an III	*assignats*	610	*valeur*	195.20
21 messidor an III	—	1.425.79	—	85.55
1er vendémiaire an IV	—	4.257.26	—	117.10
		6.293.05		397.85

29 prairial an IV (17 juin 1796).

660. Prés et champs, dits le Pallon, de 11 jours, à la Cure de Tendon. — *Est.* et *adj.* 1.859 l. à Claude-Joseph Buffet, cultivateur à Saint-Nabord, et Joseph Noel, négociant à Tendon.

7 messidor an IV (25 juin 1796).

661. Maison presbytérale, avec dépendances et jardin de 1 jour 14 verges, à la Cure de Tendon. — *Est.* et *adj.* 3.030 l. à Claude-Joseph Buffet, cultivateur à Saint-Nabord, Léopold Georges, cultivateur à Tendon, et Antoine Demangeon, de Tendon.

LE THOLY

(Arch. dép. 5 Q 113, 6 Q 2)

7 février 1791

662. Maison, appelée le Pavillon, ferme, dite la Neuvelotte, et deux autres fermes, avec terres et prés de 168 jours, au Bouverot de la Cure du Tholy. — *Est.* 22.340 l. 15 s. 6 d. — *Ferm.* Nicolas-Joseph Berquand, Lemarquis, Houot. — *Soum.* Léopold Lemarquis, du Tholy. — *Ench.* Minette, de Saint-Etienne, Alexandre, de Remiremont, Claude Blaison, Nicolas Georgel, Dominique Georgel, Jean-Nicolas Blaison, Lemarquis, Houot, Noel, du Tholy. — *Adj.* 37.300 l. à Léopold Lemarquis, marchand au Tholy.

Paiements :

3 mars 1791	*assignats*	4.476	*valeur*	4.386.50
7 février 1792	—	4.376.53	—	3.851.35
3 novembre 1792	—	2.488.67	—	2.117.65
9 février 1793	—	1.720.25	—	1.290.15
22 septembre 1793	—	12.739.38	—	6.624.50
7 février 1794	—	3.750	—	1.725
1er germinal an II	—	4.024.08	—	1.770.60
4 messidor an II	—	8.150	—	3.260
		41.724.91		25.025.75

663. Métairie, dite au faing du Cresson, avec champs, jardin et prés de 37 jours 7 ommées, pour six septièmes aux Dames religieuses de la Congrégation d'Epinal (l'autre septième à Catherine Lallemand d'Epinal). — *Est.* 2.307 l. 18 s. — *Ferm.* Jean-Joseph Gérome. — *Soum.* Nicolas Blaison, du Tholy. — *Ench.* Georges Georgel, Nicolas Blaison, Dominique Georgel, Lemarquis, Villemin, Houot, du Tholy. — *Adj.* 3.175 l. à Nicolas Blaison, cultivateur au Tholy, représenté par Villemin.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	381	*valeur*	377.20
28 février 1792	—	372.88	—	328.15
7 septembre 1792	—	328.88	—	279.25
7 novembre 1793	—	329.54	—	158.15
29 pluviôse an III	—	364.31	—	80.15
19 messidor an III	—	1.901.48	—	114.10
		3.678.09		1.337

23 prairial an IV (11 juin 1796).

664. Maison presbytérale, avec jardin, terres et prés de 13 jours 2 ommées 14 verges, à la Cure du Tholy. — *Est.* et *adj.* 9.910 l. à Léopold Lemarquis, marchand au Tholy.

VAGNEY

(Arch. dép. 3 Q 113, 6 Q 2).

1er février 1791.

665. Champ. dit au champ du Battant, de 1 jour 7 ommées 4 verges, au Bouverot de la Cure de Vagney. — *Est.* 462 l. — *Soum.* Quirin Perry, de Vagney. — *Ench.* Georgel, du Tholy, Perry, Flageollet, Thomas, de Vagney. — *Adj.* 630 l. à Quirin Perry, laboureur à Vagney.

Paiements :

15 février 1791	*assignats*	75.60	*valeur*	74.85
28 février 1792	—	74.18	—	65.25
23 février 1793	—	71.83	—	53.85
7 février 1794	—	69.36	—	31.90
28 pluviôse an III	—	437.46	—	96.25
		728.43		322.10

14 mai 1791.

666. Pré, à Briare, de 1 jour 21 verges, et champ, à la Lieue, de 2 ommées 13 verges, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 279 l. 8 s. — *Soum.* Flageollet, de Vagney. — *Ench.* Flageollet, de Vagney, Riesse, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 335 l. à Jean-Nicolas Flageollet, marchand à Vagney, cessionnaire de Monin.

Paiements :

5 juillet 1791	*assignats*	60	*valeur*	57
12 juin 1792	—	50	—	43
26 prairial an II	—	30.28	—	12.10
25 prairial an III	—	35.63	—	2.45
10 thermidor an III	—	198.58	—	11.90
		374.49		126.45

667. Terre, dite le champ des Prêtres, de 6 jours 5 ommées 5 verges, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 880 l. — *Soum.* Flageollet, de Vagney. — *Ench.* Perrin, Flageollet, Minette, de Vagney, Riesse, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.800 l. à Jean-Joseph Minette, de Vagney.

Paiements :

19 juillet 1791	*assignats*	217.54	*valeur*	206.40
14 mai 1792	—	211.20	—	181.60
14 mai 1793	—	204.60	—	133
25 floréal an II	—	198	—	83.15
25 floréal an III	—	191.40	—	19.15
11 thermidor an III	—	1.067	—	58.70
		2.089.74		682

6 juillet 1791.

668. Ferme, dite à Leymont, avec terres et prés de 85 jours, broussailles de 25 arpents, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 10.357 l. 1 s. — *Ferm.* Jean Joly. — *Soum.* Nicolas Georgel, Dominique Georgel et Claude Blaison, du Tholy. — *Ench.* Nicolas Georgel Blaison, du Tholy, Minette, de Saint-Etienne, Durand, Alexandre, de Remiremont, Aptel, de Vagney. — *Adj.* 17.300 l. à Nicolas Durand, négociant à Remiremont, et Simon Aptel, laboureur et marchand à Vagney.

Paiements :

6 juillet 1791	*assignats*	2.076	*valeur*	1.972.20
4 mai 1792	—	1.898.76	—	1.632.95
20 mai 1793	—	1.995.51	—	1.297.05
16 prairial an II	—	3.198.07	—	1.279.25
16 prairial an III	—	1.776.11	—	140.10
16 thermidor an III	—	8.954.18	—	492.45
		19.898.63		6.814

28 septembre 1791.

669. La moitié d'une accrue, dite l'accrue du Rosely et la Panne, de 47 jours en totalité, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 4.516 l. 12 s. — *Soum.* Demange, de Remiremont. — *Ench.* Minette, Guyon, de Saint-Etienne, Mougel, de Basse-sur-le-Rupt, Claudon, Flageollet, de Vagney, Alexandre, Serrier, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 7.050 l. à Lambert-Antoine Flageollet, marchand à Vagney, Jean-Nicolas Mougel, de Basse-sur-le-Rupt, Georges Georgel, Nicolas Georgel, Pierre Flageollet, et Joachim Blaise, de Vagney.

Paiements :

11 octobre 1791	*assignats*	846	*valeur*	898.70
15 septembre 1792	—	827.20	—	703.10
28 septembre 1793	—	801.35	—	416.70
7 vendémiaire an III	—	775.50	—	279.20
7 messidor an III	—	4.137.81	—	248.25
17 messidor an III	—	689.83	—	41.35
		8.077.69		2.587.30

16 novembre 1791.

670. Six champs, ensemble de 6 jours 5 ommées 12 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 1.305 l. 9 s. 5 d. — *Soum.* Nicolas Aptel, Jeancolas, Roussel et Mansuy, de Vagney. — *Ench.* Aptel, Joseph Jeancolas, Antoine Jeancolas, de Vagney, Guyon, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.775 l. à Nicolas Aptel, Antoine Jeancolas, Jean-Joseph Jeancolas, Lambert Roussel, et Jean Mansuy, de Vagney.

Paiements :

20 novembre 1791	*assignats*	213	*valeur*	200.20
16 novembre 1792	—	208.27	—	177
16 novembre 1793	—	201.76	—	96.85
11 frimaire an III	—	195.66	—	56.70
11 thermidor an III	—	1.208.15	—	66.05
		2.026.84		596.80

9 décembre 1791.

671. Quatre champs, ensemble de 1 jour, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 266 l. 7 s. 4 d. — *Soum.* Lambert Briot, de Vagney. — *Ench.* Aptel, Mougel, Briot, Flageollet, Minette, de Vagney, André, Bruant, Busson, de Remiremont. — *Adj.* 490 l. à Jean-Urbain Busson, de Remiremont.

Paiements :

27 décembre 1791	*assignats*	58.80	*valeur*	54.10
9 décembre 1792	—	57.50	—	46
19 décembre 1793	—	55.78	—	26.75
19 frimaire an III	—	53.90	—	15.65
6 messidor an III	—	332.16	—	19.90
		558.14		162.40

672. Les sept huitièmes des moulins de Vagney, au Domaine et au Chapitre (indivis pour l'autre huitième avec le sieur Godignon). — *Est.* 3.150 l. — *Ferm.* Amé Tissier, de Remiremont. — *Soum.* Mougel, de Basse-sur-le-Rupt. — *Ench.*

Tissier, Durand, de Remiremont, Flageollet, de Vagney, Minette, de Saint-Etienne, Mougel, de Basse-sur-le-Rupt, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 9.100 l. à Jean-Nicolas Mougel, administrateur du district, à Basse-sur-le-Rupt.

Paiements :

4 janvier 1792	*assignats*	2.731	*valeur*	2.430.60
3 décembre 1792	—	849.33	—	679.45
9 décembre 1793	—	822.78	—	394.90
4 nivôse an III	—	797.92	—	231.70
25 messidor an III	—	4.920.17	—	295.20
		10.121.20		4.031.85

673. La moitié de trois accrues, de 17 fauchées 3 ommées, au Chapitre. — *Est.* 1.802 l. 7 s. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Nicolas Aptel, Joachim Aptel, Roussel, Demangeon, Flageollet, Minette, de Vagney. — *Adj.* 3.015 l. à Lambert-Antoine Flageollet, marchand, Jean-Joseph Minette, et Nicolas Aptel, de Vagney.

Paiements :

21 décembre 1791	*assignats*	390	*valeur*	358.80
21 février 1792	—	318.73	—	280.50
9 décembre 1792	—	308	—	261.80
2 frimaire an II	—	298.78	—	143.40
19 frimaire an III	—	288.75	—	83.70
4 messidor an III	—	1.783.04	—	97
		3.387.30		1.225.20

2 mai 1792.

674. Quatre champs et prés, de 2 jours 8 ommées 11 verges, au Prieuré du Saint-Mont. — *Est.* 646 l. 19 s. 8 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, de Saint-Etienne, Laurent, Demangeon, Aptel, Claudon, de Vagney, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.250 l. à Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne.

Paiements :

28 novembre 1792	*assignats*	152.81	*valeur*	129.90
28 septembre 1793	—	149.54	—	77.75
2 août 1794	—	143.88	—	54.65
13 messidor an III	—	138.67	—	8.30
13 thermidor an III	—	835.27	—	45.85
		1.420.17		316.45

675. Champ, dit champ du Mur contre Fontaine, de 2 quartes, au Bouverot de la Cure de Vagney. — *Est.* 93 l. 17 s. 4 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Blaise, de Vagney, Hingray, de Saint-Etienne, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 140 l. à Dominique Alexandre, Nicolas Serrier, charpentier à Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	145.79	*valeur*	103.50

676. Champ, à la Lieue, de 1 jour, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 187 l. 18 s. 4 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Hingray, Guyon, Minette, de Saint-Etienne, Mougel, de Vagney. — *Adj.* 435 l. à Jean-Nicolas Mougel, administrateur du district, à Basse-sur-le-Rupt.

Paiements :

2 juin 1792	*assignats*	436.72	*valeur*	375.55

677. Trois champs, de 2 jours 3 ommées, au Bouverot de la Cure. — *Est.* 418 l. 7 s. 6 d. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Jacquot, Roussel, de Vagney, Minette, de Saint-Etienne, Delorme, Alexandre, Serrier, de Remiremont. — *Adj.* 575 l. à Dominique Alexandre, Nicolas Serrier, charpentier à Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint-Etienne.

Paiements :

1er mars 1793	*assignats*	71.73	*valeur*	50.90
18 messidor an III	—	586.47	—	35.15
		658.20		86.05

26 septembre 1792.

678. Champ, dit champ Beuré, de 3 ommées, au Bouverot de la Cure de Vagney. — *Est.* 62 l. 3 s. — *Soum.* Demange, de Remiremont. — *Ench.* Minette, de Vagney. — *Adj.* 125 l. à Jean-Joseph Minette, et Nicolas Flageollet, marchand, à Vagney.

Paiements :

16 octobre 1792	*assignats*	125.32	*valeur*	106.50

1er floréal an II (20 avril 1794).

679. Ferme, à Moyemont, avec prés, meix et terres de 33 jours 7 ommées, à Joseph-Sébastien-Etienne Thiériet, *émigré*. — *Est.* 6.000 l. — *Ferm.* Marie Thiriet, veuve Maurice. — *Ench.* Poignant, de Vagney, Thiriet, Serquand, Martin, Parmentelot, de Remiremont, Minette, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 10.375 l. à Etienne Hingray, cultivateur, Jacques Minette, aubergiste, à Saint-Etienne, Joseph Serrier, entrepreneur, Jean-Etienne Serrier, entrepreneur, Claude Guérin, Nicolas Parmentelot, et Dominique Alexandre, de Remiremont. (Adjudication après 5 feux et 86 enchères.)

Paiements :

1er prairial an II	*assignats*	1.037.50	*valeur*	435.75
11 messidor an III	—	1.519.90	—	91.20
21 frimaire an IV	—	8.564.75	—	85.65
		11.122.15		612.60

11 pluviôse an III (30 janvier 1795).

680. Champ, lieu dit du Midi, de 2 quartes, à Jean-Nicolas Hocquaux, curé de Coussey, *émigré*. — *Est.* 300 l. — *Ench.* Hocquaux, de Vagney, Hingray, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1.450 l. à Nicolas Claudon, officier de santé à Vagney, cessionnaire de Minette.

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	145	*valeur*	26.10
15 prairial an III	—	1.271	—	101.70
		1.416		127.80

681. Champ, à Rozeley, de 2 quartes, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 360 l. — *Ench.* Hocquaux, Claudon, Houillon, de Vagney, Minette, Hingray, de Saint-Etienne, André, Monin, Barbillat, Bertrand, de Remiremont, Thiriet, de Saint-Amé. — *Adj.* 1.505 l. à Célestin-Ferdinand Bertrand, de Remiremont. (Adjudication après 14 feux et 115 enchères.)

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	152	*valeur*	16.70
14 ventôse an IV	—	1.428.52	—	7.15
		1.580.52		23.85

682. Pré, au Haviné, de 2 ommées 6 verges, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 150 l. — *Ench.* Houillon, Hocquaux, Maurice, de Vagney, Hingray, de Saint-Etienne, Thiriet, de Saint-Amé, Agnus, Sauert, Philippe, de Remiremont, Aubert, de Gerbamont. — *Adj.* 920 l. à Nicolas Thiriet, de Saint-Amé. (Adjudication après 13 feux et 64 enchères.)

Paiements :

29 pluviôse an III	*assignats*	92	*valeur*	20.25
14 ventôse an IV	—	873	—	4.35
		965		24.60

683. Champ, aux Bestilles, de deux quartes moins un quart, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Houillon. Hocquaux, de Vagney, Hingray, Minette, de Saint-Etienne, Parmentelot, Tocquaine, Magrot, Thiriet, de Remiremont, Aubert, de Gerbamont. — *Adj.* 765 l. à Nicolas Hocquaux, de Vagney, cessionnaire de Minette. (Adjudication après 15 feux et 87 enchères.)

Paiements :

22 pluviôse an III	*assignats*	76.50	*valeur*	16.55
10 thermidor an III	—	705.63	—	42
		782.13		58.55

684. Pré, à l'Epine, de 1 quarte, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Thomas, de Vagney, Hingray, de Saint-Etienne, Parmentelot, Alexandre, Monin, Philippe, de Remiremont. — *Adj.* 770 l. à Thomas Philippe et Jacques Agnus, de Remiremont. (Adjudication après 8 feux et 54 enchères.)

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	78	*valeur*	8.60
7 prairial an III	—	670.80	—	60.35
		748.80		68.95

685. Champ, au Champâtre, de 1 quarte et demie, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 140 l. — *Ench.* Hocquaux, de Vagney, Hingray, de Saint-Etienne, Magrot, de Remiremont — *Adj.* 455 l. à Jean Magrot, de Remiremont, et Etienne Hingray, cultivateur à Saint-Etienne.

Paiements :

11 messidor an III	*assignats*	47.40	*valeur*	2.85
29 thermidor an III	—	421.43	—	21.05
		468.83		23.90

686. Pré, aux Neufs champs, de 6 ommées, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 200 l. — *Ench.* Houillon, de Vagney, Hingray, Minette, de Saint-Etienne, Alexandre, de Remiremont, Andreu, de Gerbamont. — *Adj.* 1.925 l. à Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	195	*valeur*	21.45
11 fructidor an III	—	1.783	—	71.30
		1.978		92.75

687. Pré, aux Mitreuches, de 4 ommées, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 240 l. — *Ench.* Houillon, de Vagney, Perrin, Martin, Magrot, de Remiremont, Aubert, de Gerbamont. — *Adj.* 905 l. à Clément Aubert, de Gerbamont.

Paiements :

29 pluviôse an III	*assignats*	90.50	*valeur*	19.80
11 messidor an III	—	785	—	47.10
		875.50		66.90

688. Pré, aux Ailes, de 2 fauchées 2 ommées 19 verges, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 1.600 l. — *Ench.* Houillon, Hocquaux, Maurice, Thomas, de Vagney, Hingray, de Saint-Etienne, Agnus, de Remiremont. — *Adj.* 6.700 l. à Jacques Agnus, maître de poste, Nicolas Parmentelot, et Joseph Busson, de Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	678.88	*valeur*	74.70
2 prairial an III	—	2.038	—	183.40
11 frimaire an IV	—	4.184	—	41.85
		6.900.88		299.95

689. Pré, à la Gueux des Valets, de 6 ommées 6 verges, à Hocquaux, *émigré*. — *Est.* 500 l. — *Ench.* Hocquaux, Thomas, de Vagney, Hingray, de Saint-Etienne, Alexandre, de Remiremont. — *Adj.* 1.600 l. à Jean-Dominique Alexandre, et Laurent Monin, aubergiste, à Remiremont. (Adjudication après 2 feux et 200 enchères.)

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	162.15	*valeur*	17.85

Il reste dû 1.440 l. Par arrêté du département, du 7 messidor an V, le receveur a été invité de cesser tous ses recouvrements sur les immeubles du déporté Hocquaux.

690. Maison, à Zainvillers, avec dépendances, jardin de 20 verges, champs et prés de 1 jour 9 ommées, 20 verges, et une quarte, pour trois cinquièmes à Etienne Briot, *émigré*. — *Est.* 1.600 l. — *Loc.* Ambroise Aptel. — *Ench.* Lambert Briot, de Vagney, Andreu, Aubert, de Gerbamont, Humbert, de

Basse-sur-le-Rupt, Perrin, André, Agnus, Bertrand, Trabert, de Remiremont. — *Adj.* 11.000 l. (soit 6.600 l. pour la Nation) à André Trabert, et Jean-Baptiste Beaumont, meunier, à Remiremont.

Paiements :

11 ventôse an III	*assignats*	660	*valeur*	118.80
9 floréal an III	—	2.684	—	348.90
11 messidor an III	—	3.100,35	—	186
		6.444.35		653.70

21 germinal an III (10 avril 1795).

691. Grange, aux Clasieurs, avec terres et prés de 11 fauchées, à Nicolas Aubry, curé d'Arches, prêtre *déporté*. — *Est.* 6.000 l. — *Ench.* Gérard, Joly, Minette, de Vagney, Serrier, Parmentelot, de Remiremont. — *Adj.* 26.000 l. à Nicolas Parmentelot et Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

17 floréal an III	*assignats*	6.500	*valeur*	715
4 ventôse an IV	—	20.337.60	—	101.70
		26.837.60		816.70

16 prairial an IV (4 juin 1796).

692. Maison presbytérale, aisances, dépendances, jardin potager et pré, de 2 jours, à la Cure de Vagney. — *Est.* et *adj.* 4.220 l. à Charles Roussaux, d'Epinal.

VAL-D'AJOL

(Arch. dép. 5 Q 113, 6 Q 2).

7 février 1791.

693. Pré, de 1 fauchée 9 ommées, au Bouverot de la Cure du Val-d'Ajol. — *Est.* 477 l. 8 s. — *Ferm.* Etienne Hingray, de Saint-Etienne. — *Soum.* Grandcolas, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Voirin, Jorand, du Val-d'Ajol. — *Adj.* 730 l. à Jean-Baptiste Jorand, aubergiste au Val-d'Ajol.

Paiements :

21 février 1791	*assignats*	87.60	*valeur*	86.50
12 mars 1792	—	86.10	—	75.75
7 avril 1793	—	83.68	—	56.90
19 pluviôse an II	—	80.30	—	36.95
21 ventôse an III	—	78.05	—	14
24 messidor an III	—	437.18	—	26.25
		852.91		296.35

694. Etang, à Dondirant, de 10 jours 5 ommées, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 331 l. — *Ferm.* Hingray, de Saint-Etienne. — *Soum.* Thomas André, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Georges, de Plombières, André, du Val-d'Ajol. — *Adj.* 1.050 l. à Jean-Thomas André, laboureur au Val-d'Ajol. (Adjudication après 12 feux et 88 enchères.)

L'adjudicataire ne savait pas écrire.

Paiements :

22 février 1791	*assignats*	210	*valeur*	207.90
7 février 1792	—	112	—	98.55
7 février 1793	—	108.50	—	81.40
21 octobre 1793	—	725.08	—	390.05
		1.155.58		777.90

695. Pré et champ, à la Perchatte, de 4 jours 3 ommées 18 verges, au Bouverot de la Cure du Val-d'Ajol. — *Est.* 1.066 l. 1 s. 10 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, de Saint-Etienne. — *Soum.* Jean-Nicolas Thiéry, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Babel, Thiéry, André, du Val-d'Ajol. — *Adj.* 1.750 l. à Jean-Nicolas Thiéry, laboureur au Val-d'Ajol.

Paiements :

21 février 1791	*assignats*		210	*valeur*	207.90
7 mars 1792	—		206.18	—	181.45
22 février 1793	—		199.31	—	175.40
19 pluviôse an II	—		192.50	—	88.55
29 pluviôse an III	—		186.33	—	41
3 messidor an III	—		333.19	—	20
8 messidor an IV	—	*et mandats*	35	—	0.20
16 brumaire an VI	*numéraire*		35	—	35
21 germinal an VI	—		227.72	—	227.70
15 ventôse an VII	—		154.65	—	154.65
Il restait dû 384.99			1.779.88		1.131.85

2 mars 1791.

696. Trois prés et champs, de 12 jours, au Bouverot de la Cure du Val-d'Ajol. — *Est.* 2.628 l. 5 s. 4 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Claude-Joseph Lemasson, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Lemasson, Mougenot, Durupt, Vanson, Gérardin, du Val-d'Ajol, Parmentelot, Alexandre, Monin, de Remiremont, Minette, de Saint-Etienne. — *Adj.* 1° le pré Aubry, 4.148 l. à Ignace Parmentelot, entrepreneur, Joseph Busson, de Remiremont, et Jacques Minette, aubergiste à Saint Etienne ; — 2° le champ du Rupt de la Treille, 700 l. à Jean-Baptiste Durupt, du Val-d'Ajol, cessionnaire d'Alexandre ; — 3° le champ de la Cure, 314 l. à Claude-Joseph Lemasson, du Val-d'Ajol.

Paiements :

12 mars 1791	*assignats*	581.71	*valeur*	570.10
2 août 1791	—	50	—	47.50
2 avril 1792	—	606.75	—	534
2 avril 1793	—	588.80	—	400.40
16 frimaire an II	—	250.11	—	120.05
13 germinal an II	—	535.50	—	235.65
12 ventôse an III	—	515.50	—	92.80
12 messidor an III	—	2.891.60	—	173.50
		6.019.97		2.174

30 mars 1791.

697. La moitié d'un étang, à Taffin, les deux tiers d'un autre, et un étang, dit l'étang Danial, au Bouverot de la Cure du Val-d'Ajol. — *Est.* 332 l. 17 s. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Durupt, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Richard, de Remiremont, Alexandre, du Val-d'Ajol. — *Adj.* 412 l. à Jean-Joseph Alexandre, du Val-d'Ajol.

Paiements :

1er avril 1791	*assignats*	82.40	*valeur*	79.90
1er avril 1792	—	100	—	88
1er avril 1793	—	44.21	—	30
29 pluviôse an III	—	235.63	—	51.80
		462.24		249.70

698. Etang, dit l'étang du Roule, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 230 l. 8 s. 9 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Antoine, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Roussel, André, Antoine, du Val-d'Ajol, Hingray, de Saint-Etienne. — *Adj.* 290 l. à Jean-François Antoine, Jean-Nicolas Petitjean, juge de paix du canton de Plombières, Jean-Thomas André, cultivateur, Basile Etienne, du Val-d'Ajol.

Paiements :

12 avril 1791	*assignats*	58	*valeur*	56.35
7 mars 1792	—	30.85	—	27.10
2 avril 1793	—	29.90	—	20.35
10 germinal an II	—	28.93	—	12.75
10 germinal an III	—	183	—	27.45
		330.68		144

699. Etang, dit l'étang du Harderot, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 619 l. 11 s. 6 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Jean-Claude Voirin, laboureur au Val-d'Ajol. — *Ench.* Voirin, du Val-d'Ajol, Hingray, Guyon, de Saint-Etienne, Monin, Guérin, Bagré, Delorme, de Remiremont. — *Adj.* 915 l. à Jean-Claude Voirin, laboureur au Val-d'Ajol. (Adjudication après 13 feux et 31 enchères.)

Paiements :

1er avril 1791	*assignats*	183	*valeur*	91.50
27 mars 1792	—	97.60	—	85.90
3 mars 1793	—	94.55	—	67.85
30 octobre 1793	—	627.80	—	327.45
		1.002.95		572.70

14 mai 1791.

700. Jardin, dit le jardin des Sœurs, de 2 ommées 7 verges, aux Capucins de Plombières. — *Est.* 360 l. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Lallemand, de Plombières. — *Ench.* Monin, de Remiremont. — *Adj.* 365 l. à Sylvestre Lallemand, perruquier à Plombières, cessionnaire de Monin.

Paiements :

23 mai 1791	*assignats*	50	*valeur*	18.50
14 juillet 1792	—	45	—	38.70
4 juillet 1793	—	38.11	—	22.10
10 thermidor an II	—	39.78	—	15.90
19 messidor an III	—	38.34	—	2.30
15 thermidor an III	—	212.35	—	11.70
		423.58		139.20

701. Etang, au canton de la Côte, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 310 l. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Bolmont, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Romary, Jacotel, Bolmont, du Val-d'Ajol, Guérin, de Remiremont. — *Adj.* 1.430 l. à Jean-Joseph Bolmont, cultivateur au Val-d'Ajol, cessionnaire de Guérin. (Adjudication aprés 14 feux et 98 enchères.)

Paiements :

24 mai 1791	*assignats*	285	*valeur*	276.45
8 mai 1792	—	152.53	—	131.15
21 mai 1793	—	148.38	—	96.70
10 floréal an II	—	999	—	439.55
		1.584.91		943.85

702. Champ, sous la côte Henry, au Prieuré d'Hérival. — *Est.* 187 l. 7 s. 4 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Durupt, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Bougel, du Val-d'Ajol, Alexandre, André, de Remiremont. — *Adj.* 290 l. à François Bougel, du Val-d'Ajol, juge au tribunal du district de Remiremont.

Paiements :

19 juillet 1791	*assignats*	35.05	*valeur*	33.30
14 mai 1792	—	35.03	—	30.10
21 mai 1793	—	32	—	20.80
9 germinal an III	—	33.28	—	5
15 floréal an III	—	202	—	22.20
		337.36		111.40

703. Pré, dit le Gros pré, au Bouverot de la Cure du Val-d'Ajol. — *Est.* 759 l. 14 s. 8 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Barbillat, de Remiremont. — *Ench.* Colnot, du Val-d'Ajol, Parmentelot, Riesse, Monin, de Remiremont. — *Adj.* 1.525 l. à Nicolas-Laurent Monin, aubergiste, et Jean-Dominique Alexandre, de Remiremont.

Paiements :

28 septembre 1791	*assignats*	185.67	*valeur*	176.40
29 mai 1792	—	230	—	197.80
1er mai 1793	—	254	—	165.10
1er novembre 1793	—	605.75	—	290.75
10 nivôse an II	—	201.33	—	96.70
25 messidor an III	—	215.50	—	12.95
		1.692.25		939.70

6 juillet 1791.

704. Trois champs, ensemble de 3 jours, au Bouverot de la Cure du Val-d'Ajol. — *Est.* 563 l. 5 s. 10 d. — *Ferm.* Etienne Hingray, du Val-d'Ajol. — *Soum.* Durupt, du Val-d'Ajol. — *Ench.* Vanson, Fleurot, Girardin, Durupt, du Val-d'Ajol, Monin, Grandcolas, Demange, de Remiremont. — *Adj.* 815 l. à Nicolas Girardin et Claude-Joseph Fleurot, du Val-d'Ajol, cessionnaires de Demange.

Paiements :

19 juillet 1791	*assignats*	97.80	*valeur*	92.90
9 juillet 1792	—	95.93	—	81.65
6 juillet 1793	—	92.63	—	53.70
18 messidor an II	—	89.65	—	35.85
18 messidor an III	—	564.80	—	33.90
		940.81		298

16 novembre 1791.

705. Remises et écuries, à Plombières, ban du Val-d'Ajol, au Bouverot de la Cure de Plombières. — *Est.* 1.550 l. — *Soum.* les frères Parisot, de Plombières. — *Ench.* Jacotel,

STAMELEY, de Plombières. — *Adj.* 1.625 l. à Thiébaut STAMELEY, de Plombières.

Le décompte de cette vente n'existe pas dans l'état général des adjudications de domaines nationaux de première origine.

31 mai 1793.

706. Pré, dit de la Lampe, de 9 ommées 12 verges, à la FABRIQUE du Val-d'Ajol. — *Est.* 673 l. 4 s. — *Ferm.* Etienne HINGRAY, du Val-d'Ajol. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* BOLMONT, GIRARDIN, ARNOULD, JACQUOT, LECLERC, THIÉRY, VANSON, du Val-d'Ajol, ALEXANDRE, de Remiremont, — *Adj.* 1.200 l. à Nicolas-Antoine THIÉRY, du Val-d'Ajol.

Paiements :

15 juin 1793	*assignats*	144	*valeur*	86.40
12 messidor an II	—	141.38	—	56.55
12 messidor an III	—	1.020.63	—	61.25
		1.306.01		204.20

28 nivôse an III (17 janvier 1795).

707. Chapelle de la Croix, avec terrain de 9 ommées, à la FABRIQUE du Val-d'Ajol. — *Est.* 300 l. — *Soum.* BARBILLAT, de Remiremont. — *Ench.* SYLVESTRE, DURUPT, FROIFERT, du Val-d'Aiol, HOUILLON, MINETTE, de Saint-Etienne, TOCQUAINE, PARMENTELOT, BARBILLAT, de Remiremont. — *Adj.* 3.100 l. à Jean-Baptiste BARBILLAT, secrétaire du district, et François BOUGEL, juge au tribunal, à Remiremont. (Adjudication après 12 feux et 64 enchères.)

Paiements :

27 prairial an III	*assignats*	1.938.29	*valeur*	135.65
16 messidor an III	—	1.226.67	—	73.60
		3.164.96		209.25

11 prairial an IV (30 mai 1796).

708. Maison presbytérale, avec aisances, dépendances, jardin et verger de 3 jours 2 verges, à la CURE du Val-d'Ajol. — *Est.* et *adj.* 3.408 l. à Philippe VIAL, secrétaire de l'administration municipale de Plombières.

VENTRON

(Arch. dép. 6 Q 4, 7 Q 1, 7 Q 2).

21 nivôse an V (10 janvier 1797).

709. Maison presbytérale, avec dépendances et jardin de 5 ommées 14 verges, à la CURE de Ventron. — *Est.* et *adj.* 908 l. à Jean-Jacques ROUSSEL, négociant à Epinal.

21 floréal an V (10 mai 1797).

710. Pré, dit à la Malcôte dessous, de 5 fauchées 6 ommées, à Vincent-Théodore MAURICE, prêtre *émigré*. — *Est.* 1.000 l. — *Ench.* KÉRINGER, CLÉVER, CLAUDÉ, d'Epinal. — *Adj.* 5.250 francs à Joseph KÉRINGER, chef de bureau à l'administration du département, à Epinal. (Adjudication après 3 feux et 90 enchères.)

22 juin 1807.

711. Pré, de 1 hectare 2 ares 20 centiares, à Joseph-Demange VALDENAIRE, *émigré*. — *Est.* 960 francs. — *Ench.* VALDENAIRE, de Ventron, BUFFET, KÉRINGER, d'Epinal. — *Adj.* 1.000 francs à Claude-Joseph BUFFET, rentier à Epinal.

CHAPITRE IV

LES VENTES DE MEUBLES

I. — Meubles de première origine.

(Arch. dép. 9 Q 4, 9 Q 5, 9 Q 11).

Les effets mobiliers provenant des établissements supprimés du district, vendus en 1791, ont produit une somme globale de 18.460 l. 10 s. 10 d., qui se décompose comme suit :

Prieuré d'Hérival,	10.066 l. 3 d.
Prieuré du Saint-Mont,	2.826 l. 10 s. 5 d.
Capucins de Remiremont,	2.733 l. 4 s. 5 d.
Capucins de Plombières,	1.250 l. 10 s. 1 d.
Portes provenant du Chapitre,	240 l,
Balustres des tombeaux,	344 l. 5 s. 8 d.

Il y a lieu d'y ajouter les matériaux de l'église et de la chapelle de la Courtine, à Remiremont, qui, sur une estimation de 130 l., furent adjugés 500 l., le 9 décembre 1791, à Nicolas Barbier, de Remiremont, après 8 feux et 70 enchères.

Un peu plus tard, une autre vente mobilière produisit 1.5763 l. 3 s. 6.

L'or et l'argenterie des églises du district étaient, au 5 août 1793, du poids suivant :

Or,	1 marc	6 gros	2 grains.
Argent, au titre de Paris,	78 —	6 —	11 —
Argent, — de Lorraine,	94 —	5 —	8 —
Argent, — de Strasbourg,	44 —	2 —	2 —
Argent, — d'Augsbourg,	12 —	5 —	6 —

D'après l'état déposé au directoire du district par Parmentelot, le 20 floréal an II, le poids des effets d'or et d'argent, et ustensiles superflus du culte, trouvés dans les communes du district, était le suivant :

Argent au titre de Paris,	67 marcs	2 onces	2 gros.
Argent — de Lorraine,	276 —	3 —	
Argent — d'Allemagne,	104 —	—	6 —
Galon d'or,	176 —	6 —	4 —
Galon d'argent,	33 —	5 —	2 —
Etoffes en or,	157 —	7 —	2 —
Etoffes en argent,	47		6 —

Enfin, d'après un état dressé par le département, sur les indications envoyées par le directoire du district de Remiremont, le 10 janvier 1793 (1), les couchages provenant des émigrés et des maisons supprimées du district, et destinés aux besoins des hôpitaux de l'armée, se composaient de 85 matelas, 14 traversins, 55 couvertures et 52 paillasses.

II. — Meubles de deuxième origine.

(Arch. dép. 11 Q 2 à 11 Q 18).

Albrecht, Gaspard, marchand de Remiremont, émigré.
Vente, le 23 fructidor an II, d'effets et de marchandises se montant à 3.851 l. 18 s. 6 d.

(Frais de vente : 108 l. 15 s.)

Andreu, François, chanoine à Remiremont, déporté.
Vente, le 16 ventôse an II, de mobilier, se montant à 2.736 l. 16 s.

(1) Arch. dép. L 1 R.

Berg de Hohenzollern, Thérèse, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, les 11 et 12 mars 1793, de mobilier, se montant à 2.968 l. 6 s.

Boileau, Joseph, à Fresse, père d'émigré.

Vente, le 2 thermidor an II, de mobilier, se montant à 118 l.

Boileau, Nicolas-Joseph, à Fresse, prêtre émigré.

Vente, le 3 décembre 1792, de mobilier, se montant à 431 l. 5 s.

(Frais de vente : 14 l. 6 s.)

Bourbon-Condé (de), Louise-Adélaïde, abbesse de Remiremont, émigrée.

Vente, du 28 novembre au 14 décembre 1792, de mobilier, effets, vins, etc., se montant à 34.716. l. 7 s. 6 d.

(Frais de vente : 984 l. 10 s.)

Coster, Charles, chanoine de Remiremont, émigré.

Vente, le 21 novembre 1792, de mobilier, se montant à 1.357 l. 3 s. d.

(Frais de vente : 55 l. 15 s.)

Defranould, Lise, à Remiremont, émigrée.

Vente, le 13 ventôse an III, de mobilier, se montant à 56 l. 15 s.

(Frais de vente : 10 l. 10 s.)

Deslon, Charles-Georges-Calixte, maréchal de camp, à Remiremont, émigré.

Vente, le 10 avril 1793, de mobilier, se montant à 667 l. 13 s.

Didier, Etienne-Laurent, ferblantier, au Travexin, émigré.

Vente, le 10 avril 1793, de mobilier, se montant à 42 l. 13 s. 9 d.

(Frais de vente : 3 l. 8 s.)

Dominique, Jean-Baptiste, perruquier, à Remiremont, père d'émigré.

Vente, le 30 octobre 1793, de mobilier, se montant à 167 l. 17 s.

(Frais de vente : 19 l. 9 s.)

Ferrette (de), Marie-Anne, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, les 21 et 22 décembre 1792, de mobilier, se montant à 4.013 l. 15 s. 3 d.

Vente, les 2 et 22 vendémiaire an III, de mobilier trouvé caché dans la maison d'Etienne Serrier, se montant à 40.940 l. 2 s.

Ferrete (de), Anne, de Gournay, Louise, de Rinck, Claudine, Gremillet, François, émigrés.

Vente, du 16 au 22 frimaire an II, de mobilier et effets détournés, se montant à 8.465 l. 5 s.

(Frais de vente : 488 l. 8 s.)

Gremillet, François, chanoine de Remiremont, émigré.

Vente, le 17 novembre 1792, de mobilier, se montant à 324 l. 2 s. 6 d.

(Frais de vente : 20 l. 14 s. 6 d.)

Hirsingue (d'), Joséphine, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, le 19 décembre 1792, de mobilier, se montant à 1.694 l. 1 s. 6 d.

(Frais de vente : 56 l. 9 s.)

Jodoch (de), Joséphine, chanoinesse de Remiremont' émigrée.

Vente, le 24 décembre 1792, de mobilier, se montant à 590 l. 14 s. 6 d.

Vente, le 16 thermidor an III, de mobilier recélé, se montant à 4.890 l. 10 s.

(Frais de vente : 194 l. 4 s.)

Menestrel, chanoine de Remiremont, émigré.

Vente, le 17 ventôse an II, de mobilier, se montant à 276 l.

Messey (de), Béatrice, chanoinesse de Remiremont émigrée.

Vente, le 29 décembre 1792, de mobilier, se montant à 245 l. 14 s.

(Frais de vente : 34 l. 14 s. 6 d.)

Montjoye (de), Henriette, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, du 1er au 28 prairial an III, de mobilier, se montant à 30.023 l. 1 s.

(Frais de vente : 885 l. 5 s. ; frais d'un jugement arbitral : 415 l. 7 s. 6 d.)

Mostuejouls (de), Marguerite, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, le 22 novembre 1792, de mobilier, se montant à 1.442 l. 17 s.

(Frais de vente : 61 l. 9 s.)

Noel, Jean-Baptiste, père, député à la Convention nationale, condamné à mort par jugement du Tribunal révolutionnaire du 18 frimaire an II.

Vente, les 1 et 2 ventôse an II, de mobilier, se montant à 6,096 l. 2 s.

(Frais de vente : 177 l. 12 s.)

Petitjean, Anne, femme de chambre de Madame de Ferrette, à Remiremont, condamnée à mort par jugement du tribunal criminel du département des Vosges.

Vente, le 14 vendémiaire an III, de mobilier, se montant à 2.322 l. 4 s.

Remy, Nicolas-François, curé de Remiremont, émigré.

Vente, du 29 prairial au 4 messidor an III, de mobilier, se montant à 20.112 l. 10 s.

(Frais de vente : 682 l. 10 s. 6 d.)

Remy, Noël, solitaire au Ménil, émigré.

Vente, le 7 août 1793, de mobilier, se montant à 87 l. 13 s.

(frais de vente : 16 l. 13 s.)

Renauld, Joseph-Louis, chanoine de Remiremont, décédé détenu à Epinal.

Vente, les 7, 11 et 18 ventôse an II, de mobilier, se montant à 6.979 l. 5 s.

(Frais de vente : 258 l. 2 s.)

Rinck (de), Claudine, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, les 19 et 20 novembre 1792, de mobilier, se montant à 1.485 l. 17 s.

(Frais de vente : 81 l. 5 s.)

Rivat, Joseph, prêtre déporté.

Vente, le 11 ventôse an II, de mobilier, se montant à 183 l. 5 s.

Saint-Maurice, Emmanuel-Polycarpe, de Remiremont, émigré.

Vente, le 17 décembre 1792, de mobilier, se montant à 559 l. 13 s.

(Frais de vente : 67 l. 1 s.)

Schoenau (de), Balbine, et de Schoenau de Saazen, Marie-Anne-Henriette, chanoinesses de Remiremont, émigrées.

Vente, le 28 septembre 1793, de mobilier, se montant à 1.504 l. 15 s.

Thiébaut, Charles-Joseph, chanoine de Remiremont.

Vente, le 6 ventôse an II, de mobilier, se montant à 2.626 l. 15 s.

(Frais de vente : 102 l. 9 s.)

Thiériet (de), Sébastien-Etienne, de Remiremont, émigré.

Vente, les 25 et 27 septembre 1793, de mobilier, se montant à 3.498 l. 6 s.

(Frais de vente : 78 l. 9 s.)

Thiériet (de), Sébastien-Etienne, père, de Remiremont, décédé.

Vente, les 1, 3 et 4 pluviôse an IV, de mobilier, se montant à 4.768 l. 10 s.

Thiriet, Coster et Remy, de Remiremont, émigrés.

Vente, le 12 germinal an II, de quatre voitures, se montant à 942 l.

Valdenaire, Nicolas, entrepreneur des sels étrangers, à Saint-Maurice, décédé.

Vente, le 7 thermidor an II, de mobilier se montant à 9.524 l. 19 s., dont la Nation emporte un cinquième, comme substituée aux droits de François Valdenaire, émigré, frère de Nicolas, décédé.

Vingles (de), Marguerite, chanoinesse de Remiremont, émigrée.

Vente, les 3 et 4 ventôse an III, de mobilier, se montant à 5.787 l. 7 s.

(Frais de vente : 188 l. 13 s.)

Vuillemin, cordelier, de Remiremont.

Vente, le 17 ventôse an II, de mobilier, se montant à 221 l. 10 s.

(Frais de vente : 15 l. 15 s.)

CHAPITRE V

INDEMNITÉS ACCORDÉES AUX ÉMIGRÉS

DU DISTRICT DE REMIREMONT.

En exécution de la loi du 27 avril 1825, les émigrés, ou leurs ayants droit, réclamèrent l'indemnité allouée pour cause de biens confisqués et vendus nationalement. Le nombre des émigrés ayant eu des biens de cette sorte, situés dans l'étendue du district de Remiremont, est de vingt huit.

D'après le registre des demandes en indemnité (1) ouvert, le 5 mai 1825, à la Préfecture des Vosges, vingt-deux réclamants obtinrent satisfaction.

Avant d'opérer le versement de l'indemnité, on avait effectué la déduction des dettes et des soultes payées à la décharge du propriétaire dépossédé, des sommes provenant de reliquats de décompte remis à l'ancien propriétaire ou à ses représentants, en exécution de la loi du 5 décembre 1814, en un mot de tout ce qui diminuait sa créance.

Le prix des ventes, indiqué en assignats, est réduit en numéraire au cours du jour des ventes, d'après le tableau de dépréciation des assignats, arrêté conformément à la loi du 5 messidor an V, dans le département où sont situés les biens vendus. (2).

Le montant du capital est formé de 18 fois le revenu de 1790, tel qu'il a été constaté par les procès verbaux d'expertise ou par les actes d'aliénation.

La date indiquée à la suite de chaque indemnité est celle de la décision de la Commission.

(1) Arch. dép. 11 Q 65.

(2) Nous avons publié ce tableau dans les *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district d'Epinal*, p. 345 et suiv.

1. Aubry (Nicolas), prêtre déporté, curé d'Arches ; ayants droit : Nicolas Aubry ; — Jean-Etienne Aubry, neveux du propriétaire dépossédé : 11.137 francs en capital ; 334 francs de rente. — 2 janvier 1826.

2. Boileau (Jean-Nicolas), prêtre émigré, desservant de Granges, propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 2.316 fr. 40 ; passif à déduire pour domaines engagés : 330 fr. 50 ; liquidé à 1.078 fr. 40 en capital ; 32 francs de rente. — Sans date.

3. Briot (Etienne), à Zainvillers, propriétaire dépossédé : 2.484 fr. 37 en capital ; 75 francs de rente. — 23 janvier 1826.

4. Charmois (Etienne-Nicolas), émigré, à Remiremont. — Demande sans suite.

5. Coster (Charles-Nicolas), chanoine de Remiremont, émigré ; ayants droit : Charles-Joseph Coster ; — Jean-Joseph Coster, créanciers du propriétaire dépossédé, leur oncle ; — Madame Charlotte-Désirée Coster, épouse de Ferdinand de la Chevardière de la Grandville. — Demande rejetée — Les réclamants ont renoncé à leur demande, en suite de la communication qui leur a été donnée de l'avis du directeur des domaines, le passif excédant l'actif.

6. Creusat (Prix), prêtre émigré, curé du Valtin ; ayants droit : Marie-Madeleine Creusat ; — les enfants de Jean-Nicolas Creusat ; — Joseph Creusat ; — Jeanne Creusat, femme Mathieu, héritiers du propriétaire dépossédé : 2.972 fr. 50 en capital : 89 francs de rente. — Notifié par le Ministère.

7. Deslon (Charles-Georges-Calixte), maréchal de camp à Remiremont ; ayants-droit : Marie Deslon, épouse de Mairel, officier en retraite à Thaon, fille du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 7.761 fr. 32 ; passif à déduire :

6.099 francs, soit net 1.662 fr. 32 en capital : 50 francs de rente. — 31 mai 1826.

8. Deslon (Jean-Claude), conseiller honoraire à la cour royale de la Corse, à Bastia, père d'émigrés, propriétaire dépossédé : 8.525 francs en capital : 256 francs de rente. — 24 janvier 1827.

9. Gérard (Ambroise), prêtre émigré. — Demande sans suite.

10. Gravier (Jean-Joseph), premier vicaire de Saint-Roch, à Paris, condamné. — Pas de trace de demande des ayants-droit.

11. Jacquot (François), prêtre reclus, à Remiremont ; ayants-droit : Anne Chatelain, veuve de Cuny, instituteur à Remiremont ; — Marie Lamotte, veuve de Jean-Baptiste Ravillot, propriétaire à Remiremont, héritiers du propriétaire dépossédé : 1.200 francs en capital ; 36 francs de rente. — Sans date.

12. Launoy (de) (François-Léonor), à Epinal, émigré ; ayants-droit : Marie-Jeanne de Launoy, épouse de Abram de Zincourt, conseiller de préfecture à Epinal ; — Charlotte de Launoy, à Epinal, sœurs du propriétaire dépossédé : 15.686 fr. 28 en capital ; 174 francs de rente. — 28 février 1826.

13. Lecoanet, dit Lecoynet (Joseph), curé de Remeréville, prêtre déporté ; ayants droit : le représentant de Catherine Lecoanet, veuve Lallemand ; — les septs représentants de Claire Lecoanet, femme Ory ; — les dix représentants de Marie Lecoanet, femme Grandclaudon, neveux et petits-neveux du propriétaire dépossédé : 5.273 fr. 70 en capital ; 158 francs de rente. — 23 janvier 1827.

14. Lhuillier, (Charles-Joseph), lieutenant particulier au bailliage, à Remiremont, émigré ; ayants droit : Marie Lhuillier, veuve de Bourgogne, à Nancy ; — Henri Lhuillier,

receveur des impositions indirectes, à Montluçon ; — Marie-Thérèse LHUILLIER, à Remiremont, frère et sœurs du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 12.358 fr. 67 ; passif à déduire : 3.086 francs, soit net : 9.272 fr. 67 en capital ; 278 francs de rente. — 19 juin 1826.

15. MAURICE (Jean-Joseph), à Saulxures ; ayants droit : Vincent MAURICE, aumônier du collège Sainte-Barbe, à Paris ; — les six enfants issus du mariage de Joseph LEDUC avec Anne-Marie MAURICE, frère, neveu et nièces du propriétaire dépossédé : 669 francs en capital ; 20 francs de rente. — Sans date.

16. MAURICE (Vincent-Théodore), prêtre émigré, aumônier du collège Sainte-Barbe, à Paris, propriétaire dépossédé : 1.168 fr. 76 en capital ; 15 francs de rente ?? — 28 avril 1826.

17. PELLIER (Edmond-Antoine), à Remiremont, prêtre émigré ; ayants droit : Jacob PHILIPPE, à Remiremont ; — Louis FEBVREL, à Paris ; — Madeleine FEBVREL, Veuve DEMONTZEY, à la Flèche ; — Charles THOUVENEL, juge de paix à Remiremont ; — Anne THOUVENEL, épouse de PERREY, receveur de l'Enregistrement à Nancy, héritiers : 6.536 fr. 62 en capital ; 196 francs de rente. — 29 janvier 1827.

18. RAULIN (Antoine-François), chanoine de Saint-Dié, émigré ; ayants droit : Rose BERTIN DE FLIGNY, épouse du baron de PRAILLY, sous-préfet de Toul ; — Marie-Bertin de FLIGNY, épouse de PERNOT DU BREUIL, ancien capitaine, à Nancy ; — Françoise BERTIN DE FLIGNY, épouse de HALDAT, à Maxéville ; — Antoine BERTIN DE FLIGNY, à Kingston (Jamaïque) ; — Catherine RAULIN, Veuve ERARD DE LANDRIAN, à Outremécourt (Haute-Marne), héritiers du propriétaire dépossédé : 80.664 fr. 57 en capital ; 2.420 francs de rente. — 2 septembre 1826 et 18 juillet 1827.

19. REMY, (Nicolas-François), curé de Remiremont, émigré ; ayant-droit : la COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOSPICE de

Remiremont, légataire : 1.634 fr. 50 en capital ; 49 francs de rente. — 4 février 1833.

20. Renauld (Joseph-Louis), chanoine de Remiremont, déporté ; ayants droit : Jean Renauld ; — Hélène Renauld, tous deux deux à Remiremont ; — Marie Renauld, épouse de Petitmengin, docteur en médecine à Tours, neveu et nièces du propriétaire dépossédé : 1.706 fr. 25 en capital ; 51 francs de rente. — 17 avril 1826.

21. Richard (Mathieu), à la Bresse ; ayants droit : Joseph Richard, à Retzwiller ; — Jean-Baptiste Richard ; — Marie Richard ; — Laurent Richard, propriétaire à la Bresse ; — François Richard, juge de paix à Plombières, neveux et nièce du propriétaire dépossédé : 3.726 francs en capital ; 112 francs de rente — 25 avril 1829.

22, Robé (Joseph), à Ville-sur-Illon ; ayants droit : Joseph Robé, tourneur à Remiremont ; — Monique Robé, sœur hospitalière à Toul ; — Anselmine Robé, épouse Krick, à Remiremont, enfants du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 7.323 fr. 85 ; passif à déduire : 3.468 francs, soit net 3.855 fr. 85 en capital ; ? de rente. — 30 novembre 1825. — Modifié et notifié le 22 mai 1829.

23. Thiébaut, (Dominique), prêtre émigré, desservant de la Bresse, propriétaire dépossédé : 308 fr. 59 en capital ; 9 francs de rente. — Sans date.

24. Thiériet (de) (Charles-Gabriel), à Remiremont ; ayants droit : Joseph de Thiériet, à Remiremont ; — Charles de Thiériet, lieutenant-colonel des dragons du Rhône ; — Marie de Thiériet, épouse de Victor Denizot, à Malzéville ; — le même Victor Denizot ; — Pierre Denizot, conservateur des hypothèques à Nancy ; — Marie Denizot, épouse de André,

avocat à Pont-saint-Vincent, légataires de leur oncle ; montant brut de l'indemnité : 47.927 fr. 93 ; passif à déduire : 1.046 francs, soit net 46,881 fr. 93 en capital ; 1.406 francs de rente. — 26 décembre 1826.

25. Thiériet (Baron de) (Joseph-Sébastien-Etienne), à Remiremont, propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 59.126 fr. 28 ; passif à déduire : 4.406 francs, soit net 54.720 fr. 28 en capital ; 1.642 francs de rente. — Sans date.

26. Valdenaire, (Joseph-Demange), émigré. — Pas de trace de demande.

27. Valdenaire (Nicolas), émigré. — Demande sans suite.

28. Voyaux (Nicolas), prêtre à Tendon, émigré. — Demande sans suite.

TABLES ALPHABÉTIQUES

DES VENTES D'IMMEUBLES

I. TABLE — DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES

Les chiffres renvoient aux numéros des ventes d'immeubles du chapitre LI.

Aubry, Nicolas, prêtre *déporté*, 390, 391, 392, 512, 513, 691.

Bénédictins du Saint-Mont (*Voir* Prieuré du Saint-Mont).

Boileau, Jean-Nicolas, chapelain de Létraye, *émigré*, 295, 371, 372, 373, 374, 375, 378, 379.

Briot, Etienne, valet de chambre de Madame de Berg, chanoinesse de Remiremont, *émigré*, 299, 690.

Capucins de Remiremont, 41, 140.

Capucins de Plombières, 342, 700.

Chanoines réguliers d'Hérival (*Voir* Prieuré d'Hérival).

Chapelle de l'Annonciation, à Remiremont, 78, 97.

Chapelle de la Courtine, à Remiremont, 3, 87, 546, 547, 576, 580.

Chapelle de Létraye, à Ramonchamp, 352, 353, 376, 377, 399, 400, 432.

Chapelle Saint-Antoine, à Remiremont, 114.

Chapelle Saint-Charles, à Remiremont, 6, 112.

Chapelle Saint-Etienne, à Remiremont, 90.

Chapelle Saint-Jean-Xouard, à Remiremont, 33, 433, 569.

Chapelle Saint-Joseph, à Eloyes, 248, 249, 250, 251, 252, 254.

Chapelle Saint-Lambert, à Remiremont, 127, 448.

Chapelle Saint-Michel, à Remiremont, 40, 96, 121, 541, 572.

Chapelle Saint-Remy, à Remiremont, 13, 14, 56.

Chapelle Sainte-Catherine, à Remiremont, 71.

Chapelle du Thillot, à Ramonchamp, 367, 381.

Chapitre Saint-Pierre, à Remiremont, 1, 2, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29,

30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 155, 160, 169, 171, 172, 174, 175, 196, 206, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 222, 223, 225, 229, 230, 231, 232, 235, 237, 241, 244, 247, 338, 341, 351, 357, 359, 366, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 417, 424, 425, 426, 427, 428, 430, 437, 438, 440, 441, 442, 443, 444, 446, 447, 449, 450, 452, 453, 454, 455, 457, 458, 460, 462, 463, 465, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 501. 511, 514, 519, 522, 534, 535, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 573, 574, 575, 577, 578, 579, 584, 593, 594, 595, 596, 597, 603, 604, 606, 610, 611, 614, 628, 630, 633, 634, 635, 636, 637, 639, 669, 672, 673.

Charmois, Etienne-Nicolas, *émigré*, 162.

Confrérie des Morts, à Fresse, 296.

Confrérie des Morts, à Remiremont, 581.

Confrérie du Rosaire, à Pouxeux, 348.

Confrérie Saint-Joseph, à Ramonchamp, 364, 365.

Confrérie du Saint-Sacrement, à Eloyes, 290, 291.

Confrérie Sainte-Anne, à Remiremont, 145.

Confrérie de la Vierge, à Saint-Maurice, 526.

Congrégation (Religieuses de la), à Epinal, 663.

Coster, Charles, chanoine à Remiremont, *émigré*, 149.

Creusat, Prix, curé du Valtin, *émigré*, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416.

Cure de Basse-sur-le-Rupt, 173, 174.

Cure de la Bresse, 180, 195.
Cure de Bussang, 201, 203.
Cure de Cornimont, 210.
Cure de Dommartin, 245.
Cure d'Eloyes, 253, 293, 439.
Cure de Fresse, 297.
Cure du Ménil, 340.
Cure de Plombières, 344, 345, 346, 705.
Cure de Pouxeux, 349.
Cure de Ramonchamp, 298, 354, 355, 356, 358, 361, 363, 380, 382, 384.
Cure de Raon-aux-Bois, 385, 386.
Cure de Remiremont, 168.
Cure de Rochesson, 388, 393.
Cure de Ruaux, 394.
Cure de Rupt, 403, 407, 422, 423.
Cure de Saint-Amé, 431, 629, 631, 632.
Cure de Saint-Etienne, 435, 451, 459, 499, 516.
Cure de Saint-Maurice, 197, 198, 199, 200, 201, 521, 523, 524, 526, 532.
Cure de Saint-Nabord, 539, 591, 592.
Cure de Saulxures, 204, 207, 601, 602, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 611, 612, 613, 624, 625.
Cure de Tendon, 660, 661.
Cure du Tholy, 662, 664.
Cure de Vagney, 173, 599, 600, 665, 666, 667, 675, 676, 677, 678, 692.
Cure du Val-d'Ajol, 693, 695, 696, 697, 703, 704, 708.
Cure de Ventron, 709.
Curé de Saulxures, 612.

Deslon, Charles-Georges-Calixte, maréchal de camp à Remiremont, *émigré*, 368, 369, 370.
Deslon, Jean-Claude, lieutenant général du bailliage de Remiremont, *émigré*, 165.

Domaine, 171, 179, 181, 196, 202, 205, 209, 230, 231, 234, 247, 255, 338, 339, 357, 362, 383, 401, 405, 406, 522, 528, 529, 530, 531, 610, 641, 672.

Fabrique de l'église de la Bresse, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193.
Fabrique de l'église de Bussang, 200.
Fabrique de l'église de Cornimont, 208.
Fabrique de l'église d'Eloyes, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 292, 510.
Fabrique de l'église de Fresse, 294.
Fabrique de l'église de Plombières, 343.
Fabrique de l'église de Pouxeux, 348.
Fabrique de l'église de Ramonchamp, 360.
Fabrique de l'église de Raon-aux-Bois, 387.
Fabrique de l'église de Remiremont, 598.
Fabrique de l'église de Ruaux, 395, 396, 397, 398.
Fabrique de l'église de Saint-Amé, 429, 638.
Fabrique de l'église de Saint-Etienne, 515, 517, 581.
Fabrique de l'église de Saint-Maurice, 200, 201, 525, 526, 527.
Fabrique de l'église de Tendon, 640, 642.
Fabrique de l'église du Val-d'Ajol, 706, 707.

Gérard, Ambroise, prêtre *émigré*, 246.
Gravier, Jean-Joseph, premier vicaire de Saint-Roch, à Paris, *condamné*, 420, 421.

Hocquaux, Jean-Nicolas, curé de Coussey, *émigré*, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689.
Hôpital d'Arches, 347.
Hôpital de Remiremont, 161, 505, 506, 507, 508, 509.

Jacquot, François, prêtre *reclus*, 153.

Launoy, François-Léonor, à Epinal, *émigré*, 518.
Lecoanet, Joseph, curé de Remeréville, *déporté*, 311, 312, 313,

314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 350.

Lhuillier, Charles-Joseph, lieutenant particulier au bailliage de Remiremont, *émigré*, 156, 157, 502, 503, 582, 583.

Mairie du ban de Vagney, 626.

Maurice, Vincent-Théodore, et Joseph, prêtres *émigrés*, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 627, 710.

Pellier, Edmond-Antoine, à Remiremont, prêtre *émigré*, 152, 153, 154.

Prieuré d'Hérival, 176, 212, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 536, 694, 698, 699, 701, 702.

Prieuré du Saint-Mont, 8, 211, 220, 221, 224, 226, 227, 228, 233, 236, 238, 239, 240, 242, 255, 434, 436, 445, 456, 461, 464, 465, 466, 476, 485, 486, 487, 537, 632, 668, 670, 671, 674.

Raulin, Antoine-François, chanoine de Saint-Dié, *émigré*, 643.

Remiremont (commune de), 170, 585.

Remy, Nicolas, curé de Remiremont, *émigré*, 158,159, 504.

Renauld, Joseph-Louis, chanoine de Remiremont, *déporté*, 164.

Richard, Mathieu, à la Bresse, *émigré*, 194.

Robé, Joseph, *émigré*, 520.

Thiébaut, Dominique, prêtre *émigré*, 418, 419.

Thiériet, Charles-Gabriel, à Remiremont, *émigré*, 151, 152, 166, 167, 243, 389.

Thiériet, Joseph-Sébastien-Etienne, à Remiremont, *émigré*, 150, 151, 152, 166, 167, 177, 178, 182, 183, 586, 587, 588, 589, 590, 679.

Valdenaire, Joseph-Demange, *émigré*, 711.

Valdenaire, Nicolas, *émigré*, 533.

Voyaux, Nicolas, prêtre à Tendon, *émigré*, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659.

II. — TABLE DES NOMS DES ACQUÉREURS

L'orthographe des noms de personnes étant parfois fantaisiste dans les actes de vente, nous avons toujours adopté celle qui nous paraissait la plus vraisemblable.

Les chiffres renvoient aux numéros des ventes d'immeubles du chapitre III.

Adam, Jean, cultivateur à Saulxures, 608.

Adam, Jean-Baptiste, notaire à Cornimont, 340.

Agnus, Jacques, maître de poste à Remiremont, 144, 684, 688.

Alexandre, Jean-Dominique, à Remiremont, 21, 33, 49, 55, 63, 79, 110, 119, 161, 171, 177, 179, 196, 199, 200, 207, 215, 221, 227, 237, 269, 280, 295, 316, 317, 326, 327, 366, 370, 377, 389, 401, 407, 409, 410, 412, 419, 425, 426, 427, 439, 454, 475, 539, 549, 552, 579, 581, 606, 610, 649, 650, 675, 677, 679, 686, 689, 691, 703.

Alexandre, Jean-Joseph, au Val-d'Ajol, 697.

André, Charles-Quirin, à Saulxures, 605.

André, Dominique, à Saint-Etienne, 234.

André Jean-Thomas, cultivateur au Val-d'Ajol, 694, 698.

André, Nicolas-Félix, serrurier à Remiremont, 54, 65, 72, 128, 129, 132, 133, 148, 385, 473, 490, 500, 544, 545, 556, 590, 651, 653.

Andreu, Charles-Nicolas, voiturier à Remiremont, 134, 141.

Andreu, Gabriel, à Rupt, 305.

Andreu, Jean-Baptiste, homme de loi à Epinal, 639.

Andreu, Pierre, à Gerbamont, 299.

Antoine, Jean-François, au Val-d'Ajol, 698.

Aptel, Jean, à Cornimont, 208.

Aptel, Joachim l'aîné, à Vagney, 174.

Aptel, Nicolas, à Vagney, 175, 670, 673.
Aptel, Simon, marchand à Vagney, 668.
Arragon, Pierre, à Darney, 194, 533.
Aubel, Claude, horloger à Remiremont, 61, 116, 120, 568.
Aubel, Jacques-Joseph, cultivateur à Saint-Nabord, 534.
Aubert, Alexandre, à la Bresse, 110.
Aubert, Clément, à Gerbamont, 687.
Aubry, Jean-Claude, cultivateur à Ruaux, 394, 397, 398.

Bailly, François, à Remiremont, 152.
Barbillat, Jean-Baptiste, secrétaire du district à Remiremont, 64, 378, 379, 540, 548, 594, 595, 597, 707.
Baret, juge au tribunal à Remiremont, 66.
Barillot, Pierre, à Remiremont, 145.
Beaumont, Jean-Baptiste, meunier à Remiremont, 690.
Beaumont, Jean-Baptiste, à Saint Etienne, 323.
Bégel, Joseph, à Rupt, 407.
Benoit, Claude, à Remiremont, 142.
Benoit, François le jeune, à Remiremont, 127, 343.
Berguam, Bernard, négociant à Remiremont, 62, 202, 223, 240, 242, 529, 563, 572, 573
Berguam, Charles-Bernard fils, négociant à Remiremont, 240, 242, 563, 572, 573.
Bernard, Jean-Blaise, à Bellefontaine, 176.
Bertrand, Célestin-Ferdinand, à Remiremont, 12, 584, 681
Bexon, Scipion-Jérôme, commissaire du roi à Remiremont, 46, 57, 65, 547.
Biard, André, négociant à Epinal, 195.
Bigeard, Antoine-Gérard, commis principal de l'administration du département à Epinal, 396.
Blaise, François, cultivateur à Pouxeux, 535.
Blaise, Joachim, à Vagney, 669.
Blaison, Nicolas, cultivateur au Tholy, 663.
Blampain, Barbe-Odile, veuve Duprey, à Remiremont, 571.
Boileau, Joseph, meunier à Cornimont, 206.

Boitard, Sylvain, à Remiremont, 37, 567.
Bolmont, Jean-Joseph, cultivateur au Val-d'Ajol, 701.
Bolot, Michel, à Jarménil, 329.
Bougel, François, juge au tribunal du district, au Val-d'Ajol, 702, 707.
Bouquot, Simon, à Eloyes, 249.
Bourion, fils cadet, à Epinal, 349.
Bresse (La), la municipalité, 181.
Bruant, André, serrurier à Remiremont, 122, 170, 315, 318, 325, 333, 337, 560.
Buffet, Claude-Joseph, rentier à Epinal, 711.
Buffet, Claude-Joseph, cultivateur à Saint-Nabord, 591, 660, 661.
Buffet, Claude-Joseph, maire à Tendon, 228.
Buffet, Jean-Nicolas, à Tendon, 464.
Bugeard, Pierre-Nicolas, à Remiremont, 100, 201, 526.
Busson, Joseph, à Remiremont, 83, 85, 622, 623, 688, 696.
Busson, Jean-Urbain, à Remiremont, 85, 671.

Cadet, Deil, cultivateur à Saint-Etienne, 628.
Chatelain, Gabriel, à Saint-Etienne, 480.
Chaufournier, Nicolas, charpentier à Remiremont, 5.
Cherrier, Jean-Claude, maître d'école à Remiremont, 42.
Choffé, Nicolas, négociant à Bussang, 203.
Choffel, Jean, cultivateur à Bussang, 197.
Choffel, Nicolas, meunier à Ramonchamp, 362.
Chonavel, Blaise, cultivateur à Eloyes, 277.
Chonavel, Jean-Claude, cultivateur à Saulxures, 601, 613.
Claude, Etienne, à Remiremont, 470.
Claudel, Jean-François, à Remiremont, 482.
Claudel, Joseph-Jean, notaire à Bruyères, 648, 652.
Claudel, Prix, cultivateur à Saulxures, 606.
Claudon, Etienne, à Remiremont, 489.
Claudon, Jean-Nicolas, à Saint-Amé, 633.
Claudon, Nicolas, officier de santé à Vagney, 431, 680.

Clèver, Charles, cultivateur à Epinal, 423, 519.
Colin, Dominique, à Remiremont, 22.
Colin, Etienne, à Jarménil, 330.
Colin, Jean-Nicolas, cultivateur à Rupt, 405.
Collé, Joseph, cultivateur à Ramonchamp, 352, 361.
Collenne, Dominique, à Raon-aux-Bois, 386.
Collin, Antoine-Marcel, à Saint-Nabord, 577.
Copat, Pierre, à Jarménil, 313.
Courtois, Jean-Charles, secrétaire de la municipalité à Remiremont, 98, 105.
Couval, Jean, veuve, cultivatrice à Remiremont, 1.
Creusat, Jean, administrateur de la commune à Tendon, 642.
Creusot, Jean-Charles, huissier à Remiremont, 467, 475, 549.
Creusot, Jean-Romary, cultivateur aux Granges-de-Plombières, 394, 397, 398.
Creusot, Nicolas, à Rupt, 407.
Creusot, Nicolas-Henri, cultivateur à Saint-Etienne, 460.
Cunin, Jean-Nicolas, à Tendon, 643.

Danis, Nicolas, fontainier à Remiremont, 26, 76.
Dany, Jean-Joseph, meunier à Dommartin, 222.
David, Louis, cultivateur à Ramonchamp, 354.
Delamagdelaine, Joseph, à Remiremont, 570.
Delorme, Charles-Arnould, homme de loi à Remiremont, 20, 27, 53, 107, 172, 231, 306, 357, 359, 360, 437, 468, 564, 614.
Delorme, Claude-Jean-François, homme de loi à Remiremont, 8, 10, 39, 53, 104, 106, 108, 171, 230, 402, 434, 486.
Demange, Charles-Romaric, à Remiremont, 7, 495, 503, 569, 634.
Demangeon, Antoine, à Tendon, 661.
Denis, Fauste, secrétaire général de l'administration du département à Epinal, 422, 514, 530.
Deslon, Jean, juge au tribunal du district à Remiremont, 214.
Didier, Jean-Nicolas, à Tendon, 646.
Didier, Joseph, aubergiste à Saulxures, 609.

Dieudonné, Claude, cultivateur à Dommartin, 214.
Dominique, Gertrude, veuve Bucher, à Remiremont, 163.
Dufestel, Jean-Joseph, négociant à Epinal, 293.
Durand, Joseph-Ambroise, à Remiremont, 476, 574.
Durand, Joseph, et Jean-Joseph, cultivateurs à Saint-Nabord, 536.
Durand, Nicolas, négociant, maire à Remiremont, 96, 99, 216, 225, 241, 344, 478, 484, 574, 668.
Duroch, Aimé, négociant à Plombières, 345.
Durupt, Jean-Baptiste, au Val-d'Ajol, 696.
Duseux, Michel et Nicolas, à Remiremont, 483.

Ehringer, Jean-Baptiste, brasseur à Remiremont, 35.
Ehringer, Jean-Thiébaut, brasseur à Remiremont, 13, 14, 56, 575.
Etienne, Basile, au Val-d'Ajol, 698.
Etienne, Nicolas, charpentier à Remiremont, 440.

Febway, Gabriel, huissier à Remiremont, 68, 511.
Febway, Joseph, cultivateur à Dommartin, 219.
Febway, Joseph, à Saint-Etienne, 213.
Félix, Henry, cultivateur à Epinal, 296, 339.
Flageollet, Jean-Nicolas, marchand à Vagney, 666, 678.
Flageollet, Lambert-Antoine, marchand à Vagney, 669, 673.
Flageollet, Pierre, à Vagney, 669.
Fleurot, Claude-Joseph, au Val-d'Ajol, 704.
Fleurot, Jean-Baptiste, ostéologiste au Val-d'Ajol, 302.
Fleurot, Jean-Joseph, ostéologiste et administrateur du district, au Val-d'Ajol, 305.
Fricot, François, membre du Conseil des Cinq-Cents, à Saint-Etienne, 508, 509, 516, 531.

Gaspard, Etienne, à Remiremont, 51.
Gaspard, Pierre, boulanger à Remiremont, 598.
Géhin, Nicolas-Dominique, à Remiremont, 160, 161.
Génin, Claude, cultivateur, à Epinal, 423, 519.

George, Jacques, marchand à Plombières, 300.
Georgel, Georges, à Vagney, 669.
Georgel, Nicolas, à Vagney, 669.
Georges, Léopold, cultivateur à Tendon, 593, 661.
Gérard, Claude, cultivateur à Vecoux, 246.
Gérardin, Aimé, à Plombières, 342.
Germain,, Claude, cultivateur à Dommartin, 211, 212.
Germain, Jean-Nicolas, cultivateur à Dommartin, 211, 212.
Girardin, Nicolas, au Val-d'Ajol, 704.
Godel, Jean, cultivateur à Ramonchamp, 352.
Godel, Nicolas, cultivateur à Ramonchamp, 352.
Grace, Jean-François, tisserand à Remiremont, 2, 59.
Grandclaudon, Claude, à Pouxeux, 350.
Grandclaudon, Fleurent, à Pouxeux, 314.
Grandclaudon Jacques, à Jarménil, 314.
Graugell, Laurent, cultivateur à Epinal, 423, 519.
Gravier, Jean-Nicolas, à Remiremont, 121.
Gravier, Nicolas, à Saint-Etienne, 304, 438.
Gremillet, Jean-Baptiste, greffier de paix à Remiremont, 41.
Grombach, Samuel, négociant à Remiremont, 298, 383, 384.
Grosdemange, Dominique, à Ramonchamp, 524.
Grosjean, François, cultivateur à Saulxures, 601.
Grosjean, François, à Vagney, 599.
Grosjean, Jean, cultivateur à Vecoux, 217.
Grosjean, Jean-Joseph, maréchal-ferrant à Saulxures, 626.
Gruyer, Nicolas-Michel, à Remiremont, 562.
Guérin, Claude, à Remiremont, 57, 81, 83, 109, 123, 131, 146, 147, 169, 173, 201, 251, 294, 324, 332, 376, 389, 392, 421, 448, 453, 472, 512, 513, 515, 517, 587, 616, 621, 640, 643, 649, 679.
Guyon, Del, cultivateur à Saint-Etienne, 618.
Guyon, Gabriel, cultivateur à Saint-Etienne, 480.
Guyon, Jean-Baptiste, cultivateur à Saint-Etienne, 450, 480.
Guyon, Jean-François, cultivateur à Saint-Etienne, 404, 450.

Hantz, Jean-Claude, cultivateur à Ramonchamp, 351.
Hanus, Etienne, à Remiremont, 137.
Harmant, Claude, cultivateur à Saint-Nabord, 443.
Henriot, Jean-Baptiste, à Remiremont, 112.
Hérisé, Jean, à Plombières, 342.
Hingray, Etienne, cultivateur à Saint-Etienne, 40, 173, 184, 234, 255, 262, 272, 355, 368, 389, 418, 419, 452, 453, 465, 466, 480, 632, 674, 679, 685.
Hingray, Joseph-Ignace, homme de loi à Remiremont, 359, 399, 400, 402, 452, 501, 552.
Hocquaux, Nicolas, à Vagney, 683.
Houot, Joseph, cultivateur à Pouxeux, 347.
Houot, Nicolas, cultivateur à Pouxeux, 348.
Humbert, Anne, veuve Etienne, à Saint-Etienne, 213.
Humbert, Grégoire-Bernard, à Remiremont, 561.
Humbert, Jean-Blaise, administrateur du district, à Saint-Etienne, 447.
Husson, Joseph, à Remiremont, 201.

Jacotel, Thomas, à Plombières, 69.
Jacquemin, Claude-Joseph, meunier à Tendon, 641.
Jacquemin, François, cultivateur à Eloyes, 252, 268.
Jacquemin, Jean-Claude, maréchal-ferrant à Tendon, 647.
Jacquemin, Nicolas, à Tendon, 646, 654.
Jacquet, Jean-François, à Remiremont, 152.
Jacquot, Jean-Claude, négociant au Tholy, 394.
Jacquot, Pierre, curé à Dommartin, 238.
Jæger, Jean, marcaire à Munster, 179.
Jeancolas, Antoine, et Jean-Joseph, à Vagney, 670.
Jorand, Jean-Baptiste, aubergiste au Val-d'Ajol, 693.

Kéringer, Joseph, chef de bureau à l'administration du département à Epinal, 297, 710.

Laheurte, Nicolas, menuisier à Saulxures, 602.
Lallemand, Sylvestre, perruquier à Plombières, 700.
Lambert, Jacques, tailleur de pierres à Saulxures, 603, 611.

Lambert, Nicolas, à Remiremont, 315, 318, 325, 326, 333, 337.
Landry, Jean-Baptiste, professeur à l'école centrale du département à Epinal, 380, 382.
Langellery, Alexandre, à Remiremont, 153.
Laroche, François, cultivateur à Pouxeux, 433.
Laroche, Jean, à Saint-Nabord, 505.
Laurent, Jean-Jacques, cultivateur à Saint-Etienne, 211.
Laurent, Jean-Pierre, à Cornimont, 207.
Laurent, Joseph, curé à Ramonchamp, 358.
Lecomte, Jean, greffier de la municipalité à Pouxeux, 347, 348.
Lecomte, Jean-Joseph père, cultivateur à Pouxeux, 348.
Leduc, Jean-Joseph, à Saulxures, 627.
Leduc, Joseph, à Saint-Etienne, 485.
Leduc, le jeune, à Dommartin, 480.
Legros, Nicolas, chef de bureau à l'administration du département à Epinal, 210,
Lemarquis, Léopold, marchand au Tholy, 662, 664.
Lemasson, Claude-Joseph, au Val-d'Ajol, 696.
Léonard, François, cultivateur à Dommartin, 211.
Léonard, Nicolas, cultivateur à Saulxures, 603.
Leroux, François, meunier à Saint-Maurice, 522, 523.
Lhuillier, Gabriel, Antoinette, et Madeleine, à Remiremont, 156.
Lhuillier, Joseph-Nicolas, boulanger à Epinal, 532.
Liégerot, Claude, chef de bureau à l'administration du département à Epinal, 395.
Louis, Nicolas, maire à Dommartin, 235.
Loyal, Antoine-Dieudonné, négociant à Epinal, 528.

Madelaine, François, à Remiremont, 656.
Magrot, Jean, à Remiremont, 146, 152, 364, 496, 580, 685.
Mandelaire, Joseph, à Ramonchamp, 359.
Mangin, Quirin, à Jarménil, 320.
Mansuy, Jean, à Vagney. 670.
Marchal, Claude-Nicolas, homme de loi à Remiremont, 16, 88, 138.

Mariotte, André, à Remiremont, 167, 177, 182, 187, 188, 243, 414, 492, 497, 499, 504, 510, 655.
Mariotte, Nicolas, aubergiste à Remiremont, 220, 408, 449, 535, 653, 655, 656, 657.
Martin, Joseph, à Remiremont, 152, 260, 502, 507.
Mathieu, Alexis, cultivateur à Saulxures, 603.
Mathieu, Gabriel-Louis le jeune, à Remiremont, 125.
Mathieu, Jean, cultivateur à Dommartin, 224.
Mathieu, Jean-Louis, à Remiremont, 413.
Mathieu, Lambert, concierge des prisons à Remiremont, 115, 299.
Mathieu, Laurent, marchand à Saulxures, 607, 619.
Mathieu, Nabord, à Saint-Nabord, 582.
Mathieu, Quirin, cultivateur à Saint-Nabord, 537.
Mathiot, Joseph, à Remiremont, 87, 575.
Maurice, Prix, à Saulxures, 609, 613.
Maxel, Anselme, vicaire à Saulxures, 428.
Maxel, Claude, greffier de la justice de paix à Vagney, 428, 637.
Maxel, Laurent, à Saint-Amé, 229.
Mazurier, Nicolas, à Remiremont, 24, 45, 74, 491.
Mengin, Jean-Baptiste, à Tendon, 645.
Minette, François, à Saulxures, 620, 624, 625.
Minette, Jacques, aubergiste à Saint-Etienne, 79, 103, 113, 119, 140, 146, 179, 189, 191, 200, 221, 226, 237, 258, 276, 281, 283, 285, 324, 332, 363, 365, 368, 376, 388, 389, 390, 391, 401, 407, 416, 418, 420, 469, 475, 481, 497, 506, 510, 513, 538, 539, 549, 552, 579, 587, 606, 615, 617, 635, 644, 675, 677, 679, 696.
Minette, Jean-Joseph, à Vagney, 600, 667, 673, 678.
Moineau, Charles, meunier à Remiremont, 44, 216, 442.
Monin, Nicolas-Laurent, aubergiste à Remiremont, 179, 264, 341, 419, 541, 549, 649, 689, 703.
Mougel, Claude, peintre à Remiremont, 29, 30, 57, 71, 82, 86, 94, 118, 146. 201, 472, 493, 496, 526.
Mougel, Jean-Nicolas, administrateur du district, à Basse-sur-le-Rupt, 174, 669, 672, 676.

Mougel, Nicolas, cultivateur à Eloyes, 278.
Mourot, Charles, officier de santé à Ramonchamp, 381.

Nicolas, Barthélémy, juge de paix à Cornimont, 204.
Noel, Jean-Baptiste, homme de loi, procureur-syndic du district à Remiremont, 218, 222, 441.
Noel, Joseph, négociant à Tendon, 646, 659, 660.

Obriel, Jean, cultivateur à Pouxeux, 348.
Olry, Jean-Nicolas-Louis, curé à Saulxures, 608, 612.
Olry, Nicolas, père et fils, à Jarménil, 321, 336.

Parisot, Alexis, négociant à Plombières, 345, 346.
Parmentelot, Ignace, entrepreneur à Remiremont, 4, 26, 43, 48, 49, 73, 95, 220, 250, 369, 539, 552, 696.
Parmentelot, Nicolas, à Remiremont, 164, 177, 193, 316, 317, 326, 327, 376, 408, 411, 506, 644, 658, 679, 688, 691.
Parmentier, Dominique, cultivateur à Rupt, 353.
Parvé, François, cultivateur à Eloyes, 270.
Pernel, Jacques, commandant de la garde nationale à Saint-Maurice, 521.
Pernel, Jean-Nicolas, cultivateur à Ramonchamp, 352.
Pernel, Maurice, à Saint-Maurice, 527.
Pernot, Charles, à Remiremont, 45.
Pernot, Jean-Nicolas, notaire à Remiremont, 467.
Pernot, Romary, à Remiremont, 266.
Perrin, Jacques, cultivateur à Saint-Amé, 629.
Perrin, Joseph-Romary, à Remiremont, 97, 557, 566, 589.
Perrin, Nicolas, à Remiremont, 17, 226, 401, 419, 477, 555.
Perrin, Quirin, cultivateur à Saint-Etienne, 445.
Perry, Quirin, cultivateur à Vagney, 665.
Petitjean, Jean-Nicolas, juge de paix au Val-d'Ajol, 698.
Petitmengin, Charles-Joseph, à Remiremont, 154.
Philippe, André, négociant à Remiremont, 168, 334, 592.
Philippe, Jean-Nicolas, à Remiremont, 334, 575.
Philippe, Joseph, boulanger à Remiremont, 157.

Philippe, Thomas, à Remiremont, 178, 334, 415, 586, 684.
Pierrat, Jean, marchand à Saint-Etienne, 436.
Pierre, Claude, cultivateur à Saint-Etienne, 460.
Pierre, Jean-Jacques, cultivateur à Remiremont, 2.
Pierre, Sébastien, à Saint-Etienne, 234.
Pierron, François, à Jarménil, 311, 312, 319.
Pierron, Joseph, tanneur à Remiremont, 585.
Pierron, Nicolas, à Jarménil, 311.
Pierrot, Jean, marchand à Saint-Etienne, 198, 403, 465, 466.
Pierson, Claude-François, maréchal-ferrant à Raon-aux-Bois, 387.
Poirot, François, cultivateur à Eloyes, 259.
Poirot, Léopold, menuisier à Remiremont, 111.
Pourpre, Alexis, négociant à Remiremont, 32.

Rattat, Sébastien, boucher à Remiremont, 70, 158, 159.
Remiremont, la municipalité, 91, 135, 136.
Remy, Claude-Joseph, négociant à Hérival, 308, 309, 310.
Remy, Jean-François, maire à Hérival, 303.
Remy, Jean-Joseph, à Ferdrupt, 417.
Remy, Jean-Joseph, cultivateur à Hérival, 301.
Remy, Joseph-Bazile, cultivateur à Hérival, 301.
Remy, Léopold, cultivateur à Hérival, 301.
Rennepont, Jean, à Remiremont, 23, 36, 38, 77, 80, 93, 101, 109, 183, 469, 471, 474, 479, 488, 546.
Résal, Joseph, conducteur des ponts-et-chaussées à Remiremont, 92.
Richard, Ambroise fils, notaire et président du district à Remiremont, 89, 494.
Richard, Romaric-François père, notaire et commandant de la garde nationale à Remiremont, 8, 15, 50, 52, 114, 216, 435, 442, 444 446, 451, 455, 456, 461, 463, 487.
Riesse, François-Marcel, à Remiremont, 34, 173, 448, 452, 453.
Robé, Christophe, marchand à Remiremont, 47, 86, 124, 233, 239, 261, 275, 276, 279, 281, 282, 383. 285, 288, 457, 459, 520.

Robert, Claude, marchand au Tholy, 631.
Roguier, Charles-Nicolas, à Remiremont, 28, 90, 150.
Rol, Joseph, marchand mercier à Remiremont, 274.
Romary, François, à Remiremont, 117.
Rouillon, Nicolas, à Remiremont, 432.
Roussaux, Charles, à Epinal, 692.
Roussel, Charles-François, à Dommartin, 245.
Roussel, Gengoult, à Remiremont, 130, 234, 338.
Roussel, Jean-Jacques, négociant à Epinal, 709.
Roussel, Lambert, à Vagney, 670.
Rozières (de), Jeanne-Thérèse, à Epinal, 518.
Sauert, Antoine, à Remiremont, 25, 31, 57, 61, 84, 109, 372, 375.
Savoyen, Joseph, à Paris, 67.
Serquand, Léopold, marchand à Remiremont, 60, 151, 393, 489,
Serrier, Jean-Etienne, entrepreneur à Remiremont, 102, 146, 149, 166, 180, 185. 186, 190, 257, 263, 264, 331, 335, 389, 429, 497, 506, 638, 679.
Serrier, Joseph, entrepreneur à Remiremont, 6, 81, 83, 140, 165, 221, 233, 239, 244, 250, 275, 279, 282, 288, 356, 368, 371, 374, 383, 389, 390, 391, 416, 418, 420, 421, 452, 458, 469, 471, 474, 498, 499, 542, 543, 555, 617, 638, 679.
Serrier, Nicolas, charpentier à Remiremont, 57, 78, 80, 81, 82, 86, 126, 146, 171, 205, 254, 404, 406, 430, 434, 452, 462, 469, 471, 474, 539, 549, 550, 558, 635, 636, 675, 677.
Sibille, Jean-Baptiste, maître tailleur à Remiremont, 596.
Souvay, Anne, veuve Canet, cultivatrice à Ramonchamp, 352.
Spanel, Jean, marcaire à Munster, 179.
Stameley, Thiébaut, à Plombières, 705.

Thiaville, Jacques, cultivateur à Pouxeux, 247, 248, 256, 289, 290.
Thiébault, Dominique, curé à Rupt, 407.
Thiéry, Jean-Nicolas, cultivateur au Val-d'Ajol, 695.

Thiéry, Nicolas-Antoine, au Val-d'Ajol, 706.
Thiriat, Nicolas, à Jarménil, 322, 328.
Thiriet, Claude, à Saint-Maurice, 525.
Thiriet, François, négociant à Remiremont, 58, 371, 373, 374, 378, 379, 420, 421, 512, 513, 553, 554, 559, 576, 578, 583.
Thiriet, Jean, à Remiremont, 3.
Thiriet, Joseph, négociant à Remiremont, 18, 19, 90, 155, 232, 236.
Thiriet, Joseph, cultivateur à Saint-Amé, 630.
Thiriet, Nicolas, à Saint-Amé, 682.
Thiriet, Simon, cultivateur à Saulxures, 604.
Thirion, François, commis des finances à Paris, 424.
Thomas, André, cultivateur au Val-d'Ajol, 694.
Thomas, François, à Remiremont, 29, 30, 57, 81, 162.
Thomas, Jacques, ébéniste à Remiremont, 9.
Thomas, Jacques, à Saint-Nabord, 551.
Thomas, Joseph, à Remiremont, 307.
Thomas, Laurent, à Eloyes, 273.
Thouvenin, Dominique, à Remiremont, 11.
Tissier, Amé, à Remiremont, 143, 209.
Tissier, Charles, négociant à Remiremont, 565.
Tissier, Nicolas fils, vitrier à Remiremont, 75.
Tissier, Romaric, charpentier à Remiremont, 139.
Tocquaine, Louis-Joseph, à Remiremont, 161, 267, 271, 287, 588.
Trabert, André, à Remiremont, 44, 690.

Vauthier, Luc, cultivateur à Eloyes, 291.
Vauthier, Nicolas, cultivateur à Eloyes, 286.
Vial, Philippe, secrétaire de l'administration municipale à Plombières, 708.
Villaumé, Jean-Joseph, cultivateur à Eloyes, 292.
Villaumé, Laurent, cultivateur à Eloyes, 284.
Villiet, Joseph, juge de paix à Dinozé, 94, 109.
Vincent, Nicolas, cultivateur au Val-d'Ajol, 303.

Vincent, Sébastien, cultivateur à Hérival, 301.
Vinot, Antoine, cultivateur à Eloyes, 265.
Voirin, Jean-Claude, cultivateur au Girmont-Val-d'Ajol, 699.
Vuillaume, Jean-Baptiste, dit La Frize, menuisier à Remiremont, 29, 30, 81, 146, 192, 253, 367, 493, 495, 496, 580.

Weber, Jean, marcaire à Munster, 179.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction :

I. — Les sources V
II. — Le district de Remiremont VI
III. — Valeur des Biens nationaux XVI
IV. — Les inventaires XXVI
V. — Les soumissions et les ventes XLIII
VI. — Les paiements LIII
VII. — Les acheteurs LXXIV
VIII. — Monnaies et mesures en usage dans le district LXXVIII

Chapitre I. — Inventaires des biens ecclésiastiques en 1789. 1

I. Insigne Chapitre Saint Pierre de Remiremont, 2
A) Prébendes, p. 7 ; *B*) Grande Prévôté, p. 22 ; *C*) Chancellerie et Sonrerie, p. 25 ; *D*) Grandes Aumônes, p. 27 ; *E*) Secrétairerie et Sacristie, p. 32 ; *F*) Fabrique, p. 34 ; *G*) Ponctuations, p. 36 ; *H*) Trésor, p. 36 ; *I*) Bourse des grains, p. 38 ; *J*) Bourse d'argent, p. 38 ; *K*) Dîmes, p. 39 ; *L*) Coquerelles et Enfermière, p. 40 ; *M*) Ecolâtre, p. 41 ; *N*) Forêts, p. 42.

II. Bénédictins du Saint-Mont. 45
III. Capucins de Remiremont 46
IV. Capucins de Plombières. 48
V. Chanoines réguliers d'Hérival 49
VI. Cloches 56

CHAPITRE II. — INVENTAIRES DES BIENS NATIONAUX PAR COMMUNES. — Remiremont, p. 61 ; Basse-sur-le-Rupt, Bellefontaine, p. 67 ; La Bresse, p. 68 ; Bussang, p. 69 ; Cleurie, Cornimont, p. 70 ; Dommartin, p. 71 ; Eloyes, p. 73 ; Faucompierre, p. 74 ; La Forge, Fresse, Gerbamont, p. 75 ; Granges-de-Plombières, Hérival, p. 76 ; Jarménil, Le Ménil, p. 77 ; Plombières, Pouxeux, 78 ; Ramonchamp, p. 79 ; Raon-aux-Bois, Rochesson, p. 80 ; Ruaux, Rupt, p, 81 ; Saint-Amé, p. 82 ; Saint-Etienne, p. 83 ; Saint-Maurice, p. 84, Saint-Nabord, p. 85 ; Sapois, Saulxures, p. 87 ; Le Syndicat, Tendon, p. 88 ; Le Tholy, Travexin, Vagney, p. 89 ; Val-d'Ajol, p. 91 ; Ventron, p. 93.

CHAPITRE III. — LES VENTES D'IMMEUBLES. — Remiremont, p. 95 ; Basse-sur-le-Rupt, p. 155 ; Bellefontaine, p. 158 ; La Bresse, p. 159 ; Bussang, p. 166 ; Cornimont, p. 169 ; Dommartin, p. 172 ; Eloyes, p. 190 ; Fresse, 206 ; Gerbamont, p. 208 ; Granges-de-Plombières, 209 ; Hérival, p. 209 ; Jarménil, p. 214 ; Le Ménil, p. 222 ; Plombières, p. 223 ; Pouxeux, p. 225 ; Ramonchamp, p. 227 ; Raon-aux-Bois, p. 239 ; Rochesson, p. 240 ; Ruaux, p. 242 ; Rupt, p. 243 ; Saint-Amé, p. 253 ; Saint-Etienne, p. 257 ; Saint-Maurice, p. 290 ; Saint-Nabord, p. 294 ; Sapois, p. 317 ; Saulxures, 318 ; Le Syndicat, p. 328 ; Tendon, p. 333 ; Le Tholy, p, 340 ; Vagney, p. 341 ; Val-d'Ajol, p. 351 ; Ventron, p. 358.

CHAPITRE IV. — LES VENTES DE MEUBLES 359

CHAPITRE V. — INDEMNITÉS ACCORDÉES AUX ÉMIGRÉS DU DISTRICT DE REMIREMONT..... 365

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES 373

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ACQUÉREURS 379

HD
649
V7S3
t.2

Schwab, Léon (ed.)
Département des Vosges

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 04 15 08 016 5